

An illustration of a bright orange sun with rays, positioned between two stylized human figures. The figures are light blue and have their arms raised in a gesture of celebration or achievement. The background is white with a blue curved border at the top and bottom.

DOCUMENT DE STRATEGIE
POUR LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE

DSRP

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

**DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE**

(D.S.R.P)

Mai 2003

TABLE DES MATIERES

Discours de Son Excellence Monsieur Marc RAVALOMANANA, Président de la République de Madagascar	I
MESURES PRIORITAIRES 2003-2004	III
RESUME EXECUTIF	X
1 INTRODUCTION GENERALE	1
1.1 VISION ET AMBITION.....	1
1.2 LE PROCESSUS PARTICIPATIF	2
1.2.1 Dans la conception et l'élaboration	3
1.2.2 Dans le suivi	4
1.2.3 Pour une large diffusion	5
1.2.4 Schéma d'élaboration du DSRP.....	5
1.3 STRUCTURE DU DOCUMENT	5
2 CONTEXTE GENERAL ET SITUATION DE LA PAUVRETE	6
2.1 LE CONTEXTE GENERAL	6
2.1.1 Situation générale de la pauvreté.....	6
2.1.2 Au plan économique.....	7
2.1.3 Au plan politique et institutionnel.....	10
2.1.4 La situation post crise.....	11
2.1.5 Le programme d'ajustement structurel.....	12
2.1.6 Les programmes sectoriels	13
2.1.7 Les problèmes de la gouvernance	13
2.1.8 Bilan des programmes, des mécanismes formels et informels de protection sociale	15
2.2 ANALYSE DE LA PAUVRETE.....	16
2.2.1 Caractéristiques de la Pauvreté	16
2.2.1.1 Le niveau de pauvreté mesuré par le taux de pauvreté, l'Intensité de pauvreté et l'indicateur de développement humain demeure élevé.....	16
2.2.1.2 Profil de la pauvreté.....	17
2.2.2 Les Facteurs Déterminants de la Pauvreté	21
2.2.2.1 Les principaux actifs	21
2.2.2.2 Les facteurs entravant l'augmentation de la productivité.....	24
2.3 VECU DE LA PAUVRETE.....	37
2.4 LES RISQUES DE LA PAUVRETE (VULNERABILITE).....	40
2.4.1 Les types de risques.....	40
2.4.2 Profil général de la vulnérabilité	40
2.5 MISE EN PARALLELE OBJECTIFS DU SOMMET DU MILLENAIRE AVEC SITUATION DE LA PAUVRETE ET AXES STRATEGIQUES DU D.S.R.P	41
2.6 LATITUDES D'ACTION.....	42
2.6.1 Tout ce qui est susceptible de limiter et restreindre les latitudes d'action	42
2.6.2 Tout ce qui est susceptible d'élargir les latitudes.....	43
3 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT, AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS GLOBAUX A MOYEN TERME.....	45
3.1 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT	45
3.2 LES AXES STRATEGIQUES	46

3.2.1	Axe stratégique d'intervention n°1 : Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernancée	46
3.2.1.1	Objectif global n° 1 Assurer une bonne gouvernance et réussir la lutte contre la corruption	46
3.2.1.2	Objectif global n° 2 Respecter la démocratie	46
3.2.1.3	Objectif global n° 3 Instaurer l'Etat de droit	46
3.2.1.4	Objectif global n°4 Rapprocher le Gouvernement des citoyens par les biais de la décentralisation et la déconcentration	46
3.2.2	Axe stratégique d'intervention n°2 : Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	47
3.2.2.1	Objectif global n° 1 : « Atteindre un taux de croissance économique de 8 à 10% »	47
3.2.2.2	Objectif global n°2 : « Améliorer le taux d'investissement pour atteindre 20% »	47
3.2.2.3	Objectif global n°3 : « Dynamiser le secteur privé afin qu'il participe à hauteur de 12 à 14% au taux d'investissement »	47
3.2.2.4	Objectif global n°4 : « Ouvrir l'économie malgache à une plus grande concurrence en vue de la réduction des coûts et de l'amélioration de la qualité »	48
3.2.2.5	Objectif global n° 5 « Susciter une volonté de la participation de la population »	48
3.2.3	Axe stratégique d'intervention n°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargis	48
3.2.3.1	Objectif global n°1 : Assurer l'éducation fondamentale à tous les malgaches « Education pour tous », préparer et valoriser les ressources humaines du pays	49
3.2.3.2	Objectif global n°2 : Assurer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux	49
3.2.3.3	Objectif global n°3 : Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant	49
3.2.3.4	Objectif global n°4 : Intensifier la lutte contre la malnutrition	49
3.2.3.5	Objectif global n°5 : Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles	50
3.2.3.6	Objectif global n°6 : Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles	50
3.2.3.7	Objectif global n°7 : Réduire l'exclusion sociale dans le processus de développement rapide et durable ;	50
3.2.3.8	Objectif global n°8 : Promouvoir la diversité culturelle	50
4	REDUCTION DE LA PAUVRETE ET CROISSANCE ECONOMIQUE	51
5	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	53
5.1	PROGRAMMES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE N°1	55
5.1.1	Gouvernance et lutte contre la corruption	55
5.1.1.1	Lutte contre la corruption	55
5.1.1.2	La Réforme de la Fonction Publique	56
5.1.1.3	La Gestion des affaires publiques	57
5.1.2	Gouvernance et respect de la Démocratie	63
5.1.3	Gouvernance et Etat de droit	63
5.1.3.1	La justice	64
5.1.3.2	La sécurité	66
5.1.4	Gouvernance de proximité	68
5.1.4.1	Créer un contexte favorable au développement économique et social des communes	69
5.1.4.2	Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités	69
5.1.4.3	Améliorer l'autonomie financière de la commune	69
5.1.4.4	Rendre les communes plus responsables dans la gestion des services de santé et d'éducation	70
5.1.4.5	Renforcer les capacités d'intervention (appui et contrôle) du niveau central	70

5.2	PROGRAMMES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE N°2.....	70
5.2.1	La Stabilité macroéconomique et la croissance.....	71
5.2.1.1	Politique macroéconomique	71
5.2.1.2	Elaboration d'une stratégie de développement à long terme et de cadres et prévisions macro-économiques à moyen terme	72
5.2.1.3	Mise à jour et réalisation du programme de privatisation	72
5.2.2	Emergence et dynamisation de poles de developpement regionaux	73
5.2.3	Le Développement et la dynamisation du secteur privé	73
5.2.3.1	Amélioration de l'environnement des affaires et du cadre institutionnel	74
5.2.3.2	Structuration et renforcement des capacités	74
5.2.3.3	Mise en place d'un système d'information et de technologie.....	75
5.2.3.4	Promotion des investissements directs étrangers et/ou nationaux.....	75
5.2.3.5	Promotion des exportations	75
5.2.3.6	Dans le domaine de la sécurisation foncière	76
5.2.4	Le Développement des secteurs porteurs	76
5.2.4.1	Le Tourisme.....	76
5.2.4.2	Les Mines	77
5.2.4.3	La pêche et l'Aquaculture	78
5.2.4.4	L'Industrie Manufacturière Tournée vers L'exportation.....	79
5.2.4.5	Les Autres Industries Manufacturières, les Petites et Micro Entreprises	80
5.2.5	L'ouverture à la concurrence mondiale	81
5.2.5.1	Dans le domaine de l'intégration économique nationale, régionale et internationale,	81
5.2.5.2	Dans le domaine du Développement du secteur manufacturier industriel.....	82
5.2.5.3	Dans le domaine de la promotion des investissements,.....	82
5.2.5.4	Dans le domaine de la sécurisation des investissements et dans le cadre de la mise en place d'un climat favorable aux investissements	82
5.2.6	Développement Rural.....	83
5.2.6.1	Sur le plan gouvernance et amélioration du cadre institutionnel.....	83
5.2.6.2	Développement de la production Agricole	84
5.2.6.3	Sur le plan financement du monde rural.....	85
5.2.6.4	Sur le plan recherche	85
5.2.6.5	Sur le plan sécurisation alimentaire.....	86
5.2.6.6	La sécurité foncière	86
5.2.6.7	Gestion de l'espace	87
5.2.6.8	L'Agriculture.....	88
5.2.6.9	Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles renouvelables :.....	92
5.2.7	Développement et densification des infrastructures structurantes	95
5.2.7.1	Routes, transports, aménagement du territoire, météorologie.....	96
5.2.7.2	Energie	101
5.2.7.3	Postes, télécommunications, communication	102
5.3	PROGRAMMES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE N°3.....	103
5.3.1	Education.....	103
5.3.1.1	Pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation.....	104
5.3.1.2	Pour améliorer l'Enseignement Supérieur	105

5.3.1.3	Pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux.....	106
5.3.1.4	Diversité culturelle	108
5.3.2	Santé	108
5.3.2.1	Promotion de la santé de la mère et de l'enfant.....	109
5.3.2.2	Lutte contre la malnutrition	110
5.3.2.3	Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles, notamment l'infection à VIH	111
5.3.2.4	Concernant les maladies endémiques (paludisme, tuberculose, bilharzioses et cysticerose)	113
5.3.2.5	Renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles	114
5.3.2.6	Organisation du système de santé	115
5.3.3	Eau potable et assainissement	115
5.3.3.1	Eau potable	115
5.3.3.2	Assainissement	116
5.3.4	Actions sociales et culturelle	117
5.3.4.1	Protection sociale et réduction de l'exclusion sociale	117
5.3.4.2	Les actions d'atténuation	117
5.3.4.3	Les actions curatives	118
5.3.4.4	La micro finance	119
5.3.4.5	Le Projet de Développement Communautaire (PDC).....	119
5.3.4.6	Programme de nutrition (SEECALINE).....	120
5.3.4.7	Les actions de prévention.....	120
6	COUTS ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE.....	123
7	SUIVI ET EVALUATION.....	127
7.1	APPROFONDISSEMENT DE LA CONNAISSANCE DE LA PAUVRETE.....	127
7.2	SUIVI- ÉVALUATION	128
7.2.1	Principes	128
7.2.2	Montage institutionnel du système de suivi de la mise en œuvre du DSRP.....	129
7.2.3	Objets du système de suivi	130
7.2.3.1	Suivi des intrants	130
7.2.3.2	Suivi des programmes.....	130
7.2.3.3	Suivi des résultats	130
7.2.3.4	Evaluation des impacts.....	131
7.2.4	Coordination des Aides Extérieures	131
7.2.5	Méthode de suivi participative	131
7.2.6	Les principaux indicateurs suivant les axes strategiques	134

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Madagascar : Situation de la dette extérieure 2000-2002 et indicateurs de soutenabilité	9
Tableau 2. Madagascar : Profil de pauvreté par province	18
Tableau 3. Madagascar : Répartition des dépenses par tête par an, selon le groupe socio-économique du chef de ménage en 1999	19
Tableau 4. Madagascar : Situation de la pauvreté selon le genre et la situation matrimoniale du chef de ménage	20
Tableau 5. Madagascar : Indicateurs de développement humain en 1999	20
Tableau 6. Madagascar : Situation de pauvreté selon la surface moyenne possédée	22
Tableau 7. Madagascar : Les priorités pour le développement selon les focus groups communaux (sept-nov 2001)	24
Tableau 8. Madagascar : Temps d'accès à différents services et marchés tout moyen de transport confondus	27
Tableau 9. Madagascar : Situation de la pauvreté selon le degré d'éloignement	27
Tableau 10. Madagascar : Impact des coûts de transport	28
Tableau 11. Madagascar : Pourcentage des communes où les conditions de sécurité sont mauvaises ou très mauvaises (perception des focus group en %)	28
Tableau 12. Madagascar : Répartition de la population selon le niveau d'instruction, par lieu de résidence et par sexe (en %)	33
Tableau 13. Madagascar : Répartition de la population par niveau d'instruction du Chef de Ménage suivant le quintile de consommation par tête	33
Tableau 14. Madagascar : Institutions amortisseurs à la disposition des ménages vulnérables	39
Tableau 15. Madagascar : Profil général de la vulnérabilité par Fivondronana	41
Tableau 16. Madagascar : Réduction de pauvreté et croissance économique	52
Tableau 17. Madagascar : Programmes de réduction de la pauvreté	54
Tableau 18. Madagascar : Coûts de la stratégie et besoin de financement (en milliards de FMG)	123
Tableau 19. Madagascar : Synthèse des activités de suivi	132
Tableau 20. Madagascar : Les principaux indicateurs de suivi	134
Tableau 21. Madagascar : Liste des indicateurs de suivi	135
Tableau 22. Madagascar : Budgétisation des activités de Suivi-Evaluation	138

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1. QUELQUES DONNEES REPERES.....	6
Encadré 2. PRINCIPALES REFORMES ADOPTEES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL.....	12
Encadré 3. CONSTATS DES ATELIERS REGIONAUX DE CONCERTATION ORGANISES SUR LA BONNE GOUVERNANCE	14
Encadré 4. REMARQUES SUR LA METHODOLOGIE DE MESURE DE LA PAUVRETE :.....	17
Encadré 5. RENFORCEMENT DU CONTROLE BUDGETAIRE.....	61
Encadré 6. ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA A MAGADASCAR	112
Encadré 7. ETAT D'AVANCEMENT DES REFORMES LIEES AU PROCESSUS IPSTE	125

ANNEXES

	Page
1. Mesures de reformes à mettre en œuvre dès l’approbation du DSRP complet	
Amélioration du cadre dans lequel s’inscrivent les actions tendant vers la réduction de la pauvreté	A-I-1
Développement institutionnel, amélioration de la gouvernance et de la transparence	A-I-1
Développement social	A-I-2
Désenclavement	A-I-3
Amélioration de l’environnement des affaires et développement du secteur privé	A-I-3
2. Plan d’actions suivant les 3 axes stratégiques	
Axe stratégique n°1 : Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernée	A-II-1
Développement institutionnel	
Axe stratégique n°2 : Accélérer la croissance par l’augmentation de l’investissement efficace et par l’ouverture de l’économie	A-II-2
Développement du secteur privé et ouverture à la concurrence mondiale	A-II-2
Secteur Energie	A-II-3
Poste, Télécommunication, communication	A-II-3
Développement et densification des infrastructures structurantes	A-II-4
Développement rural	A-II-6
Axe stratégique n°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie	A-II-7
Enseignement secondaire et éducation de base	A-II-7
Enseignement supérieur et recherches scientifiques	A-II-8
Population	A-II-9
Santé	A-II-10
3. Cadrage macroéconomique	
Tableau 1. Madagascar : Indicateurs économiques et financiers sélectionnés, 2001-06	A-III-2
Tableau 2. Madagascar : Origines et Emplois des ressources, 2001-06 (en millions de FMG)	A-III-3
Tableau 3. Madagascar : Taux de croissance par branche d’activités (variation annuelle en %)	A-III-4
Tableau 3 bis. Madagascar : Disponibilités et emplois des ressources aux prix constants de 1984 (en milliards de FMG aux prix de 1984)	A-III-5

Tableau 4. Madagascar : Comptes du Gouvernement Central, 2001-06 (en milliards de francs malagasy)	A-III-6
Tableau 5. Madagascar : Comptes du Gouvernement Central, 2001-06 (En pourcentage du PIB)	A-III-7
Tableau 6. Madagascar : Balance de Paiements 2001-06 (en millions de DTS)	A-III-8
Tableau 7. Madagascar : Balance de Paiements 2001-06 (en pourcentage du PIB)	A-III-9
Tableau 8. Madagascar : Hypothèses macroéconomiques, Recettes et dépenses publiques 2001-06	A-III-10
Tableau 9. Madagascar : Répartitions du Budget d'investissement par programme, 2003-06 (Scénario 1) (en milliards de francs malagasy)	A-III-11
Tableau 10. Madagascar : Hypothèses de répartition du Budget d'investissement par secteur, 2003-06 (Scénario 1) (En milliards de FMG et variation annuelle en %)	A-III-12
Tableau 11. Madagascar : Regroupement sectoriel des Institutions et Ministères (et projets) (selon nomenclature du Programme des Investissements Publiques)	A-III-14

**Discours de Son Excellence Monsieur Marc RAVALOMANANA,
Président de la République de Madagascar**

**ATELIER DE CONCERTATION NATIONALE SUR LE DSRP,
25-26 MARS 2003 à Iavoloha, Antananarivo**

Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots sont de vous souhaiter la bienvenue en ces lieux.

Dans le contexte actuel, c'est autour de la lutte contre la pauvreté, le redressement et le développement rapide et durable du pays que doivent se mobiliser et se rassembler les malgaches et leurs partenaires.

Aussi, je me réjouis particulièrement de voir réunis, ici, les représentants de toutes les forces vives de la nation venus des quatre coins de l'île... Société civile, opérateurs économiques de différents secteurs, classe politique, Eglises, organismes laïcs, citoyens, ruraux... Bref, des compétences de tous horizons sont là pour discuter et s'accorder sur la stratégie pour sortir ce pays de la pauvreté dans laquelle nous sommes plongés depuis plus de 40 ans.

Ceci témoigne que les malgaches sont décidés à ne plus se résigner à vivre dans des conditions précaires, de dénuement parfois intolérables et dans un environnement délabré.

Les malgaches disent non à l'arbitraire, la gabegie, la mauvaise gouvernance, la corruption..."

Oui, les malgaches sont résolus à prendre en charge leur destinée, à ne plus être des assistés mais à être les premiers acteurs de leur propre développement...

Vous savez tous autant que moi qu'une stratégie non pensée, non voulue par le peuple lui-même serait vouée à l'échec.

Les schémas théoriques pré-établis, téléguidés ne sont plus de mise...

C'est d'une stratégie de lutte pour la réduction de la pauvreté établie par les Malgaches et pour les Malgaches dont nous allons discuter à partir d'aujourd'hui.

Gouvernants, gouvernés ont une responsabilité à part entière pour conduire ce pays sur les voies du développement et de la prospérité.

Nous devons pour cela avoir une vision commune, regarder et agir dans une même direction.

Nous sommes tous là aujourd'hui pour nous entendre sur des objectifs clairs, une stratégie cohérente pour une lisibilité optimale des actions que nous entreprendrons, pour établir un cadre de suivi et d'évaluation efficace de nos actions.

Il en découlera une confiance accrue de nos partenaires et bailleurs de fonds qui, je ne doute pas, seront sans cesse à nos côtés pour nous accompagner, qui ne demandent qu'à apporter leur contribution car eux aussi aiment ce pays.

Mesdames et Messieurs,

Dans un pays béni des Dieux comme le nôtre, dans ce pays relativement à l'abri des cataclysmes les plus dévastateurs, éloigné des conflits meurtriers, sur cette terre d'hospitalité, il est impensable et inadmissible que 85% de la population vivent dans les conditions que nous connaissons.

Nous ne devons plus accepter qu'une telle situation perdure. Nous devons donc nous rassembler pour arrêter net et renverser rapidement ce cours des choses.

Pour cela, il faut oser placer la barre très haut :

- taux de croissance d'au moins 8%
- atteindre un taux d'investissement de 20%

Ce sont des objectifs ambitieux mais réalistes si nous agissons ensemble sans état d'âme, sans tergiversation et sans velléités politiques primaires.

Ces chiffres doivent se traduire par des réalités tangibles et être ressenti par le malgache dans son quotidien sans quoi ils n'auraient pas de sens.

Aussi, nos actions doivent comprendre :

- des actions immédiates et d'urgence car nombre de préoccupations quotidiennes ne peuvent attendre et les catégories sociales les plus vulnérables de la société sont en péril ;
- des actions pour le court et moyen termes pour asseoir les bases d'une société moderne , forte et véritablement démocratique;

Mesdames, Messieurs,

J'ai confiance en la capacité du Peuple Malgache à s'assumer.

J'ai confiance en la capacité de l'administration et de toutes les autorités, du niveau central jusqu'aux communes et fokontany, à relever le défi et à rompre avec la légendaire lourdeur et nonchalance de l'administration.

Nous sommes convaincus que comme nous, vous, bailleurs de fonds et partenaires surmonterez aussi les contraintes et lourdeurs administratives de votre côté qui freinent parfois notre collaboration et notre coopération.

Nous comptons sur un engagement ferme de votre part dans la réalisation de ce DSRP qui reflète les aspirations de développement du Peuple Malgache.

La coopération et le partenariat basés sur une confiance mutuelle, avec vous, amis de Madagascar, sont plus qu'une nécessité.

C'est dans un élan commun que Madagascar deviendra ce pays moderne et prospère que nous appelons de tous nos vœux.

Je vous remercie.

MESURES PRIORITAIRES 2003-2004

L'objectif de développement pour Madagascar est la promotion d'un développement rapide et durable pour réduire de moitié le taux de pauvreté en 10 ans. A l'issue d'un processus participatif national, ce DSRP regroupe les orientations stratégiques pour y arriver. Reposant essentiellement sur le principe de « Partenariat Public-Privé », ces stratégies s'articulent autour de 3 grands axes:

- restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernée,
- susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie,
- susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle de protection sociale élargis.

Pour la réalisation de cet objectif, le Gouvernement a la ferme détermination de relever les défis et de mettre en oeuvre, dès 2003, les mesures prioritaires suivantes :

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
INFRASTRUCTURES		
TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT	Réhabilitation des routes : les besoins en maintenance des routes sont couverts à 100% par le Fonds d'Entretien Routier (FER), dont 10% au moins sont affectés aux routes rurales	770 km de routes réhabilitées
	Construction de routes nationales bitumées	460 km de nouvelles routes nationales bitumées
	Travaux d'entretien et de réhabilitation des pistes rurales	3 000 km de pistes rurales entretenues et réhabilitées
	Refonte du statut du FER - plus explicite dans les spécification des travaux pouvant être financés par le FER - recouvrement des créances sans que ces ressources transitent par les comptes du Trésor	Redevances d'usage de la route collectées à la sortie du dépôt à et versées directement au compte du FER
	90% des ressources propres internes (RPI) du FER consacrées à l'entretien courant et à l'entretien périodique	Entretien courant : 7.700 km en 2003 et 11.700 km en 2004 Entretien périodique : 2.100 km en 2004
<u>POSTE-TELECOMMUNICATION</u> <u>- COMMUNICATION</u>	Mise à disposition de téléphone/internet aux structures décentralisées	73 connections téléphoniques
SECTEURS SOCIAUX		
<u>EDUCATION</u> Education fondamentale	Prise en charge des droits d'inscription	Volume budgétaire alloué aux inscriptions
	Amélioration de la capacité d'accès	Nombre de salles de classe ouvertes (2 300 / an)
	Recrutement et formation d'enseignants	Nombre de nouvelles recrues et formées : - premier cycle : 2 650 - second cycle : 1 170

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
Formation technique et professionnelle	Contrat-programme avec les entités décentralisées	Nombre de contrats programme agréés
	Partenariat avec le privé	Nombre de conventions agréés
Enseignement supérieur	Développement de la formation continue	Nombre de formations dispensées sur place et à l'extérieur
	Partenariat avec le privé	Nombre de contrats de recherche agréés
<u>SANTE</u>	Renforcement des activités de vaccination contre les maladies cibles du PEV (Tuberculose, Poliomyélite, Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Hépatite B, etc)	Taux de vaccination en DTC 3 pour les nourrissons de moins de un an 2003 : 80,0 % 2004 : 80,0 %
	Augmentation de l'accessibilité de la population à des soins de qualité :	Nombre de CSB nouvellement construits 2003 : 105 2004 : 135 Nombre de CSB réhabilités 2003 : 29 2004 : 70 Nombre de CSB équipés dans les normes 2003 : 50 2004 : 150 Nombre de CSB dont l'effectif en personnel est normalisé 2003 : 200 2004 : 150
	Renforcement de la stratégie de Maternité Sans Risque :	Nombre d'unité laparocésarienne construite et équipée 2003 : 16 2004 : 10 Nombre de CSB dotés en Kit CPN/accouchements 2003 : 250 2004 : 250
	Renforcement de la lutte contre la malnutrition	Nombre de nouveaux Centres de Récupération Nutritionnelle Intensive fonctionnels 2003 : 8 2004 : 38 Nombre de nouveaux Services de Santé de District à site Nutrition à Assise Communautaire 2003 : 10 2004 : 10
	Renforcement en ressources humaines	999 médecins à recruter dont 220 en cours de recrutement. Paramédicale : 665 Personnel administratif : 994

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
GOVERNANCE		
DECENTRALISATION/ DECONCENTRATION	Création d'un contexte favorable au développement économique et social des communes	Nombre de communes disposant de service minimum opérationnel de proximité 2003 : 60 2004 : 120
	Amélioration de l'autonomie financière des communes	Nombre de communes disposant de ressources propres pour assurer leur fonctionnement 2003 : 10 2004 : 20
	Responsabilisation des communes sur la gestion des services de santé et d'éducation	Nombre de communes assumant leur responsabilité dans la gestion du système de santé et d'éducation 2003 : 60 2004 : 120
JUSTICE	Mise en place des structures prévues par la constitution	Adoption des textes sur le Statut de la magistrature, inspection générale de la justice, haute cour de justice et de la procédure et de la procédure applicable dans les trois (3) cours composant la Cour Suprême
	Etude sur la mise en place de d'un Observatoire de la corruption	Observatoire de la pauvreté mis en place
	Déconcentration des cours et tribunaux	Fonctionnalité des tribunaux administratifs et financiers à Toamasina, Antsiranana et Fianarantsoa
	Accélération du traitement des dossiers	Pourcentage des affaires en instance
	Renforcement des ressources humaines dans l'administration pénitentiaire	Recrutement de 200 élèves de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
SECURITE	Renforcement de la sécurité urbaine Amélioration du système de formation initiale de la police nationale Dotation de nouveaux équipements modernes Extension des interventions de maintien de la sécurité sur les autres cas de vols en milieu rural	Taux de criminalité Nombre de sites sécurisés
FINANCES PUBLIQUES	Production d'informations statistiques et économiques	Site Web opérationnel : 2003
	Mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques	système intégré opérationnel

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
	Adoption des textes législatives et réglementaires, hiérarchisés, de qualité renouvelée, modernisés, adaptés et complétés par des manuels de procédures et d'exécution, outils de gestion au quotidien des activités (gestion interne et externe) : 2003	Projets de textes finalisés en 2003
	Renforcement du contrôle et de l'audit interne	Création de la Direction Générale de l'Audit Interne au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
	<u>Recettes fiscales et douanières</u>	
	Poursuite des actions de recouvrement	Taux de pression fiscale :11 à 12% : 2003-2005
	Création du « Comité Directeur » chargé de la surveillance des programmes de réforme des administrations fiscale et douanière, présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget avec 6 représentants du secteur privé et 6 représentants du Gouvernement	Décret 2003-652 du 23 Mai 2003 portant création du comité adopté
	Révision des procédures de paiement par l'Etat des droits et taxes (y compris TVA) sur les Marchés Publics à financement extérieur	Procédures appliquées en 2003
	Finalisation d'un nouveau contrat avec une société d'inspection avant embarquement	Contrat finalisé avec la Société Générale de Surveillance (SGS) en 2003
	Relance des activités des Centres Fiscaux hors Antananarivo	30 Centres Fiscaux mis en place ou réhabilités : 2003 Nombre des Centres Fiscaux informatisés portés à 30: 2003
	Renforcement de la structure de suivi des grandes entreprises	Mise en place d'une direction de la fiscalité des grandes entreprises en 2003
	Rédaction et diffusion des textes d'application et d'interprétation du Code Général des Impôts	Textes publiés en 2003
	Extension de l'informatisation de la Douane	SYDONIA ++ fonctionnel dans les 6 Bureaux principaux des Douanes (Antanimena, Ivato, Tamatave Port, Mahajanga, Toliary et Antsiranana) : 2003-2005
	Simplification sur les procédures de dédouanement des marchandises	Nouveau formulaire de déclaration douanière (DDU) appliqué Temps de dédouanement réduit
	<u>Dépenses publiques</u>	
	Suivi du programme au titre de l'IPPTE	Mise en œuvre des mesures relatives au point d'achèvement de l'IPPTE : 2003-2004

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
	Mise en place d'un système de suivi du cycle budgétaire (engagement, liquidation, ordonnancement, paiement) dans six Ministères : MINESEB, MINSAN, Agriculture, Eaux et Forêts, Justice, Travaux Publics Suivi des activités des secteurs sociaux incluant l'allocation budgétaire, l'exécution des dépenses et les réalisations physiques	Système opérationnel
	Elaboration des comptes définitifs de l'Etat	Rapports bi -annuels établis Bal 2001 : Juin 2003 Bal 2002 : Décembre 2003 Bal 2003 : Juin 2004 LDR 2000 : Juillet 2003-05-23 LDR 2001 : Décembre 2003 LDR 2002 : Juin 2004 LDR 2003 : Décembre 2004 LDR 2004 : Juin 2005
	<u>Arriérés</u>	
	Apurement des arriérés de l'Etat au secteur privé (Remboursement des crédits de TVA et paiement des factures arriérées.	Arriérés apurés et crédits de TVA remboursés (227,4 Milliards de Fmg) en 2003
	Reprise par l'Etat de la dette de la SOLIMA envers la Banque Centrale et établissement d'une convention de remboursement	Convention signée en avril 2003 et paiement prévu à partir de 2004
	Apurement des arriérés de l'Etat à la Centrale d'Achat pharmaceutique SALAMA.	Quasi-totalité des arriérés apurés y compris recapitalisation de 12 Milliards de Fmg.
	Mise en œuvre de procédures destinées à éviter l'accumulation d'arriérés et mettre à la disposition de SALAMA des crédits budgétaires pour le restockage et l'approvisionnement en médicaments des formations sanitaires.	Protocole d'Exécution signé le 20 Février 2003.
	Compensation entre les dettes de la JIRAMA envers les fournisseurs de produits pétroliers et les dettes au titre d'impôts des pétroliers envers l'Etat.	Compensation faite : Décembre 2002 et Janvier 2003.
	Assainissement de la situation financière de la société cotonnière (HASYMA)	Paiement des arriérés des planteurs pour la campagne 2001 et paiement des planteurs pour la campagne 2002
	<i>Autres mesures</i>	
	Assainissement de la société d'électricité et eau (JIRAMA)	Ajustement tarifaire Opérationnalisation de l'organe régulateur sur l'électricité (janvier 2003)
	Mise en place d'un fonds de garantie	Fonds de garantie opérationnelle
	Relance du secteur privé	Mise en place d'un fonds de relance des PME et PMI
	Mise en place de Guichet Unique des Investissements et du Développement des Entreprises (GUIDE)	Guichet unique opérationnel depuis mai 2003

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE	Assainissement de la base de données de l'Effectif du Personnel de l'Etat	Fichiers de base de données de l'Effectif du Personnel de l'Etat à jour : 2003-2004
	Actualisation et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires sur les conduites et les changements de mentalité	Diminution du nombre de fonctionnaires traduits devant le conseil de discipline par rapport au résultats de 2001: 25% : 2003-2004 50% : 2005
	Mise en place d'un réseau internet	Départements en réseaux : 25% : 2003-2004
	Formation des agents de l'Etat	Besoins en formations réalisés : 10% : 2003-2004
SECTEUR PRODUCTIF		
<u>MINES ET GEOLOGIE</u>	Sortie de divers textes d'application: Code minier, statut IGM, LGIM, BAM Mise en place de l'Institut de Gemmologie de Madagascar	Taux d'augmentation de la production déclarée de pierres précieuses 2003 :15% 2004 : 35%
	Etude de la refonte de la fiscalité minière	Taux d'augmentation des redevances minières 2003 : 22% 2004 : 33%
	Décentraliser la gestion des ressources minérales	Taux d'augmentation de la valeur des exportations annuelles d'or et de pierre précieuse 2003 : 24% 2004 : 48%
<u>PECHES</u>	Octroi de licences industrielles poissonnières	15 licences octroyées
	Sensibilisation des collecteurs, pêcheurs pour le traitement et la pratique de l'hygiène	30 personnes, 80 pêcheurs, 10 collecteurs
	Appui à la gestion et à l'aménagement des plans d'eau	2 plans d'eau aménagés
	Rempoissonnement des plans d'eau continentaux	400 000 alevins
<u>AQUACULTURE</u>	Identification de sites pour la crevetticulture	3 sites identifiés
	Harmonisation des textes juridiques conformes à une crevetticulture durable et responsable	Textes amendés
	Encadrement de producteurs privés d'alevins	60 producteurs d'alevins encadrés
	Suivi environnement des sites de pêches et aquaculture	15 sites suivis
<u>ENVIRONNEMENT - EAUX ET FORETS</u>	Promotion d'un programme national de reboisement	Superficies reboisées 2002 : 12 000 ha 2003 : 12 800 ha 2004 : 15 600 ha

SECTEURS	MESURES	INDICATEURS
	Développement des institutions et du cadre réglementaire	Décret sur la nouvelle fiscalité forestière officialisé et appliqué
	Promotion de la gestion des ressources terrestres, marines et côtières	30 plans d'aménagement et de gestion simplifié de zone terrestre 30 plans d'aménagement et de gestion simplifié de zone marine
	Lutte contre les feux de végétation	Feux de brousse 2002 : 891 000 ha 2003 : 414 000 ha 2004 : 300 000 ha
	Pérennisation financière du réseau national d'aires protégées et développement de mécanisme de financement durable pour les actions environnementales	Nouvelle structure de gestion des parcs nationaux mise en place et opérationnelle (Trust Fund)

RESUME EXECUTIF

Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP-I) a été élaboré au mois de novembre 2000 et a permis à Madagascar de bénéficier de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPTTE) avec une réduction du service de la dette à hauteur de 50 millions US\$ par an.

Le processus d'élaboration du DSRP complet a redémarré en septembre 2002 après les évènements politiques de janvier à août 2002.

Le Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) est le fruit d'un processus participatif soutenu et impliquant toutes les forces vives de la nation: administration, élus, partis politiques, opérateurs économiques, société civile, organisations non gouvernementales, groupements professionnels et confessionnels. Divers ateliers thématiques, régionaux et de concertation nationale ont été organisés à cet effet de novembre 2000 à mars 2003.

Le présent document est le résultat de l'amélioration du DSRP intérimaire, compte tenu des nouvelles orientations du Gouvernement. L'objectif est de réduire le taux de pauvreté de moitié dans 10 ans. La stratégie à mettre en œuvre est ambitieuse mais réaliste. Le principe de « partenariat public-privé » jouera un rôle prépondérant. Par ailleurs, cette stratégie s'appuie sur une analyse objective et sur des critères précis, et fera l'objet d'une actualisation annuelle.

Le document comprend 5 grandes parties. La première présente le cadre général d'intervention du DSRP situant le contexte global et donnant une description et une analyse de la pauvreté. La deuxième définit les stratégies de lutte contre la pauvreté avec les objectifs globaux. Les programmes ainsi que les actions à mettre en œuvre sont traités dans la troisième partie du document. La quatrième présente les coûts et le financement des programmes à mettre en œuvre. Enfin, la cinquième et dernière partie, quant à elle, décrit les méthodes de suivi et d'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les plans d'action des Ministères sont présentés en annexe.

Analyse et description de la pauvreté

Le seuil de pauvreté monétaire à Madagascar est évalué à 988.600 fmg par an par individu en 2001, ce qui donne une proportion de 69.6% de malgaches pauvres. La pauvreté est différente selon les provinces.

La pauvreté est un phénomène essentiellement rural car 85% des pauvres se trouvent en milieu rural. Les pauvres sont en général issus des ménages dont les chefs sont des petits exploitants agricoles. Les principaux actifs contribuant le plus directement à la satisfaction des besoins des ménages sont la terre et la main d'œuvre. L'accès à la terre devient de plus en plus difficile. Sa répartition est inégale, et moins les ménages disposent de terre, plus accentuée est la pauvreté. Quant à la main d'œuvre, le problème se pose en terme de qualification et de sous emploi, lié à une faible durée du temps de travail. Les coûts de la main d'œuvre sont relativement faibles à Madagascar.

Les dépenses alimentaires accaparent 70% du revenu de la majorité des malgaches, ce qui leur laisse peu de possibilité pour la satisfaction d'autres besoins essentiels (santé, éducation, logement...).

Des facteurs entravent l'augmentation de la productivité des actifs. Il s'agit notamment : (i) du faible dynamisme de l'agriculture lié à la politique agricole et aux contraintes institutionnelles ; (ii) de l'éloignement par rapport aux différents services et marchés réduisant le rendement de la production et (iii) de l'insécurité.

L'insuffisance des infrastructures économiques contribue fortement à l'aggravation de la pauvreté : routes, transport, poste et télécommunication, énergie...

Au plan social, beaucoup reste encore à faire pour améliorer l'état de santé de la population. Les maladies infectieuses affectent les enfants malgaches, le sida frappe essentiellement la population d'âges actifs. Les indicateurs de l'enseignement révèlent une situation alarmante de l'éducation. Près de la moitié de la population est analphabète (48%) dont 61% issus du milieu rural (contre le tiers pour le milieu urbain) et 50,6% de femmes. Enfin, les problèmes portant sur l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et relatifs à l'environnement persistent encore. Chez les ménages les plus pauvres, seuls 7% ont accès à l'eau potable contre 43% chez les plus riches.

La situation de la pauvreté fait également état d'une défaillance dans la gouvernance qui affecte le système global et l'ensemble des acteurs : l'Etat, la société civile, le secteur privé, les ménages...

La pauvreté favorise l'adoption de stratégies personnelles au mépris des valeurs traditionnelles, de la loi, de l'intégrité de la personne humaine et de la préservation de l'environnement.

L'objectif de développement

L'objectif de développement consiste à réduire de moitié le taux de pauvreté en l'espace de 10 ans, soit passer du taux actuel de 70% à 35% en 2013, et ce, à travers la promotion d'un développement rapide et durable. Le concept de moyens d'existence durable est mis au centre de la préoccupation fondamentale de la stratégie de réduction de la pauvreté et il répond tout à fait au défi de rapidité et de durabilité qui préside et doit présider aux principes et actions du Gouvernement.

La stratégie, basée sur la notion du développement rapide et durable, prend tout son sens puisque le phénomène de pauvreté sévit avec acuité sur la grande majorité de la population. L'absence de stratégies d'ensemble en matière de développement et de protection sociale ou l'inefficacité de celles qui ont pu être menées jusqu'ici ont eu des retombées négatives, accentuées par la récente crise. Cette situation oblige les autorités ainsi que les différentes entités à réagir et à adopter des stratégies radicales qui soient capables de résoudre au plus vite, au mieux et de façon durable, la problématique de la pauvreté et celle du développement dans son ensemble.

Les axes stratégiques

Le diagnostic et l'analyse des caractéristiques de la pauvreté, les exigences et les impératifs d'un développement rapide et durable pour réduire le taux de pauvreté de moitié en dix ans, les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes antérieurs ainsi que les recommandations des différents sommets internationaux et/ou régionaux auxquelles Madagascar a adhéré, ont abouti à circonscrire trois grands axes stratégiques :

- Axe n°1 : Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernée
- Axe n°2 : Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie
- Axe n°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargis

Le premier axe regroupe un ensemble d'actions qui ont trait au renouvellement, à l'amélioration, à la modernisation, au renforcement et au développement d'un cadre institutionnel de bonne gouvernance. L'objectif **est d'assurer un environnement favorable au développement rapide et durable**, et dont la mise en œuvre constitue l'une des conditions essentielles au succès de la promotion de la croissance économique. **Cet axe permettra à l'Etat d'assumer avec efficacité et dans la transparence son rôle de facilitateur et d'animateur de l'économie.**

Le deuxième axe consiste à répartir judicieusement et intensifier les moyens de production, définir, promouvoir et mettre en place des cadres d'action de partenariat et/ou de solidarité, définir et mettre en œuvre des systèmes de transfert de compétence technique et professionnelle ainsi que des capacités en matière de recherche. Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale constitue l'objectif du deuxième axe. Le secteur privé y jouera un rôle

moteur tandis que le Programme d'Investissement Public (PIP) agira en tant que levier de développement dans l'affectation des ressources.

Les éléments constitutifs de l'axe 3 portent sur la définition et la mise en œuvre de systèmes de gestion spatialisée et solidaire, de programmes de sécurisation alimentaire, de santé, d'éducation, d'habitat, d'environnement... La Commune servira de point d'ancrage de toutes les actions en tant que principal fournisseur des services de proximité. L'objectif est d'assurer que chaque Malgache puisse bénéficier des fruits de la croissance.

Programmes de mise en œuvre

Quinze programmes ont été retenus pour accueillir les différentes actions, allant de l'instauration de la bonne gouvernance (Gouvernance et lutte contre la corruption, Gouvernance et respect de la Démocratie, Gouvernance de proximité...) à l'Éducation, la Santé en passant par la stabilité macroéconomique et la croissance, le développement des secteurs porteurs, le développement et la densification des infrastructures structurantes. Ces programmes s'appuient sur les actions en cours. Ils prennent par ailleurs en considération les nouvelles orientations du Gouvernement et les recommandations issues des revues de portefeuille de projets.

Les actions à mener dans les divers programmes sont priorisées suivant les besoins exprimés par chaque Département ministériel.

Le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre du DSRP nécessitent le renforcement du processus participatif. L'objectif est de pouvoir disposer en temps réel des éléments d'information ciblés quant à la pertinence et efficacité des programmes mis en œuvre.

Le système de suivi à mettre en place se propose de capitaliser les travaux d'études et de recherche déjà réalisés en matière de pauvreté et d'entreprendre de nouvelles autres actions en vue de disposer d'un ensemble de données fiables sur le niveau de vie de la population et de l'économie.

La stratégie de la réduction de la pauvreté appelle en premier lieu une identification plus précise des déterminants de la pauvreté. A cet égard, des efforts ont été menés dans le cadre des différents travaux d'études et d'enquêtes réalisés principalement par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) en collaboration avec divers partenaires intérieurs et extérieurs.

Le montage institutionnel proposé veillera à clarifier les différentes tâches assumées par chaque partie prenante. A cet effet, des structures de pilotage, de coordination et des groupes consultatifs sectoriels seront mis en place telles que la Cellule Technique chargée de l'élaboration et du suivi de la stratégie de la pauvreté.

Une méthode de suivi participative sera mise en place avec des groupes de travail sectoriels, qui verront la participation des différentes parties prenantes à l'élaboration du DSRP, pour l'analyse des résultats des travaux réalisés par l'INSTAT et ses partenaires. Les groupes de travail sectoriels verront la participation des différentes entités: administration, élus, société civile, opérateurs privés, ONG et associations. Des ateliers participatifs de suivi seront organisés respectivement dans chaque chef lieu de province tous les 6 mois.

Les coûts des programmes

Pour réduire de moitié le taux de pauvreté dans 10 ans (taux de pauvreté = 34,2% en 2013 contre 71,6% en 2002 et 68,5% en 2003), le cadrage macroéconomique fait ressortir que les ressources en matière d'investissement public à mobiliser devraient être de 13 390 milliards de FMG (soit environ 1,9 milliards de US\$) sur la période 2004-2006 dont les ressources additionnelles à trouver sont de près de 1 milliard de dollars américains. Ces montants correspondent au financement des actions jugées prioritaires

1 INTRODUCTION GENERALE

Les premiers programmes de lutte contre la pauvreté ont été mis en œuvre vers la fin des années 80 en vue d'atténuer les effets pervers de l'ajustement structurel ce, dans le cadre des programmes de dimensions sociales de l'ajustement. Des mesures ciblées à l'égard des pauvres ont été ainsi entreprises à travers les filets de sécurité, des fonds sociaux et des programmes spécifiques. Ces programmes n'ont pas été soutenus par une véritable stratégie d'ensemble de lutte contre la pauvreté si bien que les impacts et les résultats acquis aient été très limités, le taux de pauvreté passait de 47% à 70% au cours de la période 80-93.

Des tentatives pour la mise en place d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLCP) ont été menées au cours des années 90 mais celles-ci n'ont pas abouti faute d'une volonté politique bien marquée quant à son appropriation. L'aspect « restructuration de l'économie » a été beaucoup plus privilégié. Il en est également du Plan National d'Action pour le Redressement Social (PNARS) adopté en 1994 et plus tard du Plan National d'Action pour le Développement social proposé à l'occasion du Sommet Mondial pour le Développement Social de Copenhague, qui eux, étaient trop centrés sur les aspects sectoriels..

Vers le début des années 2000, Le Gouvernement a pris la décision d'élaborer le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La finalisation du Document intérimaire a permis à Madagascar de bénéficier du premier lot de financement Initiative PPTTE au cours des années 2001-2002.

Le Gouvernement actuel s'est engagé fermement à réaliser un développement rapide et durable. Pour ce faire, les priorités des priorités seront la bonne gouvernance, le développement des infrastructures, la santé, l'éducation, l'appui au secteur privé. Un plan de redressement de l'économie couvrant la période 2002-2005 a été établi à cet effet.

Le DSRP intérimaire a été amélioré pour tenir compte des grandes orientations du Gouvernement et pour traduire en termes opérationnels la volonté politique du Gouvernement de mettre en œuvre le plan de redressement et par-là réduire le taux de pauvreté de moitié en 10 ans. La stratégie est ambitieuse mais réaliste. A cet effet, elle privilégie le principe de « partenariat public-privé », s'appuie sur une analyse objective et sur des critères précis et fera l'objet d'actualisation annuelle. Cette stratégie est en outre nationale car elle est le fruit d'une concertation de tous les segments de la société. Elle s'articule autour des objectifs des conventions internationales auxquelles Madagascar a souscrit : Déclaration du Millénaire, NEPAD, Sommet Mondial de Développement Durable...

Aussi, les enjeux sous-jacents à la décision d'achever le DSRP sont-ils importants car le document en lui-même traduit un choix et une volonté politiques. Ce document va engager la responsabilité des Pouvoirs publics à moyen terme vis-à-vis des attentes pressantes de la majorité de la population malgache, en particulier les pauvres. Il ne s'agit nullement d'un pis-aller dicté par les circonstances de l'heure.

1.1 VISION ET AMBITION

La pauvreté est en quelque sorte un état d'asservissement et de frustration dans lequel se trouve une personne partiellement ou totalement dépourvue de moyens d'existence durables et qui se voit exclue de la jouissance des fruits de la croissance. Il en résulte chez cette personne une certaine aliénation qui la rend "étrangère" au processus de développement¹.

¹ Cette perception ne remet pas en cause la définition classique de la pauvreté basée sur la consommation calorifique.

A Madagascar, le peuple malgache fortement imprégné de valeurs spirituelles ancestrales ou religieuses, "*ny fanahy no mahaolona*"², a tendance, lorsqu'il connaît la pauvreté, à s'écarter de la voie que lui dictent ces valeurs et à adopter des comportements "*déviants*" pour pouvoir survivre ou à recourir à des solutions ponctuelles qui ne s'insèrent guère dans un quelconque cadre global.

Le Malgache, en particulier les pauvres, a aujourd'hui l'impression de perdre un peu de son âme "*Very fanahy mbola velona*"³ puisque toutes les valeurs attachées à son authenticité en tant que malgache respectant le *fihavanana*, la solidarité, l'entraide, l'humilité, le dialogue, se sont envolées comme par enchantement. Il adopte alors une vie en dérive illustrée par l'adage malgache « *Fiainana kodia very tsihy*⁴ ».

La renaissance d'une société qui recouvre son âme constitue la principale aspiration de la majorité des malgaches, qui y voit un cadre pour leur réinsertion dans le processus de développement. Restaurer le *fahamarinana* et le *fahamasinana* devient le leitmotiv de tout un peuple.

Ces deux notions présentent chacune tout un registre de significations allant, pour la première, de l'exactitude comptable à l'authenticité psychoculturelle en passant par la rectitude et l'intégrité morale ainsi que la justice sociale, pour la seconde de l'identité et l'équation personnelles à la capacité de retenue et d'autodiscipline.

La disponibilité des moyens d'existence durables au profit de l'ensemble de la population et de ses différentes composantes sociales, économiques et spatiales, et la possibilité pour ces mêmes composantes de jouir effectivement selon leurs besoins et/ou aspirations des fruits de la croissance constituent également les deux autres types d'ambition qui motivent aujourd'hui la grande majorité des malgaches.

En d'autres termes, l'ambition ainsi définie peut être formulée comme suit : « Permettre à l'ensemble de la population malgache de (i) vivre dans la sérénité, (ii) produire normalement et de façon efficiente, (iii) satisfaire correctement ses besoins fondamentaux et préserver ceux des générations futures ».

Vision et ambition constituent la toile de fonds de la stratégie de réduction de la pauvreté.

1.2 LE PROCESSUS PARTICIPATIF

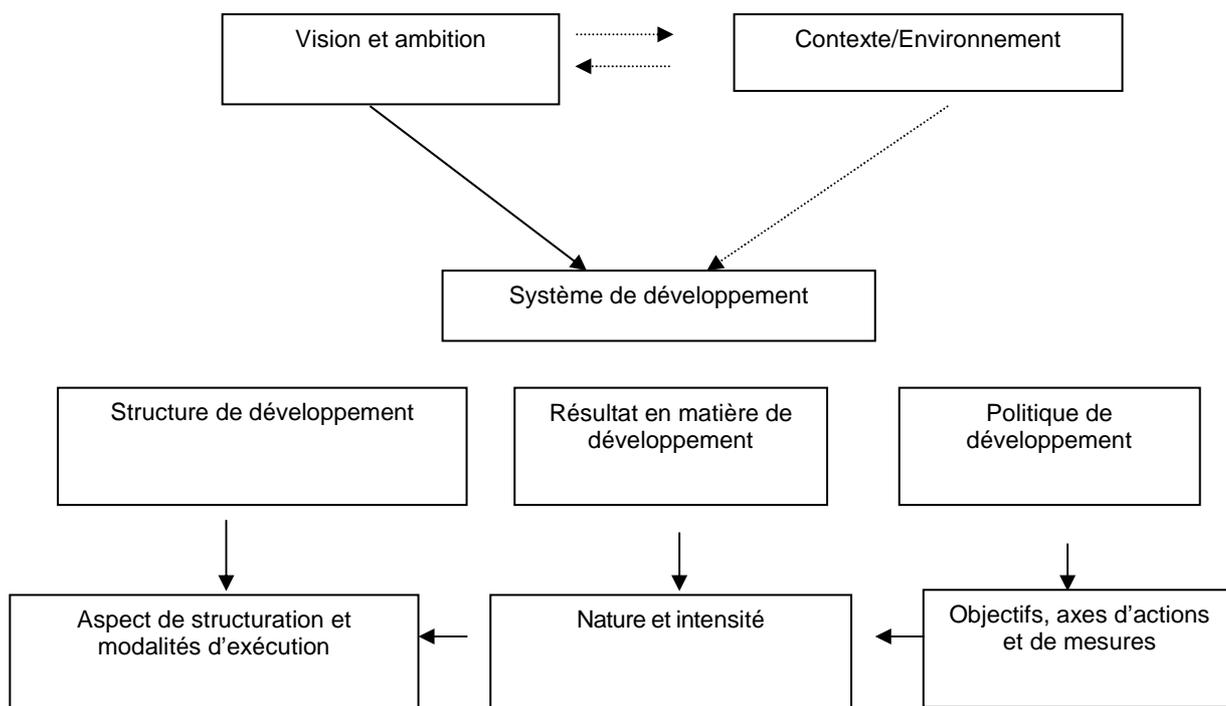
Le document de stratégie de réduction de la pauvreté définit les politiques ainsi que les voies et moyens de leur mise en œuvre. Ces politiques et voies et moyens sont conformes à la vision, aux aspirations et orientations retenues par le pays et auxquels les instruments institutionnels et moyens techniques doivent être cohérents. Tout ceci, pour aboutir à des résultats positifs et tangibles en matière de réduction de la pauvreté. Le document est le fruit d'une réflexion collective suivant un processus participatif au cours duquel toutes les sensibilités nationales, régionales, locales, qu'elles soient du secteur public ou du secteur privé et de la société civile ont pu exprimer leurs points de vue. Par ailleurs, ils ont pu confronter leurs intérêts respectifs et dégager ensemble des politiques et des pistes d'action en matière de réduction de la pauvreté cohérentes.

² C'est l'esprit qui fait l'homme

³ une personne égarée, éperdue

⁴ une vie qui court à sa perte

Le schéma ci-après en dégage les principaux rapports :



1.2.1 DANS LA CONCEPTION ET L'ELABORATION

L'élaboration du DSRP a passé plusieurs grandes étapes résumées comme suit :

- i) Le Gouvernement a d'abord mis en place, tout au début du processus en l'année 2000, une Cellule Technique, composée de hauts fonctionnaires, d'universitaires, d'élus locaux et d'entrepreneurs du secteur privé⁵. La Cellule est chargée de :
 - assister les responsables sectoriels des Ministères dans la préparation des documents de travail de base, nécessaires aux travaux des groupes thématiques ;
 - participer à l'organisation et à l'animation des processus participatifs ;
 - assurer la synthèse des résultats des travaux des groupes thématiques et en rendre compte au Premier Ministre ;
 - participer à l'analyse dynamique de tous les aspects de la pauvreté.

Un personnel permanent assure le secrétariat de la Cellule Technique avec le Secrétariat Technique de l'Ajustement (STA).

- ii) Six commissions techniques, mises en place dans le cadre de l'élaboration du DSRP, ont travaillé activement avec le Secrétariat de la Cellule Technique pendant le processus de finalisation du document et ce, avec la participation des ministères techniques, des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux.
- iii) Après le changement de Gouvernement au courant de 2002, suite à la crise survenue dans le pays, la Cellule Technique a été rattachée auprès Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

⁵ Décret n°2000-703 du 13 Septembre 2000 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- iv) L'atelier de renforcement du processus participatif pour l'élaboration de la stratégie de la lutte contre la pauvreté a été organisé les 7 et 8 Septembre 2000 à Antananarivo. Le premier projet de document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), élaboré sur la base des recommandations de cet atelier et des concertations, tables rondes et ateliers antérieurs relatifs aux stratégies sectorielles, a été discuté au cours d'un deuxième atelier qui s'est tenu à Antananarivo le 10 Novembre 2000, avec une participation encore plus importante qu'en Septembre de la société civile et des provinces (plus de 60% contre 40% des participants en Septembre)
- v) Des ateliers thématiques ont été organisés ensuite entre Février 2001 et Août 2001 pour approfondir certains thèmes importants dans la lutte contre la pauvreté et discuter des grands axes de la stratégie avec la population, à savoir :
 - Thème « Développement rural et pauvreté » tenu à Mahajanga ;
 - Thème « Inégalité entre hommes et femmes » à Toamasina ;
 - Thème « Pauvreté et SIDA » à Antsiranana ;
 - Thème « Effets des feux de brousse et de la pratique des tavy sur la pauvreté » à Fianarantsoa ;
 - Thème « Gouvernance et lutte contre la pauvreté » à Toliara ;
 - Thème « Pauvreté urbaine » à Antsirabe ;
 - Thème « Santé » à Antananarivo ; et
 - Thème « Éducation » à Antananarivo.
- vi) Le projet de DSRP complet a été ensuite présenté et discuté dans des ateliers régionaux tenus dans les six chefs-lieux de provinces (avec une participation moyenne de 120 personnes par atelier). Cette étape a pour objet de recueillir les différentes sensibilités de la population malgache dans les régions et notamment les points de vue des pauvres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations susceptibles d'exprimer leurs sentiments, besoins, attentes et suggestions, lesquelles constituent les conditions préalables quant à leur adhésion présente et future à la lutte contre la pauvreté, avant d'être débattu en atelier national à Antananarivo les 15 et 16 Novembre 2001 où plus de 500 participants ont examiné en détails le projet de document et la synthèse des recommandations des ateliers régionaux.
- vii) Le renforcement du processus participatif a continué à la reprise des travaux de finalisation du document, après la suspension du processus suite aux événements du premier semestre 2002, avec l'organisation de deux autres ateliers thématiques sur l'environnement et la bonne gouvernance pendant le mois de novembre 2002. L'atelier de concertation nationale s'est déroulé les 25 et 26 mars 2003.

L'analyse de la représentativité des différentes entités ayant participé aux ateliers, organisés depuis l'année 2001 jusqu'à la finalisation du document, a pu faire ressortir que l'administration y compris les élus était représentée en moyenne à 34.8%, le secteur privé, la société civile et les différentes organisations à 45.8%, les organismes internationaux à 10%, les autres composantes de la population à 6.6%.

Le projet de DSRP complet, fruit de ces différentes concertations et des travaux des 6 commissions techniques, a été élaboré pour être soumis aux partenaires extérieurs de Madagascar qui souhaitent apporter leur appui dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

1.2.2 DANS LE SUIVI

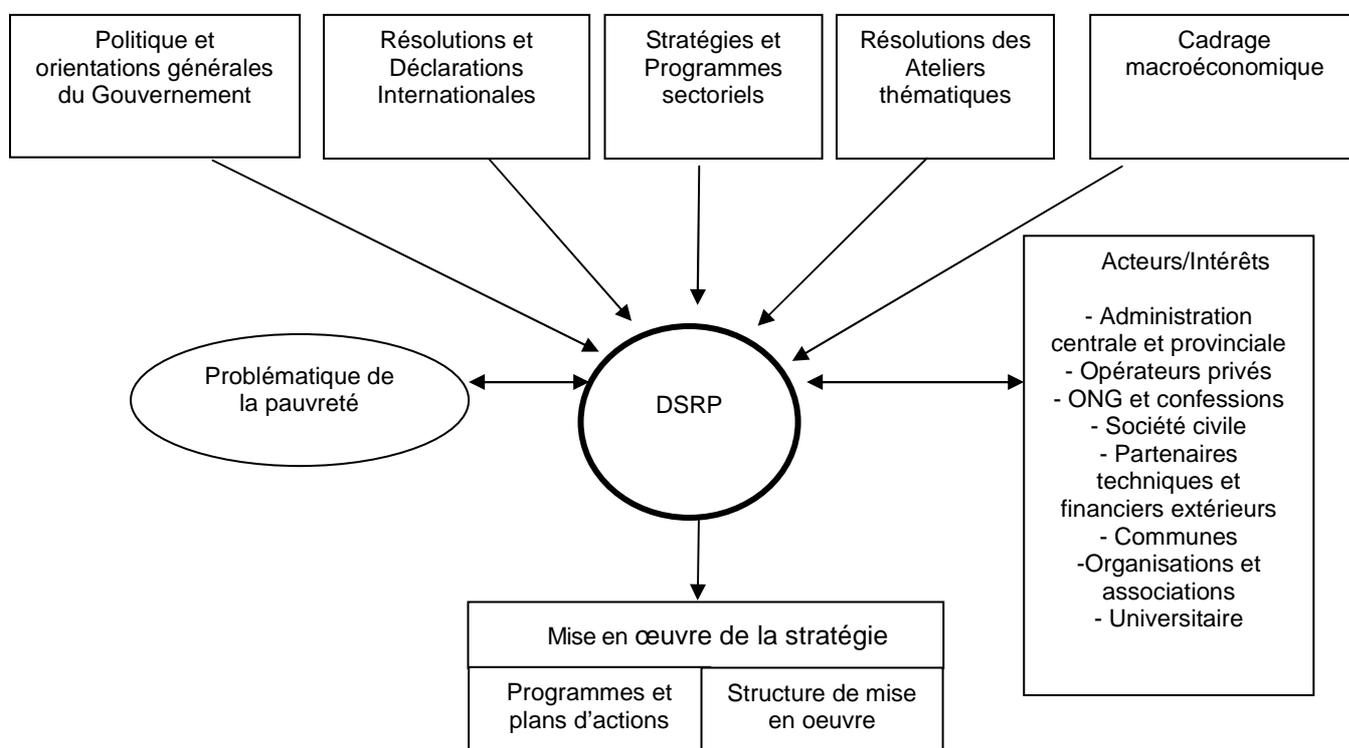
La même approche participative sera retenue pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action dans le cadre d'un processus qui inclura aussi bien des contributions de tous les acteurs dans les collectes des données, que dans les analyses et les réflexions dans le cadre des séminaires spécifiques. En même temps, la participation active de la population sera sollicitée et assurée dans le cadre des réflexions sur des stratégies et programmes sectoriels tels que le Plan d'Action au Développement Rural (PADR), le Programme Urbain de Lutte contre la Pauvreté (PULP), le Programme Sectoriel des Transports (PST), le Programme National d'appui au Secteur Privé (PNSP), la Politique

Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES), le Programme National de la Population (PNP), la Politique Nationale de Promotion de la Femme, le Programme Environnemental, le Programme de Lutte contre le SIDA, etc.

1.2.3 POUR UNE LARGE DIFFUSION

Pour la diffusion du Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté, un projet de site web est en cours d'installation avec la collaboration des partenaires techniques et financiers. Ce site permettra au public ainsi qu'à tous les partenaires au développement de Madagascar d'accéder aux résultats des ateliers organisés dans le cadre du renforcement du processus participatif et des études réalisées sur la dynamique de la pauvreté à Madagascar. En outre, il comprendra des informations sur les actions des bailleurs de fonds à Madagascar dans les programmes de réduction de la pauvreté.

1.2.4 SCHEMA D'ELABORATION DU DSRP



1.3 STRUCTURE DU DOCUMENT

Le DSRP est structuré suivant les parties ci-après :

- le contexte général et l'analyse de la pauvreté ;
- les objectifs et les axes stratégiques d'intervention ;
- les risques à la pauvreté ;
- les latitudes d'action et des scénarii ;
- les programmes de mise en œuvre de la stratégie ;
- les coûts et financement des programmes de mise en œuvre de la stratégie ;
- le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

2 CONTEXTE GENERAL ET SITUATION DE LA PAUVRETE

Deux ordres de facteurs, liés l'un au contexte général de l'économie malgache, l'autre à la problématique ainsi qu'aux caractéristiques proprement dites de la pauvreté, président à la définition du cadre général d'intervention de la stratégie de réduction de la pauvreté.

2.1 LE CONTEXTE GENERAL

Encadré 1. QUELQUES DONNEES REPERES

	1988-1990	1991-1996	1997-2001		
Taux de croissance économique	3,5%	0,1%	4,6%		
Taux de croissance du PIB/habitant	0,7%	-2,7%	1,8%		
Taux de croissance démographique	2,8%	2,8%	2,8%		
Taux d'inflation	16%	22,9%	8,3%		

	1960	1980	1993	1999	2001
Incidence de la pauvreté			70%	71%	69%
Ecart de la pauvreté	43%	47%	32%	33%	34%
Proportion des enfants ne fréquentant pas l'école	9%	19%	50%	30%	
Analphabétisme				48%	
Dont Femmes			56%	50%	

2.1.1 SITUATION GENERALE DE LA PAUVRETE

Avec un taux très élevé de 69% en 2001, la situation de Madagascar sur la pauvreté s'est quelque peu améliorée entre 1993 à 2001. L'amélioration est perceptible surtout en milieu urbain. Elle n'est pas cependant univoque pour chaque faritany, car si certains voient leur situation s'améliorer, pour d'autres, elle s'est dégradée. Par ailleurs, le milieu rural n'a cessé de s'appauvrir. Aussi, l'on peut affirmer que la croissance économique enregistrée, donc la politique économique sous-jacente au cours de la période, a peu profité aux pauvres du milieu rural⁶.

L'état actuel du niveau du revenu à Madagascar est né d'un long processus caractérisé, entre autres, par (i) une faiblesse de croissance économique qui résulte d'un niveau insuffisant de l'investissement (moins de 15% du PIB) et (ii) un taux démographique relativement élevé (de l'ordre de 2,8%).

Ces performances ont pour principales causes des insuffisances :

- au niveau des politiques de développement économique et social : (i) le diagnostic des caractéristiques techniques et socio-culturelles du pays dans toutes leurs dimensions, (ii) la définition d'un ensemble cohérent d'objectifs globaux et sectoriels et des stratégies de réalisation, (iii) la

⁶ Dynamique de la pauvreté : 1999-2001. Cornell University/INSTAT/Banque Mondiale. Octobre 2002.

concrétisation de ces objectifs en termes de programmes/projets, des mesures et d'actions appropriées s'inscrivant dans la durée, dans leur mise en œuvre, suivi et évaluation. Ces insuffisances ont entraîné des déséquilibres aux niveaux des ressources et des emplois de biens et services, des revenus distribués et des dépenses effectuées, des besoins de financement et des moyens de financement.

- au niveau organisationnel, aussi bien des structures d'intervention, du processus de prise de décision, des outils de programmation et de gestion que de l'utilisation optimale des financements ;
- des mesures d'appui en vue de l'élargissement des bases productives de développement en milieu rural : les rendements agricoles restent toujours faibles malgré les actions entreprises en matière d'encadrement et de vulgarisation. A ceux-ci s'ajoutent l'insécurité foncière, le faible accès aux moyens de production et au crédit, les problèmes liés à l'accessibilité physique.
- de l'implication de la société civile dans le processus de décision et de mise en œuvre des programmes et actions de développement ; et des ruraux dans le processus d'identification, de prise de décision et de mise en œuvre des projets susceptibles d'améliorer leurs moyens de production.

Points d'ancrage dans la mobilisation sociale, les traditions et cultures peuvent favoriser l'organisation dans la vie sociale ; aussi bien dans les activités productives que dans le domaine de la sécurité. Dans beaucoup de cas cependant, ce n'est pas toujours vérifié.

2.1.2 AU PLAN ECONOMIQUE

- **Croissance économique**

Avant les années 80, l'économie malgache a connu une croissance économique trop modeste par rapport à la croissance démographique pour permettre une réelle amélioration des conditions de vie des populations. La mise en place d'un programme de stabilisation et d'ajustement structurel (libéralisation du taux de change, libéralisation du commerce intérieur, déréglementation des prix, désengagement de l'Etat des activités de production et de commerce, libéralisation des importations...) vers le début des années 1980, a permis d'atteindre une croissance économique positive en termes réels à la fin de la décennie, même si l'inflation est restée à un taux moyen relativement élevé de 16% par an. Ce programme a été appuyé par la communauté des bailleurs de fonds.

L'amélioration de la situation économique a été perturbée par les événements de 1991. Les bouleversements qui s'en sont suivis, se sont entre autres soldés par la suspension des accords économiques internationaux. Le taux de croissance moyen par habitant est tombé à -2,7% entre 1991 et 1996. Le PIB par habitant a atteint son niveau le plus bas en 1996 (198 dollars constants de 1987), soit 60% de son niveau de 1971 (338 dollars constants de 1987). L'inflation a atteint plus de 50%.

La période 1997-2001 a été marquée par une certaine stabilité et les prémices d'un décollage économique avec des retombées sociales faibles. Les mesures prises comprennent : (i) l'abaissement des barrières douanières ; (ii) la suppression des exonérations fiscales ; (iii) la mise en place de nombreuses restrictions budgétaires et de contrôle des dépenses budgétaires ; (iv) la privatisation ; (v) l'élimination des activités quasi-budgétaires de la Banque Centrale... Ces mesures ont permis de rétablir les grands équilibres économiques, tant au niveau des finances publiques qu'au niveau des échanges extérieurs et de la monnaie. Le taux d'inflation est passé de 14% en 1999 à 8% en 2001, le taux d'intérêt de 17% à 12%, les taux de change se sont stabilisés. L'investissement direct étranger est passé de 10 millions de dollars US en 1996 à 120 millions en 2001. Le taux d'investissement privé passe à 7% du PIB en 2001 contre 4% en 1997. Le taux de croissance moyen de l'économie est de 4,5%.

Sur les 4,5% de croissance économique des années 1999 et 2000, environ 1,5 et 0,8 points sont attribuables respectivement aux « activités dérivées » des Exportations et du Commerce. Les activités du Tourisme et de la Construction/BTP contribuent pour 0,6 et 0,4 points respectivement. Du côté du secteur primaire, il est à noter la bonne performance de la pêche (0,9%). Par contre, il apparaît

paradoxal, que l'Agriculture qui fait vivre la grande majorité des malgaches, tire vers le bas le taux de croissance économique du pays. Quant aux industries (hors ZFI), elles fournissent environ 0.4 point. Ce sont les activités dérivées de ces branches qui seront successivement examinées ci-dessous.

Concernant le secteur agricole, près de 70% de l'activité de la production du pays est dominé par la riziculture. Or la production de riz n'augmente que de 1,2% par an depuis les années 80 et son rendement n'a jamais dépassé le seuil de 2,1 tonnes à l'hectare. Les techniques de culture du riz restent encore dans une large mesure très traditionnelles et l'emploi d'intrants peu développé. La part de l'agriculture dans le PIB et dans celui du secteur primaire connaît une baisse tendancielle depuis plusieurs décennies. En termes réels, le poids de l'agriculture dans le PIB était de 17,5% (48,5% du secteur primaire) en 1990 contre 15,3% (44,5 % du secteur primaire) en 2001. Cette situation est due à la combinaison de deux facteurs : un faible taux de croissance de l'agriculture (2% de croissance en moyenne par an de 1997 à 2000, à prix constants), contre une croissance beaucoup plus soutenue des autres branches telles que la sylviculture (9, 8% en moyenne)

Une grande différence est constatée entre les prix de vente du riz au détail et ceux aux producteurs. Celle-ci s'explique par l'absence de fluidité de la circulation des biens (des lieux de production vers les marchés) due à la déficience des infrastructures routières et par la non maîtrise par les agriculteurs, des moyens et techniques de stockage. Cet environnement tend à profiter aux opérateurs en aval (collecteurs et autres) et à maintenir une situation de rente et de spéculation dans le secteur rizicole. Depuis le début des années soixante-dix, l'offre nationale de riz (avec une croissance annuelle moyenne de 1,4% pour la production de paddy) ne suffit pas toujours à couvrir les besoins annuels de consommation du pays qui s'élèvent à environ 1.650.000 tonnes.

Concernant le poids des zones franches industrielles (ZFI) proprement dites dans l'économie malgache, leur contribution directe à la formation du PIB est faible et atteint tout juste 1% alors qu'elle est de 11,2% pour les autres industries de Madagascar, 10,6% pour le commerce ou encore de 9,9% pour le transport de marchandises. L'importance des ZFI se trouve dans leur capacité de créer des emplois et d'entraîner les activités d'autres branches économiques dans le pays (transport de marchandises, transit, télécommunications, commerce, taxes indirectes) créant par la même occasion des emplois indirects. Ainsi, elles font partie des entreprises ayant une forte capacité d'emplois, car de moins de 20.000 emplois directs créés en 1994, on est passé à 75.000 emplois directs en 2000 et environ 100.000 en 2001 auxquels il convient d'ajouter 25.000 emplois induits. Selon les données du FMI, près de 80% des investissements étrangers à Madagascar vont vers les zones franches. Sur ce total, 38% proviennent de la France, 25% de Maurice et 9% des autres pays européens.

En résumé, la période a donné lieu à des perspectives de relance de l'économie. Celles-ci ont été à nouveau remises en cause par la crise post électorale de 2001. Cette crise a mis en évidence que les bonnes performances économiques, sur fond de stabilité politique apparente cachaient en vérité un malaise et une tension sociale profonde rampante car elles reposaient sur la pauvreté de la grande majorité des Malgaches.

- **Situation de la dette**

Le problème de l'endettement de Madagascar reste entier. Le service de la dette représente en 1995 près de 152% des recettes fiscales, ou encore 52% des recettes d'exportation. L'absence d'accords de réaménagement entre 1991 et 1996 a aggravé la situation, ayant entraîné une accumulation importante d'arriérés de paiements extérieurs. Les accords de réaménagement de 1997 (Club de Paris VIII), de 2000 (Extension du Club de Paris VIII) et de mars 2001 (Club de Paris IX) ont permis une réduction de la valeur actualisée nette de la dette.

A la fin 2002, l'encours nominal de la dette extérieure s'est élevé à 4587 millions de dollars US, soit 100,6 pour cent du PIB. En valeur actuelle nette et après les réaménagements traditionnels, la dette s'est chiffrée à 2277 millions de dollars US, soit l'équivalent de 49,9% du PIB, 211,3% des exportations de biens et de services non facteurs et 624,7 pour cent des recettes fiscales. En tenant compte de

l'assistance intérimaire au titre de l'IPPTE, la valeur actualisée nette du stock de la dette s'est établie à 1397 millions de dollar US représentant respectivement 30,6% du PIB, 129,7% des recettes d'exportations de biens et de services non facteurs, et 383,3% des recettes fiscales.

Le tableau suivant indique qu'après les réaménagements traditionnels, la situation de l'endettement extérieur du pays continuera à ne pas être viable pendant une dizaine d'années, ainsi que l'indique le ratio dette exportations dont la valeur actuelle nette (VAN), soit 178,2 % sur la Période 2000-2009.

Tableau 1. Madagascar : Situation de la dette extérieure 2000-2002 et indicateurs de soutenabilité

(Unité en pourcentage)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne	
									2000 - 2009	2010 - 2019
Après allégements traditionnels										
VAN dette/Exports	220.4	192.7	211.3	223.3	233.3	193.8	174.2	156.7	178.2	99.1
VAN dette/Recettes fiscales	470.7	476.8	624.7	443.3	395.5	365.4	337.7	312.0	382.7	182.3
VAN dette/PIB	55.0	48.4	49.9	47.2	45.5	43.8	42.2	40.6	43.8	29.8
Service dette/Exports	12.9	10.6	11.9	11.3	12.5	9.9	9.4	8.4	9.7	4.4
Service dette/recettes fiscales	27.6	26.2	35.2	23.5	21.1	18.6	18.2	16.7	20.8	8.0
Après Assistance intérimaire										
VAN dette/Exports	259.2	182.6	129.7	140.3	150.8	127.9	117.5	108.0	131.2	80.4
VAN dette/Recettes fiscales	553.5	451.8	383.3	280.2	255.6	241.2	227.8	214.9	281.8	147.8
VAN dette/PIB	64.7	45.9	30.6	29.5	29.4	28.9	28.5	27.9	32.2	24.1
Service dette/Exports	6.7	3.9	4.7	5.2	6.8	5.5	5.1	4.6	4.9	1.9
Service dette/recettes fiscales	14.4	9.8	13.8	10.2	11.6	10.4	10.0	9.2	10.5	3.4

▪ Source : Banque Centrale de Madagascar

Le service de la dette extérieure devrait également rester assez élevé, puisqu'il a atteint 128 millions de dollars en 2002, soit 11,9% des recettes d'exportations de biens et de services non facteurs, et 35,2% des recettes fiscales. Néanmoins, après l'assistance intérimaire, le service de la dette est passé à 50 millions de dollars US, soit 4,7% de recettes d'exportations de biens et de services non facteurs et 13,8% des recette fiscales.

Il ressort de ces indicateurs que Madagascar sera sensible à une modification des paramètres telle qu'un choc extérieur défavorable, qui mettrait le pays dans une position insoutenable en aggravant le fardeau de la dette. Le poids de la dette serait ainsi insupportable, même dans le cadre d'un environnement et d'une politique stables, et un rééchelonnement de flux. Des chocs additionnels défavorables augmenteraient le besoin de financement extérieur.

- **Problème d'accessibilité**

Les problèmes d'enclavement et d'inaccessibilité physique restent un des facteurs centraux et déterminants de l'évolution de l'économie malgache. En raison du relief accidenté et la grande étendue de l'île, les coûts de circulation interne des biens, les facteurs de production et connaissances y sont relativement élevés par rapport à d'autres pays similaires. Compte tenu de la situation géographique de l'île qui entraîne des coûts élevés, il est opportun que Madagascar se « rapproche » du reste du monde pour assurer son développement. Dans une grande mesure, les politiques à mener consistent à réduire la distance tant à l'intérieur de l'île qu'entre le pays et le reste du monde. Le développement économique du pays dépend donc, dans une très large mesure, de la réduction de ces coûts. En règle générale, 33% des Communes qui n'ont pas accès à une route nationale et 30% qui n'ont pas accès à une route provinciale considèrent les transports comme la première priorité de leurs priorités⁷.

- **Facteur de production**

Les dotations en terre et en équipement sont faibles et inégalement réparties entre les ménages agricoles et notamment les pauvres. L'accès à la terre devient de plus en plus difficile dû à la croissance démographique rapide au cours des dernières années et l'imprécision du droit foncier ainsi que la structure de l'administration foncière. Une tendance à une exploitation de plus en plus poussée vers les terres non irriguées telles que les collines et les forêts, s'amplifie. Aussi, les questions de pression sur les terres avec les conséquences que celles-ci ont sur l'écologie et la pauvreté deviennent-elles cruciales en ce sens qu'elles agissent fortement sur les moyens de production des ménages ruraux.

- **Développement régional**

Au plan régional, malgré une homogénéité certaine de la population malgache, des disparités de développement existent entre les régions. Le développement plus équilibré des régions reste donc un leitmotiv de la politique globale du pays. Un dosage judicieux doit toujours être opéré entre intérêts régionaux et intérêts nationaux.

- **Ecosystèmes et changements climatiques**

Madagascar possède un potentiel économique qui tient de la diversité et de la qualité de sa main d'œuvre d'une part, de son patrimoine écologique et environnemental d'autre part. Ces atouts sont cependant menacés car l'écosystème malgache connaît une dégradation inquiétante, et la prévalence des maladies transmissibles ou endémiques risque d'handicaper la santé de sa main d'œuvre.

Les impacts des «changements climatiques» sont particulièrement graves et susceptibles d'entraîner des dommages considérables tant pour les écosystèmes de l'environnement naturel du pays que pour l'humanité. Les activités agricoles deviennent vulnérables à cause de l'augmentation du niveau des mers qui engendre l'érosion des côtes, les inondations, la salination des estuaires, la dégradation des marais maritimes et des récifs coralliens ainsi que la diminution des volumes de nappes phréatiques d'eau douce.

2.1.3 AU PLAN POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Après les actions de pacification qui ont suivi les événements politiques de 2001-2002 suite à l'élection présidentielle, le retour à la stabilité politique se fait ressentir. La mise en place effective du Parlement (Sénat et Assemblée Nationale) en est un des acquis. Cette stabilité sera par ailleurs consolidée par des élections communales prévues au courant de l'année 2003.

⁷ La voix des clients : les priorités de développement d'après une approche participative. Cornell University/INSTAT/FOFIFA. Octobre 2002.

Dans le cadre de la rationalisation des actions de l'Administration et pour améliorer son efficacité, le Gouvernement a clarifié les missions des différents départements ministériels, au nombre de 22, les a réparti en trois grandes catégories de fonction : souveraineté, développement, social.

2.1.4 LA SITUATION POST CRISE

La crise politique du premier semestre 2002 a engendré une désorganisation économique et sociale, caractérisée par une chute de la croissance de l'ordre de -12%, et a abouti à l'aggravation du phénomène de pauvreté et de vulnérabilité au niveau des espaces, des agents économiques, des couches de population (couches vulnérables dont les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les sans-abris...). Les répercussions de ces différents chocs ont entraîné par ailleurs l'émergence d'une nouvelle catégorie de pauvres en milieu urbain (employés des zones franches...) et toutes sortes de déficits notamment en termes d'alimentation, de revenu, d'emploi, d'infrastructure, de stabilité/ sérénité/sécurité et de crédibilité.

Le secteur secondaire est le plus affecté avec une baisse de -25%, suivi par celui du tertiaire avec -12,5%. La production agricole a enregistré un taux de croissance de -1,4%

Pour y faire face, le Gouvernement a mis sur pied un plan de redressement et de reconstruction. Par l'engagement des Amis de Madagascar lors de la conférence tenue à Paris en juillet 2002, une enveloppe d'aide d'un montant de 2.477 millions de dollars est accessible pour une période de 4 ans. Une partie de ce montant, de l'ordre de 219,5 millions de dollars, est consacrée principalement au programme d'urgence prioritaire (2002 à juillet 2003). Ce dernier a été mis à exécution par le Gouvernement et par le Crédit d'Urgence pour la Relance Economique (CURE) octroyé par l'IDA (50 millions de dollars) vers le dernier trimestre 2002.

Les mesures prises dans le cadre du programme d'urgence prioritaire se sont avérées pertinentes et ont eu des impacts immédiats concernant les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité notamment en milieu rural. L'annulation du paiement des frais de scolarité a conduit ainsi à une amélioration du taux de scolarisation (+ de 11% dans les écoles primaires comparé à l'année 2000-2001). Les services de santé sont devenus plus accessibles grâce à la politique de suppression des recouvrements des coûts. La nouvelle politique adoptée pour réduire l'insécurité (augmentation du nombre des interventions couplée avec celle de l'effectif du personnel permanent sur terrain) a engendré un sentiment plus fort de sécurité de la part de la population rurale. En conséquence, la sécurité n'est plus restée la première priorité de développement pour la plupart des communes rurales. Néanmoins, une certaine méfiance vis-à-vis du système judiciaire persiste. Les mesures prises ont permis également de procéder à l'ouverture du Marché Interbancaire des Devises (MID) et à la reprise des Bons de Trésor par Adjudication (BTA), qui ont été mis en veilleuse pendant la période de crise.

Toutefois, les effets négatifs de la crise sont encore perceptibles. La période de soudure dans les zones rurales semble s'annoncer être difficile par rapport aux années antérieures. La population estime que son revenu moyen a baissé de 20%, les pauvres ayant souffert beaucoup plus que les riches et les couches moyennes. Le niveau de réussite au CEPE a connu une baisse importante : 19 points pour les EPP rurales et 31 points pour les EPP urbaines. L'augmentation des inscriptions dans les écoles a par ailleurs exacerbé les problèmes d'insuffisance et/ou de répartition d'enseignants et de salles de classe.

Les prix ont connu des hausses vertigineuses aux moments forts de la crise, mais se sont stabilisés et ont repris une baisse avec la normalisation de la situation politique. En moyenne annuelle le taux d'inflation s'établit à 15%. La suspension du MID et le maintien d'un taux de change officiel durant les 6 mois de sa fermeture ont permis de contrôler les risques de la dépréciation du fmg.

Durant la crise, il y a eu gel des avoirs extérieurs de mars à juillet 2002. Cette situation a entraîné une baisse des transactions commerciales en volume, du niveau des importations et des exportations. Il

en résulte une légère détérioration de la balance commerciale, de -4,5% en 2002 contre -1,3% en 2001. Le taux de pression fiscale a chuté à environ 7% du PIB en 2002, après 9,6% en 2001.

Encadré 2. PRINCIPALES REFORMES ADOPTÉES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Réformes budgétaires:

- application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (1994-2001)
- renforcement des administrations fiscale et douanière (1997-2001)
- réformes de la fonction publique (1998-2001)
- renforcement du suivi de l'exécution budgétaire (2000)

Réformes du secteur monétaire et financier

- privatisation des banques publiques (1996-99)
- indépendance de la Banque Centrale (1994)

Privatisation des entreprises publiques

- établissement des bases législatives sur la privatisation (1996)
- libéralisation des télécommunications: licence pour les opérateurs de téléphone cellulaire (1996)
- privatisation de la compagnie pétrolière (2000)
- privatisation des entreprises d'État (1988-2001)

Politique de change et de paiement:

- adoption du taux de change flottant (1994)
- libéralisation des transactions courantes (1996)

Politique commerciale:

- libéralisation de la production et de la commercialisation du café, du girofle, de la vanille et du riz (1987-1997)
- abolition du contrôle des prix (1986)
- abolition des taxes sur les exportations (1988)
- élimination des restrictions et des licences sur les importations (1988-2001)
- allègement tarifaire régional (1987-2001)

2.1.5 LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

L'effet cumulatif des Programmes d'Ajustement Structurel lancés depuis 1985 a donné naissance à une économie plus ouverte et orientée vers le marché. Dans l'ensemble, l'exécution des réformes a été satisfaisante. Dans certains domaines, les progrès ont été lents. Des problèmes subsistent et des nouvelles difficultés ont émergé. Les résultats significatifs sont apparus à partir de 1988, avec des taux de croissance supérieurs au taux d'accroissement de la population, sauf pour la période 1991-1996 où les programmes ont été suspendus. Le taux de croissance annuel moyen est de 3,5% pour la période 1988-1990 et de 4,3% pour la période 1997-2000.

2.1.6 LES PROGRAMMES SECTORIELS

En termes de développement social et de lutte contre la pauvreté, le premier Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement mis en oeuvre de 1989 à 1997 (PNAE1) a pu doter le pays des instruments de gestion du secteur. Le deuxième programme PNAE2 mis en vigueur depuis 1997 s'est attaché à renforcer les acquis en basant sa stratégie de mise en oeuvre sur un partenariat impliquant la participation des associations de parents d'élèves de chaque école, des communautés locales et en rattachant les postes budgétaires des instituteurs au niveau de l'école.

Pour le secteur santé, la redynamisation du système basé sur les districts sanitaires a permis la mise à disposition des moyens humains et matériels indispensables à la bonne marche des services, et a donné lieu à un impact notable sur le taux d'accès aux structures sanitaires ce, grâce à une meilleure articulation des efforts avec les autres actions sectorielles liées à la santé telles que la nutrition, l'eau potable, la sécurité alimentaire...

Des programmes spécifiques favorisant la promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus par l'intermédiaire de projets de sécurité alimentaire, la mise en place d'infrastructures de base en milieu urbain et rural (HIMO pour les canaux d'irrigation, pistes rurales...), ou de promotion de micro entreprises ont été également mis sur chantier. Une intégration de ces actions dans un ensemble cohérent et plus vaste dans le cadre de programmes multisectoriels, tournés vers la lutte contre la pauvreté, permettra d'obtenir des résultats significatifs à l'échelle nationale.

En matière de protection de l'environnement, la "Charte de l'environnement Malagasy" (loi 90-033 du 21 décembre 1990) fixe le cadre général de la politique environnementale à Madagascar. Le Plan National d'Actions Environnementales (PNAE) est la traduction opérationnelle de cette politique qui se fixe comme objectif de réconcilier la population malgache avec son environnement en vue d'un développement humain durable. Plusieurs outils ont été développés dans le cadre des différents projets tels que :

- Elaboration d'outils d'aide à la décision et référentiels : Inventaire Ecologique Forestier National (IEFN), plans d'aménagement forestier, plans de gestion de bassins versants, cartes d'occupation de sol et cartes d'évolution forestière, Plan de Gestion du Réseau des Aires Protégées, rapports sur l'état de l'environnement, Tableaux de Bord Environnemental National et provinciaux, Système d'Information Environnementale;
- Protection et gestion du patrimoine naturel de biodiversité : réseau national d'aires protégées et écotourisme ;
- Mise en œuvre des mini projets de conservation des sols, agroforesterie et autres projets communautaires : diffusion des techniques anti-érosives et des techniques agro écologiques, plans communaux de développement ;
- Gestion communautaire des ressources naturelles : GELOSE et GCF;
- Etudes d'impacts environnementaux

2.1.7 LES PROBLEMES DE LA GOUVERNANCE

Deux modes de gouvernance se sont alternés à Madagascar : gouvernance de type paternaliste entre le milieu des années 70 et de type démocratique depuis le début des années 90. Le premier, fondé sur la prépondérance du secteur public et la gestion centralisée des ressources, a débouché sur une stagnation de l'économie causant la baisse des revenus et le développement des écarts entre riches et pauvres. En effet, le régime s'est heurté à un dysfonctionnement de l'administration et des entreprises publiques en raison de la défaillance dans les structures de surveillance et dans les mécanismes de contrôle. Le second, quant à lui, est basé sur la décentralisation progressive de la gestion des affaires publiques et est caractérisé par (i) la re-dynamisation du processus participatif, (ii) la libéralisation de

l'information ainsi que de la vie politique pour promouvoir la transparence et l'imputabilité (accountability), (iii) la libéralisation des marchés.

La faiblesse de la gestion des affaires publiques ainsi que l'effritement important des niveaux des salaires sont allés de pair avec la dégradation des Administrations publiques, la perte de morale des fonctionnaires et des difficultés des services.

1. La dégradation de l'administration publique est caractérisée par l'insuffisance des moyens au niveau de la fonction publique, la dégradation du statut des fonctionnaires et le niveau de corruption élevé non sanctionné.

En ce qui concerne la gestion des affaires publiques, les principaux problèmes sont la mauvaise gestion des finances publiques au niveau de l'exécution et du contrôle budgétaire, l'absence de transparence au niveau des informations en matière de finances publiques et l'absence de responsabilisation des représentants de l'Etat.

Pour la justice, on observe l'inexistence de l'indépendance des juges et la lenteur de l'administration judiciaire.

2. La lenteur du processus de décentralisation/déconcentration est constatée à travers les structures institutionnelles très centralisées dans la faiblesse du taux de décentralisation des dépenses.
3. La faible capacité des organisations de la société civile est manifeste à travers l'absence d'une véritable plate forme de la société civile.
4. La faiblesse des incitations pour le développement du secteur privé à travers la lenteur des formalités administratives et procédures judiciaires, l'insuffisance des informations sur les statistiques sectorielles.

Encadré 3. CONSTATS DES ATELIERS REGIONAUX DE CONCERTATION ORGANISES SUR LA BONNE GOUVERNANCE

Les ateliers de concertation ont mis en évidence un usage abusif de mesures discrétionnaires, avec pour résultat un manque d'uniformité dans l'application des lois, règlements et mesures, un manque de lisibilité de l'Administration, un manque de prédictibilité et de stabilité des règlements et une législation souvent redondante et dès fois contradictoires. Cet environnement discrétionnaire est source d'incertitude pour la population et, en particulier, dans le monde des affaires, et est à l'origine de développement d'un environnement favorable à la corruption.

La mise en œuvre des réglementations des zones franches industrielles, par exemple, a permis de réduire les coûts résultant de la bureaucratie gouvernementale et de sa lourdeur, source de la corruption qui entraîne, avec l'inefficacité des coûts économiques importants que les pauvres subissent en derniers ressorts. Les ateliers ont mis en exergue les points fondamentaux ci-après qui entravent un développement rapide et durable du pays :

- une économie peu compétitive avec un fort potentiel
- une population jeune peu alphabétisée et moyennement scolarisée, bénéficient peu de soins et soumis aux risques des maladies
- une insuffisance de capacité de formulation des stratégies et priorités de programme des investissements.
- une faible efficacité des services publics
- une absence de coordination des actions gouvernementales

2.1.8 BILAN DES PROGRAMMES, DES MECANISMES FORMELS ET INFORMELS DE PROTECTION SOCIALE

Au cours de ces vingt dernières années, des documents visant à limiter les effets de la dégradation de la situation économique et sociale ont été élaborés. Il en est ainsi du Plan de Relance du Développement Economique et Social (PREDES), du Plan National d'Actions pour le Redressement Social (PNARS), du Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLCP) précédé de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLCP). Ces documents sont cependant restés en tant que documents d'orientation et n'ont pas été suivis de réalisations concrètes faute de financement, et ce, dans la mesure où les Gouvernements qui se sont succédés à cette époque n'ont pas su ou pu se les approprier.

Des programmes tels que le Programme d'Actions Sociales et d'Appui à la Gestion Economique (PASAGE) relayé par la suite par le Projet d'Appui Institutionnel à la Gestion Publique (PAIGEP) ; le Programme d'Appui aux Initiatives des Quartiers (PAIQ) ; les Programmes UNICEF... ont été conçus et mis en œuvre en vue de contribuer à l'atténuation de la pauvreté.

Les réalisations de ces divers programmes restent limitées à des zones géographiques bien déterminées et leurs impacts sont, de ce fait, faibles. En outre, la démarche qui a été mise en œuvre dans le cadre de la programmation des activités, ne procède pas d'une vision globale et à long terme des problèmes, et de la recherche de synergie avec l'ensemble des autres interventions. Il y a également l'insuffisance du volume des investissements programmés, la faible pérennisation des structures d'exécution et d'entretien pour s'assurer de la fonctionnalité des infrastructures réalisées. De ce fait, leurs effets d'entraînement sur l'économie des zones touchées sont limités.

Si les différents programmes couvrent une grande partie du territoire, les interventions restent en deçà des besoins réels. Le GAP évalué en terme de populations bénéficiaires par rapport à l'effectif de la population vulnérable selon les risques varie en moyenne entre 80 et 100%, exception faite pour le cas de programmes exerçant dans la prévention des cyclones et des catastrophes naturelles (gap de 38%) et les programmes relatifs à la lutte contre la malnutrition au niveau scolaire, à la santé des enfants et des mères (gap de 46,4%). Les programmes relatifs à l'insertion économique et à la prévention des risques et chocs économiques sont presque inexistants. Les programmes de filets de sécurité ne donnent pas de solutions pérennes à la situation de précarité des populations vulnérables. Il semble qu'il y a une insuffisance de synergie entre les diverses actions menées sur terrain ce, due à l'absence d'une stratégie nationale de protection sociale bien arrêtée.

Concernant le système de protection sociale constitué par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, la caisse de retraite civile et militaire, les services médicaux d'entreprises, la fourniture de services de crédits sociaux, les services publics de protection sociale, un rapport du BIT qui fait une analyse de la situation soulève qu'actuellement, seulement 7 % de la population active bénéficient d'une protection sociale.

Les mécanismes informels de protection sociale, quant à eux, peuvent être des mécanismes préjudiciables aux couches vulnérables, ou de mécanismes positifs en réaction aux chocs et aux risques. Les systèmes de crédit informels prolifèrent. En milieu rural, il existe des systèmes analogues auxquels les ruraux ont recours en cas de difficultés (période de soudure, événements heureux ou malheureux).

2.2 ANALYSE DE LA PAUVRETE

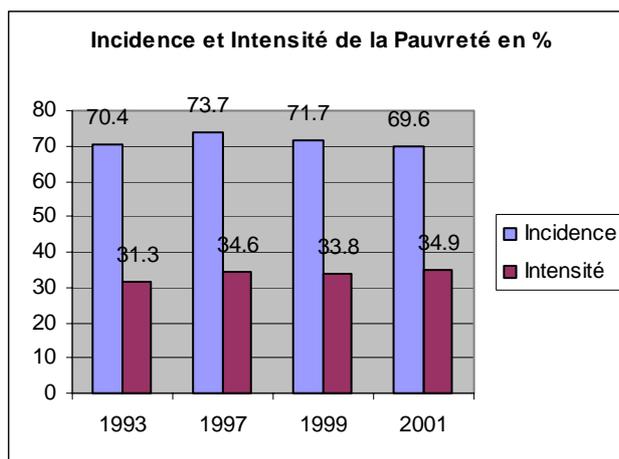
2.2.1 CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE

2.2.1.1 Le niveau de pauvreté mesuré par le taux de pauvreté, l'Intensité de pauvreté et l'indicateur de développement humain demeure élevé

Les normes internationales définissent les pauvres, comme les individus dont les ressources⁸ sont insuffisantes pour consommer, en plus des éléments non alimentaires indispensables⁹, une ration alimentaire de 2133 calories par jour, le minimum censé être nécessaire pour entretenir une vie normale et active.

En appliquant la définition susmentionnée, le seuil de pauvreté¹⁰ a été évalué à 988.600 Fmg par an par individu en 2001, ce qui a permis de calculer le taux de pauvreté (ou incidence de la pauvreté). Ce taux détermine la proportion de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et est estimé à 69,6% (en 2001) pour Madagascar. Pour connaître le sort des pauvres, le taux de pauvreté est complété par l'intensité de pauvreté¹¹. Elle mesure la gravité de la situation des pauvres et détermine l'écart en % du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Cette dernière est évaluée à 34,9% en 2001.

La baisse des performances économiques entre 1991 et 1996 a eu des répercussions négatives sur la situation de la pauvreté qui s'est détériorée en 1997 par rapport à 1993 (73,3% contre 70,0%), et est devenue plus intense (34,6% contre 31,3%). Mais le redressement économique observé depuis 1997 se traduit par une amélioration progressive de la situation, le taux de pauvreté en l'an 2000 étant estimé à 70,2%, niveau comparable à celui de 1993. Cette amélioration s'est poursuivie jusqu'en 2001 pour atteindre une baisse de l'incidence de pauvreté de 69.6%. Par contre l'intensité nous révèle un état presque stationnaire de la pauvreté.



⁸ Les ressources d'un ménage peuvent être monétaires (salaire ou produits de la vente), ou non monétaires (autoconsommation, transferts, paiements en nature). Noter que la valeur locative des biens durables sont inclus dans l'évaluation des consommations des ménages.

⁹ Comme par exemple, les vêtements et autres articles de première nécessité

¹⁰ *Seuil de pauvreté* : revenu nécessaire pour acheter, en plus des éléments non alimentaires indispensables, une ration alimentaire de 2.133 calories par jour. *Ratio de pauvreté* : proportion de la population dont le revenu moyen est inférieur au seuil de pauvreté (proportion des pauvres).

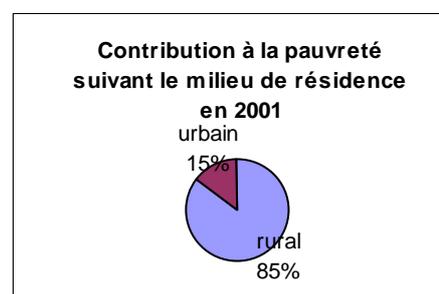
¹¹ L'intensité de la pauvreté représente la proportion du seuil de pauvreté qu'il faut ajouter en moyenne aux consommations des individus pauvres pour qu'il n'y ait plus de pauvres.

Encadré 4. REMARQUES SUR LA METHODOLOGIE DE MESURE DE LA PAUVRETE :

La méthode de mesure de la pauvreté a été améliorée en 2001. Des éléments supplémentaires ont été introduits dans l'évaluation des consommations des ménages, notamment l'évaluation de l'utilisation des biens durables et les paiements en nature. De ce fait, les résultats obtenus entre 1999 et 2001 ne sont pas parfaitement comparables. Néanmoins, à partir des bases de données de 1999 et de 2001, l'évolution de la pauvreté entre 1999 et 2001 a pu être établie. Pour avoir des chiffres comparables et sauvegarder les résultats obtenus en 2001, les mesures pour les années antérieures comparables à celles de 2001 ont été estimées à partir des évolutions entre les différentes années. Ainsi, par exemple au niveau national, en 1993 l'incidence de la pauvreté était de 70.0%, le taux correspondant comparable à 2001 est de 70.4% (voir tableau).

Madagascar est encore classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Plus de 2 personnes sur 3 sont pauvres. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH)¹², permet ainsi de situer le progrès de développement de Madagascar par rapport aux autres pays. L'indicateur se concentre sur trois aspects essentiels sous l'angle des manques de la vie humaine : la longévité, l'instruction et des conditions de vie décente

Avec un IPH de 0,467 en 1999, Madagascar fait partie des pays dont la pauvreté humaine est élevé. Cependant, par rapport à l'année 1997, l'IPH (0,517) a connu une baisse de 9,8%, traduisant une amélioration de la répartition du développement humain au sein de la population¹³.

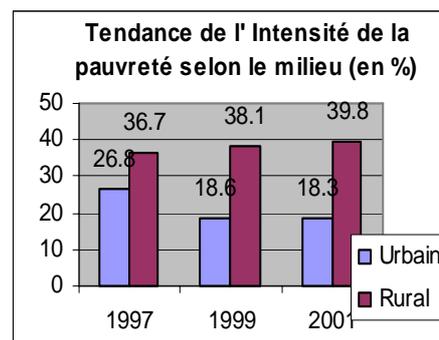


2.2.1.2 Profil de la pauvreté

La Pauvreté à Madagascar, comme dans plusieurs pays Africains, est un phénomène rural et connaît des variations importantes d'une région à l'autre ainsi que suivant les groupes socio-économiques et le genre.

2.2.1.2.1 La pauvreté touche 85% de la population rurale

Plus de 3/4 (85%) des pauvres habitent en milieu rural. Les ménages urbains semblent avoir une vie beaucoup plus décente par rapport aux ménages ruraux. Cette différence se reflète dans les consommations par tête car en milieu rural, elles sont inférieures au seuil de pauvreté et représentent 32.5% en moins par personne par rapport à celles de la Capitale. L'amélioration de la situation en 2001 par rapport à celle de 1999 concerne surtout le milieu urbain où le taux d'incidence a diminué de 2.1% contre une légère diminution de 1.8% en milieu rural. Quant à l'intensité de la pauvreté (graphe..), elle est plus prononcée (39.8% contre 18.3%) en 2001 et accuse une dégradation de la situation des pauvres en milieu rural durant la période 1997 – 2001.



¹² La valeur de l'IPH traduit les manques dans la plupart des capacités humaines de base (vivre longtemps, acquérir des connaissances et bénéficier d'un niveau de vie correct). La valeur de l'IPH varie de 0 à 1 et permet ainsi d'établir des comparaisons temporelles ou spatiales.

¹³ Rapport national sur le développement humain, Madagascar (PNUD, 2000)

2.2.1.2.2 La répartition spatiale de la pauvreté est inégale

Le phénomène de pauvreté connaît des variations importantes d'une région à l'autre. Ces variations sont mises en évidence dans le tableau suivant. En termes de revenu, la pauvreté est localisée à Fianarantsoa et Toamasina, avec un taux de pauvreté avoisinant 80% en 2001. Elle est moins forte dans la province d'Antananarivo par rapport aux autres régions. Il est 10% plus probable qu'une personne soit pauvre si elle vit à Fianarantsoa par rapport à Antananarivo. A Toamasina ce taux est de 13 %¹⁴.

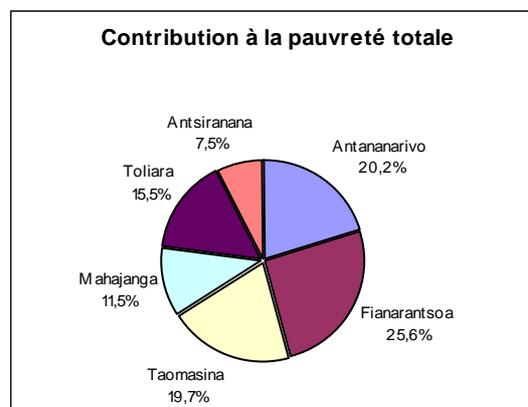
Tableau 2. Madagascar : Profil de pauvreté par province

	Incidence							
	1993		1997		1999		2001	
	taux	Rang		rang	Taux	rang	taux	rang
Antananarivo	63,4	5	61,8	6	57,1	6	48,3	6
Fianarantsoa	76,7	3	77,6	3	83,6	1	83,2	1
Toamasina	81	2	82,9	2	74,4	4	82,3	2
Mahajanga	47,9	6	68,5	5	70,7	5	72,4	4
Toliara	86,6	1	87,5	1	77,1	3	76,1	3
Antsiranana	69	4	71,1	4	81,4	2	69,2	5

Source : INSTAT/ DSM

L'incidence de la pauvreté n'a pas évolué de la même manière dans les six provinces. La province d'Antananarivo a vu sa pauvreté diminuer progressivement avec un taux passant de 63.4% en 1993 à 48.3% en 2001. La province de Toliara a suivi la tendance nationale avec une détérioration en 1997, un redressement en 1999 et une amélioration continue jusqu'en 2001. La province de Toamasina a suivi la même tendance sauf en 2001 où la pauvreté s'est aggravée et a retrouvé son niveau de 1997. Dans les trois autres provinces (Antsiranana, Fianarantsoa et Mahajanga), la pauvreté persistante dans le milieu rural a entraîné une dégradation de la situation globale jusqu'en 1999. Cette aggravation de la situation s'est poursuivie jusqu'en 2001 à Mahajanga, tandis qu'elle s'est arrêtée à Fianarantsoa. Antsiranana a connu une amélioration notable entre 1999 et 2001.

Il est important de distinguer le taux de pauvreté de la contribution à la pauvreté qui est la proportion du nombre total des pauvres vivant dans les régions. Il est à remarquer que la province d'Antsiranana, affecté d'un taux de pauvreté assez élevé (69%) ne dispose que d'une faible proportion de pauvres (7,5%). Elle est en effet la région la plus faiblement peuplée des 6 provinces (7,6% de la population totale habitent dans la région contre 30% à Antananarivo).



¹⁴ Analyse par régression multivariée réalisée par L'INSTAT et CORNELL University en Octobre 2001

2.2.1.2.3 Les pauvres sont essentiellement des exploitants agricoles

En général, la catégorie socio-économique du chef de ménage détermine le niveau de dépenses du ménage, donc sa situation vis-à-vis de la pauvreté monétaire. Le tableau ci-après confirme que les ménages dont le chef exerce comme principale activité l'agriculture ou l'élevage, sont, dans la majorité des cas les plus pauvres du pays, en particulier les petits exploitants agricoles. L'intensité de pauvreté la plus élevée se trouve dans cette catégorie. Les commerçants et entrepreneurs ainsi que les cadres salariés, en revanche, sont moins touchés par la pauvreté.

Tableau 3. Madagascar : Répartition des dépenses par tête par an, selon le groupe socio-économique du chef de ménage en 1999

Groupe Socio-économique	Incidence de la pauvreté (en %)	Cons. Par tête (en milliers de francs)
Grand exploitant agricole	90,8	628
Moyen exploitant agricole	86,6	691
Petit exploitant agricole	85,9	598
Eleveur pêcheur	79,5	805
Entrepreneur agricole	47,4	1239
Commerçant entrepreneur de service	32,6	1851
Cadre salarie	16,7	2687
Employés et ouvriers	40,2	1497
Main d œuvre sans qualification	64,1	915
Autres	48,0	1572
Total	69,6	981

Source : INSTAT / EPM2001

Dans le secteur agricole, les exploitants agricoles sont les plus vulnérables. Sur la période 1993-1999, la proportion des pauvres ainsi que l'intensité de pauvreté dans cette catégorie socio-économique qui sont déjà élevés, ont augmenté sensiblement.

2.2.1.2.4 Incidence du genre : les femmes chefs de ménage arrivent à faire face à la situation autant que les hommes

Près de 19% des ménages sont dirigés par des femmes. Si en 1993, les ménages dirigés par celles-ci étaient plus pauvres que ceux dirigés par des hommes, en 1999, la situation est devenue quasiment égale dans les deux cas. La situation s'est nivelée entre 1997 et 2001.

Les ménages dirigés par des femmes divorcées ou veuves sont plus pauvres que ceux dirigés par des femmes mariées ou célibataires. Mais les femmes célibataires s'en sortent moins bien que les femmes mariées chefs de ménage.

Tableau 4. Madagascar : Situation de la pauvreté selon le genre et la situation matrimoniale du chef de ménage

	Incidence de la pauvreté				Intensité			
	1993	1997	1999	2001	1993	1997	1999	2001
Genre du chef de ménage								
Masculin	69,7	73,4	71,6	69,7	31,9	35,3	34,7	34,7
Féminin	73,9	74,6	71,5	69,2	34,0	37,5	35,5	35,5
Situation matrimoniale du chef de ménage								
Mariée	64,0	76,5	58,1		38,7	39,6	27,8	
Divorcée ou veuve	74,5	74,3	72,6		32,8	36,1	34,8	
Célibataire	54,2	67,7	60,6		22,4	32,9	31,0	

Source : INSTAT, EPM 1993, 1997, 1999 et 2001.

2.2.1.2.5 Il y a une disparité de développement au détriment de la femme

L'indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH) figurant dans le tableau 5 montre qu'il y a une disparité de développement au détriment de la femme. L'écart entre l'IDH et l'ISDH mesure l'importance de la disparité entre homme et femme.

Tableau 5. Madagascar : Indicateurs de développement humain en 1999

Indicateurs	National	Antananarivo	Fianarantsoa	Toamasina	Mahajanga	Toliary	Antsiranana
IDH	0.481	0.515	0.356	0.427	0.383	0.382	0.444
ISDH	0.460	0.493	0.333	0.405	0.362	0.360	0.424
Ecart %	-4.6	-4.3	-6.5	-5.4	-5.5	-5.8	-4.5

Source : RNDH 2000

En milieu rural, cette disparité est très marquée avec un bas niveau de ISDH de 0.354 par rapport au milieu urbain où il est de 0.596. Au niveau régional, la disparité sociologique entre homme et femme vis-à-vis du développement humain se retrouve dans toutes les provinces autonomes, avec un accent plus marqué pour les provinces de Fianarantsoa (ISDH de 0.333), Toliary (0.360) et Mahajanga (0.362).

Au niveau de l'éducation, on constate que l'analphabétisme concerne plus les femmes (50,6%), le taux net de scolarisation du sexe féminin est de 70.2% contre 73.8% pour le sexe masculin. Le taux de transition des filles (du primaire au secondaire) est souvent inférieur à celui des enfants.

Au niveau de l'accès aux crédits et aux services financiers, les femmes ont plus de difficultés du fait de l'inexistence ou l'insuffisance de garantie liée à la faiblesse de la base financière et de leur niveau d'instruction.

Au niveau de l'emploi, les inégalités existent. Il y a une forte proportion de femmes dans le secteur informel et dans les catégories socio-professionnelles subalternes ainsi que dans les emplois peu qualifiés.

Quant à la structure du revenu, celle de la femme est très fragile dont 12% sont constitués de ressources non stables (transfert).

En matière de planification familiale, le problème de genre se pose car la femme ne dispose pas de toutes ses libertés dans le choix des méthodes de régulation des naissances.

2.2.2 LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

La pauvreté se caractérise par une privation (psychologique, sociale, physique...) inadmissible du bien être social. Elle peut être définie comme une non appropriation ou une non maîtrise des moyens d'existence (manque d'actifs) et aussi une non jouissance des fruits de la croissance pour satisfaire les biens essentiels de base (inégalité).

2.2.2.1 Les principaux actifs

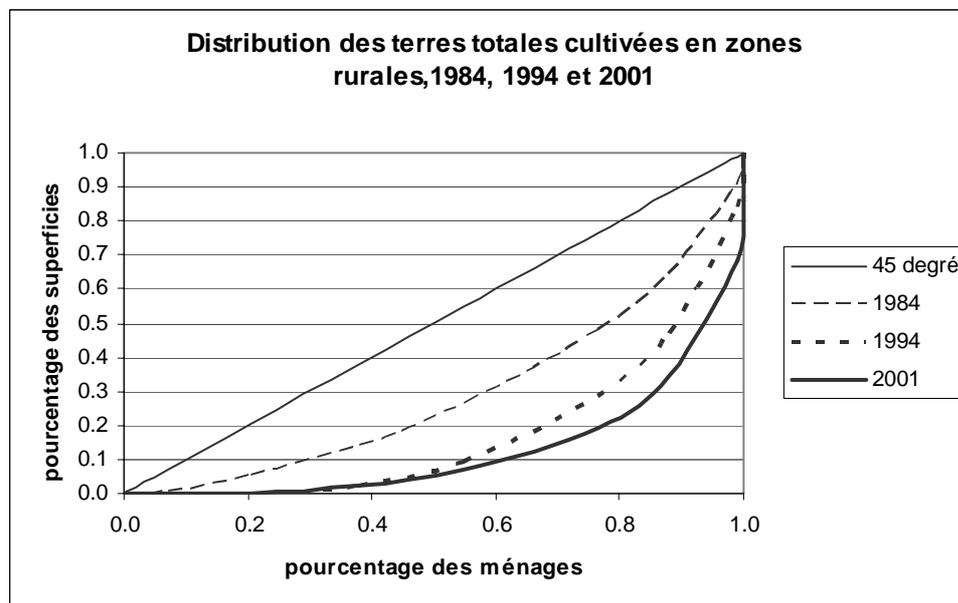
L'actif dont dispose les ménages est supposé influencer leur bien être .Ainsi, il sert d'assurance pour garantir sa survie. L'étude sur les facteurs déterminants de la pauvreté¹⁵ a montré que : **la terre** contribue le plus directement à la satisfaction des besoins des ménages surtout en zone rurale. **La main d'œuvre** se révèle être aussi un générateur puissant de pouvoir de consommation, à la fois en zone rurale et zone urbaine.

2.2.2.1.1 Accès à la terre en milieu rural

La répartition de la terre est inégale

La terre joue un rôle primordial pour les activités agricoles car 73,2% des ménages malgaches sont agricoles.

En milieu rural, les ménages les plus riches disposent de parcelles trois fois plus grandes (0,57 hectares) que les ménages les plus pauvres (0,19 hectares). Le phénomène est plus accentué pour les ménages ruraux agricoles avec un rapport de 1 à 3,7. Le graphique ci-après donne une illustration de cette distribution inégalitaire des terres cultivées. L'évolution des courbes révèle une détérioration de la répartition de la terre qui devient de plus en plus inégalitaire entre 1984 et 2001



Source : Recensement National Agricole (RNA,1984) et EPM 1994 et 2001

2.2.2.1.2 L'accès à la terre est difficile

De 1993 à 1999, la superficie moyenne par tête a légèrement diminué au niveau national et surtout en milieu rural agricole. Cette tendance à la baisse est constatée quelle que soit la catégorie des

¹⁵ INSTAT et CORNELL University en 1998

ménages. Le contraste entre l'étroitesse des exploitations et l'existence de vastes étendues de terre non cultivées montre que des obstacles résident en matière d'accès à la terre.

Ces obstacles trouvent leur origine dans **l'imprécision du droit foncier et la structure de l'administration foncière** : (i) sur le plan social, l'occupation des terres est soumise à des règles coutumières complexes, (ii) sur le plan administratif, l'acquisition légale des terres est assujettie à une démarche administrative longue et coûteuse (iii) sur le plan culturel, les Malgaches consacrent un attachement viscéral à la terre qui se traduit par une rétention foncière rigide.

Moins les ménages disposent de terre, plus accentuée est la pauvreté. En 1999, plus de 85% des ménages disposant de moins de 0,2 hectares par tête étaient pauvres avec une intensité élevée. La pauvreté est plus grave pour les ménages ruraux agricoles, elle touche plus de 91% des individus avec une intensité encore plus forte (51%).

Tableau 6. Madagascar : Situation de pauvreté selon la surface moyenne possédée
(Superficie moyenne par tête, en hectares, des parcelles possédées)

	Taux de pauvreté		Intensité de la pauvreté	
	1993	1999	1993	1999
Superficie possédée (ha/tête)				
Ménages ruraux				
Moins de 0,001 ha	58,0	68,9	24,7	31,0
0,001 à 0,09 ha	84,2	86,2	40,6	49,2
0,10 à 0,19 ha	82,4	87,9	38,3	46,3
0,20 à 0,39 ha	79,5	84,1	33,2	38,8
0,40 à 0,79 ha	64,7	62,6	25,9	24,6
0,80 ha et plus	50,7	46,4	21,7	15,5
Ménages ruraux agricoles				
Moins de 0,001 ha	61,1	69,8	30,1	35,6
0,001 à 0,09 ha	86,3	91,7	43,1	54,1
0,10 à 0,19 ha	82,9	91,1	38,2	48,6
0,20 à 0,39 ha	80,1	85,0	33,7	39,8
0,40 à 0,79 ha	65,3	63,9	26,1	25,3
0,80 ha et plus	53,9	47,5	23,2	15,8

Source : INSTAT, EPM 1993 et 1999

2.2.2.1.3 Main d'Oeuvre

L'emploi et la pauvreté sont étroitement liés car c'est par le travail que l'homme assure son existence et celle des siens. Il reçoit donc l'essentiel de ses ressources du travail.

2.2.2.1.4 Le taux d'activité est relativement élevé mais on assiste plutôt à un manque de qualification et à un sous emploi

Le taux d'activité est de 66,5% à Madagascar dont 55% en milieu urbain et 70% en milieu rural. Les hommes travaillent plus que les femmes (l'insertion des femmes sur le marché du travail est de 62% contre 68% pour les hommes) ; mais les femmes actives sont relativement moins jeunes que les hommes (31 ans contre 32,2 ans). D'après l'Enquête Permanente auprès des Ménages 2001, le chômage est assez faible. Il touche 3,6% seulement de la population active et concerne plutôt le milieu urbain, dont le taux de chômage estimé dépasse 12 %. Madagascar ne connaît pas de contrainte en matière de quantité de main d'œuvre. Le problème se pose plutôt en terme de manque de qualification et de sous emploi, lié à une faible durée du temps de travail qui se situe à 22%.

2.2.2.1.5 Les pauvres travaillent dans l'agriculture

Environ 90% des pauvres travaillent dans l'agriculture. Les plus riches travaillent dans le commerce, l'administration ou le transport. Il a été démontré qu'être employé dans le secteur agricole par rapport à être manufacturier augmente substantiellement la probabilité d'être pauvre (15%). Ce résultat est vérifié indifféremment du fait que le ménage soit en milieu rural ou urbain¹⁶.

2.2.2.1.6 Le taux d'activité des enfants issus des ménages pauvres est élevé

Le travail des enfants est surtout fréquent chez les pauvres. Plus de 11% des actifs ont moins de 15 ans, et cette proportion diminue au fur et à mesure que le niveau de vie des ménages augmente. Chez les ménages riches, elle est estimée à 3%. Le phénomène est plus accentué dans les provinces de Mahajanga (17%) et de Toliara (21%).

2.2.2.1.7 Le revenu est relativement faible

Un salarié gagne en moyenne 294.000 francs par mois¹⁷. Ce montant est encore moins élevé en milieu rural. Les salariés ruraux gagnent la moitié de ce que touchent ceux de la capitale. Une forte disparité existe donc entre les salariés.

Les coûts de la main d'œuvre sont relativement faibles à Madagascar. Une fois convertie en dollar, les frais de personnel annuels moyens par personne occupée sont environ cinq fois inférieurs à ceux observés au Cameroun et huit à neuf fois inférieurs à ceux observés en Côte d'Ivoire¹⁸. Le salaire mensuel moyen dans la confection est d'environ 60\$, contre 70\$ en Inde et 225\$ en Afrique du Sud.

De plus, le revenu de la majorité des malgaches couvre à peine leurs dépenses essentielles. Les dépenses de consommations sont dominées à 70% par l'alimentation, ce qui laisse peu de possibilité de satisfaire les autres besoins jugés indispensables (santé, éducation, logement...)

2.2.2.1.8 Le revenu est inégalement distribué

Pauvreté et inégalité sont deux notions différentes mais étroitement liées. L'inégalité donne une idée sur la répartition des revenus et sert d'information de base pour expliquer le phénomène de pauvreté.

La courbe de Lorentz (graphique ci-dessous) montre une légère augmentation de l'inégalité en 2001. Plus de la moitié de la population mobilisent seulement le quart du revenu en 1999 et seulement

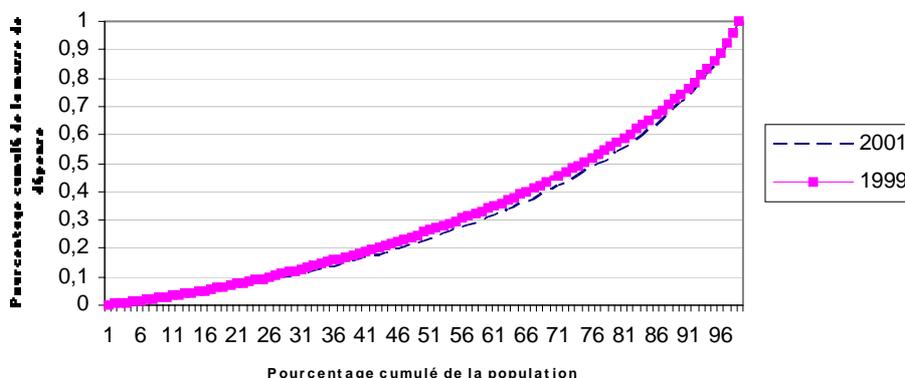
¹⁶ source : INSTAT/DSM 2001

¹⁷ Enquête EPM 2001

¹⁸ Dynamique du secteur privé à Madagascar. AFD Février 2000

22,5% en 2001. L'augmentation des inégalités confirme le fait que la croissance survenue entre 1999 et 2001 a surtout profité aux riches (individus au-dessus du seuil de pauvreté).

Graphique : Courbe de concentration des dépenses par tête pour les années 1999 et 2001



Source : INSTAT/DSM/EPM2001

2.2.2.2 Les facteurs entravant l'augmentation de la productivité

Il s'agit de facteurs qui entravent la croissance de la productivité des actifs tels que la terre et la main d'œuvre. Toutefois, ces facteurs permettent de favoriser l'augmentation du niveau de vie des ménages lorsqu'ils sont bien orientés.

Une étude menée par l'INSTAT et CORNELL University au niveau des communes a permis de classer les priorités de la population. A chaque focus group, il a été donné le choix de classer par ordre d'importance les interventions du Gouvernement, à savoir : santé, éducation, sécurité, transport, agriculture, environnement, eau. Les résultats sont présentés sous forme de moyennes par commune.

Tout d'abord, l'agriculture, le transport et la sécurité viennent en premier rang avec respectivement 27%, 26% et 15% des réponses. Viennent ensuite les secteurs sociaux avec respectivement 14%, 10% et 6% pour la santé, l'éducation, et l'eau.

Tableau 7. Madagascar : Les priorités pour le développement selon les focus groups communaux (sept-nov 2001)

Priorités d'intervention du Gouvernement	% des communes
1. Agriculture	27
2. Transport	26
3. Sécurité	15
4. Santé	14
5. Education	10
6. Eau	6
7. Environnement	2
Total	100

Source : Recensement Communes, Cornell University, 2001

2.2.2.2.1 Le faible dynamisme de l'agriculture lié à la politique agricole et aux contraintes institutionnelles

Une grande partie du potentiel agricole reste jusqu'à présent non exploité. Ceci est lié à la politique agricole et aux obstacles institutionnels.

La politique agricole

Depuis le milieu des années 70, les politiques entreprises n'ont pas donné de résultats positifs pour le secteur agricole. Elles ont donné lieu à des nationalisations systématiques, à des droits élevés, à la surévaluation chronique du taux de change, au contrôle généralisé des prix et des circuits de commercialisation, en particulier pour les cultures d'exportation. Ces mesures ont maintenu les prix réels au producteur à un niveau très bas jusqu'à décourager les producteurs. Le taux de croissance de la production agricole entre 1985-1999 ne dépassait pas 1%.

Depuis les années 1990 et en particulier, depuis 1994, des programmes de réforme ont été entrepris. On a constaté une certaine libéralisation des échanges et des prix agricoles. La quasi-totalité des taxes à l'exportation ont été éliminées et ont été, en partie, répercutées sur les exploitants sous forme de prix à la production plus élevés.

Le secteur a souffert de la préférence donnée aux villes et de l'existence de système de politiques budgétaires qui ont découragé la participation des agriculteurs.

La réponse émanant des différents sous secteurs a été très inégale. C'est ainsi par exemple que la production rizicole n'a pas pu suivre le rythme d'accroissement de la population et que l'on continue d'importer du riz malgré l'existence d'un vaste réseau d'irrigation.

Les réformes ont donc permis d'améliorer les prix incitatifs mais elles ont eu moins d'effet sur d'autres contraintes structurelles et institutionnelles. En effet, l'Etat n'a pas joué pleinement son rôle de facilitateur et de régulateur.

Les obstacles institutionnels

Le régime foncier et les droits de propriété ne sont pas assez sécurisants, ce qui freine les investissements et l'amélioration de la productivité agricole. Le fait de ne pas détenir des titres fonciers est une barrière à **l'accès au crédit** dans la mesure où les biens immobiliers constituent les principales garanties exigées par les banques. Aussi, les pauvres ont difficilement accès au crédit.

Comme les pauvres cultivent essentiellement du riz, la disposition de terres irriguées est un facteur essentiel dans l'amélioration de leur situation. Par ailleurs, l'accroissement des impôts n'a pas été compensé par des investissements importants en zones rurales. Les investissements publics dans les zones rurales sont insuffisants et peu efficaces.

D'énormes investissements sont nécessaires pour développer le secteur agricole. Il faudrait également élargir l'accès des pauvres aux actifs notamment à la terre et au crédit.

L'enclavement¹⁹ : l'éloignement par rapport aux différents services et marchés réduit le rendement de la production

Une étude²⁰ sur l'importance des transports dans le développement rural a révélé que 33% des communes n'ont pas accès à une route nationale et 30% n'ont pas accès à une route provinciale. Quoique le transport par taxi-brousse est possible dans plusieurs communes au niveau national, les

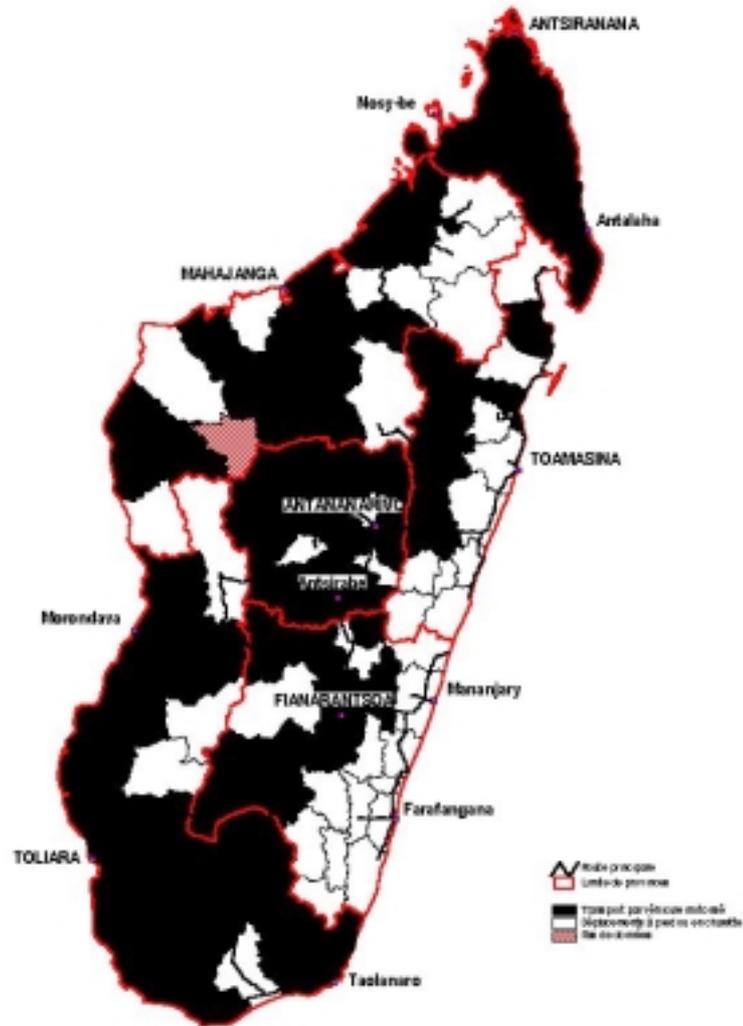
19 L'indicateur d'enclavement est défini par les quintiles d'éloignement définis à partir de l'existence de (a) une route, (b) un arrêt d'autobus ou de taxi-brousse, (c) un accès aux infrastructures agricoles et aux engrais modernes, (d) la distance à parcourir pour se rendre aux infrastructures de base les plus proches (école et centre de santé).

Le premier quintile de l'indice (*le plus éloigné*) correspond au 20% des individus des zones rurales dont l'accès aux services est le plus faible (ceci comprend les grande distances à parcourir pour obtenir des soins de santé ou pour se rendre à l'école). A l'autre extrême se trouve le cinquième quintile (*le moins éloigné*) composé d'individus disposant du meilleur accès aux services.

20 La voix des clients .Cornell University –INSTAT-FOFIFA . octobre 2002

gens dépensent beaucoup de temps (durée moyenne 10 heures) pour accéder à un arrêt de taxi brousse ou une gare ferroviaire. Cette durée concerne notamment les provinces de Fianarantsoa, Toamasina et Toliara. La durée peut atteindre 20 heures dans la province de Mahajanga.

**CARTE 2 : ENCLAVEMENT DES FIVONDRONANA
(SELON LE TYPE DE TRANSPORT PRINCIPALEMENT UTILISE)**



Source : Recensement Communes 2001, Programme Ilo, Cornell University en collaboration avec INSTAT et FOFFA

La carte ci-dessous révèle que c'est surtout dans la partie Est du pays que le développement des transports figure au premier rang des priorités. Des problèmes de transport graves sont concentrés dans la région qui relie Taolagnaro à Toamasina à l'exception du tronçon Manakara-Vaingandrano. C'est le cas aussi dans la majeure partie de la région Nord-Est.

On retrouve les mêmes problématiques pour le cas de l'accès aux marchés journaliers et aux services de vulgarisation.

Tableau 8. Madagascar : Temps d'accès à différents services et marchés tout moyen de transport confondus

(en heure)

Services et marchés	Pays	Antananarivo	Fianarantsoa	Toamasina	Mahajanga	Toliara	Antsiranana
Arrêt taxi brousse	10	3	9	9	20	10	8
Marché journalier	8	4	5	8	19	8	9
Service de vulgarisation agricole	12	3	9	9	23	15	9

Source : EPM 2001 INSTAT

Le phénomène d'enclavement accroît très fortement la pauvreté aussi bien en terme de taux que d'intensité. Plus les zones sont enclavées, plus la pauvreté est élevée.

Le tableau ci -après fait ressortir que des liens directs existent entre les problèmes d'enclavement et les autres secteurs de l'économie tels que l'agriculture. En effet, les régions les plus proches ont des rendements en riz deux fois plus élevés que ceux des régions les plus éloignées

Tableau 9. Madagascar : Situation de la pauvreté selon le degré d'éloignement

Quintile de l'indice d'éloignement	Taux de pauvreté		Intensité de la pauvreté	
	1997	1999	1997	1999
Le plus éloigné	78,0	82,8	34,8	42,4
2 ^{ième} quintile	78,2	78,9	38,1	35,6
3 ^{ième} quintile	74,5	78,9	32,7	37,7
4 ^{ième} quintile	77,0	77,7	36,6	36,5
Le moins éloigné	72,6	65,9	31,6	29,0

Source : INSTAT, EPM 1997 et 1999.

La disponibilité d'une route en milieu rural favorise l'augmentation de la productivité et donc du niveau de vie des ménages ruraux qui y ont accès.

Tableau 10. Madagascar : Impact des coûts de transport

Quintile d'éloignement	% pauvres	Rendement du riz kg/ha
Plus proche	52,1	3 500
2 ^{ième}	79,1	2 500
3 ^{ième}	88,2	1 950
4 ^{ième}	89,5	1 670
Plus éloigné	91,4	1 670

Source EPM 2001, INSTAT

L'insécurité dans les zones rurales

Dans son ensemble, la sécurité dans les zones rurales s'est quelque peu améliorée à l'exception de celle de la région d'Antsiranana. Si les provinces de Mahajanga, de Toliara ont considéré l'insécurité comme étant le problème le plus important à résoudre en 2001, ce n'est plus le cas en 2002. L'amélioration de la sécurité dans ces provinces est nettement remarquable. La situation s'est également améliorée énormément dans la province de Fianarantsoa.

Tableau 11. Madagascar : Pourcentage des communes où les conditions de sécurité sont mauvaises ou très mauvaises (perception des focus group en %)

	Juillet-Déc 2001	jan-juin 2002	jui-déc 2002
Madagascar	39	38	16
Antananarivo	4	13	8
Fianarantsoa	38	38	8
Taomasina	14	25	0
Mahajanga	63	38	25
Toliara	63	54	4
Antsiranana	54	63	54

Source : Enquête après-crise 2002, Programme ILO/INSTAT FOFIFA

Les différentes interventions menées avec succès par le nouveau Gouvernement (accroissement de l'effectif du personnel permanent, augmentation du nombre des interventions de maintien de sécurité) traduisent sa volonté de réduire l'insécurité qui a sévi dans toute l'île avant et durant la crise

2.2.2.2 La santé²¹

L'état de santé est un élément essentiel du bien-être de la population et un facteur servant à augmenter la productivité des travailleurs à court terme. Si les services médicaux sont bien orientés vers les femmes et les enfants, les soins auront des impacts à long terme sur leur espérance de vie et le développement physique et mental des enfants.

Les élèves malgaches auraient perdu chaque année 3,5 millions de journées scolaires, à cause de maladies liées à l'environnement.²² C'est ainsi qu'il est impératif d'accorder un rang élevé de priorité à la santé et à l'environnement pour la réduction de la pauvreté et la réalisation du développement durable.

Beaucoup reste encore à faire pour améliorer l'état de santé de la population malgache

Les indicateurs de santé sont des éléments qui permettent d'apprécier le niveau de développement économique et social d'un pays. En effet, le niveau de mortalité infantile, par exemple, reflète le revenu des parents, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable ...

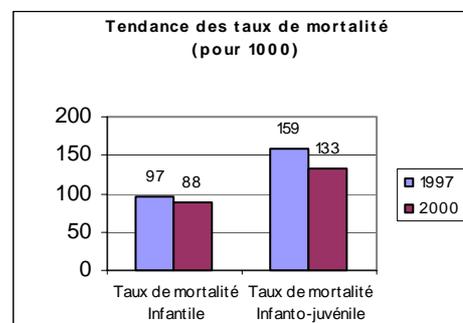
Si l'on s'en tient aux indicateurs issus des enquêtes nationales (EDS, EPM, MICS) on peut constater que beaucoup reste à faire pour améliorer l'état de santé de la population et en particulier celui des femmes et des enfants.

Ainsi, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 1997 indique que, si **l'espérance de vie** à la naissance est de 54 ans (estimée à 57,5 ans en 1999), elle n'est que de 40 ans pour 32% de la population.

Les différents **indicateurs de mortalité** (mortalités infantile, juvénile) montrent dans l'ensemble une diminution, malgré leurs taux qui sont encore relativement élevés (respectivement de 97 et 159 pour 1000 naissances vivantes en 1997 contre 88 et 133 pour 1000 naissances vivantes en 2000).

Pour ce qui concerne le taux de mortalité maternelle, l'EDS l'a estimé à 488 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1990-1997 selon la méthode d'estimation directe. Ce qui veut dire que les femmes malgaches courent encore des risques assez importants de décès durant les âges de procréation.

Concernant **le taux de couverture vaccinale**, il reste à un niveau assez faible malgré l'amélioration de la situation de 1997 à 2000. En effet, moins de la moitié des enfants de 12-23 mois ont



21 Source : EDS, 1997 et MICS 2000

22 Dans son ensemble, la sécurité dans les zones rurales s'est quelque peu améliorée à l'exception de celle de la région d'Antsiranana. Si les provinces de Mahajanga, de Toliara ont considéré l'insécurité comme étant le problème le plus important à résoudre en 2001, ce n'est plus le cas en 2002. L'amélioration de la sécurité dans ces provinces est nettement remarquable. La situation s'est également améliorée énormément dans la province de Fianarantsoa.

reçu tous les vaccins recommandés par le PEV (36% en 1997 contre 44% en 2000). Il en est de même du taux de protection des naissances contre le tétanos néonatal ; la proportion de nouveaux-nés immunisés contre le tétanos néonatal était de 35% en 1997 contre 48% en 2000. Tous ces facteurs contribuent largement à la mortalité infantile. En effet, l'administration des vaccins et le respect du calendrier de vaccination, combinés aux autres facteurs de la prévention (par exemple la qualité de la nutrition) permettent de maîtriser, sinon de diminuer l'importance des maladies infectieuses.

En dépit de sa faible amélioration (49,3% en 1997 contre 48,6% en 1999), l'indicateur de l'**état nutritionnel (indice taille pour âge)** renseigne sur l'ampleur de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans

La maladie infectieuse affecte les enfants malgaches, le sida frappe essentiellement la population d'âges actifs

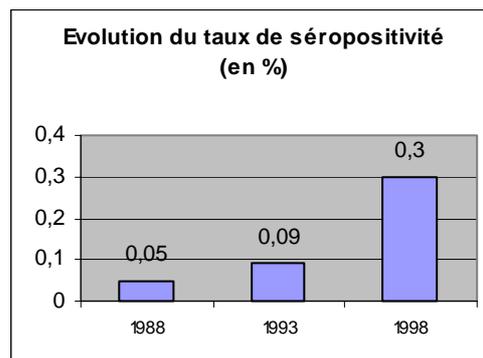
Les maladies qui affectent le plus la population, notamment les enfants, sont les **infections respiratoires aiguës** dont la grippe ((21,6 %), **le paludisme** (19,4 %) et **les maladies diarrhéiques** (8,4 %). La population en âge de travailler (25 à 59 ans) et les enfants de moins de 5 ans sont les plus vulnérables à ces maladies. En outre, les maladies diarrhéiques constituent un énorme problème de santé publique car elles atteignent 50,9 % des enfants de moins de 5 ans.

Les maladies transmissibles comme la peste, la bilharziose, la cysticerose, la lèpre et la paludisme représentent des véritables fléaux pour la population et aggravent la situation de pauvreté compte tenu de l'insuffisance des moyens de lutte.

Les deux premiers **cas d'infection au VIH** ont été dépistés en 1987 à Madagascar. Le système de surveillance mis en place de 1987 à décembre 2001 a permis de notifier 271 cas de séropositifs sur 217 890 personnes testées, dont 45 cas de malades de SIDA.

Le virus frappe essentiellement la population d'âges actifs. La moyenne d'âge des personnes séropositives est de 27,5 ans chez les femmes contre 34,4 ans chez les hommes. En outre, 10,3% des séropositifs sont des agriculteurs. Cela signifie que le VIH/SIDA risque d'aggraver la pauvreté à Madagascar à travers la baisse de la production au niveau national, si des mesures efficaces ne sont pas prises rapidement. Le virus continue de se multiplier (voir graphe ci-contre) bien que des plans à court et à moyen terme de lutte ont été mis en œuvre durant ces périodes. Il a donc doublé au cours des cinq premières années, et triplé au cours des cinq années suivantes.

En ce qui concerne les maladies non transmissibles (cataracte cécitante, maladies cancéreuse, diabète, troubles mentaux et sensitivo-psycho-moteurs, maladies cardiovasculaires), on observe une incidence croissante entraînant un inconfort et un handicap pour l'individu et pour la famille. Placées au sein d'un cercle de pauvreté, ces maladies commencent à représenter un fardeau pour la société.



Les centres hospitaliers et les centres de santé de base sont les plus fréquentés par les ménages pauvres

Sur l'ensemble du territoire, les **services sanitaires du secteur public**²³ détiennent une place prépondérante. Ils sont les plus utilisés (59% des malades), particulièrement par les ménages pauvres (78% des ménages les plus pauvres). En milieu rural, ce sont ces services qui sont les plus fréquentés (61%). **Les prestataires du secteur privé** comprennent les ONG, les confessionnels, les médecins libéraux. Ils sont utilisés par 26,2% des malades et plutôt fréquentés par les riches (36 % des plus riches). En milieu urbain, ces services privés sont les plus fréquentés (38% des consultations dans les grandes agglomérations et 53% dans la Capitale).

Après la mise en place de la Participation Financière des Usagers (PFU), la qualité des services s'est améliorée, par contre l'accès aux médicaments a fait défaut surtout auprès des indigents. En outre, en attendant la mise en place d'un système plus acceptable pour tous, le Gouvernement a suspendu temporairement la PFU à partir du milieu de l'année 2002. Cette décision a entraîné une augmentation du taux de fréquentation des formations sanitaires d'où le risque de rupture de stock de médicaments essentiels dans les formations sanitaires publiques.

Le niveau de revenu constitue un des facteurs influant sur l'utilisation des services de santé

Le très faible niveau de revenu des populations constitue une des causes majeures de leur faible recours aux services de santé. Contraints par leurs dépenses d'alimentation (70,2% des dépenses totales), les ménages ne consacrent que 2,4% de leurs dépenses à la santé. De plus, du fait de la cherté relative des coûts de consultation, moins de la moitié (45,9%) des malades sont allés en consultation. Le coût d'une seule consultation (prix de l'acte, médicaments, transports et repas...) représente 5% des revenus moyens annuels par tête des ménages les plus pauvres, contre 2% pour les ménages les plus riches²⁴.

A ces facteurs s'ajoutent ceux de l'éloignement voire l'inexistence de centres de santé et de l'insuffisance du personnel médical dans certaines localités, et la non disponibilité des médicaments. Environ 60% de la population vivent dans un rayon de 5 km ou à une heure de marche environ d'un service de santé publique. En milieu rural, 37,2% des lieux de consultation se situent au-delà de 10 km du lieu de résidence des villageois. On peut noter également un déséquilibre sur la répartition du personnel médical. Ainsi, seulement 21% de la population (principalement celles vivant dans les zones urbaines) sont desservies par 41% du personnel de santé. En moyenne un médecin s'occupe de 10.000 habitants²⁵ environ et la plupart du personnel de santé se trouve en milieu urbain. Par ailleurs, la proportion de personnel de santé féminin est moindre dans les zones rurale et enclavée.

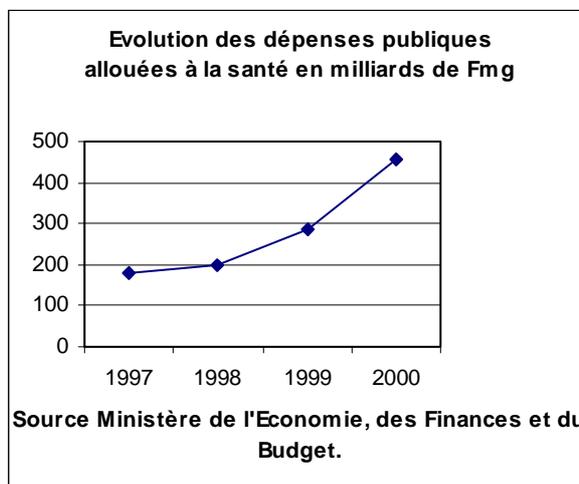
²³ Les services sanitaires du secteur public comprennent les centres hospitaliers et les centres de santé de base

²⁴ Selon l'EPM-1999, les frais d'une consultation sont de 10.880 FMG pour les ménages les plus pauvres dont le revenu moyen annuel est 229.649 FMG/tête. Pour les ménages les plus riches, le frais d'une consultation est de 36.930 FMG avec un revenu moyen annuel par tête de 1,5 millions de FMG.

²⁵ Deuxième rapport national sur le développement humain, Madagascar (INSTAT, 1999).

Les dépenses publiques de santé allouées aux services de santé de base sont très faibles

Le plan directeur de la santé 1998-2000 a été orienté sur la mise en œuvre de différentes réformes sectorielles (santé de la reproduction, prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, vaccination et nutrition, système d'information sanitaire...), en augmentant les dépenses publiques destinées au secteur. Entre 1995 et 2001, la part de ces dépenses a augmenté par rapport au total des dépenses publiques, passant de **3,4%** à **6,7%**, leur pourcentage par rapport au PIB est passé de **0,6%** à **1,5%**. Cependant les dépenses allouées aux services de santé de base, fréquentés par les pauvres, représentent seulement 4% des dépenses, équivalant à un montant annuel par tête de 10 010 fmg en 2000, très loin des 220000 fmg (34 usd) recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour couvrir les coûts des services de santé de base²⁶



2.2.2.3 L'éducation

L'éducation représente un investissement à long terme dans la productivité des individus. Ainsi, l'accomplissement du niveau primaire réduit la probabilité d'être pauvre de 5 %, celui du niveau lycéen et universitaire de 17%²⁷.

Les indicateurs de l'enseignement révèlent une situation alarmante de l'éducation

En 2001, près de la moitié de la population est analphabète (48%), dont 61% issus du milieu rural (contre le tiers pour le milieu urbain) et 50,6% de femmes. Ces proportions sont restées stables par rapport aux résultats 1999.

Bien que l'on ait observé une amélioration par rapport à 1997, tous les enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école, pour preuve **le taux net de scolarisation du primaire** étant seulement de **72%** pour l'ensemble du pays²⁸, 54,2% pour le quintile le plus pauvre et 88,1% pour le quintile le plus riche. Le taux de redoublement est important car il atteint 30% pour tous les niveaux confondus. Ceux qui ne vont pas à l'école ou qui la quittent assez tôt, sont issus en grande partie, des couches les plus pauvres, et ce phénomène est plus accentué en milieu rural.

En ce qui concerne la réussite scolaire, on peut noter que dans l'enseignement primaire, 33% seulement des entrants en classe de 11^{ème} parviennent à la fin du cycle et 18% des élèves quittent l'école avant le terme du cursus scolaire de base sans acquérir le niveau de connaissance indispensable. L'insuffisance d'orientation scolaire et professionnelle est également constatée.

Les différences entre les zones rurales et urbaines sont importantes car **60%** des enfants du milieu **urbain** ont une scolarité complète contre seulement **12%** pour ceux résidant en milieu **rural**.

²⁶ Développement économiques récentes doc n°4 PNUD Mai 2002

²⁷ Source INSTAT/ DSM 2001

²⁸ (1998-1999: source RNDH 2000)

Le niveau d'instruction diffère selon la zone et le sexe

Dans l'ensemble du pays, seuls 11,6% de la population ont un niveau secondaire ou supérieur. La situation est encore plus préoccupante en milieu rural où la proportion de ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction s'élève à 53,4%

Le tableau 12 montre une disparité au niveau de l'instruction entre zone urbaine et zone rurale. Si en milieu urbain, par exemple, la proportion de la population ayant le niveau supérieur s'élève à 5,2%, il n'y a qu'0,8% des ruraux qui possèdent ce niveau.

Même si l'inégalité selon le genre ne semble pas trop marquée, il apparaît que le genre féminin est néanmoins défavorisé. En effet, près de la moitié des femmes (49,7%) n'ont aucun niveau d'instruction contre 46,2% pour le sexe masculin. Il faut donc promouvoir l'accès des petites filles à l'alphabétisation civique dans les zones pauvres.

Tableau 12. Madagascar: Répartition de la population selon le niveau d'instruction, par lieu de résidence et par sexe (en %)

Niveau d'instruction	Milieu		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Non instruit	30,2	53,4	46,2	49,7	48
Primaire	47,4	40,3	42,4	41,5	41,9
Secondaire	17,3	5,5	9,2	7,4	8,3
Universitaire	5,2	0,8	2,2	1,4	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSTAT EPM 2001

Il existe une corrélation évidente entre le niveau de qualification des individus et le niveau et la précarité de leurs revenus comme le montre le tableau 13.

Tableau 13. Madagascar : Répartition de la population par niveau d'instruction du Chef de Ménage suivant le quintile de consommation par tête

Niveau d'instruction du CM	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Universitaire	Ensemble
Quintile					
Plus pauvres	32,4	16,7	3,0	0,0	20,0
quintile_2	24,2	21,3	8,8	0,0	20,0
quintile_3	20,0	22,9	14,0	2,2	20,0
quintile_4	16,3	21,9	24,5	13,0	20,0
Plus riches	7,2	17,2	49,8	84,8	20,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

S

Source : INSTAT EPM 2001

De ce tableau découle que plus on est sans instruction plus on est pauvre. Atteindre même un minimum d'instruction (primaire) améliore les chances de sortir de la pauvreté.

La pauvreté fait que la population ne peut pas faire face aux coûts de la scolarisation

La faible scolarisation est due à plusieurs facteurs. La pauvreté fait que la population ne peut pas souvent faire face aux coûts de la scolarisation (fournitures scolaires, frais d'assurances, cotisations pour les associations des parents d'élèves, écolages éventuels, entretien relatif aux bâtiments scolaires...).

Les parents ont **moins confiance à l'efficacité du système éducatif** à cause des différents problèmes y afférents tels que : insuffisance d'éducation des parents, d'orientation scolaire et professionnelle, curricula non adaptés, manque d'enseignants et de matériels pédagogiques, salles délabrées, enseignants démotivés qui pratiquent des activités secondaires parallèles, insécurité... C'est ainsi qu'ils trouvent plus d'intérêt à faire travailler leurs enfants pour subvenir aux dépenses de la famille plutôt que de les envoyer à l'école. Le fait que les médias ne sont pas accessibles à l'ensemble de la population favorise le manque d'intérêts pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école.

En outre, il n'existe **pas** encore de **politique claire** sur la petite enfance et on n'enregistre qu'un taux de pré - scolarisation de 8% (source MINESEB) de qualité discutable et avec une concentration urbaine, ainsi que des interventions sectorielles isolées laissant une majeure partie de la population cible non touchée par des interventions complètes et complémentaires.

Par ailleurs, **l'éloignement** par rapport aux établissements scolaires et la **dégradation des routes et pistes rurales** notamment en saison de pluies démotivent aussi bien les enseignants que les élèves et leurs parents.

L'éducation non formelle apparaît comme une alternative aux besoins éducatifs fondamentaux des populations

Le phénomène de déscolarisation et de déperdition scolaire constitue une des causes essentielles de l'analphabétisme. C'est la raison pour laquelle le renforcement de l'éducation non formelle apparaît comme une alternative crédible et viable pour satisfaire aux besoins éducatifs fondamentaux des populations.

La pauvreté est multidimensionnelle à Madagascar et se manifeste, entre autres, à travers l'état de déficit éducatif de la population dont une de ses manifestations est l'analphabétisme.

On a remarqué depuis quelques années la multiplication des ONG et associations intervenant dans le domaine social et éducatif mais les actions sont dispersées et ne sont pas bien organisées..

La formation technique et professionnelle est insuffisante

Les problèmes de la formation technique et professionnelle restent d'actualité. Les programmes d'action en vigueur n'arrivent pas à satisfaire les besoins. Le recours à la formation professionnelle reste relativement bas ce qui entraîne le faible niveau de qualification de la main d'œuvre.

On constate que malgré les actions menées par le PREFTEC pour convaincre les opérateurs économiques de l'importance de la formation professionnelle, leurs capacités sont limitées et freinent l'émergence des besoins de formation. Par ailleurs, les offres de formation professionnelles qualifiantes des LTP et CFP sont insuffisantes et ne sont pas adaptées aux besoins réels de marché de l'emploi.

La recherche de politique de valorisation des ressources humaines plus réaliste et plus pragmatique, la récupération des actifs déflatés par la mise en œuvre des réformes au niveau rural et urbain n'ont pas été ressenties comme une nécessité.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la carte des formations est fragmentée

La jeunesse constituant 40% des Malagasy de 13 à 35 ans est désorientée sur le plan culturel et est largement marginalisée sur le plan social et économique. En effet, le Gouvernement a accordé la priorité à l'universalisation de l'enseignement de base et entend faire repositionner l'enseignement supérieur en tant que moteur de redressement et de développement économique et social.

Au niveau de l'enseignement supérieur les problèmes ont trait : à la carte des formations fragmentée, aux coûts unitaires prohibitifs, aux filières professionnalisantes ouvertes coûteuses et à la proportion d'enseignants de rang magistral faible

Les Universités ne disposent pas d'instruments leur permettant d'identifier avec précision les besoins du marché du travail.

En outre, le système de gestion des ressources est inefficace et l'accès à l'Enseignement Supérieur reste le privilège d'une minorité très favorisée socialement.

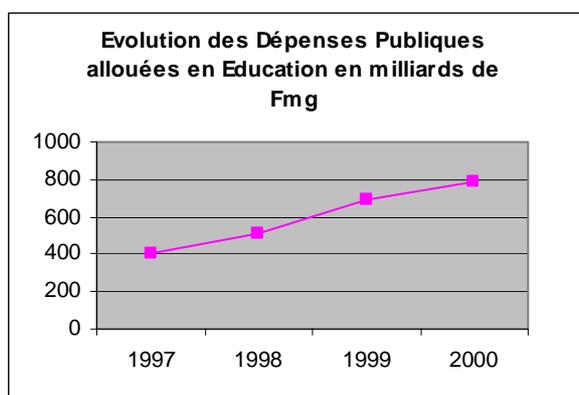
La culture d'évaluation restent superficielles pour les éducateurs

La culture d'évaluation reste superficielle pour les éducateurs. Effectivement, on a constaté à travers les descentes sur terrain, l'observation de classes et l'entretien avec les éducateurs que :les techniques d'évaluation ne sont pas maîtrisées par les éducateurs en général et les enseignants en particulier, les enseignants font l'évaluation d'une manière routinière, la pratique de l'évaluation n'est pas systématique par les éducateurs dans la réalisation de leur travail ..

Les dépenses publiques en matière d'éducation sont encore faibles

La faiblesse des dépenses publiques totales dans le secteur constitue assurément une cause majeure des problèmes observés en matière d'éducation. Les crédits alloués au secteur éducation sont faibles et ceux alloués au secteur non formel et à la formation professionnelle sont insignifiants. Les crédits alloués au secteur ²⁹ représentent **moins de 20%** des dépenses totales et tournent autour de **2% du PIB**.

Toutefois, une nette inflexion a été apportée au cours de ces dernières années par une politique d'allocation de ressources qui reflète davantage la priorité accordée à l'éducation. Ainsi, entre 1995 et 2000, les affectations pour l'éducation ont augmenté pour passer de **8,7%** à **16%** des dépenses budgétaires totales et de **1,5%** à **3,1%** du PIB. Ces augmentations ont permis, entre autres, le recrutement de nouveaux enseignants pour les écoles rurales, la reconstruction et la réhabilitation de certains établissements scolaires, le paiement rapproché des salaires des enseignants, la distribution des matériels didactiques et des fournitures scolaires. Pour ce qui est des dépenses consacrées à l'éducation de base, elles ont progressé de 4,5 % des dépenses totales de l'Etat en 1997, à 7,7% en 2000³⁰.



²⁹ Enseignement supérieur non compris.

³⁰ Développement économiques récentes doc. n°4 PNUD Mai 2002

2.2.2.4 L'accès à l'eau potable et assainissement

L'accès à l'eau potable, élément essentiel de la santé, concerne au plan national pour l'année 2000, 24,4% des ménages ou 23,8% de la population (dont 59% en milieu urbain et 9,85% en milieu rural). Chez les ménages les plus pauvres, seuls 7% ont accès à l'eau potable contre 43% chez les plus riches (chiffres EPM 99).

Au niveau des ménages, la province d'Antananarivo est la mieux desservie (43,1%) du fait de la Capitale où plus de 92% des ménages ont accès à l'eau potable. Elle est suivie par la province de Toliara (24,9%) qui bénéficie de l'apport des différents projets d'alimentation en eau (AES, impluvium, etc.).

Lorsqu'on raisonne **en terme de population**, les taux deviennent 32,08% pour Toliara contre 32,53% à Antananarivo. Ce sont dans les provinces de Toamasina et de Fianarantsoa que l'on observe le taux d'accès le plus bas (respectivement 14,1% et 9,8% des ménages, ou 12,44% et 15,21% de la population) du fait que la population s'approvisionne principalement dans les rivières, sources et lacs, abondants dans ces provinces.

Concernant l'assainissement, il existe plusieurs aspects de services à prendre en compte mais dans la lutte contre la pauvreté, le service essentiel de base à considérer est l'accès aux infrastructures d'évacuation d'excréta.

Pour 2000, les taux d'accès en pourcentage des ménages sont 87,3% en milieu urbain, 52,2% en milieu rural (selon les résultats de MICS 2000). Pour Madagascar, tous milieux confondus, le pourcentage est de 58% (seul un ménage sur deux dispose d'un mode d'évacuation d'excréta) avec des différences prononcées entre les faritany, le plus équipé étant la province d'Antananarivo (84%), le plus faible taux étant rencontré à Toliary (13,5%). Cette situation peut s'expliquer par les coutumes dans certaines régions.

2.2.2.5 L'environnement

Cause de la Déforestation : La déforestation, un des principaux problèmes environnementaux, constitue une grave menace pour la biodiversité existante à Madagascar. Elle est à mettre en relation avec la croissance démographique rapide, la paupérisation généralisée des populations, le besoin d'accéder à la terre, la nécessité d'accroître les ressources vivrières et l'augmentation des besoins en bois d'énergie, en bois d'œuvre et de construction. Il est estimé que le couvert forestier disparaîtrait au bout de 25ans si les tendances actuelles continuent.

L'accélération de la réduction du couvert forestier est surtout attribuable à la pratique de la culture itinérante sur brûlis ("tavy") pour assurer les besoins alimentaires d'une frange importante de la population rurale ainsi qu'aux activités de prélèvement de bois pour couvrir les besoins énergétiques.

Liens entre pauvreté et environnement : Les populations pauvres sont étroitement tributaires du contexte environnemental et souffrent de manière plus marquée lorsque les conditions environnementales se dégradent. Le dénuement matériel et la nécessité de subvenir aux besoins vitaux (alimentation, énergie, ...) engendrent des comportements nuisibles de la population à la gestion durable des ressources naturelles. La dégradation continue de ce capital naturel hypothèque en retour l'opportunité économique et sociale de la préservation de l'environnement et aggrave la situation de la pauvreté. D'où le **cercle vicieux : environnement dégradé – population plus pauvre – dégradation plus rapide de l'environnement**.

En milieu rural, la population est fortement dépendante de l'agriculture pour assurer leur survie. L'impact de la dégradation des sols combiné avec les effets des fluctuations des prix induit une diminution de la productivité agricole, entraînant une baisse constante des revenus et accentuant encore plus la paupérisation de la population agricole. Cet état de pauvreté encourage le défrichement des nouvelles zones forestières, occasionnant une destruction des ressources naturelles. De telles situations rendent l'économie rurale vulnérable aux ralentissements de l'économie globale.

En milieu urbain, les couches les plus démunies sont les plus exposées aux maladies liées aux pollutions de l'air et de l'eau telles que les maladies respiratoires et intestinales, le paludisme... Cela implique une dégradation de la santé humaine ainsi qu'une baisse de la productivité limitant ainsi la croissance économique.

La dégradation des ressources en eau, la diminution du stock halieutique, le braconnage intensif, le commerce illicite des espèces endémiques, l'exploitation irrationnelle des forêts sont autant de problèmes affectant les populations les plus démunies tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces dernières deviennent encore plus vulnérables vis-à-vis des catastrophes naturelles (cyclones, inondations, sécheresse,...).

2.3 VECU DE LA PAUVRETE

La pauvreté favorise l'adoption de stratégies personnelles privilégiant la recherche de solutions "miraculeuses" au mépris de la loi, de l'intégrité de la personne humaine et de la préservation de l'environnement.

Aliénation : la pauvreté crée des sentiments de désintéressement aux affaires publiques et d'impossibilité de participer aux activités sociales. Il apparaît donc logique si le peuple malgache composé de 70 % de pauvres qui correspond en nombre à environ 10 millions de personnes, s'abstienne de plus en plus d'exprimer leur choix. Une étude réalisée par le PNUD³¹ a révélé que lors des différents scrutins organisés le taux de participation était de 50% aux élections communales du 14 novembre 1999 et seulement 45 % aux élections provinciales du 3 décembre 2000 alors que ces dernières devaient conduire à la désignation des gouverneurs et sénateurs.

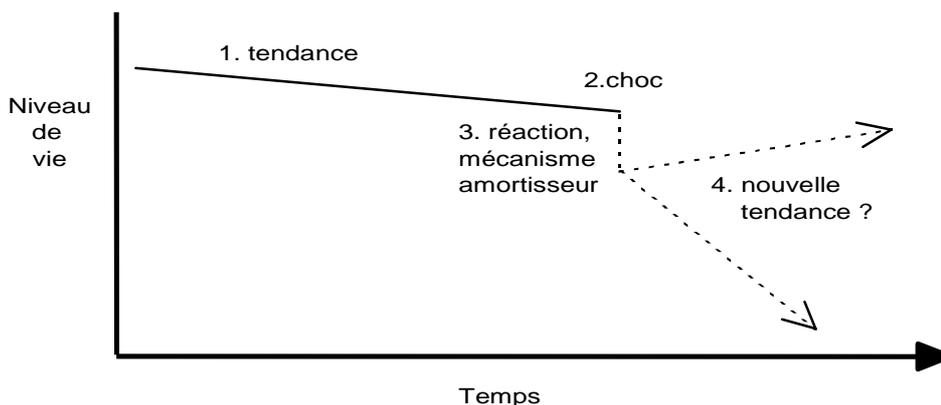
Agitation / Instabilité : Une distance s'est instaurée entre les gouvernés et les gouvernants, ainsi, la majorité de la population ne croient plus à la volonté et à la capacité des hommes politiques. Cette situation fragilise et accroît l'instabilité de l'équilibre du système politique du pays. Le niveau de pauvreté et le sentiment d'exclusion font germer des comportements de révolte. Ce qui explique les événements qui ont frappé le pays en 1972, 1991 et en 2002.

Déviance : la situation des pauvres et les non-pauvres qui se sentent menacés de basculer dans la pauvreté, se traduit par un engouement pour les jeux de hasard, la décision de migration ou d'émigration vers des zones ou pays plus prospères, le recours à la délinquance, la prostitution, le développement de la corruption, la surexploitation des ressources naturelles non-renouvelables, la vente de biens, l'enracinement d'une attitude duale de servilité/hostilité vis à vis de l'autorité publique et des étrangers, perçus souvent à la fois comme source et solution potentielles de l'état de pauvreté.

Les ménages pauvres réagissent de plusieurs façons selon les chocs économiques. Une série d'études récentes vise à comprendre ces réponses et dans quelles circonstances les réactions permettent de renverser la chute, dans quelles circonstances le sort des populations vulnérables s'aggrave.

³¹ PNUD : Développements économiques récents et conséquences de la crise politique actuelle sur l'économie et les conditions de vie des malgaches. Doc N°4 mai 2002

Graphique : Impact des chocs auprès des ménages vulnérables



Source: Cornell et al. (1999)

Le graphique montre la possibilité de recourir à des mécanismes amortisseurs, pour éviter de tomber dans les stratégies individuelles régressives – comme la vente de terres et la déscolarisation des enfants, qui risquent de compromettre l'avenir pour sauvegarder le présent. Ceux qui le peuvent ont recours aux mécanismes d'appui externes auxquels ils ont accès. Un ménage peut adopter simultanément ces deux types de stratégie – d'abord des réactions individuelles, ensuite le recours aux appuis institutionnels, car ils sont complémentaires.

Le tableau 15 montre que les chefs des ménages vulnérables ont recours, à de degrés différents, à trois catégories de soutien extérieur en cas d'urgence : **l'entraide, les dons, et le crédit**. L'entraide opère au sein des lignages et des communautés. Il s'agit des échanges réciproques de main-d'œuvre ou de biens matériels qui ont lieu au moment des travaux agricoles, des cérémonies funéraires, en cas d'accidents ou de malchance encourue par un ménage (vol, incendie, maladie).

Les dons - en provenance de la famille, de l'église ou des ONG - sont aussi disponibles dans certains cas. En cas de divorce, séparation ou mort du mari, les femmes qui se trouvent subitement chef de ménage ont souvent recours aux emprunts de terres auprès de la famille. Les ouvriers migrants, quant à eux, envoient de l'argent aux autres membres de leur famille (Dorosh et al., 1998 ; MaDIO, 1997). Les tentatives de quantification suggèrent que les transferts sont plus importants (en termes absolus et relatifs) en milieu urbain qu'en milieu rural. En zone rurale, les plus grands bénéficiaires de transferts nets sont les ménages ruraux les plus pauvres. Mais en milieu urbain les résultats sont contradictoires. Certains suggèrent qu'ils avantagent les plus riches, selon d'autres, par contre, les plus pauvres ainsi que les plus riches en bénéficient (MaDIO, 1997).

Les prêts sont aussi disponibles – provenant de la famille, des associations religieuses, des commerçants et des voisins. Les termes varient énormément selon les sources (COMODE, 1999 ; Lupo et Raveloarimanana, 1999 ; Zeller, 1997).

Ces institutions, qui fonctionnent souvent depuis des siècles, sont actuellement en pleine évolution. La pression croissante sur les terres, la migration vers les villes, et les sécheresses successives induisent une forte sollicitation des mécanismes traditionnels, provoquent des échecs et incitent aux adaptations. En milieu rural, les mécanismes communautaires d'entraide fonctionnent au ralenti et ils évoluent vers de nouvelles formes, surtout en ce qui concerne le crédit. En milieu urbain, nous assistons à l'éclatement des familles sous l'effet de cette pression, mais on assiste par contre à la naissance d'associations de solidarité de quartier (COMODE, 1999 ; Lupo et Raveloarimanana).

Tableau 14. Madagascar : Institutions amortisseurs à la disposition des ménages vulnérables

GROUPE VULNERABLE							
	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7
Institutions amortisseurs	Petits cultivateurs	Sans terre	Ouvriers non qualifiés	Parents uniques	Castes défavorisées	4 Mi	Handicapés âgés
Mécanismes adaptatifs							
1 Entraide							
a- Famille	C*	C*	C*	C*	C*	—	C*
b- Communauté	C*	—	C*	C*	—	—	C*
2 Dons							
a- Famille	C*	C*	C*	C*	C*	—	C*
b- Associations	—	C*	C*	C*	C*	C*	C*
c- Eglises	—	C*	C*	C*	C*	C*	C*
3 Crédit							
a- Famille	C*	C*	C*	C*	C*	—	C*
b- Commerçant	C*	C1	C*	C*	C*	—	—
Mécanismes régressifs							
c- usure	C*	C*	C*	C*	C*	C*	C*
	C*	C*	C*	C*	C*	—	C*

C* : Tout choc confondu
 C1 : Périodiques et réguliers (soudure)
 C2 : Naturels, imprévus (sécheresse, cyclones, criquets)
 C3 : Macroéconomique (hausse des prix, chômage)
 C4 : Biographiques (maladies, accidents, décès, séparation, divorce)
 — : Aucun

Source : Cornell et al.

Lacunes

Les mécanismes à la disposition d'un ménage donné dépendent souvent de l'étendue du choc subi. Lorsqu'un ménage subit un contre-coup quelconque (décès, maladie, vol), ceci favorise un recours auprès d'autres ménages (dons, crédit, entraide) qui ne sont pas frappés par l'évènement. Donc, devant les chocs biographiques (C4) les filets de sécurité privés fonctionnent relativement bien. Par contre, les chocs qui frappent un ensemble de ménages tous en même temps - comme les catastrophes naturelles (C2) et le marasme macro-économique (C3) - favorisent une intervention externe car ils plongent tous les ménages simultanément dans la gêne. C'est surtout dans ces cas que les mécanismes amortisseurs risquent d'éclater complètement.

Certains groupes vulnérables - notamment le groupe des 4-Mi³² et les castes défavorisées - n'ont pas accès à la gamme entière de soutien. Les transferts privés favorisent surtout les riches urbains. Le marché informel du crédit favorise aussi les plus aisés. Les plus pauvres, qui présentent les plus grands risques devant les prêteurs, ne trouvent du crédit qu'à des taux d'intérêt élevés.

En fait, il existe une corrélation positive entre capitaux économiques et sociaux. Les ménages qui possèdent suffisamment de ressources peuvent contribuer aux cérémonies d'entraide. Une contribution en temps de disponibilité de ressources fonctionne comme une assurance informelle, plaçant le ménage en position de créancier qui peut faire appel aux aides à l'avenir à son tour, en cas de besoin. Les plus démunis, les 4-MI, les sans-terres et les castes défavorisées - qui sont principalement débiteurs sont les moins bien servis par ces réseaux de solidarité. Ces réseaux jouent un rôle important auprès des

³² Personne sans abri

ménages moyens et pauvres, mais échouent en grande partie devant les exigences imposées à ceux qui sont extrêmement pauvres.

2.4 LES RISQUES DE LA PAUVRETE (VULNERABILITE)

La vulnérabilité peut être définie comme la probabilité de souffrir des conséquences d'évènements imprévus ou la sensibilité aux chocs extérieurs.

2.4.1 LES TYPES DE RISQUES

Les ménages font face à différentes sortes de risques dans leur vie: économiques, sociaux et environnementaux et naturels. Si ces risques se réalisent et deviennent des chocs, ils ont pour conséquences de menacer le bien-être des ménages et peuvent tomber en dessous du seuil de pauvreté ou poussent ceux qui sont déjà pauvres dans l'extrême pauvreté. Cette situation peut rendre les ménages vulnérables et diminuent leurs moyens pour gérer les risques futurs.

RISQUES	TYPES DE RISQUES	GROUPES VULNERABLES
Economiques	-Insuffisance de revenu en milieu urbain ou rural	Exploitants agricoles: produits de rente Petits exploitants agricoles (<0.34ha/tête) Exploitants agricoles victimes de cataclysmes naturels Employés ouvriers Petits fonctionnaires (urbain)
	-Sous-emploi ou perte d'emploi	Employés de zones franches Travailleurs sans contrat formel Travailleurs déflatés Main d'œuvre non qualifié (rural)
Sociaux	Non respect du droit	
	-Malnutrition	Enfants de 0 à 5 ans Femmes allaitantes et enceintes
	-Non scolarisation et abandon scolaire	Enfants scolarisables 6 à 15 ans
	-Analphabétisme	Population en milieu rural et les femmes Mahajanga, Toliary, Toamasina) Fianarantsoa, Antananarivo, Toliary
	Maladie: . paludisme . insuffisance respiratoire aiguë . diarrhée	Enfants 0 à 3 ans
- Marginalisation	Personnes âgées Personnes handicapées Famille des rues Femmes (rural et chef de ménage)	
Environnements et catastrophes naturelles	Sécheresse et famine Cyclone et inondations Dégradation environnementale	Exploitants agricoles du Sud Petits exploitants agricoles: Est, Sud-est, sud-ouest Petits exploitants agricoles: Haut-plateaux, Sud-Ouest, Ouest

2.4.2 PROFIL GENERAL DE LA VULNERABILITE

Face à la situation de vulnérabilité, les capacités de réponse des services de l'Etat ainsi que des organismes privés et internationaux sont encore très limités. En effet, on constate encore des faiblesses au niveau du ciblage de couches vulnérables, le manque de coordination et de synergie des actions, l'insuffisance d'indicateurs qui permet d'identifier les impacts des diverses actions, les problématiques de pérennisation après le retrait des bailleurs.

Actuellement, le pourcentage de population qui bénéficie du dispositif de protection sociale est estimé seulement à 5 à 7%. Les interventions en cours demeurent des mesures d'atténuation plutôt que

de prévention qui ne donnent pas de solutions durables aux situations de précarité des couches de population vulnérables.

Tableau 15. Madagascar : Profil général de la vulnérabilité par Fivondronana

Profil général de la vulnérabilité par Fivondronana élaboré à partir de la carte de la pauvreté³³

Régions	Degré de vulnérabilité	Nombre de Fivondronana	Causes de la vulnérabilité
Antananarivo	> 80%	11	-besoins de consommations déficitaires -proportion élevée de la population active
Fianarantsoa	> 80%	Majorité	-petits exploitants agricoles -travailleurs non qualifiés
Toamasina	> 80%	13	-taux de malnutrition élevé (50,3%) -déficit de la production alimentaire -baisse des revenus -enclavement
Toliara	> 80%	Majorité	-ceux qui sont plus exposés au risque élevé d'insécurité -pénurie alimentaire (à cause de la sécheresse et invasions acridiennes)

2.5 MISE EN PARALLELE OBJECTIFS DU SOMMET DU MILLENAIRE AVEC SITUATION DE LA PAUVRETE ET AXES STRATEGIQUES DU D.S.R.P

Objectif du développement du millénaire	Situation - Causes	Axes stratégiques
Lutte contre la pauvreté et la famine	L'accès à la terre est difficile Manque de qualification et sous emploi Effectif concentré dans l'agriculture Revenu relativement faible	Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie
Réaliser l'éducation pour tous	Taux des activités des enfants élevés Manque de qualification et sous emploi	
Promouvoir l'égalité au point de vue du genre et nombre	Les femmes arrivent à faire face à la situation Développement au détriment de la femme	
Réduire la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable	Faible taux d'accès Disparité entre milieu urbain et rural	
Réduire la mortalité infantile	Taux de mortalité élevé Faible revenu Inexistence de centre médical Eloignement des centres	
Améliorer la santé maternelle	Insuffisance des médecins Non disponibilité des médicaments	
Lutte contre Malaria, SIDA et autres maladies	Dépenses publiques sont faibles	
Assurer un environnement durable	Croissance démographique rapide Paupérisation des pauvres	Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernée
Développer un partenariat de développement	Mauvaise coordination des aides	

³³ Elaborée par la Banque Mondiale 2002

2.6 LATITUDES D'ACTION

Le Gouvernement se doit de se donner les moyens de sa politique. Sur ce point, il semble opportun de présenter les éléments et facteurs susceptibles de limiter ou restreindre ses latitudes d'action et ceux susceptibles de les élargir afin de mieux appréhender les programmes et actions à mettre en oeuvre.

2.6.1 TOUT CE QUI EST SUSCEPTIBLE DE LIMITER ET RESTREINDRE LES LATITUDES D'ACTION

Les principaux enseignements liés aux faiblesses, aux menaces, aux tendances négatives ainsi qu'aux incertitudes permettent de dégager les aspects suivants :

- Une **croissance économique insuffisante** dans le passé caractérisé, entre autres, par (i) une faiblesse de croissance économique qui résulte d'un niveau insuffisant de l'investissement (moins de 15% du PIB) et (ii) un taux démographique relativement élevé (de l'ordre de 2,8%).
- **Poids contraignant du niveau d'endettement** en dépit des accords successifs de rééchelonnement et/ou d'annulation de dette auprès du Club de Paris réalisés depuis 1981. Les accords de réaménagement de 1997 à mars 2001 (Club de Paris IX) n'ont pas permis de réduire substantiellement la valeur actualisée nette de la dette car à fin 2000, l'encours nominal de la dette extérieure est encore de l'ordre de 3 milliards de DTS.
- **Industries nationales et entreprises franches encore fragiles et fragilisées par la crise post électorale présidentielle** : les perspectives de croissance élaborées par le Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) au cours du 2^{ème} semestre 2001³⁴, faisait état d'une prévision de 280 milliards de FMG d'investissement pour la période 2002-2004 qui pourraient se traduire par une hausse des exportations de 75 à 100% et des emplois directs atteignant 110.000 à 130.000 emplois d'ici 2005 semblent être remis en question et réajusté en baisse.
- **Secteurs porteurs à peine mobilisée** pour l'instant et encore sous le choc de la crise post électorale présidentielle.
- Une **croissance démographique relativement accélérée** : 2,8% à l'heure actuelle contre 2,7% en 1975, 2,2% en 1966 et 1% jusqu'en 1950.
- **Sortie de crise laborieuse** ayant une implication sur les finances publiques, en particulier sur le Programme d'Investissement Public.
- **Approvisionnement en énergie incertain** avec les impacts de la guerre de l'Irak sur le prix du pétrole.
- Capacité d'investissement de l'Etat et du secteur privé toutes origines confondues limitée
- **Insuffisance de coordination des acteurs** aboutissant au manque de synergie des actions sur terrain conjugué à un foisonnement d'approches (cas des PCD).
- Concentration spatiale relativement poussée des certains actions et instruments de développement (PSDR, micro finances, FER, PCD, AGERAS, GELOSE, zones d'actions prioritaires...)
- Manque de synergie au niveau des actions, la faiblesse de la capacité d'absorption des financements, un cadre légal et réglementaire peu incitatif sur le plan juridique, financier et fiscal, l'absence d'une culture d'obligation de résultats et d'évaluation au niveau de l'administration, le niveau élevé de la corruption.
- une tendance lourde dans la dégradation de l'environnement (100 000 ha de forêts environ continuent à disparaître chaque année) malgré les efforts importants déployés pour mieux préserver leur intégrité.

³⁴ Ces prévisions ont été révisées légèrement à la baisse, à la suite des attentas du 11 septembre 2001 et la récession de l'économie mondiale enregistrée au cours de cette période.

2.6.2 TOUT CE QUI EST SUSCEPTIBLE D'ÉLARGIR LES LATITUDES

Les facteurs porteurs, les forces et les opportunités qui sont susceptibles d'élargir les latitudes d'actions sont constitués par :

- L'existence d'une volonté politique du Gouvernement, la mise en contribution des acteurs dans un cadre d'un partenariat (Partenariat Public-Privé) et d'un processus participatif
- La participation des organismes confessionnels et de la société civile dans la mise en œuvre des actions de développement
- La priorité accordée à la facilitation et à l'intensification de la communication tant physique, économique, que sociale et culturelle
- La tendance progressive à une spatialisation des actions et instruments de développement (PSDR, micro finances, FER, PCD, AGERAS, GELOSE, zones d'actions prioritaires...)
- Le foisonnement de structures d'encadrement et de structures relais (ONG, bureau d'études...)
- La **volonté affichée des organismes d'appui internationaux** d'apporter leur soutien réel à Madagascar ce, à travers la promesse de financement de l'ordre de 2,477 milliards de dollars lors de la Conférence des Amis de Madagascar tenue à Paris
- L'atteinte d'un point de non retour en matière de privatisation
- La volonté d'insertion effective dans le système de coopération régionale et internationale (COMESA, COI, SADEC, NEPAD, Francophonie, Union Africaine...)
- **L'existence des opportunités et coups partis** de par la présence de nombreux programmes bi et multi latéraux
- Le **regain de confiance chez la très grande majorité des Malgaches** conforté par les perspectives d'une stabilité politique à l'issue des résultats des élections législatives
- Le développement des TICs et l'engouement de la jeunesse à leur égard

En dépit des facteurs limitants évoqués plus haut, la promotion d'une croissance rapide et durable ne manque pas d'atouts majeurs, qui résident dans la volonté de l'Etat de constituer et mettre en place les conditions objectives, matérielles et psychosociologiques qui permettent le démarrage du développement du pays avec plus de sérénité. La latitude d'action du Gouvernement apparaît ainsi relativement large et appelle la fixation d'objectifs ambitieux à concrétiser par des programmes qui, tout en étant également ambitieux, sont réalistes et restent à la portée de la Nation.

Conclusion

La pauvreté a créé à Madagascar les conditions de sa reproduction spatiale et de sa transmission entre les générations. La faiblesse des revenus et la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages pauvres limitent leur accès aux services de santé de base et augmentent les taux de mortalité, diminuent le taux de scolarisation et augmentent les taux d'abandon. Le taux élevé d'analphabètes illustre non seulement la relativité des succès des programmes de redressement entrepris mais conditionne l'efficacité des actions à venir: Ces futurs adultes courent le risque quasi certain de grossir à court terme les rangs importants des chefs de ménages non-instruits, moins susceptibles de saisir les opportunités offertes pour améliorer leur situation, et celle de leur progéniture : techniques agricoles, contrôle des naissances, éducation des enfants... La dégradation de l'environnement ainsi que l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures aggravent la pauvreté de la population.

De telles situations doivent être évitées. Les stratégies qui seront adoptées devront être à la fois ambitieuses mais réalistes et réalisables, permettant aux pauvres de sortir de la pauvreté et aux non pauvres de ne pas y basculer tout en préservant l'environnement.

Le Gouvernement dispose d'une gamme d'instruments d'intervention avec lesquels il peut intervenir à l'avantage des pauvres, à court terme, à moyen terme et à long terme.

Les interventions susceptibles de jouer un rôle important sont surtout celles qui ont un impact sur l'actif des pauvres (terre et main-d'œuvre).

Au préalable, il faut faire renaître la confiance envers les gouvernants au niveau de la population et en particulier les pauvres, la société civile et le secteur privé. L'instauration de la bonne gouvernance est ainsi primordiale.

A court terme, les instruments clefs sont les politiques économique et financière qui s'inscrivent dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique. En effet, la maîtrise de l'inflation et une bonne politique fiscale influent sur les prix des produits et par conséquent sur le niveau de consommation des ménages dans l'immédiat.

A moyen et court terme, les instruments les plus importants sont les investissements publics et les dépenses courantes sur les infrastructures et les secteurs sociaux.

3 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT, AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS GLOBAUX A MOYEN TERME

Servant de cadre référentiel pour l'ensemble des politiques et actions de réduction de la pauvreté, le DSRP se place dans une perspective de long terme. A cette fin, le document propose une démarche opérationnelle concrétisée par :

1. l'établissement d'un objectif de développement à moyen terme avec résultats à atteindre ;
2. la mise en place d'axes stratégiques d'intervention qui permettront aux acteurs l'identification des priorités et l'élaboration des différents programmes d'action (macroéconomiques, sectoriels, spécifiques) ainsi que la facilitation des actions ;
3. des principes de base à suivre dans la démarche de mise en œuvre des programmes
4. un calendrier d'exécution fixant des repères échelonnés dans le temps.

La base de la stratégie consiste en fait à faire en sorte que toutes les actions opérationnelles qui seront entreprises à travers les différents programmes, visent le développement des ressources économiques, sociales, culturelles, politiques, environnementales et personnelles des pauvres.

3.1 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

L'objectif de développement pour Madagascar est la promotion d'un développement rapide et durable pour réduire de moitié en 10 ans le taux de la pauvreté.

Le fait de placer le concept de moyens d'existence durable au centre de la préoccupation fondamentale de la stratégie de réduction de la pauvreté répond tout à fait au défi de rapidité et de durabilité qui préside, et doit présider aux principes et actions du Gouvernement.

La mise en oeuvre dans l'immédiat, d'approches innovantes ainsi que la recherche d'impacts positifs du développement au profit de la grande majorité de la population, les pauvres en l'occurrence, signifient que maintenant, le développement, avec la double composante possession et/ou maîtrise des moyens de production et effectivité de la jouissance des fruits de la croissance, est et doit être désormais et principalement conçu et réalisé pour et avec les pauvres. C'est en ce sens que le développement est rapide.

Le souci d'asseoir le développement sur des fondations solides ce, par la mise en place au profit de la grande majorité de la population des conditions matérielles et de cadres psychosociologiques et juridiques (renaissance des valeurs identitaires, réalité de l'Etat de droit et de bonne gouvernance) signifie élargissement, consolidation et pérennisation des bases du développement. C'est en ce sens que le développement est durable.

C'est en tenant compte de tout ce qui précède que Madagascar a procédé à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie qui se veut opératoire et efficace, à même de réduire la pauvreté. L'objectif y rattaché consiste à réduire de moitié en 10 ans le taux de pauvreté actuel.

3.2 LES AXES STRATEGIQUES

Le diagnostic et l'analyse des caractéristiques de la pauvreté, les exigences et les impératifs d'un développement rapide et durable pour réduire le taux de pauvreté de moitié en dix ans, les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes antérieurs ainsi que les recommandations issues des différents sommets internationaux et/ou régionaux auxquelles Madagascar a adhéré, permettent de circonscrire les trois grands axes stratégiques autour desquels vont s'articuler les actions au cours de la période 2003-2006.

3.2.1 AXE STRATEGIQUE D'INTERVENTION N°1 : RESTAURER UN ETAT DE DROIT ET UNE SOCIETE BIEN GOUVERNANCEE

Cet axe, dont l'objectif est d'assurer un environnement favorable au développement rapide et durable, regroupe un ensemble d'actions qui ont trait au renouvellement, à l'amélioration, à la modernisation, au renforcement et au développement d'un cadre institutionnel de bonne gouvernance. Cet axe permettra à l'Etat notamment d'assumer avec efficacité et dans la transparence son rôle de facilitateur et d'animateur de l'économie, au secteur privé de créer les richesses et l'emploi quant à la société civile, d'assurer l'intermédiaire entre les citoyens et l'Etat, d'expliquer, sensibiliser la population sur leurs droits et responsabilités.

Pour la restauration d'un Etat de droit et assurer une société bien gouvernée, le Gouvernement a défini 4 objectifs globaux:

3.2.1.1 Objectif global n° 1 Assurer une bonne gouvernance et réussir la lutte contre la corruption

L'atteinte de cet objectif passe par l'accomplissement des objectifs intermédiaires suivants :

- Mettre en œuvre un système d'information fiable nécessaire à la connaissance de la situation économique et financière du pays
- Mettre en œuvre une politique budgétaire
- Lutter contre la corruption, assurer la transparence et améliorer la qualité des services rendus au niveau du Ministère
- Mettre en place une fonction publique transparente et efficace au service des citoyens

3.2.1.2 Objectif global n° 2 Respecter la démocratie

- La démocratie : élections libres, statut de l'opposition, respect des droits de l'homme, liberté d'expression des médias sera respectée avec la transparence et le respect du choix du peuple.

3.2.1.3 Objectif global n° 3 Instaurer l'Etat de droit

Afin d'instaurer un Etat de droit, les objectifs intermédiaires à atteindre sont:

- assurer une justice saine et équitable et respectueuse des droits de l'homme et sécurisante pour les investissements
- assurer la protection des personnes, de leurs biens et de leurs activités de production

3.2.1.4 Objectif global n°4 Rapprocher le Gouvernement des citoyens par les biais de la décentralisation et la déconcentration

La déconcentration /décentralisation des services permet le développement de services de qualité et de proximité. Les objectifs intermédiaires suivant y sont rattachés :

- la création d'un contexte favorable au développement économique social des communes, l'amélioration de leur autonomie financière et de leur responsabilisation
- le renforcement des capacités institutionnelles des collectivités.

3.2.2 AXE STRATEGIQUE D'INTERVENTION N°2 : SUSCITER ET PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE A BASE SOCIALE TRES ELARGIE

L'axe stratégique n°2 requiert la réalisation des objectifs globaux, à savoir : (i) atteindre un taux de croissance économique de 8 à 10% ; (ii) améliorer le taux d'investissement pour atteindre 20% ; (iii) dynamiser le secteur privé afin qu'il participe à hauteur de 12 à 14%, au taux d'investissement ; et (iv) ouvrir l'économie malgache à une plus grande concurrence en vue de la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité. (v) susciter une volonté de la participation de la population.

3.2.2.1 Objectif global n° 1 : « Atteindre un taux de croissance économique de 8 à 10% »

Pour atteindre un rythme de croissance élevé de l'ordre de 8 à 10% par an, le Gouvernement accentuera ses efforts sur l'extension du champ des investissements par l'instauration et le renforcement de la stabilité macroéconomique et par une plus grande ouverture et diversification de l'économie.

Les objectifs intermédiaires ci-après seront poursuivis :

- Assurer la stabilité macroéconomique ;
- Exploiter les potentialités économiques du pays en :
 - (i) Promouvant un développement touristique et écotouristique qui sauvegarde l'environnement naturel et l'identité socio-culturelle ;
 - (ii) augmentant la contribution du secteur minier au développement de Madagascar ;
 - (iii) assurant la sécurité alimentaire et optimisant l'utilisation des ressources;
 - (iv) sauvegardant et valorisant l'environnement unique et la biodiversité de Madagascar ;
 - (vi) construisant et entretenant les routes, développant les centres urbains, améliorant la productivité et l'efficacité du système de transport, et
 - (vii) doubler l'accès des ménages à l'électricité.

3.2.2.2 Objectif global n°2 : « Améliorer le taux d'investissement pour atteindre 20% »

Les objectifs ambitieux de croissance économique requièrent un niveau important d'investissement.

Les objectifs intermédiaires ci-après sont visés :

- Poursuivre et renforcer l'assainissement de la gestion macroéconomique ;
- Accroître l'épargne nationale ;
- mobiliser l'épargne internationale, notamment à travers l'investissement direct étranger.

3.2.2.3 Objectif global n°3 : « Dynamiser le secteur privé afin qu'il participe à hauteur de 12 à 14% au taux d'investissement »

L'économie est soutenue par des activités orientées vers l'exportation, en particulier zones franches et tourisme et mines.

Les objectifs intermédiaires suivants seront pris en considération à cet effet :

- Promouvoir les investissements privés, nationaux, et étrangers,
- Promouvoir le partenariat entre l'Etat et le secteur privé,
- Renforcer la compétitivité nationale,
- Redynamiser les Zones Franches Industrielles.

3.2.2.4 Objectif global n°4 : « Ouvrir l'économie malgache à une plus grande concurrence en vue de la réduction des coûts et de l'amélioration de la qualité »

.La reconquête des marchés régionaux et/ou internationaux s'opère non seulement à travers la promotion des produits malgaches mais également au maintien et à l'amélioration de la compétitivité.

Les objectifs intermédiaires consistent à :

- Assurer l'intégration de Madagascar dans la SADEC
- Renforcer le partenariat avec les diverses organisations internationales et régionales auxquelles Madagascar a adhéré
- Multiplier les relations diplomatiques et commerciales avec les pays d'Afrique
- Promouvoir le développement des postes économique et commercial au niveau des Ambassades

3.2.2.5 Objectif global n° 5 « Susciter une volonté de la participation de la population »

Pour être efficace et pérenne, la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté requiert l'adhésion et la mobilisation totale de la population et notamment les pauvres dans les différentes activités. Des actions de sensibilisation et de concertation seront nécessaires pour les convaincre à s'impliquer fortement dans la démarche et à s'approprier des fruits des résultats.

- Les objectifs ci-après sont visés :
- Assurer une éducation citoyenne intensive ;
- Faire participer activement les femmes et les groupes marginalisés ;
- Concerter avec les régions, les opérateurs et les usagers pour toute décision dans l'élaboration des divers programmes.

3.2.3 AXE STRATEGIQUE D'INTERVENTION N°3 : SUSCITER ET PROMOUVOIR DES SYSTEMES DE SECURISATION HUMAINE ET MATERIELLE ET DE PROTECTION SOCIALE ELARGIS

L'objectif de cet axe est d'assurer que chaque Malgache puisse bénéficier des fruits de la croissance. Les éléments constitutifs de cet axe portent sur la définition et la mise en œuvre de systèmes de gestion spatialisée et solidaire, de programmes de sécurisation alimentaire, de santé, d'éducation, d'habitat, d'environnement... La Commune, en tant que principal fournisseur des services de proximité, servira de point d'ancrage à toutes les actions entreprises dans son ressort.

En effet, au-delà de l'élargissement des bases du développement par le renforcement de l'actif de chaque individu, il y a lieu de mettre en place les capacités humaines par le biais de l'éducation, l'amélioration de la santé et de la nutrition car un accroissement des potentialités humaines et une croissance économique soutenue peuvent se renforcer mutuellement.

Il y a lieu également :

- d'assurer l'emploi à toute personne en âge de travailler, par le biais de la promotion des activités de placement, de la création d'emplois productifs, de l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail et de l'amélioration du système d'information sur l'emploi ;

- d'améliorer la condition des travailleurs en honorant les obligations de Madagascar envers l'Organisation Internationale du Travail, en mettant en œuvre des programmes visant à promouvoir les droits fondamentaux de l'homme au travail, en actualisant et en vulgarisant la législation du travail et en assurant leur application.
- De défendre les droits sociaux des travailleurs par l'amélioration du système de protection sociale existant, l'extension du système de protection sociale et l'élaboration d'un plan de renforcement de la prévention des risques professionnels.

Les objectifs globaux listés ci-dessous sont jugés pertinents au regard des dimensions de la pauvreté dans ce domaine. Il s'agit de :

3.2.3.1 Objectif global n°1 : Assurer l'éducation fondamentale à tous les malgaches « Education pour tous », préparer et valoriser les ressources humaines du pays

Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement cherchera à :

- mettre de façon progressive une éducation fondamentale de qualité de 9 ans
- réduire le taux de redoublement dans le premier cycle de l'éducation fondamentale (primaire) et œuvrer pour que tous les Malgaches terminent ce cycle
- assurer l'égalité d'accès à l'éducation
- former et instruire les jeunes selon les besoins socio- économiques nationaux et régionaux
- développer la capacité de production et de travail des actifs dans les secteurs de production de base, traditionnel et artisanal

3.2.3.2 Objectif global n°2 : Assurer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux

La qualité de l'enseignement sera assurée par :

- la dotation des jeunes Malgaches des connaissances et de capital humain
- l'amélioration de la qualité des programmes scolaires du secondaire, de la formation technique et professionnel et de l'enseignement supérieur

3.2.3.3 Objectif global n°3 : Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant

Les objectifs intermédiaires ci-après sont visés :

- Atteindre au moins un taux de couverture vaccinale de 80% pour tous les antigènes du PEV chez les enfants de 0 à 1 an et 80% pour le vaccin anti-tétanique (VAT 2) pour les mères enceintes
- Réduire la mortalité maternelle de 488 à 285 pour 100 000 naissances vivantes
- Réduire le taux de mortalité infantile de 96 à 72 pour 1000 naissances vivantes et le taux de mortalité infanto juvénile de 156 à 111 pour 1000 naissances vivantes
- Transformer 100% des écoles en « Ecole Santé »

3.2.3.4 Objectif global n°4 : Intensifier la lutte contre la malnutrition

Les objectifs intermédiaires ci-après sont visés :

- Réduire la mortalité hospitalière par malnutrition sévère de 26% en 2002 à 15 % en 2005 chez les enfants de moins de 5 ans
- Ramener la proportion des enfants présentant une héméralopie de 2% en 2001 à moins de 1% en 2005
- Ramener de 49% en 2000 (EPM) à 36% en 2005, la prévalence de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans
- Renforcer la coordination des interventions et des ressources

- Assurer les activités de suivi et d'évaluation de la situation nutritionnelle

3.2.3.5 Objectif global n°5 : Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles

D'ici à la fin 2005, l'objectif intermédiaire correspondant est de réduire de 50% la charge socio-économique due aux principales maladies transmissibles (2005)

3.2.3.6 Objectif global n°6 : Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles

Les objectifs intermédiaires consisteront à :

- élaborer un Programme National de Lutte contre les Maladies Cardio-vasculaires (MCV) et le diabète,
- mettre en place des structures de dépistage et de soins,
- mettre en place un système de référence et promouvoir la mobilisation sociale,
- intégrer les activités de prévention du handicap au niveau des formations sanitaires,
- normaliser les centres de référence,
- mettre en place des services spécialisés,
- développer la recherche opérationnelle sur les maladies non transmissibles

3.2.3.7 Objectif global n°7 : Réduire l'exclusion sociale dans le processus de développement rapide et durable ;

Les objectifs intermédiaires de réduction de l'exclusion sociale consisteront à :

- Vulgariser le planning familial
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme
- Mettre en place un système de protection sociale des groupes vulnérables et marginalisés
- Promouvoir la culture de l'intégration des dimensions population par genre dans les programmes de développement
- Promouvoir la participation de la société civile dans les projets sociaux

3.2.3.8 Objectif global n°8 : Promouvoir la diversité culturelle.

Les objectifs intermédiaires sont:

- développer les activités socioculturelles pour les jeunes ;
- promouvoir le développement des sports aussi bien collectifs qu'individuels.
- assurer le développement des activités de prévention contre les fléaux sociaux.

Concernant la **culture**, l'objectif consiste à faire de la culture un moteur du développement

- Promouvoir la culture à l'intérieur et à l'extérieur du pays
- Promouvoir la diversité culturelle
- Encourager le développement des arts et des lettres

4 REDUCTION DE LA PAUVRETE ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Basé sur l'enquête auprès des ménages en 2001, effectuée par l'INSTAT, le taux de pauvreté est estimé à 69.6%. L'objectif du Développement du Millénaire (Millenium Development Goal, MDG) est de réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015. En 1990, aucune information sur la pauvreté n'est disponible et en utilisant comme base les données de 2001, pour Madagascar, l'objectif en 2015 serait donc de réduire le taux de pauvreté à 34,2%.

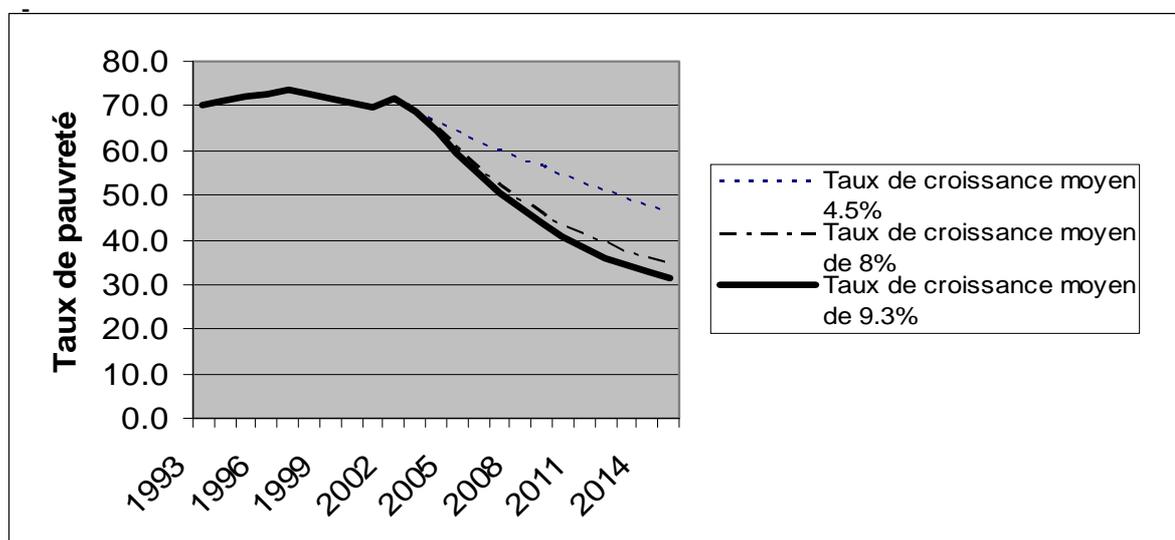
Ayant opté pour un développement rapide et durable, Madagascar envisage de dépasser cet objectif du Millénaire et de réduire de moitié le taux de pauvreté dans 10 ans, soit en 2013.

La croissance économique est une condition sine qua non à la création de richesse et au développement. Toutefois, une réduction significative du taux de pauvreté n'est possible sans une croissance forte et mieux distribuée.

Le graphique ci-après donne les simulations des taux de croissance nécessaires pour atteindre trois scénarii de réduction de pauvreté :

- scénario (0) : réduire de moitié le niveau du taux de pauvreté en 10 ans,
- scénario (1) : réduire de moitié le niveau de taux de pauvreté en 2015 (objectif du Millénaire),
- scénario (2) : le rythme de croissance de l'économie malgache n'atteint que 4,5% par an, moyenne de la période 1997-2001.

Graphique : Réduction de pauvreté et croissance économique



La réduction de moitié de la pauvreté en 10 ans nécessite un taux de croissance économique moyen d'au moins 8% par an. Les projections macroéconomiques cohérentes avec la stratégie de réduction de pauvreté devraient entraîner une hausse de PIB par habitant de 5,2% par an. Ces projections sont basées sur des hypothèses élevées d'investissements publics et privés entraînés par un accroissement important d'investissement public et des flux d'investissement direct étranger : le taux d'investissement moyen nécessaire est de 21% du PIB.

Les investissements publics doivent être bien conçus, bien ciblés et répondre aux attentes de la population malgache et des investisseurs privés. A cet effet, une partie importante de ces

investissements sera consacrée aux priorités du Gouvernement (gouvernance, développement rural, infrastructures et social) en vue de l'amélioration du bien-être de la population malgache.

Les investissements du secteur privé sont attendus dans les principaux secteurs porteurs de croissance : développement rural, la pêche, les mines, les industries manufacturières notamment celles tournées vers l'exportation, les travaux publics, le tourisme.

Les comptes macroéconomiques à moyen terme 2004-2006 correspondant au scénario de croissance économique de 8% par an sont détaillés en annexe.

Avec un taux de croissance économique moyen de 4,5% l'an (scénario 2), près de la moitié (49,2%) de la population restera encore dans la pauvreté en 2013. Le taux d'investissement moyen est de 12% du PIB.

Tableau 16. Madagascar : Réduction de pauvreté et croissance économique

	Scénario (0)		Scénario (1)		Scénario (2) Tendance de croissance économique moyen de 4,5% par an	
	réduire de moitié le taux de pauvreté dans 10 ans (2013)		réduire de moitié le taux de pauvreté en 2015			
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Taux de pauvreté (base en 2002 = 71,6%)	34.2%	29.8%	38.4%	34.2%	49.3%	46.1%
Variation moyenne du taux de pauvreté (variation moyenne en %, par an)	-6.7%		-5.6%		-3.2%	
Taux de croissance économique moyen (variation annuelle en %, par an)	9.3%		8%		4.5%	
Taux d'investissement (en % du PIB, par an)	24.8%		21.0%		12.0%	

Source : DGE/MEFB

5 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté devra nécessairement s'inscrire dans une logique d'aménagement et de développement régional. Les principes directeurs suivants devront être considérés à cet effet :

Donner la priorité à l'intégration à l'échelle régionale et locale : Il sera nécessaire de renforcer le développement des économies locales et régionales, ainsi que les relations économiques inter-régionales. Cela nécessitera l'élaboration d'une série de schémas conceptuels spatiaux de référence et d'une série de stratégies d'investissement spatialisées telles qu'une stratégie d'investissement urbain, une stratégie de développement rural, une stratégie de localisation industrielle...

Permettre aux activités des zones motrices (secteurs porteurs et/ou d'exportation. ;) de fonctionner avec le maximum d'efficacité afin de rendre possible les redistributions vers les autres régions : il s'agit, avant de disperser les efforts, de faire fonctionner et d'utiliser au maximum les moyens existants. Toute politique qui tendrait à disperser les actions serait extrêmement coûteuse, tout étant à faire dans de nombreux endroits.

Accorder une importance particulière à l'environnement humain et économique des projets plus qu'à leur aspect purement technique : pour chaque investissement, il faudra s'assurer que celui-ci soit à même de fonctionner normalement, que ses effets de diffusion seront les plus importants possibles, et que les populations vont véritablement se l'approprier.

Prendre en compte les critères régionaux lors de la définition de toute action sectorielle ou économique : le succès de la stratégie dépendra beaucoup plus de la coordination dans le temps et dans l'espace de multiples actions sectorielles ainsi que de l'articulation d'un point de vue spatial des nombreuses mesures d'ordre législatif et réglementaire (tarifs, fiscalité, crédit...) qu'édictent les Pouvoirs Publics. Cela suppose la définition de stratégie d'investissement public tendant à rendre cohérentes dans l'espace les actions menées de façon dispersée par plusieurs ministères, voire plusieurs départements d'un même ministère.

Enrayer le processus de dégradation des ressources naturelles : afin de stopper la dégradation de l'environnement, tous les grands projets devraient faire l'objet d'études d'impact dès leur phase de conception et des mesures appropriées devraient être prises lors de la réalisation.

Développer les capacités techniques des Communes afin de leur permettre de participer à leur développement : compte tenu de l'insuffisance actuelle des capacités des Communes en matière de gestion du développement, il faudra les former, les encadrer, leur fournir les instruments institutionnels et techniques, afin qu'elles puissent prendre réellement en main leur développement.

Mettre en place des mécanismes permettant aux populations concernées de participer réellement au choix des investissements à réaliser dans leur zone et de les responsabiliser quant à leur réalisation, leur entretien, leur fonctionnement : La participation des bénéficiaires est indispensable à tous les stades des projets (identification, formulation, financement, mise en place, fonctionnement...) Des dispositifs de participation adaptés à la capacité réelle des bénéficiaires doivent être ainsi mis sur pied.

Susciter et orienter la dynamique des investisseurs privés dans une optique régionale : Une telle action implique pour les régions la nécessité de mettre en place les conditions favorables à l'installation et au développement du secteur privé.

Concrétiser le Partenariat Public-Privé : il sera nécessaire de mettre sur pied des mécanismes spécifiques permettant l'articulation des actions de l'Etat et celles des régions ainsi que celles du secteur privé. A court terme, l'utilisation des lignes existantes dans le Programme d'Investissement Public est possible, à long terme, parallèlement à la mise en place de structures de prêt et de subvention, il faut étudier le moyen de développer entre l'Etat et les régions, l'Etat et le secteur privé, les régions et le secteur privé des véritables relations contractuelles.

Le DSRP a retenu **quinze (15) programmes opérationnels pour mettre en œuvre la stratégie**. Ces programmes ont été établis à partir des actions en cours (les programmes et projets en cours). Ils prennent par ailleurs en considération à la fois les nouvelles orientations du Gouvernement, les recommandations issues des revues de portefeuille de projets (Banque Mondiale, PNUD, Coopération franco-malgache...), en vue de leur restructuration/recentrage, la démarche ainsi que les objectifs retenus dans le cadre de la stratégie. Les activités jugées prioritaires non couvertes par les programmes en cours nécessitent en outre l'adoption de nouveaux programmes opérationnels.

Rappelons que les axes stratégiques d'intervention décrivent des domaines d'intervention à travers lesquels les actions et programmes opérationnels peuvent agir de manière décisive sur les principales dimensions de la pauvreté. Pour passer de la vision et des axes stratégiques à des actions concrètes, le Gouvernement a adopté une démarche comprenant : (i) la formulation des différents business plan et plans d'action assortis de programmes opérationnels et (ii) la mise en place des modalités et critères de suivi dans la mise en œuvre de la stratégie. La démarche a pour objet de s'assurer que les activités proposées par chacun des axes se retrouvent à l'intérieur d'un programme d'actions concrètes.

Le tableau ci-après récapitule les programmes.

Tableau 17. Madagascar : Programmes de réduction de la pauvreté

AXE STRATEGIQUE	PROGRAMME	Sous -programmes
Restauration d'un Etat de Droit et d'une Société bien gouvernancée	1.1. Gouvernance et lutte contre la corruption	1.1.1 Réforme de la Fonction Publique 1.1.2 Reformes Administratives 1.1.3. Finances publiques
	1.2. Gouvernance et respect de la Démocratie	1.2.1. Transparence et respect du choix du peuple
	1.3. Gouvernance et Etat de droit	1.3.1. Justice 1.3.2. Sécurité 1.3.3. Protection civile
	1.4. Gouvernance de proximité	1.4.1. Décentralisation et renforcement de la Commune 1.4.2 Déconcentration effective de l'Administration
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	2.1. Stabilité macroéconomique et croissance	2.1.1. Stratégie de développement 2.1.2. Politique d'investissement public 2.1.3. Programme de privatisation
	2.2. Développement des secteurs porteurs	2.2.1. Tourisme 2.2.2. Mines 2.2.3. Pêche et aquaculture 2.2.4. Industries manufacturières 2.2.5. Les autres industries manufacturières, les petites et micro entreprises
	2.3. Développement rural	2.3.1. Agriculture 2.3.3. Environnement
	2.4. Développement et densification des infrastructures structurantes	2.4.1 Routes, Transport, Aménagement du Territoire 2.4.2. Energie 2.4.3 Poste, Télécommunication, Communication
	2.5. Développement et dynamisation du secteur privé	2.5.1. Promotion des investissements privés et étrangers 2.5.2. Renforcement de la compétitivité 2.5.3. Redynamisation zones franches

AXE STRATEGIQUE	PROGRAMME	Sous -programmes
	2.6. Ouverture à la concurrence mondiale	2.6.1 Intégration régionale 2.6.2. Marchés internationaux
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale	3.1. Education	3.1.1. Education fondamentale 3.1.2. Qualité de l'enseignement à tous les niveaux
	3.2. Santé	3.2.1. Santé de la mère et de l'enfant 3.2.2. Malnutrition 3.2.3. Maladies transmissibles 3.2.4. Maladies non transmissibles 3.2.5. VIH/SIDA
	3.3. Eau et Assainissement	3.3.1. Eau 3.3.2 Assainissement
	3.4. Réduction de l'exclusion sociale .et protection sociale	3.4.1. Filets de sécurité et protection sociale 3.4.2. Alphabétisation 3.4.3. Planning familial 3.4.4. Population genre
	3.5.Diversité culturelle	3.5.1. Jeunesse et sport 3.5.2. Culture

Les programmes opérationnels sont constitués de **trois grands types**, à savoir :

- des programmes sectoriels tels que le développement rural, l'éducation, la santé, l'eau potable... ;
- des programmes thématiques (gouvernance et lutte contre la corruption, gouvernance et droit de l'homme, gouvernance de proximité...) ; et
- des programmes multisectoriel, spécifiques ou transversaux.

5.1 PROGRAMMES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE N°1

5.1.1 GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption est un élément déterminant de la pratique de la bonne gouvernance. Le Gouvernement a manifesté sa ferme volonté de la combattre pour la réussite de sa politique de développement rapide et durable et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des mesures pour l'amélioration de la gestion des affaires publiques.

Les objectifs fixés pour assurer une bonne gouvernance et réussir la lutte contre la pauvreté nécessitent l'adhésion de tous au principe de Partenariat Public-Privé (PPP) et le développement de l'esprit de citoyenneté.

5.1.1.1 Lutte contre la corruption

Dans le cadre de son engagement à lutter contre la corruption, le Gouvernement a institué le Conseil Supérieur contre la Corruption placé sous l'autorité du Président de la République, par décret n°2002-1128 du 30 septembre 2002.

Les attributions du Conseil sont : (i)développer une stratégie nationale de lutte contre la corruption, (ii)participer à la préparation d'une législation appropriée, (iii)élaborer des textes relatifs à la création d'une agence anti-corruption, (iv) suivre l'impact et les résultats du programme anti-corruption.

Ce Conseil est composé de sept membres et dispose d'un secrétariat permanent dirigé par un secrétaire exécutif nommé par décret du Président de la République. Pour les besoins de son fonctionnement, le conseil reçoit des fonds provenant d'une dotation spéciale de crédit du budget de l'Etat.

En outre, dans le but principal de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, le Décret n°2002-1127 du 30 septembre 2002 a institué l'obligation de déclaration périodique de patrimoine pour les ministres, les fonctionnaires occupant des postes de haute responsabilité de niveau égal ou supérieur à celui de directeur de ministère, et par les magistrats. Un organisme chargé de recevoir et d'apprécier les déclarations des fonctionnaires susmentionnés sera mis en place.

Par ailleurs, pour intensifier la lutte contre la corruption, les programmes du Gouvernement comprennent

- le renforcement du dispositif anti-corruption pour circonscrire ou empêcher préventivement la corruption tout en réprimant les faits avérés de corruption.
- la mise en œuvre d'une panoplie d'action visant à réorganiser les services publics, le renforcement des capacités des agents, le traitement rapide des dossiers
- la mise en place des guichets uniques partout et l'ouverture des cahiers de doléance aux usagers.
- la mise en place d'une agence anti-corruption au niveau de chaque ministère
- l'intensification des actions d'IEC, notamment l'instruction civique dans les écoles et à tous les niveaux
- la réduction des pratiques de la corruption et du favoritisme au niveau de la fonction publique, la vulgarisation des textes sur les conduites, la déontologie et l'éthique.
- La mise en place des dispositifs institutionnels pour rendre opérationnel le Conseil Supérieur de lutte contre la corruption.

5.1.1.2 La Réforme de la Fonction Publique

Le Gouvernement envisage de "mettre en place une fonction publique transparente et efficace, au service des citoyens dans le cadre de la Bonne Gouvernance"

Pour combattre la corruption et le favoritisme (actions jugées prioritaires), les actions suivantes seront entreprises :

- la dépolitisation de l'administration et la nomination selon les compétences et les mérites
- l'actualisation et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires sur les conduites ainsi que le changement de mentalité
- l'obligation de déclaration périodique de patrimoine pour les hauts fonctionnaires de l'Etat
- le développement d'un environnement de travail favorable (motivation environnementale)
- la mise en place d'une rémunération liée à la performance (motivation salariale)

Pour préparer et exécuter un programme de réforme de la Fonction Publique, il s'agit de :

- i) Moderniser la gestion des agents de l'Etat par la mise en place d'un fichier unique par :
 - le développement des réseaux de gestion des ressources humaines entre les différents départements ministériels
 - la mise en place d'un réseau internet
- ii) Assurer la qualité des formations professionnelles des agents de l'Etat en
 - rendant apte 100% des sortants des écoles de formations pour servir l'administration
 - développant les formations adéquates au niveau de tous les départements

- iii) Informer périodiquement tous les agents de l'Etat et les usagers sur les activités de la fonction publique en :
 - utilisant des moyens appropriés pour assurer des informations transparentes et permanentes aux usagers (négocier des conventions avec les mass média et élaborer des programmes d'émission périodique d'informations)
 - renforçant le système de communication à tous les niveaux (Central, provincial, sous préfectoral)
- iv) Disposer des données mensuelles de suivi et d'évaluation fiables pour la prise de décision en matière de gestion des ressources humaines à travers :
 - la mise en place des structures de suivi et évaluation au niveau de toutes les directions centrales et provinciales
 - le développement d'un programme de formation des ressources humaines en suivi évaluation
 - la consolidation mensuelle des données pour les réformes en matière de gestion des ressources humaines

Pour 2003, les résultats attendus de la réforme de la Fonction Publique sont :

- diminution de 25% du nombre de fonctionnaires traduit devant le Conseil de Discipline (CODIS) pour corruption
- 40% des rapports de gestion du personnel de l'Etat parvenus au Ministère de la Fonction publique traités et régularisés,
- 10% des besoins en formation de chaque ministère satisfaits
- projet d'établissement de l'Ecole Nationale de l'Administration Malgache réalisé
- projet de statut général des fonctionnaires validé et adopté.

5.1.1.3 La Gestion des affaires publiques

L'obligation de rendre compte, l'imputabilité, la rigueur, l'allègement et la transparence des procédures et des résultats, l'efficacité sont les éléments essentiels de la bonne gouvernance économique avec la généralisation du contrôle interne dans la chaîne administrative de la dépense et la création du système de guichet unique partout où cela est possible.

Les efforts entrepris dans ce sens seront poursuivis et approfondis. Les capacités institutionnelles des intervenants dans le processus de la gestion budgétaire, des services des douanes et fiscaux, de la justice, de l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), de la Direction Générale du Contrôle des Dépenses Engagées (CDE), de la Commission Centrale des Marchés (CCM) et de la Cours des Comptes continueront d'être renforcées.

Pour mettre en œuvre un système d'information fiable nécessaire à la connaissance de la situation économique et financière du pays, afin de contribuer notamment à l'évolution du système financier, les actions consistent à :

- i) Produire, disposer, coordonner et diffuser des informations statistiques et économiques, ce qui consiste à :
 - disposer d'informations exhaustives, fiables, en temps réel, d'aide à la décision en matière de politique économique et de développement
 - mettre en place un système d'informations régionales
 - fiabiliser les statistiques du commerce extérieur
 - accélérer le traitement des opérations et la production des données comptables.
- ii) Contribuer à l'évolution du système financier :
 - mener des actions pour mobiliser l'épargne
 - faciliter l'accès au financement bancaire pour les entreprises
 - contribuer à la mise en place d'un marché financier moderne

- libéraliser progressivement et assainir le secteur des assurances
- améliorer l'environnement juridique en matière de change
- disposer d'une meilleure information sur le secteur privé par la mise en place d'une centrale de bilans
- intégrer progressivement le secteur informel en créant des centres de gestion agréés après refonte du Plan Comptable Général (PCG) cohérent avec les normes applicables internationales.

Pour contribuer à l'efficacité de la politique budgétaire (pertinence et impact des allocations de ressources sur la réduction de la pauvreté) les actions suivantes seront entreprises :

- réformer les finances publiques
 - *renforcer le contrôle budgétaire*
 - *parvenir à plus de célérité, d'économie et de transparence dans la gestion des programmes et dans la réalisation des objectifs*
 - *renforcer les organes et les institutions de contrôle (Inspection générale de l'Etat, Contrôle des dépenses engagées, Commission centrale des marchés, Cour des Comptes) (Cf. Encadré n°5 ci-dessous)*
- mise en œuvre d'une politique budgétaire comme instrument d'orientation et de promotion de l'économie
 - *maîtriser la programmation, l'exécution et le suivi du budget par le renforcement des cadres de programmation et de suivi budgétaires pluriannuels ainsi que la rationalisation des choix budgétaires*
 - *faire de la fiscalité un outil de développement*
 - *gérer activement la dette publique par la définition d'une politique y afférente*
 - *moderniser la Douane par le développement d'un partenariat avec une société de surveillance en privilégiant le contrôle de la valeur et le transfert de compétence*
 - *privilégier l'approche participative par la consultation des partenaires pour la compréhension de l'action des pouvoirs publics*
- Accroissement des recettes pour atteindre les normes internationales en matière de taux de pression fiscale.
 - *Sur les recettes fiscales :*
- poursuivre les actions de recouvrement et suivi des arriérés
- sécuriser les structures par le renforcement de la capacité des centres fiscaux
- sécuriser les recettes fiscales par l'informatisation des centres fiscaux
- élargir l'assiette par le biais de la prospection des activités porteuses, la mise en place du circuit de recouvrement avec les dépenses publiques et les importations ainsi que par la vérification sur place avec les services délocalisés
- harmoniser le calcul des valeurs vénales (impôts) par la mise en place d'une méthodologie unique dans tous les centres
- favoriser l'intégration du secteur informel en continuant les actions de sensibilisation du secteur informel en matière d'impôts
 - *Sur les recettes douanières :*
- sécuriser les recettes douanières, à travers la généralisation de l'informatisation de la douane
 - *Sur les recettes non fiscales :*
- améliorer le recouvrement des recettes non fiscales par l'augmentation du taux de recouvrement des dividendes et des recettes sur le FCV, le contrôle et suivi des sociétés débitrices

- Maîtrise des dépenses publiques et répartition conforme aux objectifs globaux sectoriels
Les actions à prendre dans ce domaine consistent à :
 - *renforcer les cadres de programmation et suivi budgétaire pour la mise en place du dispositif de suivi et évaluation*
 - *maîtriser la programmation, l'exécution et le suivi du budget*
 - *améliorer l'adéquation du programme des dépenses publiques aux objectifs en vue de la mise en place d'un cadre d'exécution des budgets nationaux cohérents, transparents et maîtrisés par tous les intervenants et les privés*
 - *mettre en place un système informatisé de gestion intégré et élaborer les manuels de procédures y afférents*
 - *assainir la base de données de l'effectif de l'Etat*
 - *améliorer les conditions de travail et renforcer les capacités*
 - *mettre en place de nouvelles procédures en matière de décentralisation et de gestion des projets, en accord avec les bailleurs de fonds en vue du transfert de compétence et la décentralisation des grands projets*

- Coordonner l'aide extérieure par les actions suivantes :
 - *réduire la charge de la dette à un niveau soutenable par la poursuite des négociations concernant la restructuration de la dette*
 - *réduire le stock de la dette par le respect du paiement des échéances du service de la dette et par le suivi du programme au titre de l'IPTE et la mise en œuvre des engagements avant le déclenchement du point d'achèvement de l'IPTE*
 - *mobiliser les financements extérieurs conformément aux objectifs de développement et à la politique économique de l'Etat par le biais de la négociation de nouveaux financements extérieurs et le décaissement des dons et prêts signés*
 - *former le personnel*
 - *mettre à jour les données*

Pour éliminer la corruption, améliorer l'adéquation du programme des dépenses publiques aux objectifs, assurer la transparence et améliorer la qualité des services rendus au niveau des Ministères, les actions suivantes seront entreprises sur :

- i) la lutte contre la corruption
 - responsabiliser les usagers et les agents du ministère par la simplification et édition des manuels de procédures, l'information des usagers sur les procédures, la transparence des modalités de paiement et l'amélioration du système de rémunération des agents
 - adopter un programme de lutte contre la corruption par la création d'un service central anti-corruption chargé de recevoir les plaintes et dénonciations
 - lutter contre la fraude par le renforcement des contrôles et le rapprochement de l'Administration et des usagers

- ii) la transparence des procédures et des comptes
 - assurer la transparence des procédures à travers la simplification et l'information sur les procédures de dédouanement des marchandises
 - améliorer l'outil juridique par la rédaction et la diffusion des textes d'application et d'interprétation du Code Général des Impôts
 - élaborer les comptes définitifs de l'Etat en vue d'améliorer la gouvernance financière
 - mettre en place un cadre d'exécution des budgets nationaux cohérents, transparents et maîtrisés par tous les intervenants budgétaires et les partenaires privés. Ce, par la mise à jour des textes réglementaires relatifs à l'exécution budgétaire, au suivi du patrimoine de l'Etat et aux marchés publics.

- Uniformiser les méthodes de comptabilisation en continuant les travaux de refonte du Plan Comptable Général.
- iii) l'amélioration de la qualité des services rendus par le Ministère
- renforcer les moyens humains
 - renforcer les capacités des agents pour une meilleure aptitude dans l'exécution du travail à travers la réalisation des programmes de formation au niveau des services des Douanes et du Trésor
 - réhabiliter et entretenir les bâtiments du Trésor et les doter de mobiliers et matériels de bureau
 - améliorer la fiabilité et la rapidité du traitement par la mise en place du réseau interne de communication, renforcement de la gestion et traitement informatisé de la solde et des pensions ainsi que par l'accélération du paiement des créanciers de l'administration
 - réorganiser les guichets de paiement
 - améliorer les conditions de travail
 - améliorer l'approvisionnement des caisses de Perception Principale
 - accélérer le passage en douane par la limitation des inspections au cordon douanier et renforcement du contrôle à posteriori au niveau des entreprises
- iv) la mise en œuvre d'un système de contrôle interne
- systématisation de l'audit et des inspections
 - audit des besoins et des capacités en vue du renforcement des capacités des agents de l'administration
 - mise en œuvre de programme complet de renforcement institutionnel par la modernisation des services, la responsabilisation des agents en instituant des indicateurs de performance ainsi que la formation continue et perfectionnement
 - motivation des agents pour une meilleure efficacité du travail (gestion de carrière)

Dans le cadre **des réformes** :

Le Gouvernement a pris une décision de passer un contrat avec la SGS. Il ne s'agit pas d'un programme qui se cantonne uniquement à l'inspection avant embarquement, mais aussi un programme qui accorde une place importante à la modernisation du système douanier à Madagascar avec un transfert de technologie. Le programme avec la SGS a débuté le 1er avril 2003.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget vient de mettre en place une Direction Générale de l'Audit Interne (DGAI), placée directement sous la responsabilité du Ministre de ce département, qui aura pour principale mission de procéder à un contrôle quotidien du bon déroulement de toutes les activités du ministère. La DGAI travaillera avec les forces de l'ordre. La même structure devrait être mise en place au niveau des autres Ministères. Une direction spéciale sur la délinquance financière est créée.

Principaux Résultats attendus en matière de gestion des affaires publiques

Mise en œuvre d'un système d'information fiable :

- site web tenant compte des besoins des utilisateurs, disponible
- système d'informations régionales opérationnel

Contribution à l'évolution du système financier :

- garanties et prêts octroyés
- fuites de prime vers l'extérieur, limitées
- loi et agrément des institutions promulgués
- centrale de bilans opérationnelle

Réforme des finances publiques

- Textes législatifs et réglementaires hiérarchisés, de qualité renouvelée, modernisés, adaptés et complétés par des manuels de procédure et d'exécution, outils de gestion au quotidien des activités (gestion interne et externe)

Accroissement des recettes

- taux de pression fiscale convenable (12% en 2006)
- taux de recouvrement des recettes non fiscales augmenté
- taux de recouvrement de Fonds de Contre Valeurs (FCV) augmenté de +3% par an
- 30 centres fiscaux mis en place ou réhabilités pour le 2^{ième} semestre 2003
- 30 centres fiscaux informatisés pour le 2^{ième} semestre 2003
- recoupements avec les dépenses et les importations effectués pour le 2^{ème} semestre 2003
- système SYDONIA++ fonctionnel en 2003

Maîtrise des dépenses publiques

- loi de Finances présentée en Programme de Dépenses Publiques (2004-2005)
- fichier de la base de données de l'effectif de l'Etat mis à jour (2003-2005)

Coordination de l'aide

- accords de restructuration avec le Club de Paris et autres créiteurs finalisés
- tirages et chronogramme des travaux dans les projets réalisés (2003 : 930 Mds FMG, 2004 : 1550 Mds FMG, 2005 : 1850 Mds FMG)

Lutte contre la corruption

- service anti-corruption annoncé publiquement en 2003
- manuel de procédures, guides simplifiés
- niveau du pouvoir d'achat amélioré

Transparence des procédures et des comptes

- temps de dédouanement réduit
- nouveau formulaire de Déclaration Douanière Unique « DDU » appliqué
- balances du Trésor et des Lois de règlement produits.

Encadré 5. RENFORCEMENT DU CONTROLE BUDGETAIRE

Le Gouvernement a achevé en avril 2001 une étude sur le renforcement du Contrôle Budgétaire comprenant un programme de mesures qui envisage la refonte des textes législatifs et réglementaires et la restructuration organique des organes de contrôle. Le programme prévoit également l'élaboration des manuels de procédures et d'exécution, l'installation des systèmes d'information et de mesure des performances, la préparation d'un programme de formation, et la budgétisation des organes et institutions de contrôle ci-après :

- l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) se verra attribuer des missions permanentes d'audit interne et des mandats ponctuels d'audit opérationnel sur ordre de mission ou par voie d'auto saisine. L'Inspection Générale de l'Etat aura des attributions universelles sur tout organisme public (Etat, Provinces Autonomes et leurs collectivités décentralisées, les Etablissements Publics Nationaux – EPN – provinciaux et locaux) et toute entité bénéficiant d'un concours financier public, à Madagascar ou à l'étranger.

- Le Contrôle des Dépenses Engagées (CDE) reprendra son appellation traditionnelle de Contrôle Financier, interviendra également au stade de l'ordonnancement de la Dépense du Gouvernement Central ou des Gouvernorats Principaux dans le cadre du système de contrôle prévu par la loi nationale. Il s'assurera à cet égard que les entités émettrices des dossiers pour visa préalable ont bien respecté les règles du dispositif de contrôle interne qui sera progressivement mis en place auprès de ces entités.
- l'actuelle Commission Centrale des Marchés (CCM) qui sera érigée en structure administrative autonome de contrôle, les Commissions Spécialisées et Provinciales des Marchés outre la vérification du respect des procédures de passation des marchés, joueront un rôle identique, pour les marchés présentés à leur avis qui est préalable au visa du Contrôle Financier, attestant de la réalisation des prestations. La nouvelle structure sera destinataire des marchés financés sur les budgets provinciaux à des fins de constitution de base de données.
- La Cour des Comptes juge les comptes des comptables publics, contrôle l'exécution des lois de finances, assiste le Gouvernement et les Assemblées Parlementaires dans le Contrôle de l'exécution des lois de finances. Elle statue en appel sur les décisions rendues par les Tribunaux Financiers sur la Gestion des Collectivités Territoriales Décentralisées rattachées aux Provinces Autonomes. Elle renforcera par ailleurs ses missions d'audit de gestion des entreprises publiques et de tout établissement bénéficiant du concours financier de l'Etat.
- les Tribunaux Administratifs et les Tribunaux Financiers installés dans les chefs lieux des provinces assureront les mêmes rôles au niveau des Provinces Autonomes et des Collectivités Territoriales Décentralisées que ceux du Conseil de l'Etat et de la Cour des Comptes au niveau du Gouvernement Central sauf en matière d'Appel.
- Les normes de contrôle interne, d'audit interne, d'audit externe ou d'audit opérationnel se référeront aux standards généralement admis sur le plan international. Les ressources humaines seront renforcées, motivées et soumises à des règles strictes d'éthique et de déontologie. Les quatre organes et institution d'inspection ou de contrôle disposeront d'outils de travail appropriés (manuels de procédure et d'exécution, système d'information et de mesure des performances). Ils seront dotés d'un budget spécifique de missions et mandats, en relation avec les objectifs fixés dans leur Programme de Travail Annuel assortis des résultats et performances attendus. Les budgets ordinaires de fonctionnement et d'investissement incluront les actions d'IEC et les actions de formation.

En substance, les mesures et actions de renforcement de la capacité de ces quatre organes et institution de contrôle ou d'inspection, qui doivent être réalisées sur une période de trois ans (2001-2003), comprendront :

- la révision des textes relatifs à l'amélioration du fonctionnement des quatre organes et institution de contrôle ou d'inspection (dispositions communes et dispositions particulières à chaque organe ou institution),
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires hiérarchisés et de qualité incluant la conception d'un cadre juridique simplifié, pérenne et stable en matière d'exécution du budget,
- la prise des textes législatifs et réglementaires sur la dimension déconcentration – décentralisation,
- la révision des textes sur les marchés publics,
- les normes et manuels de référence accompagnés d'outils de travail
- la mise en place de systèmes d'information et de mesure des performances
- la sensibilisation de l'ensemble de l'administration et des administrés par des actions d'Information – Education – Communication (IEC)
- la programmation et la réalisation des actions de formation des agents de ces organes et institution de contrôle ou d'inspection ainsi que de ceux des entités à contrôler
- la dotation d'un budget ordinaire de fonctionnement et d'investissement, d'un budget spécifique de mission et de mandats, dotation suffisante pour que les organes et institution de contrôle ou d'inspection puissent mener

5.1.2 GOUVERNANCE ET RESPECT DE LA DEMOCRATIE

La démocratie exige la participation active des citoyens aux affaires publiques par leur choix libre des gouvernants. Il s'agit d'assurer le bon déroulement des élections libres, justes, dans la transparence, d'assurer la participation des citoyens dans un cadre de dialogue, et de favoriser la pluralité d'information.

Les actions consistent principalement à l'élaboration des lois organiques et textes réglementaires portant sur :

- Les libertés publiques notamment d'opinions, d'expression et de réunion
- les financements des partis politiques et des campagnes électorales
- le statut de l'opposition
- la révision du code électoral en collaboration avec le CNE, les associations des observateurs et les ONG
- la charte de l'éducation civique des citoyens dont le CNE assurera le rôle moteur dans l'éducation électorale en tant que garant moral de l'authenticité et de la sincérité du scrutin
- le renforcement de la capacité du CNE
- l'appui et le renforcement de la capacité de la société civile en lui dotant des ressources adéquates.

Les structures à mettre en place sont :

- un observatoire national de la démocratie
- une plate-forme de dialogue et d'expression

Résultats attendus pour le respect de la démocratie :

- Citoyens informés de leurs droits et de leurs devoirs
- Listes électorales fiables
- Candidats traités de façon égalitaire

5.1.3 GOUVERNANCE ET ÉTAT DE DROIT

Dans le domaine de la restauration de l'Etat de droit, le Gouvernement s'engage à mettre en place une justice saine, équitable et respectueuse des droits de l'homme et sécurisante pour les investissements ; ainsi, les gouvernants comme les gouvernés sont égaux dans l'application des lois, et toutes les formes d'impunités à quelque niveau que ce soit sont éliminées. Il s'engage en outre : (i) à rendre effective l'indépendance des juges, (ii) à assurer la liberté du barreau, (iii) à garantir la dépolitisation de l'administration, (iv) à généraliser et à accroître la portée du contrôle de l'Administration Judiciaire par des instances impartiales et indépendantes, (v) à faire respecter et à faire appliquer d'une manière effective les lois et règlements en vigueur. Le Gouvernement considère que la systématisation des sanctions contre les actes de corruption est une des mesures de moralisation de la vie publique.

La multiplication et l'utilisation effective d'espaces de dialogue économique et social, le rapprochement des tribunaux des justiciables font partie intégrante de son effort en vue d'instaurer une bonne gouvernance.

Par ailleurs, le Gouvernement prendra des mesures en vue d'instaurer un environnement où la sécurité des personnes, de leurs biens et de leurs activités de production à l'intérieur du pays sera assurée, environnement propice à la promotion du développement économique, social, politique et culturel, rapide et durable.

5.1.3.1 La justice

Au niveau du système judiciaire, des séries de mesures seront mises en œuvre pour le renforcement du système et l'amélioration du fonctionnement de ces services reposant sur les cinq axes suivants :

- la réhabilitation des fonctions et des infrastructures judiciaires et pénitentiaires à l'échelle nationale
- le renforcement des dispositifs anti-corruption
- l'accélération du traitement des dossiers
- l'amélioration de l'environnement juridique notamment dans le domaine économique
- l'humanisation de la détention carcérale

5.1.3.1.1 Réhabiliter les infrastructures judiciaires à l'échelle nationale

Les actions consistent à :

- la mise en place des structures prévues par la Constitution: il s'agit de la Cour Suprême avec la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes, le Conseil National de la justice et la Haute Cour de Justice dont la mise en place sera effective avant la fin de l'année 2005
- la construction de nouveaux bâtiments : nouveau bâtiment pour le Ministère de la Justice et complexe pour la Cour suprême, la Cour des comptes, le Conseil d'Etat et la Haute Cour de Justice.
- la poursuite de la déconcentration des cours et tribunaux par la construction des cours d'appel
- la création de deux à trois tribunaux de première instance par an et la mise en fonctionnement des tribunaux administratifs et financiers.
- la modernisation des outils de travail des autorités centrales du Ministère de la Justice par la dotation de moyens de communication rapide avec toutes les juridictions
- la valorisation des ressources humaines à travers l'amélioration de la qualité de la formation initiale et de la formation continue du personnel et des magistrats

5.1.3.1.2 Renforcer le dispositif anti-corruption,

Les actions à mener consisteront à : (i) axer les efforts principalement pour circonscrire ou empêcher préventivement la corruption dans le secteur de la justice, tout en réprimant sévèrement les faits avérés de corruption, (ii) éduquer la population pour la sensibiliser à participer à cette action d'envergure qui nécessite son adhésion.

- *Sur le plan de la prévention :*

- faire une étude pour l'opportunité d'instituer un observatoire de la corruption. Cet observatoire serait donc chargé de : (i) examiner chaque stade du procès pour détecter et identifier les stades les plus à risques, (ii) établir un diagnostic des causes et des conséquences de la corruption (iii) proposer des réformes tendant à enrayer la corruption dans le secteur. Une assistance technique internationale pourrait être envisagée à cet effet.
- assurer la transparence des décisions judiciaires et l'unification de la jurisprudence par le biais de la publication de tous les arrêts rendus par la Cour suprême et les cours d'appel, les commentaires faits par les juristes, les enseignants. Les médias contribueront à améliorer cette transparence et la cohérence de la jurisprudence.
- améliorer les conditions de travail: avec un personnel motivé, des moyens adéquats et suffisants, des standards de travail bien établis dans l'organisation d'une juridiction et dans le délai de traitement des dossiers
- programmer des inspections régulières des juridictions assurées par de nombreux organes dont la Direction du contrôle du fonctionnement des juridictions et des établissements pénitentiaires, l'Inspection générale de la justice, la Formation de contrôle de la Cour Suprême, le contrôle des

chefs de cour et de juridictions. Cette année, la Direction du contrôle du fonctionnement des juridictions envisage d'effectuer des tournées d'inspection dans 24 juridictions.

- encourager la dénonciation des faits de corruption .Les cahiers de doléances institués dans les juridictions et dans les prisons seront maintenus et exploités. Les doléances des justiciables feront l'objet de vérifications et d'enquêtes. Les enquêtes sur doléances sont, dans la mesure du possible, couplées avec les inspections des juridictions
- assurer le respect des règles déontologiques et professionnelles des magistrats par la confection d'un véritable code d'éthique et de déontologie assorti de sanctions.

- *Sur le plan de la répression :*

- adopter une loi sur la lutte contre la corruption
- traduire devant le conseil de discipline tout auteur d'agissement indélicat,
- poursuivre pénalement tout auteur d'infraction de corruption sans discrimination et de façon visible.

- *Sur l'éducation de la population :*

- Formuler en malgache d'ici 2006 les verdicts et arrêts
- Eduquer et informer la population sur la justice : tenue de séances publiques d'information qui peuvent être globales et/ou s'adresser à des publics plus ciblés.
- Confectionner des supports d'information et de vulgarisation sur les droits et devoirs du citoyen
- Former des agents de relais, de formateurs et d'agents encadreurs proches de la population ;
- Faciliter l'accès des tribunaux et des bureaux: en mettant des signalétiques dans les bureaux, un plan du tribunal à l'entrée, indication des services sur les portes et l'affichage des tarifs officiels dans les greffes, dans les bureaux d'huissiers et dans les bureaux de notaires.
- Développer une culture anti-corruption, en sensibilisant l'opinion publique aux méfaits de la corruption surtout dans la justice. La campagne de lutte anti-corruption ne peut réussir sans l'appui du public.
- Mettre en fonctionnement les juridictions administratives et financières: La mise en place des tribunaux administratifs et financiers dans chaque chef lieu de province et de la Cour des Comptes dans la capitale permettra donc l'effectivité de ces contrôles sur les actes et le budget des autorités territoriales décentralisées.
- Informer les justiciables des possibilités de règlements alternatifs des différends telle la médiation institutionnelle ou civile
- Faciliter les conditions d'octroi d'assistance judiciaire

5.1.3.1.3 Accélérer le traitement des dossiers :

Dans ce cadre, il y a lieu de :

- développer le suivi et le contrôle de l'activité des juridictions par l'examen des pièces périodiques établis par les juridictions
- multiplier les audiences en organisant plusieurs sessions de cour criminelle ordinaire, de cour criminelle spéciale et d'audiences foraines
- améliorer les relations et méthodes de travail entre les intervenants au procès notamment la communication systématique des décisions de justice à la Police ou à la Gendarmerie
- effectuer des réformes législatives pour raccourcir la durée de la détention préventive et accélérer le cours des procès civils
- informatiser les services des juridictions

5.1.3.1.4 Améliorer l'environnement Juridique des affaires et des droits sociaux (travail)

Les actions à entreprendre consisteront à :

- poursuivre l'installation des Registres de Commerce des Sociétés (RCS) notamment dans les régions d'intenses activités

- mettre en place le comité de coordination des RCS
- adopter les projets de loi relatifs au Droit des Affaires sur: les sociétés commerciales, les procédures collectives d'apurement du passif, le fonds de commerce, les sûretés.
- remettre en fonction la Commission de réforme du droit des affaires

5.1.3.1.5 Humaniser la détention carcérale,

Les actions à entreprendre seront de :

- renforcer les ressources humaines de l'Administration pénitentiaire:(Sortie des décrets d'application de la loi n°95-010 du 15 juillet 1995 sur le statut du personnel)
- améliorer les infrastructures des établissements de détention en réalisant le transfert de la Maison Centrale d'Antanimora à Anjanamasina, la séparation des quartiers des prévenus et des condamnés, la séparation des quartiers des majeurs et des mineurs, Réhabilitation du Centre de rééducation d'Anjanamasina. Immatriculation des terrains affectés à la DAPES
- mettre en œuvre un programme d'action de lutte contre la malnutrition (augmentation des rations alimentaires, installations sanitaires dans les normes d'hygiène dans les prisons, installation d'infirmeries dans toutes les prisons, visite médicale systématique et soins médicaux, soins pour les enfants en bas âge des détenues et action spécifique pour lutter contre les IST SIDA).
- moderniser les services pénitentiaires par la gestion informatisée des situations pénales des détenus.
- renforcer la sécurisation des lieux de détention par l'acquisition de nouveaux matériels d'armements et de munitions, des appareils de communication, la construction de murs d'enceinte pour les établissements pénitentiaires et la prise de mesures renforcées pour les détenus dangereux (Tsiafahy)
- renforcer le contrôle des établissements pénitentiaires: Programme de visites et de contrôles des établissements pénitentiaires concernant notamment les détentions arbitraires, l'hospitalisation des détenus etc.
- faciliter la réinsertion sociale en multipliant les ateliers de formation professionnelle, l'alphabétisation et l'enseignement primaire ainsi que les travaux de culture ou de pêche dans les régions côtières, création de villages pénitentiaires, sensibilisation du public.
- réactiver les libertés conditionnelles.

5.1.3.2 La sécurité

Afin d'assurer la sécurité des personnes, de leurs biens et de leurs activités de production" tant en milieu rural qu'en milieu urbain, le Gouvernement a confié la mise en place et l'opérationnalisation de cette politique pérenne pour lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes à deux départements ministériels, à savoir la Sécurité Publique, et la Défense Nationale. Pour ce qui est de la protection civile, c'est le Ministère de l'Intérieur qui est le principal responsable.

Les principales actions en matière de sécurité et protection civiles consistent à :

Renforcer la **sécurité** dans les zones urbaines par le :

- renforcement de la sécurité par le système de « police de proximité et de surveillance du territoire » avec adaptation aux collectivités locales dans les 60 grandes villes de Madagascar
- renforcement de la capacité opérationnelle des unités chargées de la Police Administrative dans toute l'étendue du territoire, face au maintien de l'ordre, à la régulation de la circulation urbaine, à la violence, à la drogue, aux VIH / SIDA, aux cataclysmes naturels et aux catastrophes (cyclone, inondations, incendies)
- renforcement de la capacité opérationnelle des unités chargées de la Police Judiciaire pour faire face à la criminalité organisée, au terrorisme, aux kidnappings.
- renforcement de la capacité opérationnelle des unités chargées de la prévention de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière sur toute l'étendue du territoire

- renforcement de la sûreté aéroportuaire, portuaire et surveillance maritime et côtière (PNSA-PSMC), Programme exécuté par la Police Nationale conjointement avec les volets de la Gendarmerie Nationale, de la Sécurité Civile et des autres entités intervenants dans les mesures préventives, les mesures applicables en période normale et les mesures d'urgence en cas de crises (cataclysmes naturels, prise d'otages, alerte à la bombe, crash et détournement d'avions, épidémies, incendies et pollutions maritimes, etc.)
- renforcement de la capacité de pilotage, de coordination, de suivi-évaluation et de régulation du DNSP pour instaurer l'Etat de droit, assurer la bonne gouvernance et garantir les conditions de sécurité des activités productives et économiques de la population pour le développement rapide et durable.

Renforcer le corps de la police nationale en leur assurant une formation adéquate par :

- l'amélioration du système de formation initiale et en cours d'emploi du corps de la Police Nationale visant l'adéquation emploi-recrutement-formation
- la dotation aux écoles de matériels adéquats pour la formation

Doter la police nationale d'infrastructures et d'équipements modernes par :

- le renforcement de la capacité opérationnelle des unités chargées de la transmission des informations et de traitement informatiques des activités professionnelles
- la dotation de nouveaux équipements modernes de maintien de l'ordre et tenues (uniformes adaptée)
- le renforcement des infrastructures pour les unités stratégiques de pilotage, de coordination, de suivi-évaluation et de régulation du DNSP et pour les unités tactiques et opérationnelles

Assurer la protection civile par :

- la mise en place d'un système national des protections civiles
- la rationalisation de la gestion des risques et catastrophes (cyclones, inondations...) avec la mise en place et l'opérationnalisation des plans ORSEC (Organisation de Secours) en cohérence avec les interventions de toutes les entités concernées
- le renforcement de la sécurité civile (contrôle sur la circulation des personnes...)
- la mise en place d'un département chargé de la formation et de l'éducation
- la mise en place en 2004 de toutes les unités de protection civile

Assurer la sécurité rurale par :

- l'extension des interventions de maintien de la sécurité sur les autres cas de vols (autre que les vols de zébus): vols de culture notamment pour la vanille, vols de ressources minières et halieutiques.
- la normalisation du système des « dina » pour lequel des ateliers participatifs ont été organisés dans les six provinces, suivis d'un atelier de consolidation.
- la mise en place d'une sécurité de proximité qui s'exprime par une présence quasi permanente auprès de la population pour prévenir beaucoup plus les infractions que les réprimer, et le "Plan Local de Sécurité"(PLS) qui est l'ensemble des actions à mener ou à réaliser, répondant aux expressions des besoins émanant de la population.
- la sensibilisation et responsabilisation des Fokonolona, par le renforcement de la capacité opérationnelle des unités chargées de la Police Judiciaire et de la Sécurité en campagne
- la réalisation d'opérations de Sécurisation fréquentes.

Les différents postes suivant sont institués en conséquence:

- postes avancés: au niveau des communes à la manière d'une brigade
- postes fixes: pour des missions de surveillance en un point d'observation donnée (exemple: en garde" kizo" pendant une période lunaire)

- postes volants: pour une mission bien déterminée dans l'espace et dans le temps (exemple: surveillance de grands axes routiers)

Dans les zones réputées d'insécurité, les "Détachements Autonomes de Sécurité " (DAS) sont implantés en complémentarité avec les actions de la Gendarmerie, pour prévenir les infractions et réduire le délai d'intervention pour circonscrire l'événement perturbateur.

La surveillance du littoral et le contrôle des frontières seront assurés par :

- la réalisation des patrouilles maritimes et aériennes
- la mise en place des brigades cynophiles dans les aéroports internationaux

Résultats attendus en matière de sécurité :

- taux de criminalité diminué
- sites sécurisés au maximum
- rapidité ou efficacité dans les actions

5.1.4 GOUVERNANCE DE PROXIMITE

Le Gouvernement considère que les objectifs de développement économique, social, politique, rapide et durable pourront être plus facilement atteints dans le cadre d'une responsabilisation accrue de la population et de meilleures modes de gestion d'une administration de proximité. C'est ainsi que la mise en œuvre de la décentralisation effective est un moyen d'ancrage et d'appropriation du développement par la population de base ; elle sera accompagnée d'une bonne déconcentration, respectueuse de la valeur de la société traditionnelle "fokonolona".

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a initié la déconcentration /décentralisation des pouvoirs de décision et de gestion qui responsabilisera davantage les acteurs du développement et permettra la formulation des politiques à partir de la base.

La déconcentration /décentralisation des services permettront le développement de services de qualité et de proximité. La gestion budgétaire sera rationalisée pour assurer une meilleure répartition des moyens, entre frais de fonctionnement et frais de personnel et une dotation effective aux services déconcentrés en tant que structures opérationnelles.

Les nouveaux organes des provinces autonomes seront pleinement responsables pour les actions de proximité qui font l'objet d'une forte demande de la part des plus pauvres. Ces organes seront à même de collaborer avec des agences d'exécution du secteur public ou non, afin d'éviter la multiplication inutile d'échelons administratifs. Ils devront recevoir l'appui nécessaire pour répondre correctement aux demandes des plus pauvres, ce qui contribuera à asseoir la crédibilité des nouvelles institutions politiques locales.

Les transferts de compétence qui en découleront seront particulièrement importantes dans le domaine de l'éducation, la santé, le développement rural et les infrastructures, pour consolider et institutionnaliser les dispositions déjà en cours.

Ainsi, dans l'objectif principal consistant à "**rapprocher le Gouvernement des citoyens par le biais de la décentralisation**" et la déconcentration, cinq axes contribueront à sa mise en œuvre, à savoir :

- Créer un contexte favorable au développement économique et social des communes
- Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités
- Améliorer l'autonomie financière des communes
- Rendre les communes plus responsables pour la gestion des services de santé et d'éducation
- Renforcer les capacités d'intervention (appui et contrôle) du niveau central

5.1.4.1 Créer un contexte favorable au développement économique et social des communes

Il s'agit de développer un cadre institutionnel, socio-économique et organisationnel permettant aux communes, en tant que collectivités de base de la Province Autonome, d'assumer pleinement leur rôle d'acteur de développement et ceci au service de leur population par la fourniture de biens et de services de proximité satisfaisants. Il s'agit également d'éviter la dispersion des efforts et de coordonner les actions sur le terrain.

Les activités à mener consisteront à :

- mettre en cohérence les textes existants
- promouvoir les services de proximité satisfaisants : eau potable, électrification, pistes rurales, état civil, assainissement, marché public, et bibliothèque
- harmoniser les interventions des Organismes d'Appui : ANAE, FID, PSDR, PAICAL, PAGU...
- développer les coopérations intercommunales : gestion des infrastructures intercommunales
- développer les coopérations décentralisées : partenariat pour le développement
- mettre en place des mesures incitatives pour attirer les investisseurs privés et appuyer les initiatives locales (par la voie de la coopération décentralisée) : instituer une prime d'aménagement du territoire en faveur des communes et régions pauvres
- sensibiliser les départements ministériels à créer des services publics de proximité (déconcentration)
- favoriser les mesures incitatives pour attirer les investisseurs privés et appuyer les initiatives locales

5.1.4.2 Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités :

Les mesures à prendre consisteront à poursuivre la mise en place des différentes structures des Provinces Autonomes tels que le fonds spécial de solidarité, le Conseil Economique et Social... d'en assurer l'opérationnalité, de les appuyer dans l'élaboration des outils pour leur développement (schéma de développement provincial et régional) et des outils de suivi et de contrôle.

A cet effet, les actions à prendre seront :

- Poursuivre la mise en place des structures des provinces Autonomes : Fonds spécial de solidarité, Conseil économique et Social, conférence inter provinciale, Régions...
- Appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des schémas de développement régional et local
- Appuyer les Provinces Autonomes dans l'identification des pôles de développement régional
- Mettre en place un système pour la vulgarisation des textes

5.1.4.3 Améliorer l'autonomie financière de la commune

L'autonomie financière est un élément déterminant de la décentralisation permettant aux communes de disposer des ressources financières satisfaisantes pour développer les services de qualité aux habitants. Pour ce faire, des actions de formation des responsables communaux et d'amélioration du système fiscal (établissement des rôles, recouvrement et contrôle) seront entreprises avec le concours de l'administration fiscale de sorte que les interventions budgétaires de l'Etat soient orientées aux investissements.

Les mesures à prendre seront :

- Harmoniser et rationaliser les interventions budgétaires de l'Etat et les interventions financières des organismes partenaires de développement
- Améliorer les ressources fiscales / parafiscales des communes
- Généraliser le système de recouvrement autonome de ressource fiscale et des autres ressources au niveau des communes
- Favoriser les échanges d'expériences entre collectivités (nationales et / ou internationales)

- Définir les programmes et promouvoir la formation en faveur des responsables communaux
- Améliorer le système de contrôle des communes et en assurer l'effectivité

5.1.4.4 Rendre les communes plus responsables dans la gestion des services de santé et d'éducation :

Un appui particulier sera développé dans le domaine de la santé et de l'éducation pour une plus grande responsabilisation des communes, dans la gestion et le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation.

En outre, il s'agira de clarifier les responsabilités et les attributions des différents acteurs, de promouvoir des services de qualité et de développer des outils de suivi (fiches, rapports, états des réalisations annuelles)

Les actions à mettre en œuvre seront :

- Promouvoir les services de proximité satisfaisants en matière de santé et d'éducation
- Réviser l'organigramme de services communaux (cf .expériences pilote de la décentralisation)
- Procéder au recensement du nombre et implantation des CSB / EPP
- Exiger des communes la production des rapports périodiques sur la scolarisation des enfants moins de 14 ans et la situation sanitaire de la population
- Clarifier les rôles et attributions des communes en matière de santé et d'éducation
- Assurer le suivi et contrôle de gestion des dotations allouées
- Produire des bulletins de liaison (lettre du maire)

5.1.4.5 Renforcer les capacités d'intervention (appui et contrôle) du niveau central

Plusieurs actions seront envisagées, il s'agit entre autres de :

- renforcer et redéployer les effectifs et des moyens au niveau central et régional
- organiser les formations et les voyages d'études dans les pays qui ont des expériences avancées en matière de Décentralisation
- créer un centre de documentation et un Site web
- diminuer le phénomène de sous-administration par le renforcement des capacités des chefs de circonscriptions administratives et territoriales
- moderniser l'Administration

Principaux résultats attendus

- 60 de communes disposeront des services « minimum » opérationnels en 2003, 120 en 2004 et 140 en 2005
- Nombre des communes assurant la gestion de santé et éducation augmentés : 60 en 2003, 120 en 2004 et 300 en 2005
- 10 des communes disposeront de ressources satisfaisantes en 2003 ; 20 en 2004 et 50 en 2005
- Existence effective de l'appareil de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national

5.2 PROGRAMMES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE N°2

Pour améliorer la performance de l'économie, Madagascar doit se doter des instruments adéquats pour la mise en œuvre des mesures tendant vers la réalisation des objectifs de croissance et le maintien des grands équilibres.

5.2.1 LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET LA CROISSANCE

La politique économique et financière de Madagascar s'inscrit dans la perspective de la préservation de la stabilité macro-économique. L'équilibre interne serait rétabli par la réduction du déficit public qui agirait sur la demande intérieure en contenant son évolution dans les limites compatibles aux objectifs de réduction de l'inflation. Le gain de compétitivité qui en résulterait, doublé par l'effet de promotion des activités des secteurs porteurs concourrait vers la réduction du déficit externe, le maintien de la viabilité de la balance des paiements et l'amélioration de la situation globale des paiements extérieurs.

5.2.1.1 Politique macroéconomique

5.2.1.1.1 Politiques fiscales et budgétaires efficaces

Des efforts importants seront engagés pour atteindre les objectifs en matière de déficit public ; (i) amélioration des recouvrements fiscaux de manière à ce que la pression fiscale soit proche des normes internationales, (ii) maîtrise et programmation optimales des dépenses en conformité avec les objectifs globaux et sectoriels ;

Le Gouvernement poursuivra les actions déjà engagées pour améliorer les rentrées fiscales entre autres, la déconcentration et l'informatisation des centres fiscaux, le renforcement du système de contrôle par le recoupement entre les obligations fiscales et l'attribution des marchés publics, la sécurisation des recettes douanières par le développement des douanes de proximité, l'effectivité des actions de la société en charge de la vérification des valeurs déclarées en douanes et l'informatisation des services avec le logiciel SYDONIA ++.

Les dispositions communes régissant la coopération régionale génèrent des moins-values sur les recettes externes. Par ailleurs, la politique d'ouverture exige une fiscalité externe de moins en moins fonctionnelle. Le Gouvernement devra ainsi miser sur la fiscalité interne en généralisant le système des impôts synthétiques pour les activités non assujetties aux Impôts sur les Bénéfices des Sociétés et en intensifiant le recouvrement au titre des créances non fiscales (Fonds de Contre-Valeur, Subventions, dividendes, avances de trésorerie).

L'amélioration de la gouvernance avec le dispositif de lutte contre la corruption et la réforme des organes de contrôle contribuerait au renforcement de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques. Conformément aux grandes orientations du Gouvernement, celles-ci seront allouées pour une large part à l'infrastructure, au domaine social et à la Sécurité. La mise en place du budget ainsi que les instructions y afférentes adressées aux gestionnaires de crédits seront faites à temps. Le Gouvernement mettra en exécution les dispositions réglementaires issues de la refonte des textes devant régir les organes de contrôle notamment pour ce qui concerne les procédures de passation de marchés, le contrôle et le suivi de l'exécution à chaque étape de la chaîne budgétaire (engagement, liquidation, ordonnancement, paiement). Il veillera à la mise en place d'une base de données actualisées pour la gestion du Personnel de l'Etat et à la disponibilité d'une contrepartie suffisante pour l'effectivité des financements internationaux des projets.

5.2.1.1.2 Politique monétaire et financière prudente

La politique monétaire vise à réduire le rythme de progression des prix tout en veillant au financement adéquat des activités économiques. La politique des taux sera poursuivie pour approvisionner les banques en monnaie centrale. Leur mécanisme de formation tiendra compte de l'inflation anticipée et de celle qui est observée. Les autorités monétaires moduleront les coefficients de réserves obligatoires en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et financière, et

interviendront aux conditions du marché dans le cadre des procédures d'appels d'offres négatives ou positives. Le système de pénalité sera maintenu en cas de défaillance aux réserves requises.

Le régime de change flottant sera maintenu afin de permettre à l'économie de devenir compétitive sur le plan international et de le rester, et ainsi, d'assurer la viabilité de la balance de paiements. La Banque Centrale n'interviendra sur le marché interbancaire de devises que dans le cadre de la réalisation des objectifs sur les réserves de change et de l'élimination des grandes fluctuations du franc malgache. Il est aussi programmé la mise en place d'un marché de change en continu. Des incitations à la multiplication des bureaux de change seront engagées pour faire jouer pleinement la concurrence.

En matière de dette extérieure, Madagascar renforcera le partenariat avec les bailleurs de fonds et respectera ses engagements internationaux afin de bénéficier des allègements de la dette extérieure qui permettront de dégager des ressources supplémentaires pour financer les programmes de développement. Les emprunts ne seront contractés qu'à des conditions concessionnelles. Les négociations concernant la restructuration et l'annulation de la dette extérieure seront poursuivies. Des efforts importants seront engagés pour mobiliser les financements extérieurs conformément aux objectifs de développement et à la politique économique de l'Etat. En ce qui concerne de la gestion de la dette extérieure, le système SYGADE sera rendu opérationnel.

5.2.1.2 Elaboration d'une stratégie de développement à long terme et de cadres et prévisions macro-économiques à moyen terme

Pour la période allant de 2003 à 2006, le Gouvernement axera ses efforts sur les actions suivantes : (i) élaboration des grandes orientations de développement pour le long terme, (ii) réalisation d'un inventaire et d'une cartographie présentant la répartition spatio-sectorielle des projets et des ressources ; (iii) diagnostic et coordination des politiques sectorielles ; (iv) définition d'une politique d'investissement public cohérente avec la stratégie de réduction de la pauvreté, (v) renforcement des capacités des institutions chargées de la gestion économique par la mise en œuvre du Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar (CREAM) ; (vi) élaboration de la politique Nationale de Suivi-Evaluation (PNSE) ; (vii) suivi et coordination de la mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration à l'économie mondiale en mettant un accent particulier à l'intégration régionale ; (viii) élaboration et suivi de la mise en œuvre des plans d'action arrêtés dans le DSRP ; (ix) coordination et appui technique à l'élaboration des plans régionaux et locaux ; (x) développement d'une base de données sur les Aides Publiques au Développement et le financement privé ; (xi) réalisation des prévisions économique à court terme ; (xii) développement et affinement des modèles macroéconomiques et sectoriels ; (xiii) mise à jour des données sur les réalisations macroéconomiques ; (xiv) mise en œuvre et suivi des engagements acquis lors de la Conférence des Amis de Madagascar et (xv) mise en œuvre du programme de filet sécurité prévu dans le Crédit d'Urgence pour la Relance de l'Economie (CURE).

La mise en œuvre de ces actions permettra d'atteindre un taux de croissance économique de 8 à 10% en moyenne et d'améliorer le taux d'investissement pour atteindre 20% d'ici 2006.

5.2.1.3 Mise à jour et réalisation du programme de privatisation

Le programme de privatisation est arrivé à son point de non-retour. Les mesures prévues seront poursuivies mais avec l'introduction de certains ajustements adaptés au contexte social actuel et de manière à ce que les mesures prises contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs visés.

Les actions consistent à : (i) recenser et actualiser l'évaluation des entreprises pressenties pour le désengagement de l'Etat tout en fixant le calendrier de mise en oeuvre ; (ii) achever le processus pour les entreprises en cours de privatisation ; (iii) mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en uniformisant les plans sociaux ; (iv) opérationnaliser le fonds de portage pour la création d'une bourse de valeur et développement de l'actionnariat national et (v) suivre les sociétés à participation de l'Etat ;

(vi) mettre à jour la réalisation du programme de privatisation, assurer une meilleure gestion de changement et d'impact de la privatisation.

5.2.2 EMERGENCE ET DYNAMISATION DE POLES DE DEVELOPPEMENT REGIONAUX

La relance de l'économie sera d'autant plus rapide qu'il tire le meilleur parti des régions à fort potentiel de croissance en dynamisant le secteur privé et en développant les secteurs porteurs.

Une stratégie d'émergence et de dynamisation de pôles de développement sera mise en œuvre pour concrétiser et fédérer l'ensemble des politiques et programmes de développement.

Elle permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- du point de vue économique : intégration régionale par l'intensification des échanges économiques et sociaux de proximité entre villes et campagnes et la diffusion du développement économique sous l'effet de l'élargissement des zones d'échanges à des territoires connexes progressivement animés à partir du renforcement initial des principaux pôles leaders ;
- du point de vue des processus de peuplement et d'urbanisation : accélération de la mobilité géographique des populations dont il est attendu un renforcement de la concentration des établissements humains ;
- du point de vue de l'efficacité des investissements publics et privés: optimisation de leurs rendements social et économique ; rendements largement liés à la concentration des établissements humains ;
- du point de vue de l'unité nationale ; renforcement des échanges économiques, sociaux et culturels entre les régions soutenant l'intégration économique nationale et le brassage des populations.

Pour y parvenir, seront développées notamment :

- une politique d'appui au secteur privé pour l'inciter notamment à investir dans les pôles régionaux de développement ;
- une politique de promotion et d'appui aux secteurs porteurs de croissance et d'intégration intersectorielle et régionale ;
- une politique de captation effective au niveau des régions des effets de croissance propagés par le commerce international par une intégration dynamique et volontariste à l'économie mondiale ;
- une politique de développement rural intégré ;
- une densification des infrastructures structurantes autour d'une politique d'aménagement du territoire adaptée.

5.2.3 LE DEVELOPPEMENT ET LA DYNAMISATION DU SECTEUR PRIVE

Madagascar dispose d'un cadre référentiel pour développer et dynamiser le secteur privé de par l'existence du Programme National d'Appui au Secteur Privé (PNSP). Les objectifs de croissance retenus se traduiront par des efforts importants en matière d'investissement, en terme de volume et de productivité. Le secteur privé étant le moteur de la croissance économique, deux facteurs influencent principalement leur investissement, à savoir un cadre plus incitatif et sécurisant et des infrastructures adéquates. Le développement du secteur privé se fera dans le cadre d'une bonne synergie du partenariat public-privé (PPP) et la mise en place de pôle de développement économique.

Les actions du Gouvernement viseront donc l'efficacité de l'investissement public et la stimulation de l'investissement privé national et étranger. La nécessité d'intégrer la politique commerciale dans toute politique de développement a été soulignée à la faveur de diverses initiatives dont le Cadre Intégré mis en place par les Ministres du Commerce et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) au

bénéfice des pays les moins avancés (PMA) et approuvé lors de la conférence ministérielle de Doha en Novembre 2001. Madagascar a fait l'objet d'une étude-pilote dans le cadre de ce programme dont le principal objectif est l'intégration dans le marché mondial comme stratégie de réduction de la pauvreté.

Outre la mise en place d'un cadre macro-économique sain, les mesures suivantes seront à développer:

- Amélioration de l'environnement des affaires et du cadre institutionnel ;
- Restructuration et renforcement des capacités ;
- Mise en place d'un système d'information et de technologie adéquat ;
- Promotion des investissements directs étrangers et/ou nationaux;
- Promotion des exportations
- Définition d'une politique foncière claire

5.2.3.1 Amélioration de l'environnement des affaires et du cadre institutionnel

L'objectif principal est le développement du secteur privé. Pour y parvenir, le renforcement des supports juridiques, réglementaires et judiciaires est nécessaire afin d'instaurer un environnement sécurisant et attractif.

Les actions à réaliser dans ce cadre concerneront : (i) l'identification, la mise en cohérence et la vulgarisation des dispositions légales et réglementaires sur le droit des affaires (fiscalité, immigration, exportation, foncier...) et ce, en conformité avec les accords internationaux ou régionaux auxquels Madagascar a adhéré; (ii) le renforcement des accords bilatéraux pour la protection et la promotion des investissements ; (iii) la restructuration et la redynamisation des chambres consulaires :CCIA et Chambre de métiers ; (iv) la mise en place du Guichet Unique des Investissements et du Développement des Entreprises (GUIDE) visant à faciliter et alléger les formalités administratives relatives à la création d'entreprises, à l'investissement et au fonctionnement de l'entreprise (formalités administratives, fiscalité et visas de séjour, ...) ; (v) la mise en place de veille stratégique pour l'amélioration des principaux coûts nationaux de production ; (vi) l'élaboration et l'adoption de textes d'application régissant les coopératives d'épargne et de crédit ; (vii) la facilitation de l'accès à la propriété foncière ; (viii) la mise en place de nouveaux instruments financiers pour les ménages et les entreprises ; (ix) la refonte du régime de zone franche en mettant l'accent sur l'allègement des procédures ; (x) l'élaboration d'une Charte de l'Investissement en incluant la promotion de partenariat, les mesures incitatives, les plans sociaux et le minimum d'apport en capital ; (xi) l'amélioration des textes sur la propriété intellectuelle ; (xii) la création de l'Office de la Micro et Petite Entreprise (OMPE) ; (xiii) la multiplication des zones artisanales ; et (xiv) la relance du mouvement coopératif.

La mise en œuvre de ces mesures mettra en confiance les opérateurs économiques et développera les relations d'affaires et ainsi favoriser l'investissement tant national qu'étranger.

5.2.3.2 Structuration et renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est très important et il convient d'y consacrer plus d'efforts et de ressources, si l'on veut obtenir des résultats tangibles au niveau des acteurs économiques, et ce, dans un programme à moyen et long terme.

Les actions et mesures à entreprendre seront : (i) la mise en place de structure opérationnelle, la décentralisation et le renforcement du Comité d'Appui au Pilotage de l'Entreprise (CAPE) qui est la plate forme de dialogue et d'action par excellence entre l'Etat et le secteur privé ; (ii) la mise en place d'un programme de remise à niveau des entreprises et poursuite de l'activité du CNFTP ; (iii) la promotion de groupements d'intérêt économique ; (iv) l'amélioration de la qualité et de la capacité d'accueil des centres de formation professionnelles, et la mise en place des centres de formations de proximités (v) la conduite de travaux d'inventaire et d'identification (par exemple, communes disposant de potentialités répondant aux opportunités, spécialisations par filières) ; (vi) la réalisation d'appui et assistance concernant les projets de création et/ou d'exploitation d'unité à vocation exportatrice, à l'organisation et

à la structuration des filières ; (vii) le renforcement des capacités des opérateurs et de l'administration en vue d'une participation efficace aux travaux d'activités des organisations régionales et multilatérales (COMESA, ACP/UE, OMC)...

Toutes ces mesures permettront d'améliorer les capacités managériales des opérateurs et l'adéquation formation emplois.

5.2.3.3 Mise en place d'un système d'information et de technologie

L'information permet d'évaluer le fonctionnement et le développement de l'environnement économique. L'objectif principal est d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des informations afin de permettre aux entreprises des secteurs public et privé d'être pleinement conscientes et informées des opportunités de commerce et d'investissement.

Pour y parvenir, les actions à entreprendre seront axées sur : (i) le renforcement et la décentralisation du BIPE afin de permettre la mise en confiance entre le Secteur Privé et l'Administration par souci de transparence, et afin d'améliorer l'information comptable et de mieux orienter la politique économique du Gouvernement en tant que support d'information pour l'identification des opportunités économiques et des niches d'investissements à prioriser; (ii) l'amélioration de la communication et le renforcement du système d'information au service du commerce extérieur ; (iii) la réhabilitation du Centre de Référence de l'OMC ; (iv) le regroupement dans un centre unique les systèmes de formation professionnelle, l'information et la technologie pour les entreprises ; (v) la veille informationnelle sur les normes mondiales de productivité (NMP) ; (vi) le renforcement de la démarche qualité (label Madagascar, traçabilité...) et, mise en place et renforcement du bureau national des normes et adoption des normes nationales sur tous les produits ; (vii) la mise en place d'un cadre de facilitation des transferts des techniques et du savoir faire ; (viii) la mise en vigueur des textes d'application de la loi sur la gestion et le contrôle des pollutions industrielles ; (ix) l'élaboration de la Politique Nationale et du cadre législatif en matière de TIC.

La mise en œuvre de toutes ces mesures permettra d'avoir un système d'information flexible, évolutif, viable et fiable.

5.2.3.4 Promotion des investissements directs étrangers et/ou nationaux

Pour attirer les investissements étrangers et favoriser l'investissement interne, Madagascar a mis en place un certain nombre de programmes dont les principaux objectifs sont l'amélioration de l'image du pays et la simplification des procédures.

Pour atteindre ces objectifs, les principales actions auront trait à : (i) la mise en place d'un couloir zone franche ; (ii) l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements ; (iii) l'aménagement des zones industrielles dédiées ; (iv) l'appui à la création de plate-forme d'échange entre opérateurs nationaux et étrangers ; (v) la renégociation de l'utilisation du fonds de garantie pour mieux répondre aux besoins des entreprises; (vi) la mise en œuvre effective du système de fonds de portage ; (vii) la mise en place de système de financement des MPME et l'incitation pour la formalisation du secteur informel ; (viii) la mise en place d'un ensemble des mesures incitatives et attractives pour la sous traitance et le partenariat ; (ix) la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la production locale des intrants ; (xii) la promotion de la coopération décentralisée...

Les principaux impacts de ces mesures seront, entre autres, la diminution du délai de traitement des dossiers et la promotion des partenariats.

5.2.3.5 Promotion des exportations

Dans ce domaine, la politique générale est le développement des relations économiques et commerciales dans le cadre de la globalisation/mondialisation.

Dans ce cas, des actions devront être entreprises et consisteront à : (i) la mise en place de vitrines permanentes d'exposition des produits exportables au sein de structures de type Maisons de Madagascar et des CCIA ; (ii) l'intégration dans le BIPE de la mise en place d'E-Trade et de site web et des appuis à l'organisation et à la participation à des manifestations économiques internationales ; (iii) le renforcement et la redynamisation des rôles des attachés et conseillers commerciaux, avec un profil adéquat, en vue de la mise en place des postes d'expansion économique ; (iv) l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de l'accord ATI/ACA.

Le principal indicateur de résultat dans ce cadre est l'augmentation en volume et en valeur des exportations.

5.2.3.6 Dans le domaine de la sécurisation foncière

Les actions porteront sur : (i) la définition d'une politique foncière claire et transparente par la mise en œuvre d'un programme national de consécration des droits et d'apurement foncier (ODOC, immatriculation collective) comprenant la modernisation de la conservation foncière, (ii) la définition de modalités pratiques de gestion du domaine privé national par les collectivités territoriales et l'effectivité des procédures d'octroi de bail emphytéotique, (iii) le renforcement des capacités des tribunaux terriers ambulants.

Comme le problème foncier est une question très délicate pour la population, la prise de décision dans ce domaine pourrait nécessiter l'organisation d'un débat national surtout en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière des nationaux et des étrangers.

5.2.4 LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS PORTEURS

Les secteurs porteurs sont au nombre de cinq : le Tourisme, les Mines, la Pêche et l'Aquaculture, l'Industrie manufacturière tournée vers l'exportation et les Autres Industries manufacturières, les petites et microentreprises.

5.2.4.1 Le Tourisme

Le potentiel touristique de l'île reste très largement sous-exploité. Les richesses de la faune et de la flore malgache, la diversité biologique caractérisée par des milliers d'espèces endémiques font de Madagascar une destination attrayante pour les touristes. Malgré l'énorme potentialité touristique dont le pays dispose, le flux d'arrivées touristiques n'a évolué que de l'ordre de 10% par an au cours de la dernière décennie. La crise a par ailleurs beaucoup affecté le secteur du tourisme et les opérateurs touristiques se trouvent à l'heure actuelle dans une situation critique. La chute des activités dans le secteur était estimée à 80% et les impacts se manifestent entre autres, par la fermeture d'agences respectives, l'annulation en masse des réservations, le licenciement de personnel, le non-versement des vignettes touristiques, la destination touristique non recommandée par l'extérieur.

En d'autres termes, le pays a besoin des mesures appropriées et d'actions particulières multiples associant l'Etat, les opérateurs touristiques privés et les partenaires bi et multilatéraux pour la relance immédiate des activités touristiques.

Dans cette perspective, les objectifs seront :

- promouvoir un développement touristique et écotouristique qui protège et sauvegarde l'environnement naturel et l'identité socioculturelle du citoyen Malagasy,
- faire du tourisme un levier de développement durable au bénéfice direct des communautés villageoises,
- assainir et augmenter les recettes du tourisme auprès de tous les acteurs concernés.

Les réorientations éventuelles comprendront :

- La relance des activités touristiques pour assurer les facilitations essentielles : suppression de visa pour certain pays pour permettre aux acteurs tant publics que privé de reprendre dans les meilleurs délais toutes les activités touristiques du pays.
- L'ouverture du ciel aérien en vue d'une compétitivité du tarif selon une réglementation transparente est également nécessaire.
- La promotion de la destination Madagascar avec le secteur privé par la mise en place d'un dispositif permanent et durable qui jouera un rôle d'interface entre le Ministère de Tourisme et les opérateurs
- La valorisation et l'appui au développement des infrastructures et la création d'un support incitatif aux investisseurs du secteur : création de Réserves Foncières Touristiques (RFT) à travers une répartition appropriée des sites, création et opérationnalisation de l'Office National chargé de la gestion des RFT, allègement des procédures existantes pour accompagner les investisseurs et la refonte du Code du Tourisme
- L'assainissement de l'environnement de la vignette touristique par des amendements des textes régissant cette taxe parafiscale tant sur les procédures de collecte que sur l'utilisation des recettes
- La disponibilité de mécanisme de financement spécifique du secteur du tourisme pour faciliter l'accès au crédit surtout en faveur des Petits et Moyens Investisseurs
- La modernisation et développement de dispositifs pérennes de renforcement des capacités hôtelières et touristiques : formation aux métiers du tourisme
- La lutte contre le tourisme sexuel et le trafic de la drogue dans les principales zones d'intérêt touristique en collaboration avec les autres départements ministériels concernés.

Les impacts et résultats ci-après seront attendus au cours de la période 2003-2006 :

- Création de 900 à 1 500 chambres additionnelles ;
- Délimitation des zones touristiques et constitution de réserves foncières touristiques ;
- Accroissement des arrivées touristiques après la relance du secteur
- Mise en place et opérationnalisation des Offices du Tourisme

5.2.4.2 Les Mines

Du fait de son contexte géologique, Madagascar présente un potentiel minier important mais mal connu voire mal exploité. La contribution du secteur au développement économique et social du pays reste très faible. Les découvertes récentes de gisement de pierres précieuses et le phénomène de ruée systématique qu'elles ont entraîné demande une stratégie spécifique ainsi qu'une gestion intégrée rigoureuse de ces ressources non renouvelables, tant au niveau de leur extraction qu'au niveau de leur transformation pour en tirer le maximum en valeur ajoutée.

L'Etat a procédé ces dernières années à la normalisation des petites exploitations minières par l'élaboration d'un plan de gestion intégré pour les mines artisanales et les petites mines. En outre, un certain nombre d'instruments didactiques à l'endroit des petits exploitants ainsi que d'un système d'information et de gestion environnementale ont été conçus. Il a également mis en place le cadre légal à travers l'élaboration des textes législatifs et réglementaires (Politique Minière, code Minier, Loi sur les Grands Investissements Miniers, Statut et organisation du Conseil National Minier...).

L'objectif est d'augmenter la contribution du secteur minier dans l'économie nationale. L'exploitation de sables titanifères et celle de nickel et de cobalt pourraient, à terme, décupler l'apport du secteur minier.

Les actions stratégiques du Gouvernement, pour permettre une meilleure exploitation des potentiels, consisteront à : (i) mettre en place un dispositif minier transparent, (ii) promouvoir les grands investissements miniers et la gestion décentralisée des ressources minières, et (iii) éliminer les fraudes dans le secteur des mines.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions sera axé sur :

- la consolidation et le renforcement de l'administration minière centrale,
- la maîtrise de la production et la conduite d'un système de collecte des données sur les ressources exploitables, les gisements économiques miniers, la localisation des implantations des sites d'exploitation minière ;
- l'extension du système de contrôle et de suivi des activités minières ;
- l'incitation des opérateurs privés à investir dans l'industrie minière ;
- la maîtrise du cadre légal, juridique et financier du domaine et des affaires minières et du domaine du sous-sol ;
- l'application rigoureuse de la reconstitution et de la préservation de l'environnement ;
- l'augmentation de la capacité du contrôle et du suivi des activités minières ;
- la sécurisation des investisseurs ;
- la promotion et l'appui au secteur privé ;
- la promotion de la valeur des produits malgaches ;
- l'assainissement du trafic informel des minéraux ;
- la création de structures de recherche-développement ;
- la différenciation des règlements pour les mines brutes et les mines travaillées ;

Les principaux impacts et résultats attendus par le secteur minier au cours de la période 2003-2006 sont les suivants :

- Augmentation de la production déclarée de pierres précieuses par les artisans miniers légalement établis passant de 20 millions US dollars en 2002 à 33 millions de US dollars en 2006 ;
- Augmentation des revenus par habitant des populations des districts d'exploitation minière artisanale passant de l'indice 100 en 2002 à 120 en 2006 ;
- Augmentation de la collecte des redevances minières au moyen de mécanismes d'encaissement passant de 10% en 2002 à 56% en 2006 ;
- Augmentation de la valeur des exportations annuelles d'or et de pierres précieuses passant de 21 millions US dollars en 2002 à 40 millions US dollars en 2006 ;
- Augmentation de la valeur annuelle des investissements dans le secteur minier de 10 millions US dollars en 2002 à 60 millions US dollars en 2006.

5.2.4.3 La pêche et l'Aquaculture

Mis en œuvre depuis 2000, le nouveau système de gestion transparent, compétitif et non discrétionnaire des licences de pêche crevettière permet d'améliorer la performance de ce sous-secteur et d'assurer des retombées économiques plus importantes pour le pays, entre autres, des recettes fiscales et non fiscales supérieures pour l'État. Entre 1999 et 2000, les recettes d'exportation ont augmenté de 19,3%³⁵ et les recettes publiques provenant de la pêche de 29,5%. Les outils d'aide à la décision récemment mis en place, l'Observatoire Economique et le modèle de simulation bio-économique de la pêcherie, seront pleinement utilisés.

Le Gouvernement proposera des zones favorables à l'aquaculture de crevettes aux investisseurs, tout en assurant par ailleurs un suivi environnemental et sanitaire (épidémiolo-surveillance) rigoureux. Dans ce cadre, en concertation avec la profession, il amendera (loi sur l'aquaculture) ou promulguera (domaine sanitaire) les textes réglementaires nécessaires. Les possibilités de développer une aquaculture artisanale maîtrisée et encadrée seront explorées.

Les perspectives de développement de la pêche maritime seront explorées en s'appuyant sur un programme d'évaluation des ressources halieutiques de Madagascar, dans le but d'instaurer sur chaque ressource une gestion durable, responsable et transparente. Dans ce cadre, un effort particulier sera mis

³⁵ Source: Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Rapport d'activités de Mai 2000 à Mai 2001.

en œuvre pour apporter des solutions appropriées et durables à la pêche traditionnelles et aux communautés littorales dépendantes de l'exploitation des ressources marines.

Parallèlement, la promotion de la pêche continentale permettra de dégager des sources de revenus supplémentaires pour la population par des actions de renforcement de capacité.

Pour la promotion de l'aquaculture, les paysans seront sensibilisés en collaboration avec les ONG et projets, les espèces favorables à l'aquaculture seront diversifiées et la capacité de production des opérateurs renforcée.

Là où cela sera possible, dans le but de mettre en œuvre les principes de transparence, de partenariat avec le secteur privé, et de responsabilité, on cherchera la mise en place de disposition de gestion associant tous les partenaires concernés par l'exploitation d'une ressource.

Dans un but de préserver l'accès au marché et d'assurer les garanties sanitaires nécessaires à la protection des consommateurs et de répondre aux exigences des pays importateurs (UE), le Gouvernement mettra en place les dotations nécessaires à l'autonomie et l'indépendance financières de l'autorité sanitaire compétente, la Direction des Services Vétérinaires (DSV).

Pour assurer la durabilité des ressources halieutiques malgaches et le respect des réglementations y afférentes, le Ministère de tutelle en charge de la gestion des ressources halieutiques renforcera le rôle du Centre de Surveillance des Pêches.

Les principaux impacts et résultats attendus dans le secteur pêche et aquaculture sont les suivants:

- augmentation des produits destinés à l'exportation (crevettes, crabes, langoustes,...) passant de 28.872 tonnes en l'an 2000 à 36.700 tonnes en 2005, avec des valeurs de 850.163.000.000 FMG en 2000 à 1.310.153.000.000 FMG en 2005;
- production totale de la pêche et de l'aquaculture pour la consommation locale de 120.000 tonnes en 2005;
- augmentation du taux de consommation locale de poisson à 8kg/hab/an en 2005;
- contribution à la création d'emplois qui va passer de 47.600 en l'an 2000 à 70.500 en 2005 (secteur formel et informel)

5.2.4.4 L'Industrie Manufacturière Tournée vers L'exportation

Au cours des dix dernières années, l'exportation Malagasy a plus que doublé en valeur. Cette performance s'explique par l'apparition de nouvelles gammes de marchandises, provenant pour l'essentiel des Zones Franches, au détriment des produits traditionnels comme la vanille, le café et le girofle.

Créée en 1989, la zone franche comptait fin 2001 près de 162 entreprises opérationnelles, employant plus de 72.000 personnes et couvrant plusieurs domaines d'activité allant de la confection au traitement d'information. En monnaie courante, sa contribution dans le PIB était de l'ordre de 2,9% en 2000 et les articles d'habillement pesaient, à eux seuls, à un peu moins de 40% de l'ensemble des exportations Malagasy. Presque 80% des investissements étrangers sont attirés par ce secteur à cause de l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA.

Sa progression rapide et ses perspectives d'expansion au regard des atouts du pays ont fait et font de la Zone Franche un pôle de croissance important. Elle provoquera aussi un effet d'entraînement pour le développement des autres industries manufacturières.

Bien que ce secteur ait subi de plein fouet les effets de la crise pendant le premier semestre 2002, l'objectif est d'attirer davantage des investissements directs étrangers, d'augmenter le nombre d'emplois directs, d'accroître les exportations et favoriser l'intégration du système productif.

Pour soutenir ces perspectives, le plan d'actions sera orienté vers :

- la mise en place d'un bureau de coordination administrative relative aux activités des entreprises exportatrices en général et des entreprises franches en particulier;
- l'intégration verticale et l'ancrage du secteur textile par l'amélioration de la culture de coton et la mise en place d'unités de filature et de tissage,
- l'intensification de la diversification des activités des entreprises exportatrices en général et des entreprises franches en particulier vers d'autres secteurs (joaillerie, NTIC, montages...).
- le renforcement de la sous-traitance en prenant des mesures juridiques ;
- Poursuite des mesures fiscales incitatives ;

Les principaux résultats attendus dans ce secteur sont l'augmentation des flux de marchandises, la création d'emploi et l'accroissement de la compétitivité des entreprises Malagasy.

5.2.4.5 Les Autres Industries Manufacturières, les Petites et Micro Entreprises

L'appareil industriel (hors entreprises franches) de Madagascar connaît un double problème. Primo, il utilise dans sa majorité une technologie obsolète et est fortement concurrencé par les produits importés. Secundo, il est en retard en matière de compétitivité car celle-ci ne repose plus uniquement sur la technique de production mais aussi sur la technique de distribution qui fait largement appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour redynamiser cet appareil industriel, plusieurs actions seront menées :

- la mise à niveau et la restructuration par l'amélioration de la productivité des entreprises, notamment dans des secteurs d'activité ciblés et jugés prioritaires comme l'agro-industrie et les matériaux de construction ;
- la promotion des investissements et de la technologie ;
- l'amélioration des normes et qualités pour rendre compétitifs les produits ; et
- la mise en œuvre d'une politique d'intégration de l'économie rurale à l'économie industrielle et la mise en place des pôles de développement agro-industriel.

Le développement des petites et micro entreprises en général, et de l'artisanat en particulier, contribue à la densification du tissu économique, à l'augmentation de l'emploi et à l'amélioration des revenus. Pour promouvoir ce secteur, il s'avère nécessaire d'établir, en collaboration avec le secteur privé, des institutions de crédit qui s'occuperaient avant tout des entreprises, les petites en particulier, qui ont actuellement du mal à obtenir des crédits auprès des banques commerciales et des institutions financières.

Les programmes à mettre en œuvre consisteront à :

- appuyer la relance du mouvement coopératif à travers l'émergence, la consolidation et l'autonomisation des organisations à la base ;
- promouvoir les coopératives de la micro entreprise et de l'artisanat par l'organisation du secteur afin de créer une synergie des actions,
- améliorer les performances des micro et petites entreprises en renforçant leurs capacités au travers notamment de formations et d'accompagnement technique et en gestion ;
- fournir un appui institutionnel aux organismes de promotion et de développement des micro et petites entreprises qui ont fait leur preuve ;
- développer des systèmes de financement adaptés pour renforcer la compétitivité des micro et petites entreprises et accompagner le développement des systèmes de micro crédit visant leur autonomie financière.

Comme résultat, on s'attend à une redynamisation du secteur et à une amélioration de la productivité.

5.2.5 L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE MONDIALE

L'ouverture à la concurrence mondiale appelle la réalisation d'actions pertinentes pour assurer la compétitivité et la performance des produits malgaches. A côté de l'AGOA qui prendra fin 2004, les Etats-Unis d'Amérique met actuellement en gestation le Millenium Challenge Fund, d'un montant de 5 milliards de dollars, destiné aux pays d'économie de marché émergents. Les critères d'éligibilité sont liés à la bonne gouvernance, la transparence, l'Etat de droit et d'autres conditionnalités. C'est une nouvelle opportunité à laquelle Madagascar devra se préparer.

Dans cette perspective, les actions à mener devront se focaliser sur les axes d'intervention ci-après :

- Pour que le commerce soit un moteur de croissance et de développement, il faut que la politique commerciale s'inscrive dans un cadre global de développement. Concrètement, ce processus d'intégration exige des mesures prioritaires qui s'accompagnent d'un plan d'action prévoyant une assistance technique et un renforcement des capacités liées au commerce qui soit cohérent et concerté ;
- Pour être effective, l'intégration exige aussi un important programme "au-delà de la frontière", étant donné que l'action des pouvoirs publics dans ce domaine renforcera probablement le rôle que le commerce peut jouer dans la réduction de la pauvreté.

Il faut aussi que la politique de développement soit cohérente à celle des intégrations régionales. De ce fait, il est nécessaire de compléter les efforts d'intégration par l'amélioration de l'accès aux marchés.

5.2.5.1 Dans le domaine de l'intégration économique nationale, régionale et internationale,

L'objectif est de contribuer à la mise en place, à l'avancement et à la réalisation de la Communauté économique sous-régionale, régionale et à l'intégration à l'économie mondiale.

Les actions à développer seront de :

- Intensifier les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur les accords et conventions auxquels Madagascar a souscrit: organisation d'actions de formation et d'information des opérateurs et de l'Administration sur les implications de l'intégration régionale (COI, COMESA, SADC, IOR, RIFF, ...), des accords bilatéraux et multilatéraux (AGOA, Accords de Cotonou, ...) et des règles de l'OMC pour mieux exploiter les avantages et opportunités en résultant et déceler le respect ou non des engagements ;
- Elaborer et diffuser des bulletins d'information commerciale, d'un guide de l'exportateur et des recueils de textes relatifs au commerce et à l'intégration régionale en plusieurs traductions (malgache, française et anglaise) ;
- Rationaliser et harmoniser des relations avec les organisations non Gouvernementales internationales qui opèrent dans divers domaines dans le but d'un développement des échanges inter-provinciaux et inter-régionaux. Promotion de nouvelles formes de coopération privilégiant les contacts directs entre des entités de même taille et de même objet social ;
- Coordonner et animer l'ensemble des programmes d'actions Gouvernementaux et non Gouvernementaux ;
- Profiter des intégrations régionales pour développer le partenariat et le jumelage.

Le résultat attendu est l'augmentation en valeur et en volume des exportations par l'extension et la diversification des marchés.

5.2.5.2 Dans le domaine du Développement du secteur manufacturier industriel

Les objectifs sont, d'une part, accroître la disponibilité des biens et services industriels et promouvoir les échanges et, d'autre part, élaborer une politique afin d'améliorer la compétitivité du secteur industriel et ce, pour pouvoir développer le commerce.

Les actions à développer seront de :

- Définir une politique d'industrialisation, en collaboration avec le Secteur Privé particulièrement le groupe représentatif, visant la promotion des liens par la spécialisation, en prêtant une attention particulière à l'avantage comparatif ;
- Réviser le système de contrôle des importations en : (i) combinant les systèmes de vérification et d'information, (ii) informatisant effectivement le Service des Douanes, (iii) mettant en œuvre une procédure de sécurisation douanière, (iv) révisant la politique tarifaire en procédant à la différenciation des taux sur les intrants et les produits finis importés en l'état.

Le résultat escompté sera la création de plus de valeur ajoutée nationale.

5.2.5.3 Dans le domaine de la promotion des investissements,

Il s'agit d'adopter des mesures macroéconomiques qui sont de nature à attirer les investissements privés.

Les actions à développer seront :

- Mobilisation des flux financiers nationaux et internationaux en favorisant le développement de partenariat et de joint-venture, soit sous forme d'Investissements Directs Etrangers (IDE) et/ou des fonds boursiers, soit à travers des prises de participations ou toute autre forme de capitalisation à travers des mesures d'incitation dans le cadre d'un dispositif légal et réglementaire simplifié.
- Emergence d'un "capitalisme national" par la facilitation et la sécurisation des accords de transfert de technologie et d'appui technique, la mise en place de fonds de portage et de participations, la mise en place de mécanismes d'accès et d'évaluation des apports fonciers.
- Promotion de la gouvernance d'entreprises pour le respect des actionnaires, en tenant compte des dispositions prises par le CRDA sur les droits des minorités.

Le résultat escompté est l'augmentation du volume des investissements.

5.2.5.4 Dans le domaine de la sécurisation des investissements et dans le cadre de la mise en place d'un climat favorable aux investissements

Le Gouvernement prendra des mesures visant à protéger et à garantir les investissements dont les actions consistent à :

- La priorisation et l'accélération des réformes sur la législation et la réglementation régissant le Droit des Affaires (création, promotion et développement d'entreprises bail emphytéotique et assurance) ;
- La mise en place d'un système de sécurisation des investissements en conformité avec les accords internationaux et réglementé par une Charte de l'Investissement simplifiée et claire listant les avantages divers, les possibilités d'assurance, de réassurance ou de contre-garantie internationale et encourager les recours à l'arbitrage via la Chambre d'Arbitrage et consolider leur application auprès des tribunaux ;
- Le développement des accords bilatéraux pour la protection de l'investissement ;
- Le respect des droits de propriété intellectuelle pour la promotion, le transfert et la diffusion de la technologie.

Comme précédemment, le résultat attendu est l'augmentation en volume des investissements.

5.2.6 DEVELOPPEMENT RURAL

De par son intensité et son incidence, le phénomène de pauvreté est beaucoup plus préoccupant pour le milieu rural que pour le milieu urbain. Les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté sont cependant tributaires des performances du secteur de développement rural. Aussi, un rôle primordial est attendu de ce dernier dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, rôle qui se traduira par un rythme de croissance de 4 % au moins par an pendant la période 2003-2005.

A cet effet, le programme arrêté dans le cadre du DSRP comportera plusieurs composantes qui s'appuieront sur la politique et stratégies sectorielles du développement rural en particulier les cinq orientations³⁶ du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), lequel constitue le cadre de mise en œuvre des différentes actions. La démarche participative et ascendante initiée dans le cadre du PADR permettra par ailleurs le décloisonnement des sous-secteurs du développement rural, l'implication de tous les acteurs du développement rural et la prise en compte des besoins émanant des régions et sous régions. Le processus permettra également la mise en cohérence de toutes les interventions.

5.2.6.1 Sur le plan gouvernance et amélioration du cadre institutionnel

Le PADR fera l'objet d'une amélioration de son cadre institutionnel et des structures d'accueil eu égard à la nécessité de clarification des rôles et responsabilités des acteurs du développement rural. Le Gouvernement poursuivra les réformes institutionnelles aux niveaux local, régional et national, actuellement en cours. Celles-ci devraient favoriser le développement économique et être en harmonie avec l'environnement tout en respectant les besoins des couches les plus défavorisées.

A terme, les mesures prises aboutiront au partage des rôles et notamment à ceux dévolus aux groupes d'acteurs du développement rural. Les principes de désengagement et de recentrage du rôle de l'État vers ses missions essentielles restent acquis. L'État assumera dorénavant les fonctions d'appui à la production, de pilotage des secteurs (la définition des politiques, la fixation et le contrôle des normes des qualités des produits agricoles...) et de gestion des ressources humaines et financières du secteur public. Les activités de production et de commercialisation passent définitivement aux mains du secteur privé incluant les organisations paysannes.

Cette réforme institutionnelle s'appuie sur une déconcentration et une décentralisation des services en vue d'un développement de services de qualité et de proximité. L'atteinte des objectifs passe également par une amélioration de la conception, du suivi et de la mise en œuvre des actions et programmes de développement au niveau régional. Dans ce cadre, le Gouvernement a initié la déconcentration/ décentralisation des pouvoirs de décision et de gestion qui responsabilisera davantage les acteurs du développement et permettra la formulation des politiques à partir du terrain.

La pluralité des opérateurs et la décentralisation rendent indispensable la présence d'une forte capacité nationale de concertation et de coordination pour permettre un total décloisonnement des sous-secteurs du développement rural et des départements ministériels.

³⁶ Les cinq orientations stratégiques du PADR sont :

- Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire
- Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural
- Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources, des infrastructures et du matériel agricole ;
- Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions.
- Développer des infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux

Dans le cadre de la bonne gouvernance dans le secteur, des mesures pour améliorer la transparence seront prises et les procédures seront allégées. Par ailleurs, la capacité de l'administration en matière de contrôle et de recherche sera renforcée et des services seront restructurées pour améliorer la performance de l'administration.

Un environnement juridique et réglementaire favorable aux différents secteurs du développement rural sera instauré (respect des textes et procédures, sécurisation des agents verbalisateurs...). Il s'agit de revoir et/ou adapter, réactualiser les textes réglementaires, les statuts (AUE, Vaomieran'ny Ala, institutions non mutualistes, ...), les normes (commercialisation, exportation), la police sanitaire des animaux, la fiscalité, le foncier, etc. pour rendre incitatif l'investissement dans le développement rural.

Ainsi, la fiscalité relative aux produits agricoles, aux intrants et matériels agricoles, au système de transport etc., sera adaptée afin d'y maintenir une forte incitation pour la croissance du secteur. Les premières mesures prises en 2000 ont permis de lever un ensemble d'effets négatifs qui mettaient le secteur sous pression, engendrant des distorsions économiques dans le coût des intrants, et une concurrence excessive avec les produits locaux comme le riz. Il s'agit de la taxation portée à 35% (TI 15%+ TVA 20%) sur le riz importé et l'exonération de TI et TVA sur les intrants et équipements strictement agricoles. Les modalités de pérennisation de telles mesures seront étudiées afin de sécuriser le développement des filières de commercialisation et de distribution.

Le Gouvernement poursuivra la libéralisation du commerce et des investissements, en particulier dans le cadre des initiatives régionales auxquelles participe Madagascar. La procédure d'appel d'offres a été généralisée pour la gestion transparente des dons (produits agricoles et alimentaires, intrants, matériels agricoles) qui contribuent à fluidifier les marchés. La gestion des importations reflétera la transparence (volumes importés, droits de douanes effectivement appliqués). Afin de favoriser les exportations, les normes de qualité à l'exportation seront mises en conformité avec les exigences internationales.

Le développement d'un système d'information et de promotion de réseaux d'information est important au niveau du secteur agriculture et élevage pour mettre à la disposition des acteurs du développement agricole les informations statistiques, techniques et économiques nécessaires. Pour le secteur forestier, ce système permettra de mieux gérer les ressources forestières. Sur le plan de la recherche, il permettra de développer le contenu des informations agricoles dans toute l'île.

Les acteurs du développement, notamment le secteur privé et les Organisations Paysannes (OP), ont besoin d'une information régulière sur l'évolution des prix, le volume des offres disponibles, la situation des marchés internationaux ou l'inventaire des opportunités à l'exportation, etc. A ce titre, un système d'information sur les marchés (SIM) a été mis en place afin d'avoir un relevé et une diffusion régulière des informations sur les prix des produits agricoles. En outre, le réseau des observatoires ruraux (ROR) a permis d'évaluer les impacts d'un certain nombre de mesures économiques sur les ménages ruraux.

Pour obtenir l'adhésion et la participation de la masse rurale, l'information du public en matière de développement rural sera renforcée à travers différents médias et les centres de documentation et de formation sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dont la mise en place dans tous les *fivondronana* a commencé en 2001.

5.2.6.2 Développement de la production Agricole

L'augmentation de la production et partant la diversification des sources et l'augmentation des revenus des producteurs et ceux des exportateurs, sera opérée par le développement, l'intensification et la diversification des productions dans les filières porteuses (élevage, forêt, pêche, fruits et légumes,...) ce, en mettant à profit les avantages comparatifs de chaque région.. On développera à cet effet une dynamique de pôles de croissance avec l'appui des « opérateurs aval ». Il s'agit en outre d'encourager le développement d'activités secondaires génératrices de revenus (artisanat, filières des produits forestiers non ligneux, tourisme, pêche, autres) en appui aux populations démunies.

Afin de parvenir à un développement efficace du secteur, l'appui à l'organisation et à la professionnalisation des producteurs est important par l'incitation à la constitution des groupements pour en faire des partenaires de la dynamique de développement rural. Le processus de mise en place des « Tranoben'ny Tantsaha » ou Chambres d'Agriculture à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal) constitue un élément essentiel pour la pérennisation des structures.

Par ailleurs, le système d'enseignement et de formation agricole sera restructuré avec l'instauration d'une synergie entre recherche/production/formation avec la promotion de la formation agricole pour améliorer les performances et les compétences dans le secteur. Un renforcement et une redynamisation de la formation technique et professionnelle seront mis en œuvre pour couvrir les besoins sectoriels en ressources humaines et expertise technique (besoins en techniciens de différents niveaux).

Mise en veilleuse depuis la dernière décennie, la relance de la Mécanisation Agricole s'avère indispensable dans l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté. Une mesure importante que le Gouvernement a prise est la détaxation du matériel agricole. Par ailleurs, pour renforcer les efforts particuliers dans le domaine, les projets de développement rural seront orientés vers une intégration de la mécanisation.

Un cadre favorable à l'émergence d'organisations de producteurs et d'exploitants sera mis en place pour la promotion d'un label « en faveur de l'environnement ». Compte tenu de l'augmentation des flux financiers mobilisés au niveau décentralisé, les capacités de contrôle financier seront renforcées.

5.2.6.3 Sur le plan financement du monde rural

Le financement du monde rural, depuis quelques années, commence à se concrétiser au travers des institutions de micro finance, tant des institutions mutualistes dont le fonctionnement a été consacré par la loi 96-030 que des institutions non mutualistes dont le cadre réglementaire devrait sortir incessamment. Les résultats obtenus sont encore modestes mais néanmoins très encourageants. Pratiquement, toutes les provinces autonomes ont au moins un réseau, lequel va au cours des prochaines années augmenter son taux de pénétration d'une manière très significative grâce à :

- l'intensification de la participation des paysans producteurs dans le cadre du financement du monde rural et un meilleur partage des risques avec les Organismes financiers ayant une capacité institutionnelle acceptable,
- l'introduction d'une démarche crédit éducation dans les zones délaissées par les organismes financiers,
- la promotion du financement des investissements paysans dans les zones disposant de Fonds de Garantie Collectif et de Structure d'Opération Paysanne ayant le dispositif d'encadrement et de suivi nécessaire,
- l'intervention dans les zones à forte potentialité.

Le Gouvernement développera également les moyens pour la mise en place de systèmes de financement adaptés et accessibles aux plus démunis pour des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement (artisanat, crédit de campagne, infrastructures sociales, petits matériels agricoles).

5.2.6.4 Sur le plan recherche

Un programme de recherche répondant aux problèmes techniques de développement des régions et/ou au développement des filières de production sera mis en œuvre. En outre, les résultats des recherches seront valorisés, exploités et vulgarisés en partenariat avec les institutions privées et internationales.

Pour le secteur Elevage, la recherche, le développement et la vulgarisation de la vaccination animale se feront par la modernisation de la chaîne de production de vaccination des vétérinaires avec la collaboration scientifique des institutions régionales et internationales.

Des actions de recherches technologiques appliquées aux besoins prioritaires humains et des recherches environnementales pour l'amélioration du cadre de vie seront menées pour : (i) améliorer les conditions d'habitation, (ii) assurer la praticabilité des pistes toute l'année, (iii) mieux gérer les ressources naturelles, (iv) réduire la pollution agro-industrielle et (v) diminuer les facteurs environnementaux favorisant les maladies.

5.2.6.5 Sur le plan sécurisation alimentaire

Les maladies animales et les problèmes d'ordre phytosanitaire figurent parmi les causes majeures de l'insécurité alimentaire. Leur contrôle sera opérationnel à travers :

- le renforcement du partenariat avec les responsables des contrôles aux frontières et avec le secteur privé pour ne pas introduire de nouvelles maladies sur le territoire national et réduire les cas de maladies dominantes,
- la surveillance phytosanitaire contre la dissémination des organismes nuisibles aux cultures qui sera renforcée par le contrôle effectif des importations et exportations de matériels végétaux pour maîtriser les maladies et ennemis des cultures
- l'adoption des plans de lutte appropriés.

La lutte contre l'insécurité alimentaire constitue un objectif majeur. Ainsi la stabilité des approvisionnements doit-elle être assurée aussi bien dans l'espace que dans le temps. L'impraticabilité des axes de desserte, notamment des pistes rurales, handicape les zones de production et pénalise ainsi la rémunération des productions rurales. En outre, l'approvisionnement en intrants, en matériels et en produits de première nécessité en est entravé.

La promotion du transport rural est prise en considération dans le Programme de Transport en Milieu Rural (PTMR) dont les stratégies consistent à : (i) mettre en place une cellule de coordination du Transport Rural, (ii) intégrer les moyens intermédiaires de transport (MIT), (iii) impliquer les collectivités décentralisées et (iv) améliorer les infrastructures de transport. Un accent particulier sera apporté sur le désenclavement des zones de production par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales. Les voies de communication susceptibles d'être réhabilitées seront classées afin de pouvoir appuyer leur réhabilitation et leurs modalités d'entretien soit au niveau national, soit au niveau provincial ou communal. Au moins 10% du budget annuel du FER seront affectés à la réfection et à l'entretien des routes rurales. (Cf. partie infrastructure de base).

Pour faire face aux situations d'urgence (cyclones, sécheresse, invasion acridienne, épidémies animales et problèmes d'ordre phytosanitaire, ...), les systèmes de prévision, de surveillance des catastrophes naturelles et d'alerte ainsi que les capacités d'intervention des collectivités locales et des Organisations Paysannes seront renforcées. La stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes sera mise en œuvre.

La situation alimentaire se détériore après les fréquents passages de la sécheresse et des cyclones que connaît le pays. La mise en place d'un fonds d'urgence facilement mobilisable permettant une évaluation immédiate des dégâts subis, un soutien et appui aux populations démunies, une fourniture d'urgence d'intrants agricoles ou une provocation de pluies artificielles, sera primordiale pour faire face à une relance immédiate du secteur agricole. Les activités de développement seront orientées essentiellement au renforcement de la capacité de réponses des paysans (prédispositionnement des semences, GCV,...) En outre, la collaboration des ONGs intervenant dans les opérations d'urgence et la structure régionale de la gestion des risques et catastrophes seront à améliorer pour une meilleure coordination des activités (distribution de semences, réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles par HIMO).

5.2.6.6 La sécurité foncière

La terre est au centre sinon la principale problématique de la pauvreté en milieu rural. La sécurisation foncière est un préalable nécessaire à de nombreuses actions tendant en particulier vers une gestion pérenne des aménagements hydroagricoles et environnementaux. La conception d'une

politique foncière d'ensemble permettant de sécuriser massivement les différents acteurs du foncier rural demeure une des priorités du Gouvernement qui s'attelle actuellement à la préparation d'un Programme National Foncier.

Dans cette perspective, les actions en cours dans le domaine de l'accès à la terre et de la sécurisation foncière seront intensifiées, notamment l'apurement des zones d'intervention prioritaires, la mise en place d'un système d'informations foncières et topographiques, le renforcement des services décentralisés, le développement d'un réseau privé de géomètres assermentés, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs et bénéficiaires et la généralisation de la procédure cadastrale.

Les modalités d'application des procédures de SFR, SFI, SFO et ODOC selon les situations foncières et les besoins seront adaptées aux aménagements et périmètres irrigués. Le code foncier sera remanié en vue d'une simplification et d'une facilitation d'acquisition à la portée des paysans et d'une délimitation claire des terrains affectés aux fokontany, aux communes, aux régions, aux Provinces Autonomes ainsi qu'à l'Etat. La gestion des informations foncières sera informatisée. En attendant cette refonte, des mesures transitoires d'inventaire foncier seront engagées pour sécuriser les paysans. Afin de limiter les abus d'appropriation, la mise en valeur réelle et le paiement effectif d'impôts fonciers constitueront les critères fondamentaux d'acquisition.

5.2.6.7 Gestion de l'espace

Madagascar se distingue par de fortes disparités en termes de potentiel agro-écologique, de capital foncier en bas-fonds et en périmètres irrigués, de proximité vis à vis des marchés urbains, de tissu d'opérateurs économiques, de degré d'enclavement entre les sous-régions. On peut ainsi distinguer dans le monde rural (i) des zones favorisées disposant d'un environnement de réalisation propice avec une surface importante en plaines, plateaux et bas fonds bien arrosés où les opportunités d'activités économiques sont multiples, et (ii) des zones défavorisées, généralement plus accidentées, plus enclavées, qui cumulent les contraintes structurelles et naturelles.

La dynamique de développement des zones favorisées, véritables "pôles de production", stimulée par des actions d'appui ciblé, peut répondre aux besoins croissants de la demande nationale de produits alimentaires et assurer l'essentiel de l'offre sur les marchés d'exportation, tout en absorbant le surplus de main d'œuvre des zones défavorisées. On doit y faciliter l'investissement et l'accès au foncier pour stimuler des modes d'exploitation modernes (Zones foncières d'Investissement), y encourager l'intensification particulièrement sur les périmètres irrigués (GPI, PPI...). Cette dynamique peut stimuler un degré croissant de spécialisation des zones et renforcer les liens fonctionnels aval avec les pôles agro-industriels locaux.

A l'opposé, dans les zones moins favorisées ou "zones vulnérables" en termes d'agro-écologie, il s'agit d'encourager le développement d'activités secondaires génératrices de revenus (artisanat, filières de cueillette forestière, tourisme, pêche, migration saisonnière) et d'investir un maximum sur le capital forestier et environnemental en matière de reboisement et de stabilisation des systèmes de culture sous couvert végétal (SCV). Il est à prévoir que les pôles de production et le secteur secondaire urbain (textile, agro-industrie) vont générer une attraction croissante sur les populations des zones vulnérables. Il s'agit d'y engendrer un phénomène de retrait progressif des activités agricoles en favorisant des activités secondaires à forte valeur ajoutée. La gestion pérenne des ressources forestières de ces zones s'intègre dans la stratégie de gestion des bassins versants qui conditionne la pérennité des principaux périmètres irrigués régionaux.

Au niveau régional (GTDR), il est donc nécessaire de réfléchir sur la manière d'articuler les appuis de façon à permettre un développement équilibré qui tire parti des pôles de production à fort potentiel, renforce leurs liens avec le/les pôles agro-industriels urbains proches et stabilise les zones vulnérables. Aussi chaque GTDR doit développer un diagnostic régional d'aménagement (DRA) basé sur un découpage spatial entre pôles de production, zones vulnérables en termes agro-écologiques et pôles agro-industriels.

Avec la croissance économique du secteur industriel et des services (5-6% entre 1998 et 2000) qui est deux fois supérieure à celle du secteur primaire (2,5-3%), le paysage économique malgache et son réseau national de villes secondaires et de chefs lieux sont en pleine mutation.

Le développement rapide des bourgs et centres urbains régionaux s'illustrant par une croissance de la population urbaine trois fois supérieure à la population rurale³⁷, est un facteur déterminant dans les dynamiques régionales de développement. Il renforce les débouchés et l'accès aux services.

Les petites entreprises agro-alimentaires (transformation, distribution, restauration) jouent un rôle essentiel dans la structuration du tissu social, le développement des activités économiques et l'organisation de l'espace tant en ville qu'en zone rurale.

Le secteur agro-alimentaire et agro-industriel, en zone intermédiaire entre le milieu rural et le milieu urbain, est générateur d'emploi. Il constitue un atout de poids pour faire progresser l'agriculture et en même temps, intégrer l'économie rurale dans l'économie industrielle. Il peut accélérer la croissance économique globale et relever les revenus, absorber le chômage rural et renforcer la sécurité alimentaire. L'intégration verticale de l'agriculture avec les industries de transformation et l'industrie locale ne réussira qu'en l'accompagnant d'une infrastructure adéquate (routes, énergie, eau, communication).

De facto, le GTDR travaille en concertation avec les Comités Régionaux de Développement et les autorités régionales pour intégrer la synergie villes campagnes. La priorisation des pistes à réhabiliter et des zones à désenclaver doit intégrer le concept d'approvisionnement des marchés urbains.

5.2.6.8 L'Agriculture

Les programmes de mise en œuvre du DSRP concernant l'Agriculture viseront essentiellement à « assurer la sécurité alimentaire et optimiser l'utilisation des ressources », et ce à travers les cinq (5) objectifs suivants :

- Augmenter la productivité agricole ainsi que la superficie cultivée
- Promouvoir les petits investissements en zones rurales et le partenariat entre les groupements paysans et le secteur privé
- Promouvoir les exportations agricoles et agroalimentaires et améliorer la qualité
- Assurer une gestion transparente et rationnelle des ressources pour assurer leur pérennité
- Faciliter l'accès de producteur au capital foncier.

A chaque objectif spécifique correspond des programmes qui regroupent plusieurs actions bien déterminées, qui seront à réaliser au cours des 4 prochaines années afin d'atteindre tous les objectifs globaux consistant à arriver à un taux de croissance économique de 8 à 10% par an.

5.2.6.8.1 Augmenter la productivité agricole et la superficie cultivée par les actions ci-après :

1. L'intensification de la production animale et végétale en :

- Relançant la production agricole
- Important des intrants et en produisant localement des semences certifiées
- Optimisant l'utilisation des itinéraires techniques de productions agricoles
- Multipliant in vitro-plan des plants régénérés et sains
- Développant diverses filières d'élevage comme la filière lait, la filière porcine, l'aviculture moderne, l'élevage à cycle court, l'élevage des petits ruminants, l'apiculture, la sériciculture et la filière cunicole

2. Le développement des infrastructures de production et d'exploitation qui sera basé sur la réhabilitation des pistes rurales avec les projets en cours et la construction de couloirs de vaccination.

³⁷ INSTAT 1997 projections et perspectives démographiques: le différentiel de croissance entre la population rurale (1,5%) et la population urbaine (4,7%) est de plus de 3% entre 1999 et 2015

3. Le contrôle des maladies animales par :

- L'assurance du diagnostic des maladies
- La mise en œuvre des plans de lutte
- L'opérationnalisation du réseau d'épidémiologie-surveillance
- L'assurance de la protection sanitaire des frontières
- Le renforcement des capacités opérationnelles des structures centrales et décentralisées
- L'appui des vétérinaires privés
-

4. Le développement des périmètres irrigués et des bassins versants environnants par :

- La réhabilitation des périmètres irrigués à travers des projets hydroagricoles
- La réparation des dégâts sur les périmètres
- L'entretien périodique des ouvrages stratégiques

5. La mise œuvre du système de veille antiacridien et le renforcement du système de prévision, de surveillance et d'alerte des catastrophes naturelles

6. L'appui à l'organisation et à la professionnalisation des producteurs visant à les rendre plus performants par :

- La formation des techniciens
- La vulgarisation des techniques de productions performantes
- La dotation en équipement et matériel

7. Le renforcement d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural par la mise à jour et la diffusion des textes régissant les organisations paysannes et des textes régissant les organisations paysannes et des textes juridiques sur la pêche et l'aquaculture.

8. La relance de la mécanisation agricole en mettant en place 6 sites de mécanisation pilotes et en diffusant par le biais d'opérations des petits matériels agricoles comme la charrue, la herse et la sarcluse

9. Le renforcement du système d'information sur le développement rural par la réalisation d'enquêtes cadres de base pour l'identification des produits d'exploitation et l'élaboration de cartes de zonages de plan d'eau

10. L'appui institutionnel qui vise surtout à faciliter l'octroi d'autorisation de collecte, de permis de pêche continentale et de licences industrielles poissonnières et à la mise en place de centres de surveillance de pêche

11. L'intensification de la recherche appliquée au développement rural par :

- L'introduction de souche ou des nouvelles espèces
- La réalisation des recherches sur les semences
- La création de centres pilotes pour les essais d'élevage
- La réalisation d'une étude-action sur l'élevage de crevettes d'eau douce

5.2.6.8.2 Promouvoir les petits investissements en zone rurale et le partenariat entre les groupements paysans et le secteur privé, par les actions suivantes :

1. Le développement des activités génératrices de revenus par :

- La vulgarisation des techniques d'élevage peu pratiquées (élevage en cage et en enclos)
- La production d'alevins
- L'appui à la collecte et à la commercialisation des écrevisses et des autres produits continentaux
- Le réempoissonnement des plans d'eaux
- La valorisation des poissons d'accompagnement

2. La mise en place de systèmes de financement adaptés et accessibles aux plus démunis en appuyant notamment la mobilisation des crédits halieutiques et piscicoles et en soutenant les structures d'opérations financières

3. Le développement des infrastructures de production et d'exploitation par l'amélioration des dispositifs d'abattage avec la création de 23 infrastructures, la mise en place de 100 points de ventes et l'opérationnalité à 100% des inspecteurs sanitaires

5.2.6.8.3 Promouvoir les exportations agroalimentaires et améliorer la qualité des produits.

Les actions à mener porteront sur :

1. Le développement des filières porteuses par :

- Le renforcement et la diversification des cultures d'exportation
- La mise en œuvre de l'assurance qualité des produits pour l'exportation
- La diversification et l'amélioration des produits d'exploitation halieutiques
- Le renforcement du contrôle de la mise en conformité des produits halieutiques
- L'identification des sites aquacoles pour la crevetticulture
- Le renforcement de la médiatisation des informations
- La réalisation des cessions de post-larves et d'alevins
- La promotion de l'élevage d'escargots
- Le développement de la filière autruche

2. Le contrôle et la surveillance des problèmes d'ordre phytosanitaire par la mise en place d'une procédure d'analyse selon les normes et le renforcement des capacités nationales en matière de qualité

5.2.6.8.4 Assurer une gestion transparente et rationnelle des ressources

La pérennité des ressources constitue l'un des soucis majeurs pour toute action de développement. Le développement rural en est particulièrement touché en raison de l'existence et la diversité de ces ressources en milieu rural. C'est pourquoi, la réalisation de cet objectif nécessitera les actions ci-après :

1. L'intensification de la production végétale et animale par la mise en œuvre de programme de formation, de vulgarisation et communication pour recyclage de 60 agents par an

2. Le développement des infrastructures de production et d'exploitation par :

- La constitution de marchés de bestiaux
- L'appui au développement intégré du littoral
- La création de stations piscicoles
- La motorisation des embarcations
- L'installation de points de collecte, de traitement et de distribution
- Le montage de 2 infrastructures pilotes pour la pêche maritime

3. La relance de la mécanisation agricole et de l'élevage par l'élaboration et la mise en œuvre de la politique

4. Le renforcement des systèmes d'information sur le développement rural par :

- Le développement d'une banque de données
- Le développement du système d'information sur les marchés ruraux
- Le développement du système informatique
- La production de support de communication
- La mise en place de centres de documentation régionaux
- Le suivi-évaluation des programmes et projets

5. Le renforcement d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural par l'application des textes régissant l'élevage

6. L'appui institutionnel par :

- La création de 12 nouvelles structures de formation
- L'élaboration de 20 référentiels professionnels en fonction des besoins en formation
- La mise en place d'un dispositif d'appui aux établissements privés de formation agricole
- L'insertion des jeunes cadres agronomes dans le secteur de développement rural avec 100 ingénieurs opérationnels par an
- Le renforcement de la capacité des centres de formation agricole
- Le renforcement de la programmation de la gestion et du suivi technique et financier

7. L'appui à l'organisation et à la professionnalisation des producteurs par la formation technique de 20 groupements par an

8. La vulgarisation des résultats de la recherche auprès des acteurs du développement rural par la mise en œuvre des programmes de formation de vulgarisation et de communication et la diffusion des techniques agroécologiques

9. La préservation et la valorisation de l'environnement et des ressources halieutiques marines et continentales par :

- La formation des cellules environnementales des services décentralisés
- La mise en œuvre de la politique de gestion intégrée des zones côtières
- La création et la gestion des aires protégées marines et côtières
- Le renforcement des transferts de gestion des ressources halieutiques
- Le renforcement de la protection des espèces protégées contre le commerce illicite
- Le suivi environnemental des sociétés de pêche et d'aquaculture

5.2.6.8.5 Faciliter l'accès des producteurs au capital foncier :

La terre constitue le facteur de développement primordial du domaine de l'Agriculture. La sécurisation foncière représente de ce fait un préalable nécessaire à sa bonne exploitation. Or, l'état d'appropriation foncière à Madagascar laisse encore à désirer et nécessite encore de nombreuses actions qui se présenteront comme suit :

1. Programmes de sécurisation foncière par :

- La mise en œuvre des opérations de bornage totalisant 212 000 Ha de terrains bornés jusqu'en 2006
- La mise en œuvre des opérations collectives de consécration de droit de titrage foncier aboutissant au titrage de 200 000 parcelles en fin 2006
- La sécurisation foncière des zones d'implantation des jeunes entrepreneurs ruraux (JER)

2. L'appui à l'organisation et à la professionnalisation des producteurs par la mise en valeur de 1 500 Ha de nouvelles terres

- L'installation de 150 familles migrants
- La formation des JER et l'encadrement des paysans pour la création de 325 entreprises agricoles

3. L'appui à la micro-finance visant la satisfaction de 600 bénéficiaires en crédit rural dans le cadre du PROJER

4. Mise en œuvre du Programme National Foncier :

- Renforcement des capacités opérationnelles du Service des Domaines et sa décentralisation au niveau des Fivondronana
- L'informatisation du système des informations foncières et topographiques
- L'amendement des textes fonciers et l'élaboration du code foncier
- La réactualisation des textes législatifs et la réglementation de la migration

- L'allègement des procédures administratives de titularisation foncière
- La prise de mesures incitatives pour l'accès des investisseurs nationaux et étrangers (création de zones foncières d'investissement)

5.2.6.9 Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles renouvelables :

On peut avancer que le revenu de l'économie malgache dépend directement des ressources naturelles pour au moins 50%. Si l'on considère le marché de l'emploi, 9 emplois sur 10 sont dans les secteurs dépendants directement des ressources naturelles. Eradiquer la pauvreté à Madagascar passera nécessairement par une gestion durable de ce capital le plus important dans l'économie nationale, l'environnement.

Madagascar a adopté en 1990 la Charte de l'Environnement Malagasy, qui fixe le cadre général d'exécution de la politique de l'environnement.

Au cours des deux premières phases du Plan d'Action Environnemental (PAE) de 1991 à 2002, les bases essentielles pour une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (biodiversité, forêts, pâturages, ressources aquatiques et marines) ont été jetées avec l'implication des acteurs régionaux et locaux (Collectivités décentralisées, Opérateurs, Associations, ONGs, Communautés de base) et l'adhésion du Madagascar aux conventions internationales.

La gestion de l'environnement ne peut être traitée séparément du développement. Elle dépasse largement le cadre des institutions responsables de l'environnement par une intégration totale dans tous les domaines. L'ensemble des actions de développement est désormais formulé et suivi en prenant en compte la dimension environnementale. Chaque nouveau projet est ainsi sujet à une évaluation d'impact environnemental tandis que chaque département ministériel dispose d'une Cellule environnementale.

Les transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés rurales de base (contrats GELOSE – Gestion Contractualisée des Forêts) ont commencé et ont montré leur efficacité. Par ces transferts de gestion, les communautés rurales de base commencent à mieux s'investir dans la réduction de la pauvreté tout en respectant l'environnement. Ces initiatives de transfert de gestion seront renforcées et intensifiées.

Avec les divers organismes intervenant en milieu rural, les départements ministériels (forêts, élevage, agriculture, environnement, recherche) cherchent à développer des solutions alternatives acceptables pour les agriculteurs habitués au brûlis forestier (tavy) et pour les éleveurs accoutumés aux feux de pâturage. L'objectif est de les détourner de ces pratiques au profit d'autres activités et de les orienter vers des techniques culturales alternatives, y compris les pratiques traditionnelles améliorées : jachère améliorée, techniques agro-écologiques (semis direct, zéro labour, cultures sous couverture végétale,...), riziculture améliorée ou intensive,...

En matière de reboisement, le décret d'application de la loi 97-017 du 08 août 1997, relative au reboisement prévoit des mesures incitatives (foncières, techniques, financières) qui consistent à octroyer des avantages en nature aux opérateurs de reboisement et pépiniéristes.

Pour sauvegarder les écosystèmes et les espèces menacées, des actions spécifiques seront engagées dont la consolidation de la représentativité des écosystèmes dans le réseau national d'Aires Protégées, la mise en place de nouveaux sites de conservation et la création d'Aires Protégées Volontaires. L'octroi des 50% des droits d'entrée dans les Aires Protégées (DEAP) au profit de la population riveraine permettrait à cette dernière de financer les activités au niveau des zones périphériques et de contribuer ainsi à l'amélioration de leurs sources de revenus.

La gestion durable des zones côtières et des écosystèmes marins est d'importance cruciale pour assurer aux populations pauvres vivant de la pêche traditionnelle, un accès continu et durable à ces ressources. A cela s'ajoute la nécessité d'intégrer des parcs marins dans le système actuel de parcs et réserves.

Les interactions entre la gestion des ressources naturelles terrestres avec les zones côtières et marines nécessitent des actions intégrées (exploitation durable, zones de conservation, éducation environnementale,...) qui ont pour objectif la gestion durable des zones marines et côtières et qui atténueront la pauvreté des communautés littorales de Madagascar.

La dégradation des bassins versants affecte les zones côtières du pays et les performances des périmètres irrigués (ensablement des rizières et des plaines côtières, détérioration des infrastructures de production, dégradation des récifs et des mangroves, salinisation des sols,...) et nécessite une réflexion politique simultanée sur le développement rural et l'environnement.

L'amélioration de la gouvernance et l'implémentation de systèmes anti-corruption dans les institutions chargées des ressources naturelles contribueraient à l'instauration d'un climat de confiance de la part des groupes défavorisés et améliorer leur intérêt dans la gestion durable. L'Observatoire du secteur forestier (OSF) a été déjà mis en place, dont le mandat est de recouper et de diffuser des informations fiables en matière de gestion forestière (exploitation, commercialisation, redevances forestières, ...). Des mesures d'assainissement de la filière bois ont été mises en place en partenariat avec le secteur privé dans une perspective de gestion durable des ressources et de pérennisation de la filière bois.

Les programmes de mise en œuvre du DSRP concernant cette gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, viseront donc essentiellement à « sauvegarder et valoriser l'environnement et la biodiversité unique de Madagascar » et ce , à travers les objectifs ci-après :

- conserver l'importance et les qualités des ressources naturelles pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie
- assurer les besoins économique, écologique et social de la population en ressources forestières, sols et eau
- intégrer la dimension environnementale dans les politiques et actions de développement sectoriel (transport, énergie, tourisme, mines, pêche, santé,...) et dans les planifications régionales, communales et locales.

5.2.6.9.1 « Conserver l'importance et les qualités des ressources naturelles pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie » par les actions ci-après :

1. Développer les institutions et les cadres réglementaires pour la protection de l'environnement et de la nature :

- les textes d'application des conventions internationales officialisées
- le Code environnemental et ses instruments d'application officialisés
- des systèmes de gestion (normes, certification, contrôle, veille, ...) mis en place
- des systèmes de gouvernance et d'anti-corruption (OSF, commissions forestières,..) mis en place
- le Tableau de Bord Environnemental disponible

2. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles :

- des plans d'aménagement et de gestion simplifiés des ressources terrestres (forêts, pâturages, lacustres,...) élaborés et mis en œuvre
- 60.000 ha de zones terrestres transférés aux communautés rurales de base
- le Zonage forestier élaboré et adopté
- l'itinéraire technique sur la procédure d'octroi de permis par voie d'adjudication diffusé
- les filières bois assainies
- des filières prioritaires des produits forestiers non ligneux (y compris CITES) structurées et valorisées.
- Des mécanismes de développement propre (piégeage de carbone...) étudiés et gérés

3. Assurer la gestion durable des ressources marines et côtières.

- la gestion intégrée des zones côtières et marines mise en œuvre

- des plans d'aménagement et de gestion simplifiés des zones marines élaborés et mis en œuvre.
 - 100 contrats de transfert de gestion des ressources marines et côtières aux communautés locales de base mis en œuvre
 - l'écotourisme marin et côtier développé.
4. Assurer la pérennité financière du réseau d'Aires Protégées et développer des mécanismes de financement durable pour les actions environnementales.
- le « trust fund » pour le financement du système des parcs opérationnel
 - le réseau national des parcs, sites de conservation et les aires protégées volontaires développés et pérennisés.
 - Des mécanismes de financement durable (taxes vertes, principe pollueur payeur...) développés

5.2.6.9.2 « Assurer les besoins économique, écologique et social de la population en ressources forestières, sols et eaux » par :

1. La promotion d'un programme national de reboisement en mettant notamment en place des mesures incitatives aux activités de reboisement économiquement rentable (arbres fruitiers, plantes aromatiques, plantes médicinales,..) devant améliorer les conditions de vie de la population :

- 6.000 ha de superficies nouvellement reboisées
- 45 réserves foncières pour le reboisement créées
- 100 communes périphériques des Aires Protégées appuyées dans la plantation des espèces autochtones

2. La lutte contre les feux de végétations

- des campagnes de lutte préventive et active menées
- le contrôle forestier renforcé

3. Les restaurations des fonctions écologiques et économiques des bassins versants dans les régions à fortes potentialités de développement.

- des actions liées à l'aménagement des bassins versants (DRS, systèmes anti-érosifs, reboisements économiques...) intensifiées (500.000 ha objets de protection)

4. l'appui des pratiques rurales de substitution (techniques agro-écologiques, énergie, alternatives aux tavy,...)

- des alternatives de développement durable mises en œuvre
- la gestion des combustibles ligneux améliorée
- des techniques de cultures agro-écologiques (semis direct, zéro labour, cultures sous couverture végétale,...) vulgarisées et diffusées

5.2.6.9.3 « Intégrer la dimension environnementale dans les politiques et actions de développement sectoriel (transport, énergie, tourisme, mines, pêche, santé,...) et dans les planifications régionales, communales et locales » en menant les actions suivantes:

1. Promouvoir la mise en conformité des investissements publics et privés avec l'environnement :

- les instruments d'opérationnalisation du décret MECIE, normes, guides, manuels de procédures, centres de ressources...) vulgarisés.
- les évaluations environnementales des projets et programmes publics et privés réalisées et évaluées.
- les procédures sectorielles et environnementales mises en cohérence.

2. Promouvoir l'éducation environnementale et les actions de communication :

- la politique de l'éducation relative à l'environnement mise en œuvre
- l'éducation environnementale intégrée dans les programmes scolaires
- les programmes de formation spécialisée en environnement renforcés
- les activités d'éducation de type non scolaire (éducation des adultes...) au niveau local et régional développées.

3. Promouvoir l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement régional, communal et local.

- les capacités des intervenants locaux renforcées
- les approches intégrées de développement durable initiées au niveau communal et intercommunal

4. Promouvoir des règles novatrices de prévention des nuisances :

- la politique et la stratégie de gestion de pollution élaborées et testées
- les textes sur les pollutions industrielles officialisés et appliqués
- les textes de normalisation (eaux usées, gaz d'échappement, huiles de vidange, hydrocarbures,...) élaborés et appliqués
- les substances appauvrissant les couches d'ozones éliminées progressivement
- le système de lutte contre le déversement des hydrocarbures en mer mis en place.

Les impacts et résultats attendus du développement de l'Agriculture ainsi que de la préservation de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles au cours de la période seront les suivants :

- Taux de la population sous-alimentée réduit à 25% en 2005 contre 40% en 2002
- Taux d'accroissement annuel du cheptel passant de 2% en 2003 à 5% en 2006 pour l'espèce bovine, de 10 % en 2003 à 30% en 2006 pour les espèces ovines et caprines, de 10% en 2003 à 100% en 2006 pour les poulet de chair,
- Taux de morbidité du cheptel réduits de 3% en 2002 à 1,25% en 2006 pour l'espèce bovine, de 67% en 2002 à 25% en 2006 pour l'espèce porcine et de 50% en 2002 à 30% en 2006 pour l'espèce aviaire ;
- Taux de mortalité du cheptel réduits de 0,7% en 2002 à 0,5% en 2006 pour l'espèce bovine, de 60% e, 2002 à 20% en 2006 pour l'espèce porcine et de 45% en 2002 à 25% en 2006 pour l'espèce aviaire
- Taux d'accroissement des produits exportables passant de 30% en 2003 à 100% en 2005
- Taux de mise en place des investissements ruraux passant de 5% à 2002 à 20% en 2005
- Taux de pénétration des réseaux de financements passant de 20% en 2002 à 25% en 2003, le nombre de caisses fonctionnelles de 364 à 390
- Sept (7) entreprises privatisées au cours de la période et 12 transferts de gestion
- Superficie reboisée passant de 12 000 ha en 2002 à 21 000 ha en 2006
- Superficie brûlée réduite à 50 000 ha en 2006 contre 891 000 ha en 2002
- Superficie défrichée réduite à 1 000 ha en 2006 contre 9 000 ha en 2002

5.2.7 DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES

L'insuffisance des infrastructures économiques diminue les performances en matière de croissance économique, d'allocation de ressources produites et de réduction de la pauvreté. Des enquêtes et études récentes ont démontré l'existence d'une corrélation positive significative entre l'indice de pauvreté et l'insuffisance des infrastructures routières dans les 6 Provinces de Madagascar. Aussi, la création et le développement des infrastructures économiques constituent la première priorité du pays.

Dans la mise en œuvre de la stratégie, l'Etat se désengagera de toutes activités à caractère productif du secteur et incitera le secteur privé tant national qu'étranger à s'investir dans le domaine.

5.2.7.1 Routes, transports, aménagement du territoire, météorologie

Les actions porteront sur tous les maillons des services de transports, en commençant par l'amélioration physique des infrastructures (nouvelle construction, aménagement, réhabilitation des infrastructures existantes, entretien courant et périodique), la rationalisation de leur gestion et de leur exploitation, et la facilitation de leurs usages avec un confort et une sécurité accrue. Ces actions concernent tous les modes de transports : routiers, ferroviaires, maritimes, fluviaux, et aériens. La coordination des différents modes sera renforcée à l'intérieur soit d'une région économique, soit d'une province entière, et leur développement sur l'ensemble du territoire sera réparti d'une manière équilibrée.

Un accent particulier sera mis sur les infrastructures routières tant au niveau du réseau structurant qu'au niveau des réseaux des routes rurales. Ces 2 réseaux seront interconnectés afin d'assurer une circulation fluide entre les campagnes et les villes et un total désenclavement des populations rurales dont les moyens de transports utilisés et désignés sous l'appellation « moyens intermédiaires de transports » comme les charrettes ou les cycles seront améliorés et développés.

Plus spécifiquement, les actions viseront :

- i) Le développement de la programmation au niveau des provinces, la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers par le biais de l'approche basée sur l'appui budgétaire ;
- ii) Le renforcement de la capacité de gestion et de la bonne gouvernance des programmes et projets d'infrastructures par l'administration ;
- iii) L'efficacité dans l'exécution des travaux d'aménagement, de réhabilitation et de maintenance des infrastructures en général et des routes en particulier grâce
 - a) à la promotion d'un judicieux partenariat public- privé
 - b) à l'intensification de la formation des ressources humaines tant du secteur public que du secteur privé ;
 - c) au respect des normes
- iv) L'amélioration de la productivité et de l'efficacité de l'exploitation du système de transport par une participation accrue du secteur privé dans l'exploitation ;
- v) La diminution des effets néfastes et destructeurs des cataclysmes naturels par une amélioration des systèmes de prévision du temps et d'alerte nationale ;
- vi) La diminution de la pollution dans les centres urbains et l'amélioration de leurs systèmes d'assainissement, et plus généralement ;
- vii) La protection de l'environnement.

La restructuration et le renforcement de la capacité de l'Administration, tant centrale que régionale, à remplir ses missions (i) de conception et d'élaboration de politique et de stratégies, (ii) de coordination et de planification des investissements, (iii) de contrôle et de régulation des diverses activités économiques seront poursuivis et devront être achevés au plus tard en 2006. Pendant cette période, l'Etat se désengagera progressivement de ses activités productives. L'Etat délèguera certaines de ses attributions de maître d'ouvrage à des agences d'exécution à créer au niveau des sous-secteurs tout en veillant à la bonne exécution de la politique qu'il aura définie.

Ainsi, les agences suivantes dans les sous-secteurs seront mises en place et rendues opérationnelles à partir de l'année 2003, à l'instar de l'agence chargée de l'aviation civile déjà fonctionnelle :

- i) des Agences Routières (AGR), centrale et provinciales seront chargées de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans la construction, la réhabilitation ; et l'entretien périodique des routes ;

- ii) une Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF), dont le texte constitutif a été déjà voté ;
- iii) une Agence des Transports Terrestres (ATT), dont l'étude de faisabilité est en cours ; et enfin
- iv) une Agence Nationale de la Météorologie, dont la mise en place est à l'étude.

En plus des actions de mise en place de ces agences, des actions de renforcement de leurs capacités sont prévues pendant leurs premières années de fonctionnement, comme :

- l'appui en dotation de moyens matériels et logistiques des AGR ;
- la mise en place d'un système de gestion informatisée de l'ACM ;
- la mise en œuvre des plans de formation des personnels pour l'ACM et l'APMF.

Au niveau de l'Administration elle-même, une nouvelle organisation sera mise en place. Elle sera basée principalement sur les missions qui lui seront désormais dévolues : planification des programmes, contrôle de l'exécution des opérations, suivi et évaluation. Les missions de contrôle seront renforcées par la mise en place d'un audit interne chargé de vérifier l'exécution du budget et l'application des procédures de passation de marchés.

Sur le plan de la programmation et de la planification, des actions seront entreprises dès cette année 2003, à savoir :

- l'élaboration d'un Plan national des transports (à achever à la fin 2003) ;
- l'étude de Politique des transports routiers ;
- l'audit de facilitation du transport et du commerce international ;
- l'élaboration de Plans de déplacements à l'intérieur des grandes villes de Madagascar, de 2003 à 2005.

La Charte Routière et la Loi sur le Fonds d'Entretien Routier ont été établies pour définir le partage des responsabilités entre les différents maîtres d'ouvrage (Etat, Provinces, Communes) dans la gestion des infrastructures ainsi que celles pouvant être dévolues au secteur privé. Toutefois, dans la mise en œuvre effective de ces deux lois, des actions de clarification et de sensibilisation seront encore nécessaires pour préciser les domaines d'intervention et/ou de compétence relevant de chaque entité concernée. Il y a lieu également de renforcer la responsabilisation des autorités centrales, provinciales et communales en matière de contrôle et suivi des projets à réaliser. Il est en outre indispensable d'améliorer les capacités technique et financière des Provinces et des Communes et des acteurs autres que l'Administration.

5.2.7.1.1 Infrastructures et transports routiers.

La longueur totale du réseau routier de Madagascar atteint 31 999 kms. On peut dire qu'elle est de faible importance par rapport à l'étendue du territoire et aux services rendus (0.05 km par km²), compte tenu notamment du fait qu'une partie du réseau est praticable durant seulement une partie de l'année à cause du mauvais état de la route ou des coupures de route à chaque saison de pluie. Pourtant, l'existence de routes permanentes conditionne le développement tant économique que social d'un pays.

En faisant abstraction de la qualité des routes, l'infrastructure routière de Madagascar est encore faible et entraînera encore au cours du processus de développement, des charges financières considérables. Malgré le retard enregistré par Madagascar et les efforts à fournir en matière de route, ceci devra être fait sans à coup, en coordination avec les activités économiques du pays, afin d'éviter un développement inéquitable.

5.2.7.1.2 Infrastructures routières.

L'aménagement, la réhabilitation, l'entretien périodique et l'entretien courant des infrastructures routières constituent la priorité du Gouvernement. Ainsi,

- 14000 km de routes nationales primaires et secondaires reliant la Capitale aux chefs lieux de Provinces ou de Régions et les Provinces et Régions entre elles, devront être réhabilitées en 2008.
- de 2003 à 2006, 2000 Km environ par an de routes rurales de désenclavement et de desserte, dans les six provinces de Madagascar et touchant plus de 75 % de la population, devront être aménagés ou réhabilités.
- un programme de construction de nouveaux axes routiers sera élaboré et réalisé en fonction des besoins socio-économiques.
 - i) Le Fonds d'Entretien Routier (FER) sera renforcé au niveau de sa gestion et ses ressources financières seront revues annuellement à la hausse au fur et à mesure de l'augmentation des longueurs de km de routes à entretenir, elles –mêmes fonction du nombre de km réhabilités, ou ayant fait l'objet d'un entretien périodique ou nouvellement aménagés. A moyen terme, le Fonds d'Entretien Routier devrait être capable d'assurer entièrement le financement des programmes d'entretien périodique. L'Etat veillera à assurer une meilleure communication des objectifs du FER aux différents bénéficiaires pour optimiser son utilisation. Il veillera également à assurer le strict respect de la destination des crédits alloués.
 - ii) En matière de programmation, les directions chargées des routes au niveau des Provinces seront appelées à jouer un rôle important dans l'identification, la planification et le suivi de l'exécution des programmes de réhabilitation et d'entretien des routes. Les responsables de ces directions recevront une formation adéquate dès l'année 2003 et assureront la programmation des actions à entreprendre au titre de l'année 2004. Les Directions provinciales des routes seront aidées dans la réalisation de leurs tâches par les « Agences routières ».
 - iii) Au niveau de l'exécution, un véritable partenariat Public-Privé, sera promu et développé. Des actions de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises du secteur BTP afin de favoriser leur insertion dans les marchés tant sur appels d'offres nationaux que sur appels d'offres internationaux seront menées : les actions porteront dès 2003 sur :
 - a) la formation des ressources humaines travaillant au sein de ces PME aux techniques des travaux d'entretien et aux techniques HIMO de réhabilitation et d'entretien des routes rurales,
 - b) l'assistance pour l'acquisition des matériels de travaux publics qui cesseront d'être utilisés par les Directions provinciales des routes et leurs subdivisions,
 - c) les négociations à mener avec les banques commerciales pour l'obtention des diverses garanties.
 - iv) Les ressources humaines des bureaux d'études nationaux recevront une formation dans leurs domaines.
 - v) Des actions seront menées pour attirer les grosses entreprises à investir et à venir s'installer à Madagascar, vu l'importance des infrastructures à aménager ou à réhabiliter dans un court délai afin d'assurer un développement rapide. Ces actions se traduiront par une répartition des lots de travaux dont le montant avoisinerait les 50 millions de dollars \$.

5.2.7.1.3 Transport routier.

Afin d'améliorer la qualité de service ainsi que le niveau de sécurité des transports routiers, des activités spécifiques sont programmées pour la période de 2003 -2006, dont:

- i) la mise en œuvre d'un vaste Programme de sécurité routière sur l'étendue du territoire à l'intention du public en général, des écoliers et des transporteurs en particulier ;
- ii) l'appui à la professionnalisation du métier de transporteur à travers un programme de formation à l'intention des différentes catégories d'opérateurs concernés tels que les gestionnaires des entreprises de transport routier et les conducteurs de camions ;

- iii) la réduction de l'impact des transports routiers sur l'environnement à travers la mise en place d'une réglementation et d'un système de contrôle ;
- iv) l'aménagement et la construction d'infrastructures connexes telles que plates-formes multimodales, gares de marchandises ou de voyageurs, aires de stationnement ou de repos,
- v) l'amélioration des conditions fiscales en vue d'inciter les opérateurs transporteurs à procéder au renouvellement du parc automobile et à la réduction des tarifs ;
- vi) la promotion des Moyens Intermédiaires de Transports (MIT) que les charrettes et les bicyclettes en milieu rural afin de faciliter et rendre plus économique les conditions de transport des populations nécessiteuses ;
- vii) la révision et l'application des textes réglementaires régissant les véhicules importés ;
- viii) l'amélioration des conditions fiscales relatives à l'acquisition et à la maintenance des MIT.

5.2.7.1.4 Aménagement du territoire et de l'urbanisme :

Des plans d'aménagement régionaux pour 12 régions seront élaborés entre 2003 et 2006. Il en est de même pour les plans d'urbanisme directeur des chefs-lieux des provinces et des principales villes et des plans sommaires d'urbanisme pour au moins 50% des communes à partir de 2004, des infrastructures et services urbains de base développés, des zones de hautes potentialités et des zones à risques comme les aménagements pour la protection contre les inondations.

Au niveau des villes, l'amélioration des déplacements urbains et l'expansion des infrastructures de marché seront entreprises pour les six grandes villes et les villes secondaires. Les systèmes d'assainissement seront revus dans une trentaine de villes et une trentaine de quartiers seront restructurés.

Parallèlement à ces différentes actions, le niveau des capacités humaines, techniques et financières des Communes sera renforcé, soit par des efforts plus conséquents de la part de l'Etat ou des Provinces, soit par le biais de la promotion de la coopération décentralisée.

5.2.7.1.5 Transport ferroviaire :

De 2003 à 2006, l'ensemble des infrastructures ferroviaires de Madagascar seront réhabilitées et fonctionnelles : voies, ouvrages d'art et ouvrages de drainage. Des études de faisabilité de nouvelles lignes ferroviaires et une réactualisation de celles relatives à l'axe Antananarivo-Mahajanga et de la vallée des Mines (Nord et Sud) seront menées.

Les opérations de réhabilitation permettront non seulement l'augmentation des trafics des marchandises diverses, pondéreuses ou des hydrocarbures mais aussi et surtout le désenclavement des zones non desservies par les routes. Ainsi, après la réhabilitation de la TCE (Antananarivo- Côte Est : entre Moramanga et Brickaville) et la FCE (Fianarantsoa Côte Est entre Fianarantsoa et Manakara), plus de 1,5 millions de populations rurales habitant le long de ces voies ferrées pourront de nouveau accéder aux services de transports pour la commercialisation de leurs produits (seule source de revenus) et accéder aux services sociaux de base (santé, éducation et adduction d'eau).

Les exploitations des chemins de fer seront mises en concession. Le concessionnaire du réseau Nord (TCE) est désigné et bientôt la ligne sera ré-ouverte. De même, l'exploitation du FCE sera bientôt mise en concession. En 2006, TCE et FCE seront complètement opérationnelles.

Au titre de la facilitation des transports internationaux et de développement des activités industrielles dans les grandes villes desservies par les chemins de fer, la complémentarité avec les transports maritimes et routiers fera l'objet d'une attention particulière et les interfaces comme l'aménagement de terminaux conteneurs au Port de Toamasina, à Antananarivo, à Antsirabe et à Fianarantsoa seront développés.

5.2.7.1.6 Ports et Transports maritimes.

Compte tenu de l'importance du transport maritime dans le développement économique et le désenclavement des régions côtières, un effort d'aménagement et de réhabilitation des ports principaux et secondaires sera déployé et ce, en fonction des priorités de l'économie. Aussi, les ports principaux de Toamasina, d'Antsiranana, de Mahajanga et de Toliara bénéficieront d'importants investissements sur la période 2003-2006. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, l'Etat incitera la participation du secteur privé notamment national pour raffermir le système de Partenariat Public Privé. Certaines activités d'exploitation des ports comme la manutention seront ainsi proposées au secteur privé. Dans cet axe, l'Etat encouragera également le développement des dynamiques des Régions en matière de planification régionale à l'exemple de la Région d'Anosy qui a su mettre à profit le Projet QITFER (Taolagnaro).

De la même manière, et compte tenu de leurs rôles respectifs en matière de développement régional, la réhabilitation des ports secondaires de Manakara et de Morondava figure parmi les priorités du secteur.

L'efficacité du système portuaire dépend aussi bien des facilités d'accès aux ports que de l'existence d'un système de réglementation et de contrôle de la sécurité de la navigation efficient. Les phares et balises seront réhabilités pendant la période 2003-2005. Des dotations de matériels de manutention performants seront envisagées. De même, les épaves rencontrées au voisinage des ports de Taolagnaro, (Wellborn depuis 1994), d'Antsiranana, de Manakara, seront enlevées. Une étude d'enlèvement de toutes les épaves (35 ont été recensées) avec une estimation des coûts des travaux correspondants sera entreprise au cours de la période 2003 – 2006.

Au chapitre du développement des activités touristiques, qui figurent parmi les sources potentielles de revenus et de devises du pays, l'aménagement d'une dizaine de ports de plaisance dans les Provinces d'Antsiranana, de Mahajanga, de Toliara et de Toamasina est programmé à partir de 2004. Les actions à réaliser seront accompagnées par des mesures liées à la sécurité et au contrôle des mouvements de personnes.

En ce qui concerne le développement du transport fluvial, les fleuves de Sofia et de Tsiribihina seront aménagés à partir de cette année 2003 et serviront de projets pilotes pour l'aménagement d'autres fleuves ou rivières. Au vu des résultats de ces expériences pilotes, des travaux d'aménagement d'une dizaine de fleuves seront étudiés entre 2004 et 2006 au titre du Programme de Transport Rural. Ces investissements ont été identifiés et priorisés en complément des programmes routiers de désenclavement.

5.2.7.1.7 Aéroports et transport aérien

La Réforme institutionnelle du système aéroportuaire (désengagement de l'Etat de la gestion et de l'exploitation des aéroports, incitation à la concurrence sur les réseaux intercontinental, régional et national) sera poursuivie.

Les priorités du Gouvernement en matière d'investissements aéroportuaires portent sur :

- l'amélioration des conditions de sécurité des trafics aériens : vols de nuits, balises, systèmes de télécommunication,
- l'amélioration de la sûreté dans les aéroports internationaux par la mise en place d'un système de contrôle entrée/sortie ;
- l'aménagement, la réhabilitation et l'extension des infrastructures aéroportuaires selon les niveaux de trafics projetés en relation avec les besoins économiques et le désenclavement ; ces travaux seront financés par des ressources publiques et privées dans le cadre du système de concession à mettre en place.

5.2.7.1.8 Météorologie

En 2004, le renforcement des capacités nationales en matière de météorologie est prévu à travers la définition et la mise en place du nouveau cadre institutionnel et juridique. Cette mesure sera accompagnée de l'amélioration du système d'observation, de collecte, de traitement et de diffusion et de vulgarisation des informations météorologiques et de l'acquisition de nouveaux équipements modernes ainsi que par la mise à contribution et/ou renforcement des communes pour certaines tâches.

L'effort de réhabilitation des installations météorologiques nationales, dans l'objectif d'améliorer les services rendus au public, la coopération internationale et régionale sera poursuivie. Les réhabilitations se feront selon les normes internationales.

Dans l'objectif de développement durable, les domaines d'intervention et de compétence des services météorologiques seront par ailleurs étendus à :

- la promotion de la synergie entre les programmes sectoriels nationaux et les activités météorologiques ;
- l'amélioration de la gestion et de prévention des risques de catastrophes naturelles en collaboration avec le Conseil National de Secours ;
- la gestion durable des ressources naturelles (ressources biologiques, ressources en eaux,...).

5.2.7.2 Energie

La politique du Gouvernement pour le secteur de l'énergie est d'aider directement les pauvres en assurant une fourniture durable et de bonne qualité à des prix raisonnables de l'énergie.

Les éléments qui président la mise en œuvre des stratégies sont :

- la restructuration du secteur,
- la participation du secteur privé conjuguée avec celle de l'Etat,
- le renforcement de l'efficacité et la compétitivité du secteur de l'énergie par un marché qui permettra de satisfaire la demande à tout moment par des moyens de production aux meilleures conditions de sécurité, de stabilité et de prix ;

Pour le sous-secteur Hydrocarbures, les objectifs sont de doter le pays d'un système d'approvisionnement efficient en produits pétroliers. Pour le sous-secteur Electricité, les objectifs du Gouvernement sont de (i) assurer la garantie de l'approvisionnement en électricité du pays dans les meilleures conditions de sûreté et de prix, (ii) accélérer l'électrification urbaine et rurale. Pour les autres sources d'énergie, encourager le développement des énergies alternatives (solaires, éoliennes, hydraulique, biogaz, biomasse), gérer rationnellement les ressources en combustibles ligneux.

Afin d'améliorer l'accès à l'énergie de la population et pour appuyer la croissance économique, les actions porteront sur :

Sous-secteur Hydrocarbures

- la libéralisation totale des activités d'importation, de raffinage et de commercialisation et la suppression de toute forme de protection, de subvention sur toute la chaîne de l'activité pétrolière ;
- la normalisation des impôts sur les produits pétroliers ;
- la promotion du gaz et du pétrole lampant pour la cuisson et l'éclairage en milieu rural au titre d'énergie de substitution au bois

Sous-secteur Electricité

- l'accélération de la mise en œuvre du programme d'électrification avec l'appui de (i) l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER), (ii) du Fonds National de l'Electricité (FNE) et avec la participation des communautés bénéficiaires et du secteur privé
- la mise en place de l'Office de Régulation de l'Electricité (ORE) ;

- l'amélioration de la gestion de la JIRAMA³⁸ pour la rendre plus performante ;
- la promotion des ressources d'énergies renouvelables notamment le solaire, l'éolienne et l'hydraulique
- le développement des opérations de production privée d'électricité hydraulique (formule IPP's) pour substituer à la production d'origine thermique ;
- le développement du programme d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Sous-secteur Bois Energie

- l'amélioration de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation du bois énergie qui demeure encore l'énergie des pauvres afin de diminuer les risques pour la santé, la déforestation, l'érosion, l'effet de serre, les dépenses d'énergie dans le budget des ménages ;
- le développement des actions permettant une bonne maîtrise de l'énergie (extension du Programme Pilote Intégré de Mahajanga (PPIM) et du Programme National d'Economie de Bois d'Energie (PNEBE) dans les autres faritany.

Les impacts et résultats attendus sont :

- Consommation spécifique d'énergie augmente de 0,3 Tep/capita/an³⁹ (2002) à 0,5 Tep/capita/an (2006) ;
- Taux d'accès à l'électricité passe de 22% en 2002 à 26% en 2006 ;
- 150 villages électrifiés par an, soit un investissement de 15 Millions de US\$/an ;
- Nombre d'abonnés raccordés par an : 15 000 à 20 000 abonnés ;
- Capacité additionnelle de 110 MW pour la période;
- Augmentation de nouveaux opérateurs investisseurs privés dans le secteur ;
- Cadre légal et réglementaire attractif et sécurisant les investissements privés
- JIRAMA performante
- Part du bois énergie dans le bilan énergétique : diminue de 75% en 2003 à 65% en 2006.

5.2.7.3 Postes, télécommunications, communication

La politique générale du Gouvernement repose sur l'accès de toutes les régions aux réseaux des télécommunications et de la poste, ainsi que sur l'élargissement des gammes de prestations adaptées aux besoins de la population.

Au niveau de la Poste, l'objectif est de faire du Compte Chèque Postal (CCP) un instrument pour sensibiliser les paysans à s'intégrer davantage à l'épargne et à l'investissement. Dans cette optique, l'intégration du CCP dans le système bancaire se présente comme un élément essentiel d'une stratégie globale de développement.

Concernant les Télécommunications, l'objectif est de donner la connectivité téléphonique/Internet aux 600 communes et de donner une connexion à haut débit à l'ensemble du pays. La vulgarisation des moyens de télécommunication se fera en partenariat avec le secteur privé par l'utilisation des technologies de pointe (VSAT, DOMSAT, NTIC etc.) pour permettre au segment de la population « pauvre » de disposer de moyens de communication à moindre coût, rapides et efficaces.

Des efforts particuliers seront consacrés à la diffusion et la vulgarisation des TIC, celles-ci devant être utilisées comme force motrice dans le processus de développement rapide et dans le contexte de la lutte contre la pauvreté au niveau des entreprises, de l'administration, de l'éducation, des collectivités et

³⁸ Compagnie nationale d'électricité et eau

³⁹ Tep/capita/an : tonne équivalant par tête d'habitant par an

du citoyen. Par ailleurs, de centres d'excellence pour la formation, la recherche et la production sont à créer.

Pour la réalisation de ces objectifs, une place importante sera accordée au développement du partenariat public-privé ou national-international par le renforcement de la contribution de l'Etat pour la promotion des TIC et notamment par une incitation fiscale à l'acquisition et à l'extension des équipements.

5.3 PROGRAMMES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE N°3

5.3.1 EDUCATION

La politique du Gouvernement est basée sur l'universalisation de l'enseignement primaire qui consiste à accroître le taux d'accès au primaire, à réduire le taux d'abandon et à assurer l'achèvement du cycle entier. Conscient de l'importance de l'accès à l'éducation pour le développement du pays et pour remédier aux effets de la crise de 2002, le Gouvernement a accordé une subvention spéciale à hauteur de 20 milliards de FMG au titre de contribution de l'Etat malgache aux frais d'inscription. Les élèves du primaire ont été ainsi exemptés du paiement des frais d'inscription pour la rentrée 2002-2003.

La mise en place de façon progressive d'une éducation fondamentale de 9 ans constitue l'un des points forts de la réforme actuelle du système éducatif malgache. Les principaux aspects de la réforme sont constitués par la création d'un cycle fondamental incluant le primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. De ce fait, la nouvelle structure de ce cycle comprendra : l'**enseignement fondamental I** (l'enseignement primaire), l'**enseignement fondamental II** (le premier cycle de l'enseignement secondaire). Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, la réforme consistera à substituer une formation professionnelle et technique à l'enseignement technique et professionnel actuel. Concernant l'enseignement supérieur, la réforme permettra de créer des Instituts Universitaires Régionaux et de muter les Unités de Formation et de Recherche en Unités de Formation et de Recherche, d'Expérimentation et de Production.

Le Programme d'amélioration de l'éducation et de la Formation, adapté à la nouvelle orientation vise à universaliser l'**enseignement fondamental I** dont le taux d'achèvement atteindra 100% en 2015. Le programme vise également à améliorer l'apprentissage et la qualité de l'enseignement, à renforcer graduellement l'expansion et l'amélioration de l'**enseignement fondamental II**, en vue de la mise en place d'une éducation fondamentale de 9 ans. L'enseignement supérieur sera modernisé et assurera des formations qui répondent au marché de l'emploi.

Cependant, pour mieux orienter les actions à entreprendre et identifier d'une manière rationnelle les écoles, les zones ou les localités à cibler, il est nécessaire d'avoir des instruments pertinents qui permettront d'assurer une couverture maximale et cohérente de l'ensemble du territoire. Une généralisation de la Carte Scolaire, qui est un outil mis à la disposition des décideurs afin de les éclairer dans leur prise de décision, permettra, par exemple, une bonne gestion et une meilleure planification des ouvertures d'écoles sur plusieurs années.

L'éducation doit également détenir une place prépondérante de manière à stimuler la responsabilisation de la communauté. Des actions de marketing devront être aussi menées au niveau des parents afin qu'ils ressentent la nécessité d'investir dans l'enseignement.

Par ailleurs, la sensibilisation des parents à l'enregistrement à la naissance de leurs enfants est indispensable pour la possession d'acte de naissance en vue de faciliter leur scolarisation. A cette fin, le Gouvernement est déterminé à renforcer la gestion du secteur par une décentralisation des décisions et des responsabilités au niveau des provinces, des circonscriptions scolaires et des établissements scolaires.

L'offre d'éducation sera étudiée, les méthodes d'enseignement réadaptées et l'organisation scolaire examinée afin de fournir des programmes adaptés aux contraintes et besoins des parents d'élèves avec une priorisation pour les groupes vulnérables par la mise en place d'un système d'aide équitable.

En cohérence avec les efforts qui seront consentis à l'endroit de l'enseignement fondamental du premier cycle et pour atteindre l'objectif d'une formation fondamentale de 9 ans, il apparaît utile de reformuler le programme et travailler en partenariat avec le privé et renforcer la capacité d'accueil ainsi que la capacité technique des enseignants.

Pour concrétiser ce programme, le Gouvernement allouera des ressources suffisantes au système éducatif en maintenant, pendant la période 2004-2006, la part actuelle des dépenses d'éducation dans les dépenses de fonctionnement (soldes et hors soldes), c'est-à-dire aux alentours de 25%.

5.3.1.1 Pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation

Il est particulièrement important de réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès au premier cycle d'enseignement fondamental. En conséquence, il est essentiel de considérer comme prioritaire l'allocation de ressources aux régions qui présentent les indicateurs les plus faibles en terme d'accès et de réussite scolaire ainsi qu'aux secteurs géographiques qui abritent les populations les plus pauvres.

Les actions à entreprendre sont:

- la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe dans les zones rurales, à raison de 2300 salles par an, pour les écoles primaires.
- l'utilisation de la Carte Scolaire pour identifier les sites d'intervention.
- le recrutement et la formation de nouveaux enseignants et instituteurs qui seront répartis rationnellement.
- l'étude de l'amélioration du système de transfert aux familles: prise en charge des droits d'inscription, octroi de fournitures scolaires, distribution de suppléments nutritionnels, mise en place de cantines scolaires

La participation du secteur privé est très importante par le développement du partenariat avec les écoles privées afin de les inciter à investir davantage dans les zones prioritaires. Des mesures incitatives telles que l'augmentation des subventions seront alors prises dans ce sens.

5.3.1.1.1 Pour réduire le taux de redoublement dans le premier cycle de l'éducation fondamentale (primaire) et œuvrer pour que tous les Malgaches terminent ce cycle

Les modifications structurelles entraînées par la mise en œuvre de la réforme devront s'accompagner des actions suivantes :

- le recours aux classes multigrades en milieu rural et plus particulièrement dans les localités isolées. la construction et l'équipement des salles de classe dans le premier cycle du fondamental,
- la multiplication des écoles à cycle complet.

Concernant les enseignants, les compétences seront renforcées avec comme priorité la formation à la gestion pédagogique des classes multigrades. Par ailleurs les programmes de formation pédagogique initiale et la maîtrise des langues malgaches et françaises seront intensifiés.

Plusieurs autres activités devront être également entreprises pour atteindre ces objectifs stratégiques. Il s'agit, entre autres, du développement des stratégies pour faciliter l'accès aux manuels scolaires et autres matériels didactiques en mettant en place une politique d'édition scolaire. Enfin, il a été jugé nécessaire de développer les activités d'éveil avec la communauté et de renforcer les compétences de la communauté locale pour lui permettre de participer à la vie scolaire.

5.3.1.1.2 Pour mettre en place de façon progressive une éducation fondamentale de qualité de 9 ans

La mise en place de façon progressive d'une éducation fondamentale de 9 ans exige une augmentation graduelle des capacités d'accueil au niveau des collèges et une amélioration de l'ensemble des programmes scolaires pour assurer l'articulation entre les cycles d'études. Il convient aussi de souligner la place importante que détient le partenariat avec le secteur privé pour atteindre cet objectif.

5.3.1.1.3 Pour former et instruire les jeunes selon les besoins socio-économiques tant au niveau national que régional

Il faudra développer des stratégies pour l'adaptation de l'offre à la demande; l'analyse de la situation de l'emploi et la détermination des grandes tendances s'avèrent aussi indispensables. Toutefois, le renforcement de l'Information-Education-Formation servira à la sensibilisation et à la conscientisation des partenaires et des actifs.

Par ailleurs, au niveau des provinces et des régions, il sera judicieux de réajuster et/ou d'orienter les filières et les programmes de formation ciblés par rapport au développement socio-économique des régions. La mise en place d'un système de suivi-évaluation des curricula parachèvera les activités à entreprendre au niveau de cet objectif stratégique.

5.3.1.1.4 Pour développer la capacité de production et de travail des actifs dans les secteurs de production de base, traditionnel et artisanal

Les secteurs de production de base traditionnels et artisanaux détiennent encore une place importante en matière de développement. Il est donc nécessaire de les renforcer par l'établissement d'une relation permanente entre les établissements et les acteurs concernés par la Formation Technique et Professionnelle en adoptant des stratégies de développement régional.

La formation et l'instruction des jeunes selon les besoins socio-économiques ont un rapport direct avec l'efficacité externe du système éducatif.

Le système éducatif devrait, en fait, viser à harmoniser l'économie, le marché du travail et l'école par une réelle participation des communautés et du monde économique à la définition des contenus d'enseignement, il faudra passer d'un modèle d'organisation scolaire visant l'obtention d'un diplôme à un modèle d'organisation qui corresponde à un environnement professionnel menant à l'insertion sur le marché du travail et de l'emploi.

Les actions à entreprendre seront :

- la mise en place d'un système unique d'analyse de travail pour ajuster l'offre des formations professionnelle technique et d'enseignement supérieur en formation initiale et continue
- l'adaptation des formations professionnelles et techniques aux besoins du marché du travail
- l'organisation des programmes de formation selon une logique d'acquisition des compétences
- la mise en place de système de validation des compétences acquises
- le renforcement du secteur privé de formation professionnelle et technique
- la sensibilisation des élèves à la formation technique et professionnelle.

5.3.1.2 Pour améliorer l'Enseignement Supérieur

- planifier l'expansion de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines prioritaires pour le développement national et régional, et de procéder à l'expérimentation de la recherche et de formation en conditions réelles.

- redéfinir la carte universitaire en fonction du contexte économique, social et culturel, et des besoins du marché de l'emploi.
- développer la formation continue, les contrats de recherche en partenariat et les formations professionnalisantes, entre autres, la mutation des Unités de Formation et de Recherche (UFR) en Unité de Formation, de Recherche, d'Expérimentation et de Production (UFREP).
- mener des recherches prospectives en matière de développement économique, technologique et culturel à promouvoir l'auto création de microentreprises
- développer et consolider les NTIC
- raffermir les liens avec les institutions étrangères,
- mettre en place une étude d'insertion des diplômés.

5.3.1.3 Pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux sera assurée par :

- l'amélioration de l'efficacité interne, par :
 - *le développement de stratégies pour faciliter l'accès aux manuels et autres matériels didactiques,*
 - *la rationalisation de la gestion du personnel enseignant et non enseignant,*
 - *l'amélioration et le renforcement des programmes de formation pédagogique initiale et continue*
 - *l'harmonisation des programmes pour un meilleur flux entre les cycles d'études*
 - *la normalisation de l'encadrement par la formation et le recrutement d'un nombre additionnel d'enseignants-chercheurs*
- **l'amélioration de l'efficacité externe** par :
 - *le développement de la formation continue et les contrats de recherche en partenariat*
 - *l'introduction des notions de compétence dans le système d'éducation et de formation et de la nouvelle technique de l'information et de la communication (NTIC) dans la formation et l'apprentissage.*
 - *l'harmonisation de l'économie, du marché, du travail et de l'école par une réelle participation des communautés et du monde économique à la définition des contenus d'enseignement*
- **l'amélioration du management du système**, notamment grâce à :
 - *la mise en place d'un système de gestion fondé sur la bonne gouvernance*
 - *la poursuite de la déconcentration et la décentralisation.*
 - *le pilotage par les résultats avec le renforcement du système de suivi et d'évaluation.*
 - *la mise en place d'un encadrement rigoureux*
 - *le recentrage du rôle des pouvoirs centraux : mise en place de contrats d'objectifs entre le niveau central et tous les niveaux déconcentrés*
 - *la mise en place de commission d'orientation de la Formation Professionnelle et Technique, le développement du partenariat avec les différents acteurs du système avec une plus grande responsabilisation des collectivités locales*
 - *la mise en place d'un programme d'information communication entre les différents partenaires*
 - *la définition de critères clairs et transparents d'allocation des ressources financières*
 - *le redéploiement des personnels formés à la planification de l'éducation et à l'administration générale dans les services centraux et les services déconcentrés du MINESEB pour une meilleure adéquation profil/emploi*

- *la mise en place du Conseil National pour le Développement des Ressources Humaines du pays*
- *la mise en place du Conseil National de l'Enseignement Supérieur*

Il est nécessaire de réaliser des économies par une gestion stricte, fortement incitative, des flux scolaires et universitaires et par une gestion des moyens en personnels enseignants et non enseignants, centrée sur la présence devant les élèves. Il s'agira aussi de passer d'une transmission de connaissances obéissant à une logique scolaire diplômante à une logique d'acquisitions de compétences référencées aux emplois et utiles sur le marché du travail. Il faudra ainsi envisager une production d'effectifs de diplômés répondant aux besoins du marché du travail.

Concernant plus particulièrement l'enseignement supérieur, afin de s'assurer que toutes les composantes de l'enseignement supérieur et de la recherche sont comptables et que les programmes, le personnel et les infrastructures sont de qualité et en accord avec le Programme de Développement Institutionnel (PDI), il s'agira de fournir des guides/procédures explicites et des exemples de bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation des ressources en définissant le rôle et la responsabilité de chaque acteur impliqué. Il importe également d'harmoniser le système de financement de l'enseignement supérieur pour améliorer la gestion financière, de développer des capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et d'assurer la maintenance et la qualité des infrastructures et de l'environnement pour les études, la formation et la recherche.

En somme, pour assurer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, outre les mesures déjà prises en considération telles que les constructions de salles de classe, la formation des enseignants, la disponibilité des manuels scolaires..., il s'agira de doter aux jeunes Malgaches des connaissances et à l'économie un capital humain. Cette mesure consistera à produire des savoirs fondamentaux et du savoir-faire indispensables au développement économique, social et culturel, et à promouvoir le savoir être et le savoir devenir ; elle consistera aussi à diffuser les savoirs vers les différentes couches de la population malgache et plus spécialement vers les jeunes et les démunis, à assurer des meilleures conditions pour la recherche et la formation et à assurer un meilleur environnement pour les études

Les résultats attendus se traduiront par :

- l'augmentation de l'effectif des élèves respectivement de 2,1 % par an, pour le premier cycle de l'enseignement fondamental, et de 6,8 % par an, pour le second cycle ;
- la réduction du pourcentage d'élèves redoublants respectivement de 30,2 % en 2001 à 12% en 2006, pour le premier cycle, et de 17,5 % en 2001 à 11 % en 2006, pour le second cycle ;
- la réduction du pourcentage d'élèves redoublants, dans l'enseignement secondaire, de 19,3 % en 2001 à 11 % en 2006 ;
- le recrutement et la formation de 950 instituteurs en 2003 ainsi que la formation de 1 700 instituteurs en 2004, pour le premier cycle ;
- le recrutement et la formation, en 2004, 2005 et 2006, de 1 170 enseignants par an, pour le second cycle ;
- la mise à la disponibilité du marché du travail de 13 000 mains d'œuvre qualifiées par an (besoins identifiés au niveau de 300 communes rurales et urbaines et/ou entreprises en 2004 et 600 communes en 2005).
- la mise en place dans les IUR d'ici 2006 de 12 filières de formation et de recherche de proximité axées sur les thèmes porteurs définis dans le DSRP
- l'augmentation du ratio étudiants/100 000 habitants de 187 à 205 d'ici 2015
- l'inversion du ratio étudiants/ Personnel Administratif et Technique (PAT) de 0,4 à 3 d'ici 2015
- la valorisation et la vulgarisation de 18 technologies d'ici 2006

5.3.1.4 Diversité culturelle

La population malgache, en particulier les jeunes, connaît des problèmes d'insertion sociale, d'identité culturelle et d'intégration au développement du pays. Sur le plan culturel, la jeunesse malgache est désorientée : certains ne sont plus dans le sphère de la culture malgache sans pour autant parvenir à intégrer la culture occidentale qui envahit son environnement. La majorité est exposée aux dangers de la délinquance, de la criminalité, de la drogue et des IST/SIDA. Ces différents problèmes compromettent sérieusement l'épanouissement des jeunes et affectent le développement de Madagascar.

Devant la situation quelque peu désastreuse, le Gouvernement relève le défi en engageant la diversité culturelle comme un vecteur clé pour la renaissance d'une société bien gouvernée et par conséquent constituer une source de fierté nationale dynamisante pour la population.

La stratégie d'intervention consiste à élaborer une Politique Nationale de la Jeunesse, développer les activités sportives et à promouvoir la culture aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

5.3.1.4.1 Sur le plan Culture :

Les actions à mener consisteront à : (i) construire sept centres culturels opérationnels, (ii) mettre en place le Conseil National de la Culture ; (iii) élaborer la Charte de la culture ; (iv) organiser une campagne de plaidoyer pour une prise de conscience des éléments culturels dans les activités économiques ; (v) développer une synergie entre les acteurs du monde culturel public et privé ; (vi) préserver le patrimoine culturel, (vii) médiatiser la richesse culturelle et artistique, (viii) développer l'industrie culturelle, (ix) créer un coin « Art et Culture » dans toutes les Maisons de Madagascar, les Ambassades et Consuls malgaches à l'extérieur.

Les impacts et résultats attendus sont :

- Les 6 faritany disposent de maisons de cultures opérationnelles
- Opérationnalisation du Conseil National de la Culture, de statut des artistes, des 6 écoles de musique, 15 bibliothèques et 15 galeries
- 1 sites culturels réhabilités et 12 musées ouverts
- 150 agents et 40 formateurs de guide formés
- diminution du taux de piratage des produits artistiques à 60%
- augmentation des taux de fréquentation des Malgaches à la lecture
- augmentation du patrimoine documentaire à 60%
- opérationnalisation d'un coin « art et culture » à l'Ambassade et Consul Malgache à l'extérieur

5.3.1.4.2 Sur le plan Sports et loisirs,

Les actions à entreprendre auront trait à la promotion des sports de masse ; des sports traditionnels et surtout l'obtention d'athlètes de haut niveau. En matière de loisirs, les priorités portent sur la conception et la mise en œuvre de projets de loisirs accompagnés d'actions correspondantes.

5.3.2 SANTE

Le Plan Quinquennal 2002-2006 du Ministère de la Santé a pour but l'amélioration de l'accès des Malgaches, plus particulièrement les pauvres, aux services de santé et de les protéger des maladies ce, par : (i) la vaccination de tous les enfants, (ii) l'amélioration de l'accès des femmes aux soins prénataux et à l'accouchement assisté, (iii) la lutte contre les grands fléaux sanitaires et les problèmes de santé publique, (iv) la sécurisation de l'accès aux soins médicaux et aux médicaments, et (v) la recherche de performance et de la viabilité financière du système de santé.

Des efforts ont été acquis dans la mise en œuvre des réformes prévues dans le Plan quinquennal. Toutefois leurs impacts sur la santé de la population restent limités⁴⁰.

Le programme d'action du secteur santé est focalisé pendant la période 2003-2005 principalement sur les volets suivants :

- Promotion de la santé de la mère et de l'enfant ;
- Intensification de la lutte contre la malnutrition ;
- Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles ; et
- Renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles.
-

5.3.2.1 Promotion de la santé de la mère et de l'enfant

Les actions porteront sur :

- i) le renforcement des activités de vaccination PEV pour lesquelles l'approvisionnement et l'acheminement des vaccins, des équipements et consommables nécessaires à destination des CSB bénéficiaires seront assurés par l'Etat avec l'appui des partenaires internationaux. Les responsables des Districts seront équipés en matériels roulants (moto) pour qu'ils puissent assurer la supervision des activités. Les actions de vaccination sont en outre soutenues par des campagnes médiatiques de sensibilisations intensives. Une évaluation de la gestion des vaccins et de la chaîne de froid sera également effectuée en 2003, de même des recherches opérationnelles pour les nouveaux vaccins ce, en collaboration avec l'Institut Pasteur ;
- ii) le renforcement des soins obstétricaux d'urgence par la normalisation des plateaux techniques, la formation des accoucheuses traditionnelles au niveau des zones difficilement accessibles, la collaboration effective entre les accoucheuses traditionnelles et les personnels de santé qualifiés, la sensibilisation des femmes enceintes pour effectuer 4 CPN et à accoucher dans les centres de santé par des personnels compétents, la sensibilisation des communautés, y compris les adolescents, sur l'IST/SIDA, le planning familial et la Santé de la Reproduction des Adolescents (SRA) ce, pour réduire la mortalité maternelle;
- iii) l'application de la stratégie de la Prise en Charge Intégrée de la Maladie des enfants (PCIME) avec ses trois volets clinique-institutionnel-communautaire afin de réduire le taux de mortalité infantile ;
- iv) l'application du ROLL BACK Malaria pour faire reculer le paludisme ;
- v) l'institution des «écoles santé » au niveau des établissements scolaires et des formations sanitaires. Des centres d'accueil pour enfants et jeunes seront créés au niveau des 6 chefs-lieux de faritany, des centres de santé scolaires aux chefs-lieux de district sanitaire. Au niveau des communes et fokontany, les activités de santé scolaire sont intégrées dans celles des formations sanitaires. Ces activités nécessiteront des travaux de construction et de réhabilitation des formations sanitaires et leur dotation en équipements et matériels et surtout le montage d'un cadre institutionnel pour assurer des activités de pilotage, de coordination, de plaidoirie, et enfin
- vi) la lutte contre les violences sexuelles et domestiques seront intensifiées pour diminuer les taux des victimes de violence de 50% dans les zones cibles.

Les impacts et résultats attendus seront :

- Taux de couverture des activités vaccinales de routine passant de 80% en 2002 à 100% en 2005.
- Taux de mortalité maternelle passant de 488 en 2002 à 285 pour 100 000 naissances vivantes en 2005

⁴⁰ Résultats déjà évoqués in supra

- Taux de mortalité infantile de 96 en 2002 à 72 pour 1000 naissances vivantes en 2005 et le taux de mortalité infanto juvénile de 156 en 2002 à 111 pour 1000 naissances vivantes en 2005
- Taux de couverture contraceptive de 12 % en 2002 à 25 % en 2005 ;
- 462 Agents communautaires formés au cours de la période 2003-2005 ;
- 070 agents de santé formés en SR au cours de la période 2003-2005 ;
- 2 000 formations sanitaires équipées au cours de la période 2003-2005;
- 58 formations sanitaires réhabilités au cours de la période 2003-2005;
- 50% des écoles transformées en écoles santé au cours de la période 2003-2005;
- 2500 sites PCIME communautaires créés au cours de la période 2003-2005.

5.3.2.2 Lutte contre la malnutrition

Pour améliorer la prise en charge de la mère et de l'enfant malnutris, les actions suivantes seront prévues :

- i) chaque Centre Hospitalier de District non pourvu auparavant sera doté d'un Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Intensive (CRENI) ;
- ii) les CRENI existants seront redynamisés ;
- iii) les centres de santé de bases localisées dans les zones à haut risque de malnutrition seront pourvus de Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Jour, ceux où ils étaient non fonctionnels seront revitalisés ;
- iv) des Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoires seront créés au niveau des Communes.;
- v) les divers centres de formation sanitaire seront dotés en médicaments tandis que des campagnes de sensibilisation seront organisées pour lutter contre les carences en micronutriments ;
- vi) les modules Allaitement Maternel Exclusif et Bébé Kangourou seront mis en place ;
- vii) les responsables des Hôpitaux Amis des Bébé (HAB° et ceux des Lieux de Travail Amis des Bébé seront formés ;
- viii) les Equipes Féminines d'Education Nutritionnelle (EFEN) seront redynamisées ;
- ix) la Politique Nationale Alimentaire et Nutritionnelle sera réactualisée en vue de l'élaboration d'une Politique Nationale de Nutrition ;
- x) les membres du Groupe d'Action Intersectoriel de la Nutrition (GAIN) seront recyclés périodiquement ;
- xi) un stock de sécurité de denrées alimentaires (exemple le BP5) sera constitué pour faire face à d'éventuel catastrophe.
- xii) un système d'exploitation des données sera mis en place à tous les niveaux de structure communautaire.

Les impacts et résultats attendus seront les suivants :

- Le pourcentage de la malnutrition chez les enfants de 0-3ans passant de 48% en 2000 à 36% en 2005 ;
- La mortalité hospitalière par malnutrition sévère passant de 26% en 2002 à 15% en 2005 ;
- Les 111 centres de district dotés de CRENI fonctionnels en 2005 ;
- 100% de CRENI sans rupture de stock en 2005 ;
- 90% des enfants de 6 à 59 mois ayant reçu de la vitamine A en 2005
- 75 SSD disposant d'une équipe de formateurs en 2005
- 96 HAB fonctionnels en 2005

5.3.2.3 Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles, notamment l'infection à VIH

Conformément aux axes stratégiques adoptées pour réduire la charge socio-économique due aux principales maladies transmissibles, y compris les maladies émergentes et ré émergentes, le programme prévoit les actions suivantes :

5.3.2.3.1 Pour la lèpre et la filariose lymphatique

- i) renforcer les actions de prévention au niveau de la communauté par la conduite d'un traitement de masse qui sera elle-même appuyée par des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale de grande envergure ;
- ii) former les agents de santé pour améliorer la prise en charge des cas et pour assurer la supervision régulière des activités ;
- iii) assurer l'approvisionnement régulier des formations sanitaires en médicaments et supports de gestion
- iv) réaliser une cartographie présentant le classement des districts par niveau d'endémicité en matière de filariose lymphatique ;

5.3.2.3.2 Pour le SIDA

Concernant la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, la volonté des autorités nationales d'intensifier la lutte contre le VIH/SIDA à Madagascar doit se concrétiser par l'opérationnalisation effective du Plan Stratégique National. Pour ce faire, l'option retenue privilégie l'intervention de proximité, sous-tendue par une démarche participative et multisectorielle, axée sur la commune, entité administrative de base de la hiérarchie institutionnelle malgache. En effet, celle-ci se présente comme l'approche la plus logique et la plus judicieuse pour appréhender le développement et partant, la lutte contre le VIH/SIDA à Madagascar.

Ainsi, l'approche d'opérationnalisation de la lutte contre la propagation du VIH/SIDA à mettre en œuvre doit allier les dimensions sectorielle (multisectorialité et multidisciplinarité) et spatiale (large couverture). Dans cette optique, La démarche la plus judicieuse, caractérisant les pays à faible prévalence comme Madagascar, suggère la mise en œuvre d'interventions différentielles suivant le niveau de risque encouru par la population d'une zone géographique donnée (zone à haut risque de propagation du VIH/SIDA : zones de forte concentration d'hommes jeunes et mobiles séparés de leur partenaire sexuel régulier, zones de passages de groupes professionnels mobiles, zones de programme de développement économique) et celui d'un groupe de population déterminé (groupe à haut risque de diffusion du VIH/SIDA : travailleurs de sexe, clients des travailleurs de sexe).

Au niveau des différentes zones identifiées comme à haut risque de propagation du VIH/SIDA, il s'agira de mener des actions visant : (i) le renforcement de la prise en charge des IST (traitement syndromique) ; (ii) le marketing social du préservatif (accessibilité à moins de une demi-heure de marche) ; (iii) l'éducation préventive accès sur la communication pour un changement de comportement et impliquant tous les secteurs parties prenantes de la lutte ; (iv) la sécurité transfusionnelle; (v) la prévention des infections en milieu de soins ; (vi) le conseil et test volontaire ; (vii) la prise en charge des maladies opportunistes voire la mise à disposition d'Anti-Retro-Viraux (ARV) ; (viii) le soutien aux personnes infectées et aux familles/enfants affectés (prise en charge psychosociale).

Pour le reste du pays, des interventions visant à créer une prise de conscience et limiter les risques de dépersonnalisation du risque et discrimination à l'encontre des personnes atteintes, seront menées. Elles se concentreront sur des activités de : (i) IEC/Plaidoyer avec comme principal objectifs la vulgarisation des modes de transmission du VIH et des modes de prévention ainsi que les arguments justifiants les dangers de l'épidémie à VIH sur l'individu, la famille, la communauté et la nation ; (ii)

prévention des infections en milieu hospitalier ; et (iii) lutte contre les IST avec une prise en charge gratuite de la syphilis chez les femmes enceintes venues en consultation et des partenaires .

Une attention particulière sera accordée à l'évaluation du processus de coordination au niveau d'opérationnalisation des stratégies multisectorielles : (i) coordination des partenaires au développement ; (ii) coordination entre les différents secteurs Gouvernementaux (santé, éducation, travail ...) et (iii) coordination entre le Gouvernement et la société civile. Il en est de même pour le degré d'implication du secteur privé et de la société civile dans la réponse locale. L'on prévoira également la localisation de facteurs culturels de risque spécifique et des endroits spécifiques tels que les prisons ... ».

Encadré 6. ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA A MAGADASCAR

Madagascar est riche d'une quinzaine d'années de lutte contre le VIH/SIDA. Pour renforcer cet acquis et concrétiser les engagements pris au niveau international à travers la ratification de la déclaration de l'UNGASS (Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies), deux mesures importantes ont été prises par le pays, à savoir :

- l'adoption du décret n° 2000-1156 du 30 Octobre 2002, portant statut et organisation de la lutte contre le VIH/SIDA à Madagascar ;
- l'élaboration d'un plan stratégique multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, qui est le document de référence de toutes les interventions dans le cadre de cette lutte.

Ces mesures sont dictées par des principes qui ont fait l'objet d'un consensus au niveau international, dont: l'engagement des autorités au plus haut niveau dans la lutte contre le VIH/SIDA et la multi-sectorialité et la multi-disciplinarité de la lutte.

La concrétisation du premier principe se fait à travers le rattachement à la Présidence de la République du Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA (CNLS), épaulé techniquement par un Secrétariat Exécutif.

Le Comité est chargé, entre autres attributions, de la définition des orientations stratégiques et politiques des actions de lutte contre le VIH/SIDA. Le Comité sera représenté dans les six provinces et dans toutes les communes de Madagascar. S'agissant du Secrétariat Exécutif, il aura des antennes dans les chefs lieux de province, dénommées Bureaux de Coordination Provinciale.

Pour ce qui est du deuxième principe, sa première composante, la multi-sectorialité est garantie par ce rattachement à la Présidence de la République qui est la seule institution pouvant assurer la mobilisation de tous les secteurs existants, qu'ils soient publics, privés, communautaires ou religieux, pour ne citer que ceux-là. La multidisciplinarité se trouve dans la composition du Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA, au sein duquel sont représentées toutes les forces vives de la Nation.

Le Ministère de la Santé, possédant au départ toutes les structures décentralisées opérationnelles pouvant permettre la mise en oeuvre des activités techniques, travaillera en collaboration avec les autres secteurs. A cet effet, une Direction Générale de lutte contre le VIH/SIDA est érigée en son sein. Cette structure assurera le leadership technique pour le suivi des aspects de prise en charge et de prévention.

Le Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA préside le Comité Technique Multisectoriel pour la lutte contre le VIH/SIDA (CTM), une structure chargée de la coordination technique des interventions de lutte contre le VIH/SIDA menées par les Départements ministériels et les entités partenaires opérationnelles sur terrain.

Les partenaires techniques et financiers sont regroupés au sein d'un forum afin de s'assurer de la synergie entre leurs actions et les priorités nationales telles que définies dans le Plan Stratégique Nationale de lutte contre le VIH/SIDA. Ils se réunissent de manière périodique avec la partie nationale et alimentent la base des données se trouvant au Secrétariat Exécutif du CNLS.

5.3.2.4 Concernant les maladies endémiques (paludisme, tuberculose, bilharzioses et cysticerose)

- i) constituer des stocks de médicaments (anti-paludéens, antituberculeux, anti-bilharziens) dans les formations sanitaires ;
- ii) assurer la formation des agents de santé ;
- iii) mettre en place un système de surveillance épidémiologique
- iv) effectuer des dépistages rapides pour maîtriser des épidémies ;
- v) réaliser des études et recherches opérationnelles (enquêtes, évaluation d'impacts et de coûts...)

5.3.2.4.1 Pour le paludisme

- i) assurer la pérennité de la campagne d'aspersion intra domiciliaire d'insecticide (CAID) dans les zones de paludisme instable des faritany de Fianarantsoa et d'Antananarivo ;
- ii) vulgariser l'utilisation à grande échelle des moustiquaires imprégnées d'insecticides;
- iii) faire un plaidoyer auprès des partenaires concernés par la lutte contre le paludisme et appuyer les activités communautaires.

5.3.2.4.2 Pour la bilharziose et cysticerose

- i) intensifier la lutte contre l'hôte intermédiaire de la maladie ;
- ii) renforcer la campagne de sensibilisation et de communication dans les zones hyper endémiques
- iii) procéder à la chimiothérapie et au traitement de masse dans les zones hyper endémiques.

5.3.2.4.3 Pour les maladies émergentes ou réémergentes (peste, choléra, dysenterie, grippe...)

- i) intensifier les opérations de lutte antivectorielle ;
- ii) assurer l'approvisionnement en insecticides ;
- iii) renforcer les activités de communication et de sensibilisation ;
- iv) renforcer la formation des agents de santé ;
- v) garantir l'accès gratuit de la population aux médicaments et aux insecticides ;
- vi) mettre en place un système de surveillance épidémiologique dans les foyers chauds et dans les grandes agglomérations ;
- vii) réaliser des évaluations périodiques et des recherches opérationnelles

Enfin, une « instance de coordination pays » est mise en place (CCM) pour la gestion du fonds mondial attribué dans le cadre de la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

La diminution des incidences de ces maladies endémo-épidémiques aura un impact positif sur les revenus des ménages.

Les impacts et résultats attendus seront :

- 1,5 millions d'habitants à protéger du paludisme par an ;
- 550 000 moustiquaires imprégnées d'insecticides mis en vente chaque année ;
- Proportion d'enfants parmi les nouveaux cas de lèpre réduite à 0% contre 14,15% en 2002 ;
- Taux de prévalence du VIH/SIDA stabilisé à moins de 1% ;
- Taux de prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes passant de 11% en 2002 à 5% en 2005 ;
- Taux de couverture des actions de prévention des maladies endémiques passant de 25% à 80% ;
- Pourcentage de centres de traitement sans rupture de stock passant de 50% en 2002 à 100% en 2005 ;
- 850 CSB disposant de matériels fonctionnels en matière de lutte contre les maladies transmissibles.

5.3.2.5 Renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles

En matière de lutte contre les maladies non transmissibles, des unités de coordination des principales maladies non transmissibles ont été mises en place au sein de la Direction des Services Médicaux et d'Appui à la Décentralisation et à la Recherche sur la Santé. Les actions prévues dans le cadre de la stratégie consisteront à :

- i) améliorer la santé bucco-dentaire de la population par la fluoruration, essentiellement de la population scolaire par la réhabilitation et l'équipement des cabinets existants principalement, le renforcement des compétences des dentistes et des campagnes d'IEC pour changer les comportements ;
- ii) renforcer le dépistage et le traitement du cancer par la mise en place de réseau de centres, la formation et la spécialisation des médecins ;
- iii) développer la prise en charge du diabète et des maladies cardio-vasculaires (MCV) par la mise en place d'un programme de lutte contre les MCV'
- iv) assurer la protection sociale des personnes âgées en instaurant la gratuité des soins
- v) renforcer la lutte contre les situations handicapantes et des maladies invalidantes par la prise en charge communautaire des incapacités physiques, sensoriels et psychomoteurs, le dépistage et la prise en charge des déficiences congénitales et des lésions cérébrales précoces et par l'amélioration de l'accessibilité aux soins,
- vi) développer la prévention et la lutte contre la cécité par la mise en œuvre d'enquêtes de prévalence et par la construction et/ou réhabilitation d'unités d'ophtalmologies,
- vii) renforcer la prévention et la lutte contre les toxicomanies et des maladies mentales par la formation des professionnels de santé mentale et la réalisation de recherches sur les aspects biologiques et psychosociaux de la santé mentale ;

Les impacts et résultats attendus seront :

- 17 700 cas sont opérés de cataractes cécitantes au cours de la période 2003-2005 ;
- 12 CHD2 sont équipés de centres d'ophtalmologie ;
- 1 347 communes bénéficient d'un programme de prévention bucco-dentaire ;
- 444 cabinets dentaires sont mis aux normes de la fonctionnalité et de la qualité ;
- Fonctionnalité de registres de cancer dans les 6 faritany au niveau de CSB2
- Politique Nationale de lutte contre les MCV élaborée
- 70% des cibles ayant connaissance aux effets néfastes de la toxicomanie en 2005 contre 20% en 2002.

5.3.2.6 Organisation du système de santé

Pour optimiser la mise en œuvre de tous les volets prévus, la normalisation du financement du secteur santé sera adoptée et la prise de décision décentralisée jusqu'au niveau de district sanitaire. La programmation du budget de fonctionnement prévisionnel sera standardisée et finalisée au cours d'une revue annuelle pour une meilleure répartition des allocations budgétaires. Des outils de programmation tels que les comptes nationaux de santé seront mis en œuvre. La gestion financière, la gestion du matériel et le suivi des dépenses publiques seront informatisés.

Pour améliorer l'efficacité et la performance des Services de Santé de District (SSD), un Plan de Développement du District (PDD) 2004-2006 sera élaboré. En outre, un cadre institutionnel pour le niveau provincial sera défini. Pour améliorer l'accessibilité de la population aux centres de santé, des nouvelles constructions et des réhabilitations seront entreprises. Pour améliorer la couverture sanitaire des zones enclavées, des Equipes Sanitaires Mobiles (ESM) seront mises en place. La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels et consommables seront assurées jusqu'aux centres de santé de base (CSB). Le Paquet Minimum de Ressources sera réactualisé pour rendre fonctionnelles les CSB. Par ailleurs, les CSB enclavés seront dotés de matériel de communication (BLU).

Pour le partage de coûts, la suspension de la PFU a été une période test. Il a été constaté que la reprise est nécessaire mais avec un visage humain, réduisant au minimum le nombre d'exclus. Une étude a été lancée pour la mise en place d'une PFU nouvelle version.

Dans beaucoup de localités, des structures communautaires ont été créées à titre conjoncturel et ont montré leur efficacité et fonctionnalité. Elles seront considérées comme une structure intégrante du système de santé. A cet effet, elles seront institutionnalisées.

Un comité de coordination des interventions en matière de santé communautaire sera mis en place jusqu'au niveau de district.

5.3.3 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

5.3.3.1 Eau potable

La politique nationale de la gestion, du contrôle et de la conservation des ressources en eau, la politique nationale de l'assainissement et la stratégie mise en place s'appuient sur la mise en œuvre des principes fixés dans le Code de l'Eau.

Le Gouvernement a déjà pris des mesures dans ce sens par la mise en place d'un cadre légal devant aboutir à une réforme organisationnelle permettant la participation accrue et effective du secteur privé, des ONG et surtout des bénéficiaires, l'instauration de l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et l'élaboration des textes d'applications du Code de l'Eau.

Pour le secteur eau, les objectifs fixés par le Gouvernement sont d'atteindre d'ici 2015 80% en milieu rural et 100% en milieu urbain.

L'objectif global est d'accroître rapidement les proportions de population ayant accès à des services efficaces et durables pour l'eau potable et à l'assainissement. Il s'agit, en eau potable pour le court terme (2005), de passer le taux de desserte⁴¹ à 48% à l'échelon national dont 37% en milieu rural et 92% en milieu urbain et augmenter le taux d'accès aux infrastructures d'évacuation des excréta à 57% en 2003, 58% en 2004 et 60% en 2005 en milieu rural et, 93% en 2003, 95% en 2004 et 97% en 2005 en milieu urbain.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement contribue à la réduction de la pauvreté par :

⁴¹ Proportion de population ayant accès à l'eau potable

- la maîtrise de l'eau pour l'AEP, l'agriculture, l'hydroélectricité, l'industrie et tous les usages d'eau en vue du développement économique,
- la pérennisation et la conservation des ressources en eau pour assurer l'avenir de Madagascar,
- la contribution à la lutte contre la désertification, à de bonnes conditions de santé et de productivité économique,
- la lutte contre l'érosion.

Cela nécessite que l'on assure la fonctionnalité, la mise à niveau périodique des infrastructures existantes surtout en milieu urbain, efficaces et adaptées à la réalité locale et que l'on augmente le nombre d'infrastructures nouvelles avec la participation des projets en cours ou en préparation, tels que :

- le Projet Pilote d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (PAEPAR) ;
- le deuxième cycle 2001-2003 du projet Assainissement, Eau Potable, Soins Primaires de l'Environnement (AEPSPE),
- la deuxième phase du projet de développement des eaux souterraines dans la région du Menabe,
- les activités de l'AES dans le Sud,
- le projet d'adduction de Mahajanga,
- les Projets Alimentation en eau potable de Nosy Be Hell Ville, de Mandritsara,
- les travaux de renforcement du réseau de distribution d'alimentation en eau potable à Antananarivo et Antsirabe,
- les mini-projets d'adduction d'eau potable (AEP) et des puits réalisés par l'ANAE en milieu rural dans le cadre de la mise en œuvre des programmes environnementaux.

En milieu urbain, l'objectif du Gouvernement à moyen terme est de mettre en place aussi un service d'Accès à l'Eau Potable et Assainissement (AEPA). On veillera à ce que ce service soit abordable, fiable et viable.

Pour un service *abordable*, les actions portent sur l'accroissement de la participation des communautés dans la préparation des projets, la révision des critères techniques des projets, l'encouragement des initiatives des petits entrepreneurs de service dans les quartiers défavorisés et l'institution d'une structure tarifaire.

Pour un service *fiable*, les actions concerneront la réhabilitation des équipements qui ont souffert d'un manque d'entretien dans les quartiers où la demande de branchements et de bornes-fontaines est actuellement non satisfaite ; une attention particulière sera portée au développement de systèmes d'assainissement à faible coût dans les quartiers où le choléra est endémique.

Pour un service *viable* à long terme, il y a lieu de préciser les fonctions de Maître d'Ouvrage et d'Exploitant ; il est également prévu de transférer aux usagers la responsabilité de paiement de l'eau consommée aux bornes fontaines publiques et de mettre en place un tarif permettant de faire face aux obligations financières, de promouvoir l'accès direct au réseau et de décourager les surconsommations dans les centres où les coûts de production sont élevés.

Ces actions seront complétées par des dispositions institutionnelles qui prévoient des actions d'IEC et de mobilisation communautaire pour une meilleure prise en charge des installations d'approvisionnement en eau potable.

5.3.3.2 Assainissement

Le processus de la mise en place d'une politique nationale d'assainissement a été engagé durant l'année 2002. Une journée après le sommet de Johannesburg, l'Initiative WASH a été lancée officiellement. Cette vision a pour objectif de sensibiliser la population vers un changement positif de comportement vis à vis de l'hygiène.

Les actions seront axées sur la mise en œuvre d'un programme d'assainissement et d'éducation à l'hygiène. Des mesures pour la surveillance et le traitement des rejets d'eaux usées seront prises pour faire la priorisation des actions pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les zones vulnérables. **Ces actions seront menées en étroite collaboration avec les collectivités, les ONGs et le secteur privé.**

Les impacts et résultats attendus au cours de la période 2003-2005 seront :

Au niveau des infrastructures d'approvisionnement en eau potable

- 900 forages et puits équipés de pompes à main
- 161 adductions d'eau
- 714 bornes fontaines, gestion payante
- 17 améliorations de centres gérés par la JIRAMA
- 1812 comités de gestion mis en place en 2003-2005

Au niveau des infrastructures d'assainissement :

- 6000 latrines (MEM) et latrines (ONGs) en 2003- 2005

5.3.4 ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLE

5.3.4.1 Protection sociale et réduction de l'exclusion sociale

La grande majorité de la population malgache (près de 95%) ne dispose d'aucun système de protection sociale. De ce fait, elle est exposée à toutes sortes de risques (social, économique et/ou naturel).

Pour une meilleure participation des populations à la réalisation des objectifs de développement rapide et durable, le Gouvernement s'est fixé parmi ses missions la réduction de l'exclusion sociale.

Les programmes de protection sociale, par conséquent, comprennent trois types d'actions : les actions d'atténuation, les actions curatives et de prévention.

5.3.4.2 Les actions d'atténuation

Elles ont pour but d'atténuer les effets néfastes des différents chocs sur les populations surtout défavorisées et éviter, par la même occasion, une implosion sociale et consistent en des mesures d'urgence :i) élargissement des « Filets de sécurité » aux groupes défavorisés et vulnérabilisés en milieu rural et urbain (les sans emplois, les personnes handicapées, les personnes âgées, les sans abris, les petits exploitants agricoles,...) dont le programme SEECALINE, ii) les aides aux familles et CISCOs défavorisés,iii) les programmes contre les risques naturels utilisant le système HIMO (ou Haute Intensité de Main d'œuvre) et la formule VCT et/ou Cash for Work.

5.3.4.2.1 Le Programme SEECALINE/Filet de sécurité :

Il est financé sur ressources IPTE, et comprendra deux volets :

- le volet Travaux Communautaires qui, en mobilisant les couches de la population les plus défavorisées des zones urbaines dans les travaux de création, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures de base dans les quartiers pauvres, vise à augmenter le revenu des ménages les plus démunis et à améliorer l'environnement où ils habitent ;
- le volet Appui aux Centres Sociaux dont l'objectif à long terme est de développer les activités éducatives et productives des ONG et centres sociaux s'occupant d'enfants, jeunes et adultes sans secours.

5.3.4.2.2 Les Programmes HIMO :

Ils sont surtout axés sur la création d'emplois temporaires dans la réalisation et l'exécution des travaux d'infrastructures publics en milieu urbain en général, la programmation et la réalisation de micro-projets, la réalisation d'infrastructures communautaires. Les principaux cibles sont les populations dont les enfants sont malnutris, les femmes enceintes dont les maris sont prioritaires, les veuves, les sans emplois, les nouveaux pauvres et les chômeurs.

5.3.4.2.3 Les programmes contre les risques naturels :

Ils sont soutenus par une politique d'atténuation des conséquences de catastrophes naturelles, à travers la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de gestion des Risques et des Catastrophes naturelles dont les études sur la vulnérabilité afin de répondre aux urgences. Le Conseil national de Secours (CNS) a été mise en place ainsi que le Comité Restreint d'Intervention en Cas de Cataclysme (CRIC) et des structures spécialisées telle que le Comité National Anti-acridien (CNA), le Comité National de l'Eau et Assainissement (CNEA) et le Groupe de coordination et d'appui à la lutte contre le choléra (GCALC).

Les impacts et résultats attendus sont : la création d'emplois temporaires, la diminution de la malnutrition, une meilleure prise en charge des indigents et des victimes des risques et catastrophes naturelles et la mise en place de caisses de secours immédiats au niveau des communes.

La synergie entre les différents intervenants (Programmes « Filets de sécurité, Ministère de la Population, Conseil National de Secours, Communes, ONG et société civile) et une plus grande intégration des programmes visant la réduction de l'exclusion sociale, à cet effet, sont nécessaires pour la disponibilité d'outils d'information, de gestion et de suivi fiables et l'amélioration des impacts sur les bénéficiaires.

Les actions d'atténuation sont certes nécessaires mais elles ne sont pas pour autant suffisantes. Une passerelle est nécessaire et elle est assurée par les actions curatives.

5.3.4.3 Les actions curatives

Elles ont pour but d'améliorer les conditions d'existence des groupes défavorisés et vulnérables en leur assurant le minimum vital comme le logement, un revenu stable, et l'accès aux services sociaux de base notamment par:

- le recasement des sans abris des grandes villes de Madagascar,
- la viabilisation des logements des ménages vulnérabilisés,
- la mise en place d'un système d'appui socio-économique tel le développement d'activités agricoles à cycle court ainsi que celui des activités connexes, l'appui aux petits métiers d'insertion sociale, la mise en place d'un mécanisme d'appui aux AGR ;
- la mise en place d'un système d'octroi d'emploi (petits métiers) au niveau des communes
- l'appui à la structuration des groupements tant en milieu rural qu'urbain,
- la réhabilitation à base communautaire pour les personnes handicapées,
- la mise en place d'un système de solidarité nationale (fonds, carte verte pour les personnes âgées...)
- l'appui aux mécanismes adaptatifs de chocs (entraide, dons, crédits)

La mise en œuvre des actions en matière de protection sociale requiert un encadrement suffisant, efficace et permanent, nécessitant un renforcement des capacités tant au niveau du Gouvernement que des partenaires (société civile dont les ONG, les communautés,...) ainsi que la disponibilité d'outils d'analyse et de suivi.

La concrétisation des actions de renforcement des capacités se fait, notamment à travers :

- le renforcement du fonds social de développement
- la normalisation du secteur ONG
- la création de centres de ressources et d'initiatives communautaires
- la mise en place d'un système de ciblage des groupes défavorisés au niveau des communes
- la mise en œuvre d'un centre d'analyses et de perspectives sur le développement à Madagascar.

Des actions de plaidoyer ont été initiées, afin de faire participer la société civile dans les projets de protection sociale, en particulier le secteur privé, conformément aux orientations du Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de redressement national.

Les résultats et impacts attendus sont :

- au moins 400 familles sans abris recasés par an
- au moins 3000 ménages urbains bénéficiaires de logements viabilisés par an
- au moins 3000 ménages urbains disposant d'une source de revenu stable

En plus des actions mentionnées ci-dessus, un certain nombre de programmes ont été également initiés. Leur mise en œuvre requiert néanmoins une plus grande intégration en vue de la réalisation de l'objectif commun de protection sociale et de réduction de l'exclusion sociale.

5.3.4.4 La micro finance

La politique en matière de micro-finance vise les ménages exclus des systèmes classiques bancaires à travers les Institutions de Micro-finance mutualistes (IFM) et les Institutions de Micro-finance Non Mutualistes Financières (INMF) ; le système de ciblage prévu mérite toutefois une révision en vue d'une amélioration de l'impact sur la réduction de la pauvreté.

5.3.4.5 Le Projet de Développement Communautaire (PDC)

Le PDC, administré par le fonds d'intervention pour le développement (FID), Association sans But Lucratif et reconnu d'utilité publique, est exécuté suivant une approche participative par la communauté et les communes qui sélectionnent, exécutent, gèrent et entretiennent leur infrastructure. Il comprend quatre composantes :

- la composante « Projet Communautaire »
- la composante « Financement Direct des Communes »
- la composante « Renforcement des Capacités par la Formation »
- la composante « Protection sociale » expérimentée depuis 2002.

A son terme (vers 2005-2006), le projet aura financé des investissements et des activités au niveau des 1385 communes de Madagascar (hors les 6 chefs lieux de provinces et Antsirabe), 300 communes auront bénéficié d'un financement direct. Ces communes auront bénéficié directement ou indirectement de programmes de formation et d'IEC. Une période transitoire est prévue au cours de la première année d'exécution du Projet (2001) pour les Projets Communautaires (PC) ; en effet, au cours de cette période, les PC seront initiés à partir des requêtes des bénéficiaires.

Par la suite, l'exécution d'un projet découlera, d'une part de la formation dispensée à une Commune et, d'autre part de l'existence d'un Plan Communal de Développement (PCD).

Enfin, une commune peut prétendre à la fois bénéficier de projets communautaires et d'un financement direct de leurs priorités.

Dans tous les cas, les critères de sélection des communes sont appliqués.

5.3.4.6 Programme de nutrition (SEECALINE)

Le programme a pour but d'améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de trois ans, des élèves de l'enseignement primaire ainsi que des femmes enceintes et allaitantes dans les zones cibles du projet. Il vise également à assurer la pérennité des résultats nutritionnels en améliorant qualitativement et quantitativement l'alimentation des enfants dans chaque foyer.

Les objectifs de développement spécifiques à l'horizon 2003 sont de:

- réduire de 30% la proportion d'enfants de moins de trois ans présentant une insuffisance pondérale ;
- réduire de 30% la proportion d'enfants de moins de trois ans et de femmes allaitantes présentant une avitaminose A et de 25% la proportion d'élèves de l'enseignement primaire souffrant d'anémie par carence de fer.

Ces objectifs seront atteints par la mise en œuvre des actions ci-après :

Programme de Nutrition Communautaire : i) surveillance de la croissance des enfants de moins de trois ans ; ii) supplémentation alimentaire pour les enfants malnutris de moins de trois ans et les femmes enceintes, iii) supplémentation en vitamine A pour les enfants de moins de trois ans et les femmes allaitantes ; iv) Déparasitage des enfants de moins de trois ans et des Femmes enceintes v) Information, Education et Communication (IEC) et mobilisation communautaire ; vi) promotion d'activités communautaires visant à améliorer la nutrition, l'hygiène et l'assainissement dans les villages ; et vii) formation d'agents communautaires de nutrition et d'animateurs, formation et renforcement des capacités des ONG.

Programme de nutrition scolaire : i) supplémentation en fer/folate pour les élèves de l'enseignement primaire ; ii) traitements déparasitants pour les enfants scolarisés ou non âgés de trois à quatorze ans ; iii) IEC et promotion de la nutrition et de l'hygiène à l'école ; iv) suivi de l'iodation du sel ; v) promotion d'activités scolaires pour améliorer la nutrition et l'hygiène en milieu scolaire ; et vi) formation des instituteurs à la nutrition et à l'hygiène.

Activités intersectorielles : i) dans le secteur de la santé, contribution à la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) ; et ii) dans le secteur agricole, appui pour concevoir et diffuser des guides techniques visant à améliorer la diversification des produits agricoles et alimentaires ainsi que leur conservation.

IEC, Formation et gestion du projet.

Deux nouveaux programmes complètent ceux décrits plus haut :

Programme d'Intervention contre les Cyclones et la Sécheresse (PICS) : C'est l'équivalent du Programme de Nutrition Communautaire dans les zones qui n'étaient pas ciblées par le Projet au départ mais qui ont dû l'être en début 2000 à cause des effets de la sécheresse dans le Sud et des trois cyclones Gloria, Hudah et Eline dans le reste du pays ;

5.3.4.7 Les actions de prévention

Ces actions sont concrétisées par les programmes qui ont pour but de réduire la vulnérabilité des populations à risque et elles consisteront en :

- un encadrement des groupes marginalisés, vulnérabilisés ou défavorisés, aussi bien sur le plan social que de l'éducation (alphabétisation et éducation non formelle sous toutes ses formes et à tous les niveaux) et de la formation professionnelle,
- une mise en place d'un environnement juridique et institutionnel garantissant les droits des groupes susmentionnés
- un renforcement institutionnel des intervenants chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de protection sociale.

5.3.4.7.1 L'alphabétisation et l'éducation des adultes (ou éducation non formelle).

L'objectif général vise l'extension de l'accès et l'amélioration de l'accessibilité de l'éducation, en même temps que l'amélioration du contexte et des conditions de réussite des apprentissages pour les jeunes et les adultes analphabètes à Madagascar entre autres, avec la nouvelle approche d'Alphabétisation Fonctionnelle Intensive (AFI) et avec une attention particulière en milieu rural et dans les zones de grande pauvreté dans le pays.

Les impacts et résultats attendus sont :

- l'augmentation du nombre d'alphabétisés de 500.000 par an dont 40% de femmes,
- la formation et ou le recyclage de 14.000 alphabétiseurs et 120 cadres d'alphabétisation par campagne par an, intégrant des thèmes relatifs à l'éducation à la vie familiale, l'éducation parentale, le planning familial,...)
- la mise en œuvre des politiques et programmes en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes, d'éducation familiale et parentale.
-
-

5.3.4.7.2 La formation professionnelle.

Les impacts et résultats attendus sont :

- i) l'accès des personnes handicapées à l'emploi,
- ii) la formation en gestion simplifiée d'AGR et en organisation associative des personnes âgées,
- iii) l'appui aux centres de formation de la société civile (dont les ONG).
- iv) la création d'un institut national des travailleurs sociaux, chargés, entre autres, de former des éducateurs spécialisés,

5.3.4.7.3 Les personnes âgées.

Il est prévu une politique nationale de prise en charge en leur faveur ; l'impact recherché étant l'amélioration de la qualité de leur vie.

Les résultats attendus consistent en :

- i) la création de centres de rencontre et de loisirs pour les personnes âgées,
- ii) l'appui à la réhabilitation de centres d'accueil des personnes âgées,
- iii) leur accès aux services sociaux de base.

5.3.4.7.4 La promotion du développement intégral du jeune enfant (DIJE).

Les impacts et résultats attendus sont :

- i) une meilleure prise de conscience sur l'importance de l'approche DIJE,
- ii) un renforcement des instruments juridiques et une meilleure définition des interventions en matière de protection sociale de l'enfant (politique nationale de protection de l'enfant, plan d'action sur la violence sexuelle, programme national d'enregistrement rétroactif des naissances, accès des enfants handicapés à des services éducatifs spécialisés,...)
- iii) une meilleure prise en charge des enfants d'âge préscolaire (textes sur la petite enfance et l'éducation préscolaire, formation des éducateurs),

5.3.4.7.5 La promotion de la famille.

Les impacts et résultats attendus sont :

- i) la mise en place d'un mécanisme de prise en charge des orphelins au niveau de la communauté
- ii) le renforcement de la législation et procédure en matière d'adoption internationale
- iii) la réforme du cadre normatif du système familial malgache et de codification
- iv) la mise en place d'un mécanisme d'appui aux activités génératrices de revenus.

5.3.4.7.6 L'intégration des dimensions population/genre

Les résultats attendus consistent en :

- i) la mise en œuvre du plan d'action en genre et développement au niveau national et régional,
- ii) une augmentation du taux de participation de la population au développement
- iii) un renforcement des capacités techniques d'intégration
- iv) l'actualisation de la Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES) et la mise en œuvre d'un Programme National réaliste ?

5.3.4.7.7 La vulgarisation du planning familial.

L'impact recherché est l'augmentation du taux de prévalence contraceptive ; pour ce faire, les résultats attendus sont :

- i) une couverture totale des zones où la connaissance des méthodes contraceptives est insuffisante par une forte mobilisation sociale et le recyclage ou la formation d'agents vulgarisateurs
- ii) le renforcement d'un système d'information et de gestion PF

6 COUTS ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté implique la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources locales et/ou extérieures, disponibles et/ou à trouver. C'est ainsi que l'essentiel du Budget de l'État, tant en fonctionnement qu'en investissement, est consacré à la lutte contre la pauvreté.

Pour réduire de moitié le taux de pauvreté dans 10 ans (taux de pauvreté = 34,2% en 2013 contre 71,6% en 2002 et 68,5% en 2003), le cadrage macroéconomique fait ressortir que les ressources en matière d'investissement public à mobiliser devraient être de 16 042 milliards de FMG (soit environ 2,5 milliards de US\$) sur la période 2003-2006 dont les ressources additionnelles à trouver sont de près de 1 milliard de dollars américains pour la période 2004-2006. Ces montants correspondent au financement des actions jugées prioritaires.

Madagascar fera en sorte que ces ressources soient mobilisées et les programmes correspondants soient entièrement exécutés.

La totalité des ressources issues de l'IPPTE est également destiné au financement des programmes qui soutiennent la stratégie. Ces ressources internes sont complétées par les financements extérieurs à travers les divers projets de développement et de lutte contre la pauvreté, ainsi que les appuis directs au budget de l'État. Le déficit éventuel (« gap ») fera l'objet de négociations auprès des partenaires techniques et financiers de Madagascar.

Le tableau 18 ci-après donne l'estimation des coûts de mise en œuvre des programmes identifiés pour les trois prochaines années. La répartition sectorielle suivant la nomenclature budgétaire du programme d'investissement public est donnée dans le tableau 10 de l'annexe III.

Tableau 18. Madagascar : Coûts de la stratégie et besoin de financement (en milliards de FMG)

AXE STRATEGIQUE	PROGRAMME	PROGRAMMATION				
		2003	2004	2 005	2006	TOTAL
Restauration d'un Etat de Droit et d'une Société gouvernancée	1.1. Gouvernance et lutte contre la corruption	184	272	310	350	1 116
	1.2. Gouvernance et respect de la Démocratie	Pm	pm	pm	Pm	Pm
	1.3. Gouvernance et Etat de droit	148	226	247	269	880
	1.4. Gouvernance de proximité	74	78	128	128	408
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	2.1. Stabilité macroéconomique et croissance	Pm	pm	pm	pm	Pm
	2.2. Développement des secteurs porteurs	8	72	61	40	180
	2.3. Développement rural	336	523	597	675	2 132
	2.4. Développement et densification des infrastructures structurantes	1 057	1 704	1 961	2 265	6 987
	2.5. Développement et dynamisation du secteur privé	21	31	34	38	124
	2.5. Ouverture à la concurrence mondiale	Pm	pm	pm	pm	pm

AXE STRATEGIQUE	PROGRAMME	PROGRAMMATION				
		2003	2004	2 005	2006	TOTAL
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale	3.1. Education	188	314	361	425	1 287
	3.2. Santé, Eau et Assainissement	195	322	370	436	1 323
	3.3. Réduction de l'exclusion sociale et protection sociale	160	260	299	353	1 072
	3.4. Diversité culturelle	Pm	pm	pm	pm	pm
IPPTE		124	124	132	142	522

RECAPITULATION GENERALE, 2003-2006

	2003	2004	2005	2006	TOTAL	
	(en milliards de FMG)				(en milliards de FMG)	(en millions de US\$)
Total	2 496	3 924	4 502	5 120	16 042	2 468
Acquis (*)	2 496	2 485	2 591	2 386	9 958	1 532
A rechercher	-	1 439	1 910	2 734	6 083	936

(* Acquis = projets en cours et/ou avec accord de principe)

UTILISATION DES RESSOURCES IPPTE

Madagascar a atteint le « point de décision » de l'IPPTE au mois de Décembre 2000, ce qui a permis au pays de bénéficier dès l'année 2001 d'une réduction de 50% du service de la dette. Celle-ci représente des ressources disponibles de l'ordre de 50 millions de dollars par an dans la période intérimaire jusqu'au « point d'achèvement » qui devrait être atteint après une année de mise en œuvre de la stratégie développée dans le présent document. L'allègement de la dette de Madagascar portera alors sur le stock pour ne plus représenter en valeur actualisée nette que 150% des recettes annuelles d'exportation.

Le présent programme de réduction de la pauvreté est ambitieux mais réaliste, et sa mise en œuvre nécessite une amélioration de la capacité d'utilisation, notamment dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et les pistes rurales. Des réflexions ont été menées dans ce sens au sein de l'Administration et des dispositions ont été prises pour concilier les objectifs d'accélération de l'utilisation des ressources par des procédures souples tout en considérant la rigueur dans le contrôle.

Une répartition indicative d'utilisation des ressources IPPTE a été présentée dans le DSRP-I. D'une manière générale, le Gouvernement se propose d'affecter pour les trois ans à venir environ 60% des ressources IPPTE aux dépenses de fonctionnement dans les secteurs prioritaires, tandis que les 40% restants seront affectés à des dépenses d'investissement d'accompagnement pour une mise en œuvre efficace de la stratégie

Pour bien mesurer l'impact de l'utilisation de ces ressources additionnelles sur la pauvreté, il est envisagé de faire une évaluation auprès de toutes les instances bénéficiaires dès la fin de la première année. Ceci permettrait, soit de renforcer davantage les programmes dont les impacts sur la pauvreté sont significatifs, soit de recentrer ceux dont les résultats sont mitigés. C'est pour faciliter cette évaluation que les ressources IPPTE, bien que faisant partie des dépenses de l'État, font l'objet de lignes de crédit spécifiques mais individualisées.

Encadré 7. ETAT D'AVANCEMENT DES REFORMES LIEES AU PROCESSUS IPPTE

L'ensemble des textes devant régir les Organes de Contrôle a fait l'objet d'une étude approfondie du Comité de Réforme Interne (CRI) regroupant les représentants des Directions du Ministère des finances et élargi à d'autres participants, dont les Organes de Contrôle eux-mêmes, le Ministère de la Fonction Publique et des Universitaires, spécialement pour apporter les amendements appropriés.

L'ordonnance N° 2001-004 du 18 Novembre 2001 a réorganisé la Cour Suprême qui est composée de trois Cours, à savoir la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes. Ainsi, la mise en place de la Cour des Comptes devra s'effectuer en même temps que les deux autres Cours. En outre, le projet de loi organique sur la procédure applicable à la nouvelle Cour Suprême est en cours de finalisation au sein du Ministère de la Justice.

La mise en place des tribunaux administratifs et financiers a été adoptée par la loi N° 021 du 03 Août 2001. Les bâtiments destinés à abriter ces tribunaux sont déjà prêts à Mahajanga, Tuléar et Toamasina, tandis qu'à Antsiranana et Fianarantsoa ces tribunaux occupent provisoirement des locaux prêtés par l'Administration avant la construction de nouveaux bâtiments, prévue pour 2005. La formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature et de Greffe (ENMG) de la première promotion de magistrats de l'ordre administratif et financier, comprenant 4 magistrats de l'ordre administratif et 4 magistrats de l'ordre financier, prendra fin en Décembre 2003. Ces magistrats seront donc opérationnels début 2004. Comme un tribunal ne peut fonctionner qu'avec un minimum de 4 magistrats, on ne peut donc envisager de faire fonctionner qu'un seul tribunal et on pense que ce sera celui de Toamasina au début de l'année 2004.

La mise en place d'une unité de consolidation a été effective depuis le mois de Décembre 2001 par la création d'une division 'consolidation des comptes' auprès de l'Agence Comptable du Trésor. Elle est chargée de centraliser et de consolider les balances des Trésoreries Principales, de confectionner les documents annexes à la loi de règlement.

En ce qui concerne la production des lois de règlement, l'état des travaux se présente comme suit :

- loi de règlement exercice 1999 : Projet de loi avec les documents annexes transmis, comme prévu, au mois de Décembre 2002 pour examen à la Chambre des Comptes.
- lois de règlement 2000 et 2001 : le programme prévoit leur production au cours de l'année 2003. Les Départements concernés (Budget, Trésor) s'occupent actuellement de la préparation des travaux suivant le calendrier ci-après :
 - *loi de règlement 2000* :
 - Février - Mars 2003 : pointage et contrôle des documents produits ;
 - Avril – Juin 2003 : finalisation des travaux par l'élaboration du projet de loi de règlement avec les documents d'appui ;
 - Juillet 2003 : envoi à la Chambre des Comptes.
 - *loi de règlement 2001* :
 - Avril 2003 : envoi circulaire relative à la préparation des documents ;
 - Juillet – Septembre 2003 : pointage et contrôle des documents produits ;
 - Décembre 2003 : envoi à la Chambre des Comptes.

Les six Ministères devant faire l'objet d'un suivi financier et physique à partir de 2003 sont identifiés : santé, éducation, agriculture, eaux et forêts, travaux publics, justice. Ces Ministères sont en cours d'identification des indicateurs physiques de réalisation. La production périodique des rapports sur l'exécution du budget se poursuit : articles 611 à 613 et 621 pour le fonctionnement hors solde en sus des investissements, toutes sources de financement confondues.

Le projet de DSRP complet a été approuvé en Conseil des Ministres le 14 Mai 2003. Les recommandations issues de l'atelier national tenu le 24 et 25 Mars dernier à Antananarivo ainsi que les remarques formulées par la communauté des Bailleurs y sont pris en compte. Le document final a été transmis aux partenaires techniques et financiers le 10 Juin 2003 et sera présenté à l'Assemblée nationale au début du mois de Juillet 2003.

7 SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre du DSRP nécessitent le renforcement du processus participatif. L'objectif est de pouvoir disposer en temps réel des éléments d'information ciblés quant à la pertinence et efficacité des programmes mis en œuvre au regard de la réduction de la pauvreté et partant, apporter les réajustements nécessaires.

7.1 APPROFONDISSEMENT DE LA CONNAISSANCE DE LA PAUVRETE

La stratégie de la réduction de la pauvreté appelle en premier lieu une identification plus précise des déterminants de la pauvreté. A cet égard, des efforts ont été menés dans le cadre des différents travaux d'études et d'enquêtes réalisés principalement par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) en collaboration avec divers partenaires intérieurs et extérieurs tels que :

- le travail analytique sur le développement rural, l'agriculture et l'environnement en collaboration avec le FOFIFA, l'Université CORNELL et la Banque mondiale (étude étalée sur trois ans),
- l'inventaire des études statistiques sur la pauvreté (PNUD et INSTAT)
- l'Enquête permanente sur les ménages (1997) et l'Enquête prioritaire sur les ménages (1999),
- les différents Rapports Nationaux sur le Développement Humain (PNUD et INSTAT),
- les résultats de l'Enquête Emploi urbain (INSTAT),
- les Tableaux de Bord Social (PNUD, INSTAT),
- les diverses études effectuées par l'INSTAT dans le cadre du Projet ILO en collaboration avec la CORNELL University: Service d'éducation et de santé à Madagascar: l'utilisation et les déterminants de la demande, Évolution de la pauvreté de 1993-1999, Tendances d'accès aux services publics, La pauvreté à Fianarantsoa...
- l'étude de la gestion publique décentralisée (BAD),
- les études effectuées par l'IMATEP

Le système de suivi à mettre en place se propose de capitaliser les travaux d'études et de recherches effectués et d'entreprendre d'autres actions en vue de disposer d'un ensemble de données fiables sur le niveau de vie de la population et sur l'économie. La disposition de ces données permettra essentiellement :

- d'avoir une idée sur la situation initiale (période de référence pour le DSRP) du niveau de pauvreté au travers des différents indicateurs sociaux et des indicateurs macro-économiques,
- de suivre sur une périodicité fixe, l'évolution de ces différents indicateurs (améliorer et fiabiliser le mode de collecte des données, fixer la périodicité de la collecte...) parallèlement à la réalisation des diverses mesures macro-économiques,
- de répondre, le cas échéant, aux besoins spécifiques et/ou urgents non seulement du Gouvernement malgache mais aussi des autres acteurs du développement (les régions, secteurs privés, ONG...), et
- de disposer régulièrement des indicateurs à caractère structurel.

7.2 SUIVI- ÉVALUATION

7.2.1 PRINCIPES

Pour mesurer l'efficacité de la stratégie de lutte contre la pauvreté sur le niveau de vie de la population, et plus particulièrement sur celui des pauvres, les principes directeurs ont trait à :

Effectivité du partenariat privé public : les actions mises en œuvre feront l'objet d'un système de suivi-évaluation qui associera tous les partenaires du Gouvernement sous la coordination de la Cellule Technique chargée de l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté. Dans le dispositif, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget jouera un rôle prépondérant à travers le STA, l'INSTAT, la Direction Générale de l'Economie et la Direction Générale de la Planification. Le Gouvernement utilisera les résultats des concertations avec ses partenaires pour réorienter éventuellement les programmes en cours dans le sens d'une meilleure efficacité au niveau des bénéficiaires.

Diagnostic objectif et rigoureux : les indicateurs retenus retraceront au mieux les conditions de vie, devront être représentatifs de la situation économique et sociale des ménages, notamment ceux des plus pauvres, sensibles à l'évolution de cette situation à moyen et à long terme et enfin s'intégrer sans trop de difficulté au système statistique existant. Ces Indicateurs clés, composites et fédérés, sont formulés par l'INSTAT en conformité avec les indicateurs des business plan sectoriel et selon les axes stratégiques et les plans d'actions sectoriels.

Ces indicateurs tiennent compte :

- des objectifs de réduction conséquente de la pauvreté, et de développement rapide et durable de l'économie Malgache
- des objectifs du développement pour le Millénaire auxquels Madagascar a souscrit
- des objectifs des différents partenaires financiers dont le système des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement...
- des objectifs de coopération et d'intégration régionale, d'accords internationaux comme la OMC, COI, le COMESA, le NEPAD

Articulation du suivi-évaluation du DSRP avec l'ensemble du système d'information national : le dispositif offre une opportunité pour la relance de la coordination du système d'information statistique national. C'est un système intégré répondant aux objectifs suivants :

- informer en temps réel le Gouvernement sur l'état de la pauvreté et de son évolution
- apprécier les impacts de la stratégie de réduction de la pauvreté
- juger l'efficacité des politiques et proposer des ajustements
- mettre à la disposition de tous les acteurs de développement des informations accessibles, significative et fiables, nécessaires aux processus de prise de décision, de contrôle et d'évaluation.

7.2.2 MONTAGE INSTITUTIONNEL DU SYSTEME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP

Cadre institutionnel

Le montage institutionnel proposé veillera à clarifier les différentes tâches assumées par chaque partie prenante. A cet effet, des structures de pilotage, de coordination et des groupes consultatifs sectoriels seront mises en place.

Cellule Technique chargée de l'élaboration et du suivi du DSRP

La Cellule Technique donne des recommandations, des orientations stratégiques. Elle est composée d'élus (Députés), de responsables de l'Administration, de représentants de la société civile et du secteur privé. Le Vice-Premier Ministre chargé des Programmes Economiques, des Travaux Publics, des Transports et de l'Aménagement du Territoire en assure la présidence avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et le Chief of Staff de la Présidence.

Cellule légère placée auprès du STA

Une structure légère sera mise en place au sein du STA pour la coordination du suivi, le traitement des résultats, la synthèse et l'analyse des indicateurs. Cette structure travaillera en étroite collaboration avec l'INSTAT qui jouera un rôle central dans la collecte des informations et la Direction chargée du Suivi-Evaluation de la Direction Générale de la Planification.

Groupes consultatifs thématiques

Des groupes consultatifs sectoriels sous l'égide du STA seront également mis en place, composés de représentants techniques des Ministères, des centres de recherche, des universitaires, de la société civile, des ONG... Ces groupes seront en majorité composés des membres des Commissions Techniques qui ont collaboré à l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les groupes consultatifs thématiques analysent les informations provenant des Ministères, de l'INSTAT et de la Direction chargée du Suivi-Evaluation dans leurs secteurs. Ils se réunissent périodiquement (mensuel et trimestriel) pour le traitement des informations sectorielles.

Les Ministères et institutions techniques

Les Ministères et les institutions techniques fournissent les informations relatives à l'utilisation des ressources affectées et aux indicateurs relatifs aux secteurs ainsi que le suivi des réalisations des programmes.

Le Secrétariat Technique de l'Ajustement (STA)

Le STA coordonne techniquement les activités du suivi et de l'évaluation de la pauvreté et assure :

- la vérification de la pertinence et de la cohérence des objectifs
- la mesure de l'efficacité des programmes et des activités par rapport aux résultats
- les recommandations sur les orientations stratégiques et les affectations budgétaires
- l'organisation et l'animation des groupes consultatifs thématiques et des ateliers participatifs

L'INSTAT

L'INSTAT assure:

- les enquêtes et sondages concernant les grands indicateurs de bien-être, auprès de ménages, le recensement
- le suivi des résultats à travers, essentiellement, les différents indicateurs sur :
 - *le niveau de vie (bien-être)*
 - *la pauvreté et le développement humain*
 - *la macro-économie*
 - *les résultats sur les bénéficiaires*
- le suivi des résultats à travers, si besoin est, avec la Direction Générale de la Planification, les différents indicateurs sur :
 - *les produits générés*
 - *les services générés*
 - *les indicateurs financiers*
 - *les indicateurs physiques*
 - *les indicateurs humains*
- la coordination des informations en collaboration avec la Direction chargée du Suivi-Evaluation.
- la mise en place d'un système d'étude d'impact de la mise en œuvre du DSRP avec un volet sur le suivi et de l'IPPTE.

La Direction Générale de la Planification

A travers le système de suivi évaluation basé sur la méthode de cadre logique et de système de reporting déjà opérationnel au sein de son Département, la Direction Générale de la Planification (DCSE et DPG) portera ses actions sur le suivi et évaluation des ressources et des activités et résultats des programmes et projets. A cet effet, elle élabore des rapports périodiques suivant un rythme trimestriel, semestriel et annuel. Elle fournira des éléments de réorientations dans l'affectation des ressources et sur les politiques sectorielles.

7.2.3 OBJETS DU SYSTEME DE SUIVI

Le système consiste à assurer le suivi des intrants, des programmes et des résultats ainsi que l'évaluation des impacts.

7.2.3.1 Suivi des intrants

Les activités relatives au suivi des intrants consistent au suivi de l'affectation des ressources aux services et aux programmes qui ont pour objet de réduire la pauvreté par des opérations de contrôle financier sur les comptes budgétaires et financières.

7.2.3.2 Suivi des programmes

Le suivi des programmes est relatif au suivi de la prestation des plans sectoriels prévus. Il s'agit d'opérations de contrôle des réalisations physiques telles que construction d'écoles, de centres de santé, de pistes rurales, de bornes fontaines...sur la base des documents administratifs provenant des Ministères ou institutions concernées.

7.2.3.3 Suivi des résultats

Cette activité permettra de déterminer les segments de la population qui ont accès aux programmes et projets visant la réduction de la pauvreté et de mesurer la satisfaction de leurs besoins. Ce suivi sera basé sur les différentes enquêtes à travers les grands indicateurs de bien-être.

7.2.3.4 Evaluation des impacts

L'évaluation des impacts de la stratégie sur la pauvreté est l'évaluation des effets globaux des mesures prises sur le niveau de bien-être et de pauvreté dans les divers secteurs à travers: les comptes nationaux, les enquêtes auprès des ménages, les recensements... L'approche consiste à combiner l'évaluation par les bénéficiaires et les études d'impacts socio-économiques.

7.2.4 COORDINATION DES AIDES EXTERIEURES

Dans le cadre du suivi des programmes, une attention particulière est attachée à l'aspect Coordination des Aides Extérieures. L'exercice de revues de portefeuille sera systématisé à l'ensemble des bailleurs de fonds. Au niveau de chaque secteur d'intervention, des plates-formes sectorielles seront constitués pour mieux coordonner les différentes activités.

Cette activité de coordination des aides extérieures sera placée sous la responsabilité du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, à travers la Direction de la Coordination des Aides Extérieures et de la Direction Générale de la Planification.

7.2.5 METHODE DE SUIVI PARTICIPATIVE

Le renforcement du processus participatif sera poursuivi dans le cadre des travaux de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions dans le DSRP et d'évaluation des impacts de la stratégie sur le niveau de la pauvreté.

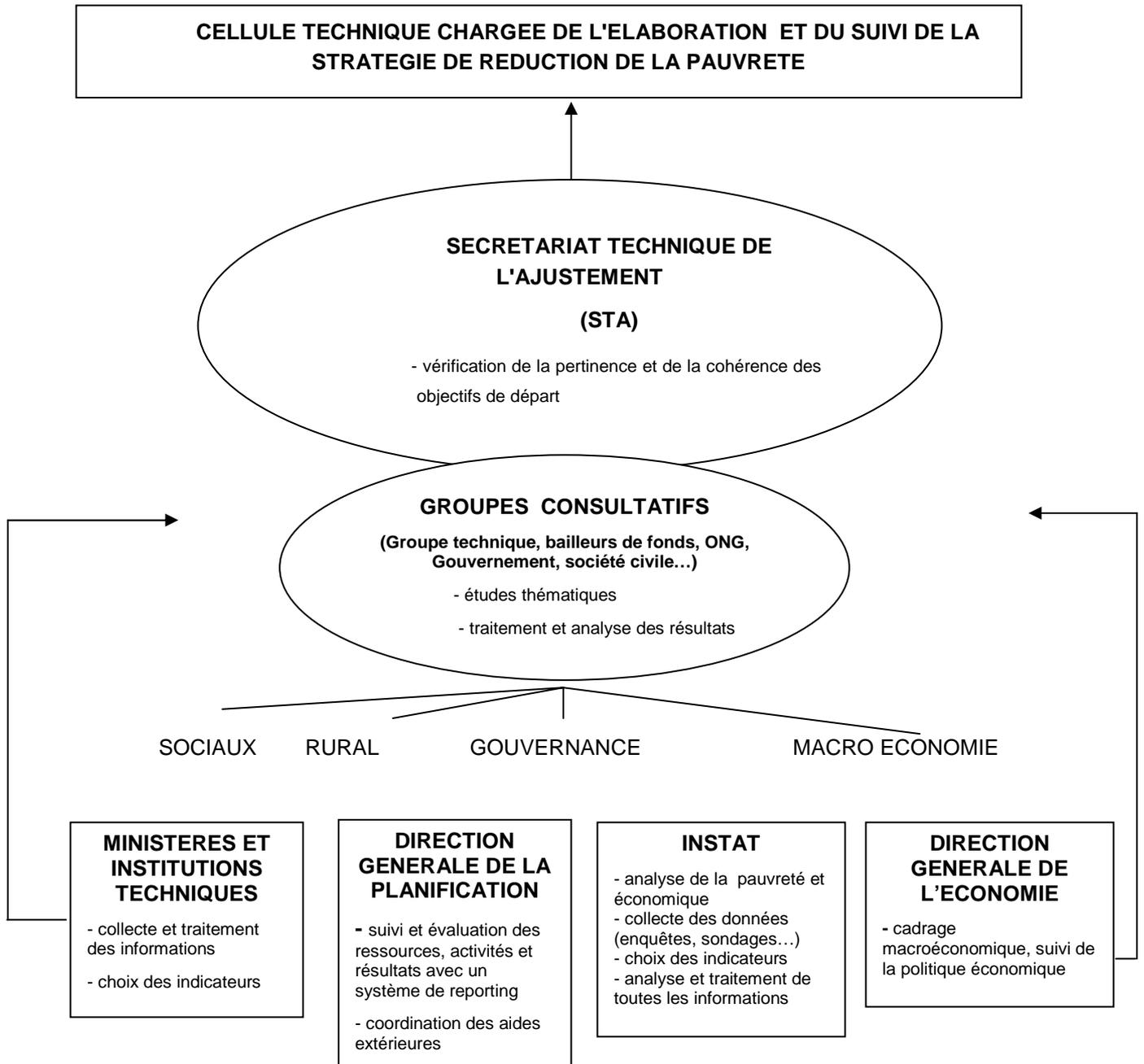
Les groupes consultatifs thématiques travailleront périodiquement pour l'analyse des informations au niveau du suivi des résultats et du suivi des impacts

Des ateliers participatifs de suivi seront organisés par le STA deux fois par an dans chaque chef lieu de province ainsi que des analyses d'impacts sectoriels. Ces ateliers verront la participation de tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de la stratégie lors des phases de consultation et les résultats seront diffusés aux partenaires. Parallèlement, des analyses sectorielles seront réalisées trimestriellement.

Tableau 19. Madagascar : Synthèse des activités de suivi

Libellé	Activités	Questions	Sources d'informations	Intervenants
- Suivi des intrants	Suivi des ressources affectées aux services et aux programmes qui ont pour objet de réduire la pauvreté (opération de contrôle financier (examen des dépenses publiques, suivi des ressources humaines et matériels disponibles)	Les ressources sont-elles affectées aux programmes prévus et consommés suivant les objectifs fixés ?	Comptes budgétaires et financiers	Ministères DGDP, STA, DSE
- Suivi des programmes	Suivi de la prestation des plans sectoriels conçus pour réduire la pauvreté (opération de contrôle des réalisations écoles construites, centres de santé, pistes, bornes fontaines...) Suivi des programmes macroéconomiques	Les activités de réduction de la pauvreté se déroulent-elles conformément aux plans ?	Documents administratifs Sources externes Statistiques internes des ministères	Ministère de tutelle concerné Société civile STA, DSE, DGE
- Suivi des résultats	Détermination des segments de la population qui ont accès aux programmes et projets visant à réduire la pauvreté, la mesure dans laquelle ils ont recours aux services offerts par ces programmes et projets et la mesure dans laquelle ces derniers satisfont à leurs besoins	Les pauvres ont-ils davantage accès à ces services et programmes? Ont-ils recours en ces derniers? Les programmes répondent-ils aux besoins des pauvres?	Enquêtes sur les grands indicateurs de bien-être Organisation de groupes de travail thématiques Suivi participatif de la pauvreté (2 fois/an)	INSTAT, STA, Bénéficiaires - Société civile
- Evaluation de l'impact	Evaluation de l'effet global des mesures prises sur le bien-être et les niveaux de pauvreté (sur des groupes sociaux économiques)	Y a-t-il eu des améliorations dans les divers secteurs (santé, éducation...) par suite des programmes?	Comptes nationaux et indicateurs macroéconomiques budget ménages, statistique des prix.... Enquêtes auprès des ménages Recensement Groupes de travail thématiques Evaluation participative de la pauvreté (1fois/an)	INSTAT, STA, DGE DSE, Société civile, bénéficiaires
- Coordination des Aides Extérieures	Organisation des revues périodiques des programmes de coopération	Y a-t-il atteint des objectifs fixés en matière de décaissements, de réalisations physiques... ?	Rapports de suivi	STA, DCAE, DGP, Ministères Baillleurs de fonds

Schéma institutionnel



7.2.6 LES PRINCIPAUX INDICATEURS SUIVANT LES AXES STRATEGIQUES

Les indicateurs de suivi sont au nombre de 31 et sont classés suivant les axes prioritaires. La budgétisation des activités de suivi est consignée dans le tableau 22.

Tableau 20. Madagascar : Les principaux indicateurs de suivi

Numéro	Indicateurs	Produit	Résultats	Impact
	Indicateurs de pauvreté et indicateurs sociaux			
1	Taux de pauvreté (en % de la population pauvre/population)			I
2	Nombre de connections téléphoniques (fixes et portables) pour 1000 habitants	P		
3	Mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans (pour 100 habitants)		R	
4	Taux de prévalence du SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 25 à 34 ans		R	
5	Taux net de scolarisation (effectif scolaire 6 -11 ans /population scolarisable) public et privé		R	
6	Taux de vaccination en TDC3 (nourrissons moins de 1 an)		R	
7	Taux d'achèvement du primaire		R	
8	Taux d'alphabétisation (% des personnes âgées 15 ans et plus qui peuvent lire et écrire)		R	
9	Taux de réalisation des prescriptions médicales dans les CSB (en %)		R	
10	Pourcentage de la population ayant un accès durable à une source d'eau potable			I
	Indicateurs d'infrastructures			
11	Kilomètre de routes entretenues et/ou réhabilitées	P		
12	Taux d'enclavement			
13	Pourcentage de réduction des frais de transport		R	
14	Nombre d'habitants pour un CSB1 et CSB2		R	
15	Nombre d'enfants scolarisables pour une EPP		R	
16	Nombre de latrines	P		
17	Nombre de villages électrifiés	P		
	Indicateurs de Bonne gouvernance			
18	Temps nécessaire pour créer une entreprise		R	
19	Taux de pression fiscale		R	
20	Déficit budgétaire (en % du PIB)		R	
21	Nombre d'habitants par gendarme et police		R	
22	Nombre cas de corruption suivi de poursuite judiciaire		R	
23	Nombre de procès en retard		R	
	Indicateurs du secteur de production			
24	Volume de production agricole		R	
25	Superficie reboisée		R	
26	Valeur des investissements dans le secteur minier	P		
	Indicateurs macroéconomiques			
27	Total dépense éducation (en % des dépenses publiques totales)	P		
28	Total dépense santé (en % des dépenses publiques totales)	P		
29	PIB (taux de croissance en %)		R	
30	Taux d'inflation (CPI moyenne période, variation annuelle)		R	
31	Exportation/volume d'échange (Importation + exportation)		R	

Tableau 21. Madagascar : Liste des indicateurs de suivi

Axe stratégique n°1: Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernancée				
Indicateurs	Type	Méthode de suivi	Fréquence	Source
Déficit des dépenses publiques	R	Rapport	Annuelle	MEFB/DGE
Taux de pression fiscale	R	Rapport	Annuelle	MEFB/DGE
Nombre d'entreprises publiques privatisées	R	Rapport	Annuelle	Ministère chargé de la privatisation
Nombre d'industries créées	R	Fichiers des établissements	Annuelle	INSTAT
Indice des prix à la consommation	I	Enquête prix	Mensuelle	INSTAT
Ratio : Dépenses d'éducation/PIB	P	Loi de finance rectificative, estimation	Annuelle	MINESEB/INSTAT
Ratio : Dépenses d'éducation/Dépenses de l'Etat (en terme de ressources internes)	P			
Ratio : Dépenses d'éducation pour le primaire/Dépenses d'éducation	P			
Ratio : Dépenses d'éducation pour chaque sous-secteur/Dépenses d'éducation	P			
Ratio : Dépenses de santé/PIB	P	Loi de finance rectificative, estimation	Annuelle	MINSAN/INSTAT
Pourcentage de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, MEM
Nombre de connections téléphoniques (fixes et portables) pour 1000 habitants	R	Rapport	Annuelle	MPTC
Coût officiel de la création d'entreprise	R	Rapport	Annuelle	MICDSP/Guichet unique
Temps nécessaire pour créer une entreprise	R	Rapport	Annuelle	MICDSP/Guichet unique

R : Résultat

I : Impact

P : Produit

Axe stratégique n°2 : Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie

Indicateurs	Type	Méthode de suivi	Fréquence	Source
Taux de croissance annuelle du PIB	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, DGE
PIB par habitant	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, DGE
Productivité agricole	I	Enquête agricole, EPM	5 ans, 3 ans	Minagri, INSTAT
Croissance de la valeur ajoutée agricole	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, Minagri
Taux d'accès des ménages à la microfinance	R	EPM	3 ans	INSTAT
Indice de confiance	I	Enquête	Semestrielle	INSTAT
Nombre de personnes ayant suivi une formation professionnelle dans le secteur moderne, artisanal et traditionnel	R	Rapport, Ministère chargé de la formation professionnelle	Annuelle	Ministère chargé de la formation professionnelle
Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental du 1 ^{er} cycle (primaire)	R		Annuelle	MINESEB
Taux de survie de l'enseignement fondamental du 2 nd cycle (collège)				
Taux de survie de l'enseignement secondaire (lycée)				
Taux de réussite aux examens (études supérieures)	R	Rapport	Annuelle	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
Pourcentage de la population en dessous du seuil de un dollar par jour	I	Enquête	Annuelle	INSTAT
Nombre de personne vulnérable en milieu urbain ayant bénéficié d'une formation pour leur réinsertion	R	Rapport	Annuelle	MINPOP

Axe stratégique n°3 Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargis et renforcer les capacités pour améliorer la gouvernance et les relations entre l'administration et les administrés

Indicateurs	Type	Méthode de suivi	Fréquence	Source
Ratios de pauvreté alimentaire	I	Enquête	Annuelle	INSTAT
Nombre de ménages insérés dans un projet HIMO	R	Rapport	Annuelle	
Taux Brut de scolarisation pour le primaire	I	Enquête EPM	3 ans	INSTAT, Mineseb
Taux net de scolarisation pour le primaire	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, MINESEB
Pourcentage d'élèves maîtrisant compétences de base en fin du 1 ^{er} et du 2 nd cycle de l'enseignement fondamental	R	Rapport	Annuelle	INSTAT/MINPOP
Nombre de personnes alphabétisées	R	Enquête auprès des ménages, EPM, EDS	3 ans	MINSAN
Taux d'alphabétisation	R	Rapport		Les ministères chargés de l'enseignement, MINPOP
Proportion des filles dans le système éducatif formel et non formel	R	Rapport		Les ministères chargés de l'enseignement, MINPOP
Pourcentage des plus pauvres ayant suivi une formation professionnalisante	I	EPM	3 ans	INSTAT, Mineseb
Mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, MINSAN
Prévalence de l'insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de cinq ans	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, MINSAN
Pourcentage de naissances assistées par du personnel médical	R	Rapport	Annuelle	INSTAT, MINSAN
Indicateur de Développement Humain (IDH)	I	Enquête/ Rapport	Annuelle	INSTAT
Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)	I	Enquête/ Rapport	Annuelle	INSTAT
Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH)	I	Enquête/ Rapport	Annuelle	INSTAT
Nombre de CSB fonctionnel en milieu rural	R	Rapport	Annuelle	MINSAN
Nombre de personnel médical en milieu rural	R	Rapport	Annuelle	MINSAN

Tableau 22. Madagascar : Budgétisation des activités de Suivi-Evaluation

OBJECTIFS	ACTIVITES	PERIODICITE	REPRESENTATIVITE	COUTS ESTIMATIFS ANNUELS (en milliers d'euro)		UTILISATION	RESPONSABLES
				Année	Coût		
1/ Mesure des conditions de vie des Ménages 2/ Suivi de la pauvreté	Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM)	2 ans pour les enquêtes de base 1 an pour les enquêtes prioritaires	Nationale, par province et par milieu	2003 2004 2005 2006 2007	781 156 859 156 937	- Mesure de la pauvreté - Confection des Matrices de comptabilité sociale - Données des modèles - Etudes thématiques sur les secteurs sociaux - Confection des cartes de bien être... - Suivi des indicateurs - Base de données pour la confection des comptes nationaux	INSTAT
Se munir dans un court délai des appréciations et avis des acteurs économiques et de la population sur l'état de l'économie, la gouvernance, et leur degré de confiance	Enquête d'opinion	6 mois	Nationale, par province et par milieu	2003 2004 2005 2006 2007	78 85 89 92 93	- Mesures des indicateurs de confiance - Prise en compte des avis des opérateurs et des citoyens dans la prise de décisions	INSTAT
Rendre comptes à la population des constats, analyses et prévisions de la situation socio-économique du pays Promotion d'une culture statistique	Ateliers et disséminations	a/ 1 mois pour l'INSTAT point information b/ 3 mois pour les ateliers c/ 1an pour chaque dissémination régionale		2003 2004 2005 2006 2007	46 51 53 55 56	Vulgarisation des méthodes, principes et résultats des enquêtes Prise en compte des feed back de la part des usagers	INSTAT
Mise en cohérence et intégrations des activités des autres entités qui collectent des informations en vue d'un suivi	Coordination des suivis	Continu		2003 2004 2005 2006 2007	39 42 44 46 46	Mise à la disposition des autres acteurs des méthodologies Appuis techniques Echanges d'expériences	INSTAT
Présentation synthétique et intégrée des indicateurs de suivi socio-économique	Tableau de Bord Social (TBS)	1 an	Nationale Provinciale	2003 2004 2005 2006 2007	23 39 46 46 65	Consultation facile et rapide des principaux indicateurs socio-économiques (leurs évolution dans le temps, les éventuelles disparités régionales....)	INSTAT
Suivi des activités et études d'impacts des programmes financés par l'IPPTE	Suivi des programmes financés par l'IPPTE	1 an		2003 2004 2005	150 200 150	Mesure des réalisations, des impacts positifs et négatifs et recommandation concernant la suite ou les activités futures	INSTAT

OBJECTIFS	ACTIVITES	PERIODICITE	REPRESENTATIVITE	COUTS ESTIMATIFS ANNUELS (en milliers d'euro)		UTILISATION	RESPONSABLES
	2. Mise en œuvre et harmonisation du système national de suivi-évaluation, et renforcement des capacités en suivi et évaluation	Bimestre	06 provinces, 20 régions (GTDR) et 06 communes	<i>Année</i>	<i>Coût</i>	- Renforcement des capacités des cadres des administrations déconcentrées et décentralisées, des responsables des projets, des sociétés civiles ... en matière de suivi et évaluation : cadre logique, indicateurs, système de reporting, méthodologies	DCSEP/DGP
	3. Formation à l'extérieur des cadres de la DCSEP, en management / suivi / évaluation			2003	10		
				2004	10		
				2005	10		
				2006	10		
	4. Suivi et coordination de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale dans le cadre de Forum pour la Facilitation de l'Intégration Régionale (FFIR)	Pm	pm		<i>Pm</i>		DCSEP/DGP
					Contribution du secrétariat du Groupe de Travail	Suivi des états d'avancement des activités et des réformes structurelles entreprises dans le cadre des relations internationales / régionales	DCSEP/DGP

OBJECTIFS	ACTIVITES	PERIODICITE	REPRESENTATIVITE	COUTS ESTIMATIFS ANNUELS (en milliers d'euro)	UTILISATION	RESPONSABLES
METHODE DE SUIVI PARTICIPATIVE DU DSRP	1. Organisation des groupes consultatifs thématiques	Mensuel	Central	(2003 – 2004)	Traitement et analyse des informations au niveau des résultats	STA
	2. Organisation d'ateliers de travail sectoriels	Trimestriel	Central	23	Edition de situation trimestrielle par secteur	STA
	3. Organisation d'ateliers participatifs de suivi	2 fois par an	Par province	211	Suivi des intrants, des programmes et des résultats	STA
	4. Organisation d'atelier d'évaluation d'impacts de la stratégie de réduction de la pauvreté	Annuel	National	71	Suivi des impacts Vérification de la pertinence et de la cohérence des objectifs	STA
	5. Communication	Toute l'année		18	Sensibilisation et informations sur le DSRP	STA
	6. Fonctionnement Cellule Technique			22	Recommandations pour les réorientations stratégiques et les allocations des ressources	STA

ANNEXES

**1- MESURES DE REFORMES A METTRE EN ŒUVRE
DES L'APPROBATION DU DSRP COMPLET**

MESURES DE REFORMES A METTRE EN ŒUVRE DES L'APPROBATION DU DSRP COMPLET

OBJECTIFS	POLITIQUES ET MESURES	CALENDRIER
Amélioration du cadre dans lequel s'inscrivent les actions tendant vers la réduction de la pauvreté	- Un DSRP complet est achevé et exécuté de manière satisfaisante selon l'évaluation conjointe du rapport d'avancement annuel	2003
	- Les économies réalisées à partir de l'allègement intérimaire du service de la dette sont utilisées selon les critères posés au point de décision. L'utilisation des fonds provenant de l'allègement intérimaire de la dette ont fait l'objet de rapport et discussion deux fois par an au cours du processus de consultation sur le DSRP	2003 – 2006
	- La stabilité macro-économique est maintenue grâce à l'exécution satisfaisante d'un programme bénéficiant de l'appui d'une FRPC	2003 – 2006
Développement institutionnel, Environnement des affaires, secteur privé, amélioration de la gouvernance et de la transparence	- Présentation des rapports annuels au Parlement sur l'utilisation des fonds spéciaux	2004
	- Un système de suivi physique et financier pour le cycle budgétaire (engagement, liquidation, mandatement, paiement) est conçu et mis en œuvre dans six Ministères (Santé, Education, Eaux et Forêts, Infrastructure, Agriculture, Justice). Ce système sera élargi à l'ensemble des Ministères à partir de 2004. Reprise de la revue annuelle des dépenses publiques	2003 – 2006
	- Eclaircissement des effectifs des fonctionnaires supportés par le budget général de l'Etat (par catégorie, par Ministère et organismes rattachés) en vue d'une meilleure programmation et gestion des dépenses de solde dans la loi de finances	2004
	- Promulgation du statut général des fonctionnaires après concertation avec les différentes entités (syndicats des fonctionnaires, société civile...)	2003
	- Evaluation des propositions et des travaux de la cellule de coordination des organes de contrôle et effectivité de ces propositions en développant un plan d'action à court et à moyen termes	2003

OBJECTIFS	POLITIQUES ET MESURES	CALENDRIER
Développement institutionnel, amélioration de la gouvernance et de la transparence	- Rendre opérationnel la commission indépendante de lutte contre la corruption en adoptant un décret ou une loi définissant son rôle et sa sphère de compétence. La commission devrait soumettre régulièrement au Président de la République et au Parlement des rapports décrivant l'état de lieu, les actions à entreprendre dans le cadre de la prévention et de l'éducation des citoyens	2003
	- Mise en place des tribunaux administratif et financier (selon un calendrier arrêté par le Gouvernement) afin de rendre effective d'une part, les dispositions statutaires devant régir les relations entre Provinces, Municipalités, ... et d'autre part, le contrôle juridique et Budgétaire dans les Provinces	2003 – 2006
Développement social	- Maintien d'un système de primes pour les enseignants des EPP en milieu rural ; régularisation de la situation des enseignants supportés par les parents d'élèves avant d'engager des nouveaux recrutements sur une base contractuelle. Prise en charge progressive des nouveaux recrutés par le budget général	2003 – 2006
	- Améliorer le flux d'élèves dans les écoles primaires en concevant et en mettant en œuvre un plan d'actions pour réduire le taux de redoublement de 32 pour cent (année scolaire 1999-2000) à 22 pour cent (année scolaire 2001-2002) et à 15 pour cent (année scolaire 2004-2005)	2003 – 2006
	- Décentralisation de la gestion des centres de soins communautaires avec formation du personnel paramédical et redéploiement du personnel médical existant. Augmentation de la couverture en médicaments de base ; celle-ci devant être appréciée à partir de l'évolution du chiffre d'affaires du Central d'Achats SALAMA	2003 – 2006
	- Renforcer le système d'introduction d'un marketing social en faveur des moustiquaires en collaboration avec le PSI et en s'inspirant de la stratégie formulée par le Ministère de la santé notamment pour ce qui concerne la réalisation des objectifs selon le calendrier des actions de 2003 à 2005	2003 – 2006
	- Poursuite de la campagne nationale de sensibilisation et de prévention du SIDA incluant la tenue d'un atelier national une fois par an et l'identification des indicateurs de prévalence et de comportement à suivre de près	2003 – 2006
	- Des rapports biannuels sur les activités des secteurs éducation et santé aux niveaux central et décentralisés sont préparés. Ils incluent (i) l'allocation budgétaire et l'exécution des dépenses, (ii) les réalisations physiques	2003 – 2006

OBJECTIFS	POLITIQUES ET MESURES	CALENDRIER
Désenclavement	- Les besoins en maintenance des routes sont couverts à 100% par le Fonds d'Entretien Routier, dont 10% au moins sont affectés aux routes rurales	2003 – 2006
Amélioration de l'environnement des affaires et développement du secteur privé	- Lancement des appels d'offres après l'identification des zones touristiques et industrielles	2003 – 2004
	- Rendre plus transparent l'état de lieu sur la privatisation et reprise du processus selon un calendrier actualisé	2003
	- Révision des textes réglementaires pour tenir compte de l'annulation éventuelle des visas au cas les faits ayant donné droit viennent à disparaître	2003
	- Développement d'un code de déontologie pour le secteur privé en s'inspirant des propositions formulées par l'International Chamber of Commerce (ICC) ; ce code serait soumis au Parlement en 2004	2004

2- PLAN D' ACTIONS SUIVANT LES 3 AXES STRATEGIQUES

Tout comme l'ensemble du DSRP, la programmation ainsi que la budgétisation des actions ont été le fruit d'un large processus participatif. La présente annexe donne le plan d'actions budgétisées établi par les Ministères sectorielles. Le budget présenté ici correspond aux besoins de financement exprimés par les Ministères et est supérieur aux chiffres du cadrage macroéconomique, lequel concerne essentiellement les actions prioritaires. Le DSRP étant évolutif, ce budget est susceptible d'être révisé périodiquement.

DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

AXE STRATEGIQUE N° 1 : Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernancée

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2003	2004	2005	2006
Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernancée	Assurer un environnement favorable au développement rapide et durable	1.1.Gouvernance et lutte contre la corruption	1.1.1 Réforme de la Fonction Publique 1.1.2 Réforme Administrative 1.1.3 Gestion des affaires publiques				
		Total programme 1		234 940	378 306	488 452	408 945
		1.2 Gouvernance et respect de la Démocratie	1.2.1 Transparence et respect du choix du peuple				
		Total programme 2		-	1 838	1 838	1 838
		1.3 Gouvernance et Etat de droit	1.3.1 Justice 1.3.2 Sécurité 1.3.3 Protection Civile 1.3.4 Etat de Droit				
		Total programme 3		92 787	353 476	288 670	135 726
		1.4 Gouvernance de Proximité	1.4.1 Décentralisation et renforcement de la commune 1.4.2 Déconcentration effective de l'Administrative				
		Total programme 4		-	340 874	350 535	365 322
			TOTAL GENERAL	327 726	1 074 493	1 129 495	911 831
			Acquis	99 062	399 816	499 471	504 226
			A trouver	228 665	674 677	630 024	407 605

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET OUVERTURE A LA CONCURRENCE MONDIALE

AXE STRATEGIQUE N° 2 : Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2003	2004	2005	2006
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	Atteindre une croissance économique de 8 à 10%	Développement des secteurs porteurs	Tourisme	7 248	18 335	18 524	22 125
			Mines et géologie	48 640	64 415	51 691	30 256
		Eau et Assainissement	Eau et Assainissement	108 697	194 155	243 100	233 675
	Dynamiser le secteur privé pour parvenir à un taux d'investissement de 12 à 14%	Développement et dynamisation du secteur privé	Promotion des investissements privés, nationaux et étrangers	39 356	33 241	25 120	18 380
			Renforcement de la compétitivité nationale	4 834	3 778	3 295	2 995
			Rédynamisation des zones franches industrielles	14 950	5 850	2 020	1 020
			Promotion du partenariat public- privé	3 818	2 225	322	-
	Ouvrir l'économie Malagasy à une grande concurrence en vue de la réduction des coûts et de l'amélioration de la qualité	Ouverture à la concurrence mondiale	L'intégration de Madagascar dans le sphères de développement régionaux et internationaux	50 228	239 932	225 533	225 033
			Les marchés internationaux	4 190	890	2 480	150
				TOTAL GENERAL	281 960	562 821	572 085
			Acquis	227 375	193 905	157 139	119 429
			A trouver	54 585	368 916	414 946	414 205

SECTEUR ENERGIE

AXE STRATEGIQUE N° 2 : Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2003	2004	2005	2006
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	Atteindre une croissance économique de 8 à 10%	Développement des secteurs porteurs	Reforme institutionnelle	6 963	10 417	13 871	
			Electrification, production, transport et distribution d'énergie	46 353			
			Gestion durable de l'approvisionnement en bois énergie	26 879	450 650	380 534	345 994
			Amélioration offre d'énergie	20 738	30 133	30 754	31 238
			TOTAL	100 933	491 200	425 160	377 232
			ACQUIS	53 316			
			A TROUVER	47 617	491 200	425 160	377 232

POSTE - TELECOMMUNICATION - COMMUNICATION

AXE STRATEGIQUE N° 2 : Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2 003	2 004	2 005	2 006
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	Intégrer les communautés de base dans les activités économiques : Epargne, Investissement	Développement et densification des infrastructures structurantes	Intégration du Compte Courant Postal (CCP) dans le système bancaire	-	5 180	5 180	5 180
			Donner la connectivité téléphonique/Internet à 600 communes	10 500	140 000	140 000	140 000
			Donner une connexion à haut débit à l'ensemble du pays	-	245 000		
			Généraliser l'utilisation des TIC	3 500	35 000	35 000	35 000
			Augmenter de manière significative la part des TIC dans l'économie de M/car (investisseurs majeurs)	-	14 000	14 000	14 000
			TOTAL GENERAL	14 000	439 180	194 180	14 000
			ACQUIS	14 000			
			A TROUVER		439 180	194 180	194 180

DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES :

AXE STRATEGIQUE N° 2 : Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2 003	2 004	2 005	2 006
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	A - Assurer une bonne coordination des programme économique	Développement et densification des infrastructures structurantes	A :Gestion des Programmes Economiques	11 800	20 000	15 000	10 000
			Sous-Total A	11 800	20 000	15 000	10 000
	B 1- Assurer la facilitation du transport international		B : Transports	1 700	16 000	10 000	7 000
	B 2 - Améliorer le cadre politique institutionnel et réglementaire du secteur transport routier			8 800	5 000	10 000	10 000
	B 3 - Promouvoir le bon fonctionnement des chemins de fer par des entreprises privées			25 200	80 000	70 000	40 000
	B 4 - Améliorer la qualité des sevcies des ports et des transports maritimes et fluviaux et réduire les coûts			73 000	132 000	160 000	190 000
	B 5 - Encourager le développement du transport aérien compétitif			40 600	40 000	50 000	60 000
			Sous-Total B	149 300	275 000	303 000	312 000

DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES :

AXE STRATEGIQUE N° 2 : Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2 003	2 004	2 005	2 006
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	C 1 Renforcer les capacités des MO et MOD	Développement et densification des infrastructures structurantes	C : Travaux Publics	10 000	15 000	12 000	10 000
	C 2 Aménager de nouveaux axes routiers		-	150 000	210 000	315 000	
	C 3 1 - Réhabiliter 14000 km de routes nationale		220 200	620 000	735 000	693 000	
	C 3 2 - Réhabiliter 2000 km routes rurales par an		53 000	210 000	420 000	630 000	
	C 4 - Assurer l'entretien de l'ensemble du réseau routier : national et provincial		187 600	368 000	525 000	735 000	
	Sous-Total C		470 800	1 363 000	1 902 000	2 383 000	
	D - Assurer l'assainissement des villes et le développement des infrastructures urbaines		Aménagement du Territoire et Urbanisme	270 000	470 000	360 000	390 000
	Sous-Total D		270 000	470 000	360 000	390 000	
	E - Renforcer la capacité nationale en matière de météorologie		E :Météorologie	4 600	22 000	20 000	15 000
	Sous-Total E		4 600	22 000	20 000	15 000	
TOTAL GENERAL			906 500	2 150 000	2 600 000	3 110 000	
ACQUIS			906 500	849 000	1 000 000	1 013 000	
A TROUVER			-	1 301 000	1 600 000	2 097 000	

DEVELOPPEMENT RURAL
AXE STRATEGIQUE N° 2 : Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et par l'ouverture à l'économie mondiale

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS GLOBAUX	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	en millions de FMG			
				2 003	2 004	2 005	2 006
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très large	Atteindre une croissance économique de 8 à 10%	Agriculture, élevage, pêche	Augmenter la production Agricole et la superficie cultivée	181 263	273 207	238 853	242 094
			Promouvoir les investissements en zone rurale et le partenariat entre les groupements paysans et le secteur privé :	29 313	204 559	224 812	186 119
			Promouvoir les exportations agricoles et agro-alimentaires et améliorer la qualité des produits	17 570	22 078	16 780	15 439
			Gérer les ressources de façon transparente et rationnelle en vue de la pérennisation des actions	17 469	72 464	57 074	55 209
			Faciliter l'accès des producteurs au capital foncier	3 033	64 934	58 117	37 683
		Sous-total 1	248 659	637 242	595 635	536 544	
		Environnement et ressources naturelles	Conserver l'importance et la qualité des ressources naturelles pour permettre une croissance rapide et durable et une meilleure qualité de vie	50 218	117 173	117 173	117 173
			Assurer les besoins économique, écologique et social de la population en ressources forestières, sols et eaux.	47 459	73 425	73 425	73 425
			Intégrer la dimension environnementale dans les politiques et actions de développement sectoriel et dans les planifications régionales, communales et locales	5 880	21 795	21 795	21 795
		Sous-total 2	103 558	212 393	212 393	212 393	
TOTAL GENERAL			352 216	849 635	808 028	748 938	
ACQUIS			352 216	715 662	702 689	626 521	
A TROUVER				133 974	105 340	122 416	

EDUCATION : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET EDUCATION DE BASE

AXE STRATEGIQUE N°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2003	2004	2005	2006
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale	Assurer une éducation de base pour tous les malgaches « Education pour Tous » et valoriser les ressources humaines du pays pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en main d'œuvre des secteurs d'activités économiques	Education	Assurer l'égalité d'accès à l'éducation par la construction et l'équipement d'écoles rurales				
			Réduire le pourcentage d'élèves redoublants au niveau de l'enseignement fondamental du 1er cycle et assurer que tous les malgaches terminent ce cycle				
			Mettre en place de façon progressive une éducation fondamentale de qualité de 9 ans				
			Former et instruire les jeunes selon les besoins socio-économiques tant au niveau national que régional et développer la capacité de production et de travail des actifs dans les secteurs de production de base, traditionnel et artisanal				
	Sous-total objectif 1			254 748	202 579	222 837	245 121
	Améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux		Améliorer l'efficacité interne				
			Améliorer l'efficacité externe				
			Améliorer le management du système				
			Sous-total objectif 2			21 907	17 421
	TOTAL GENERAL			276 655	220 000	242 000	266 200
ACQUIS			276 655	196 183			
A TROUVER				23 817	242 000	266 200	

EDUCATION : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHES

AXE STRATEGIQUE N°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2003	2004	2005	2006
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale en dotant les Malgaches des savoirs fondamentaux et du savoir-faire nécessaires qui leur assurent des conditions de vie dignes, décentes sur le plan national et les rendent compétitifs à l'échelle mondiale.	1. Assurer l'éducation de base a tous les malgaches (EPT); préparer et valoriser les ressources humaines du pays	1.1 Anticiper, animer et accompagner le développement économique, social et culturel dans le cadre de la lutte contre la pauvreté .	1.Mener des recherches prospectives en matière de développement économique, technique, social et culturel.(création desVOHIJERY, recrutement des enseignants, création de partenariat)				
		1.2 Produire des savoirs fondamentaux et des savoir-faire indispensables au développement économique, social, culturel	1.Redéfinir la carte universitaire 2.Développer la formation				
		1.3 Diffuser les savoirs par tous les moyens vers les différentes couches de la population malgache et plus spécialement vers les jeunes, en vue de résoudre leurs problèmes pratiques dans le sens d'un développement durable.	1.Créer des Instituts Universitaires Régionaux (IUR)				
	Sous-total objectif 1				43 274	36 875	44 776
	2. Assurer la qualité de l'enseignement a tous les niveaux	2.1 Assurer de meilleures conditions pour la recherche et la formation	2.1 Assurer de meilleures conditions pour la recherche et la formation	1.Normaliser les infrastructures, les matériels et équipements.			
2.2 Assurer un meilleur environnement pour les études			1. Augmenter la capacité d'accueil				
Sous-total objectif 2				93 017	119 265	154 999	
			TOTAL GENERAL	90 774	136 290	156 141	199 776
			ACQUIS	90 774			
			A TROUVER		136 290	156 141	199 776

POPULATION

AXE STRATEGIQUE N°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG			
				2003	2004	2005	2006
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle, et de protection sociale	Réduire l'exclusion sociale dans le processus de développement rapide et durable	Protection sociale et réduction de l'exclusion sociale	Filet de sécurité et protection sociale	15 180	15 280	19 090	23 850
			Alphabetisation	90 200	10 620	13 280	16 610
			Planning Familial	4 720	7 400	9 250	11 560
			Population genre	680	700	4 620	5 770
			TOTAL GENERAL	29 600	34 000	46 240	57 790
	ACQUIS	29 600					
	A TROUVER		34 000	46 240	57 790		

SANTE

AXE STRATEGIQUE N°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG				Total
				2003	2004	2005	2006	
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale	Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant	Santé	Renforcement du Programme Elargi de Vaccination.					326 075
			Maternité Sans Risque et Santé de la Reproduction					78 074
			Développement de la stratégie de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'enfant					9 185
			Promotion des « Ecole Santé »					45 926
			TOTAL OBJECTIF 1					459 260
	Intensifier la lutte contre la malnutrition		Prise en charge des enfants malnutris					913 621
			Lutte contre les carences en micronutriments					3 807
			Prévention de la malnutrition					30 454
			Coordination des interventions					952
			Suivi et évaluation					2 855
	TOTAL OBJECTIF 2						951 689	
	Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles		Elimination de la lèpre et de la filariose lymphatique					90 934
			Lutte contre le VIH/SIDA					682 001
			Renforcement de la prise charge et de la prévention des maladies endémiques					348 578
			Maîtrise de la riposte contre les maladies émergentes et réémergentes					394 045
TOTAL OBJECTIF 3						1 515 558		
Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles		Développement de la prévention et de la lutte contre les maladies cécitantes (cataractes, ...)					113 080	
		Amélioration de la prise en charge des cancers					39 578	
		Amélioration de l'état de santé bucco-dentaire de la population					90 464	
		Renforcement de la prise en charge du diabète et des MCV					28 270	
		Réduction de la prévalence des maladies invalidantes et des situations handicapantes					11 308	
		Amélioration de la prise en charge des personnes handicapées					271 392	
		Réduction de la prévalence du tabagisme					5 654	
		Renforcement de la lutte contre l'alcool et drogue					5 089	
		TOTAL OBJECTIF 4					564 835	

SANTE

AXE STRATEGIQUE N°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie

Axe Stratégique	Objectifs Globaux	Programmes	Sous-Programmes	en millions de FMG				Total
				2003	2004	2005	2006	
	Améliorer la performance du système de santé, comme mesures d'accompagnement		Amélioration du financement de la santé à tous les niveaux					1 601
			Décentralisation de la prise de décision jusqu'au niveau des DS					19 216
			Assurance d'une communication efficace et permanente entre les différents acteurs du système					1 601
			Augmentation de l'accessibilité de la population aux centres de santé et hôpitaux					544 437
			Amélioration de la qualité des prestations de service dans les centres et hôpitaux					736 592
			assurance de la disponibilité en médic., produits sanguins...					64 052
			Assurance de la qualité des médicaments fournis à la population					1 601
			Amélioration de la contribution de la communauté dans le Devt sanitaire					75 261
			Intégration des tradipraticiens dans le système de santé					9 608
			Renforcement de la capacité managériale à tous les niveaux					9 608
			Renforcement de la mobilisation sociale pour la MEO des activités					12 810
		Développement des ressources humaines					124 900	
		TOTAL OBJECTIF 5						1 601 287
		TOTAL GENERAL		1 140 408	1 076 316	1 050 767	1 095 830	4 363 322
		ACQUIS		221 955	188 593	198 384	209 644	818 576
		A TROUVER		918 453	887 723	852 383	886 187	3 544 746

3- CADRAGE MACROECONOMIQUE

CADRAGE MACROECONOMIQUE

La présente annexe 3 donne deux scénarii de croissance :

- **Premier scénario** : avec un taux de croissance économique soutenue de 6% par an en 2003 et de 8% en moyenne pour la période 2004-2006, hypothèse qui correspond aux objectifs de réduction de pauvreté retenus dans ce DSRP.
- **Deuxième scénario** : avec un taux de croissance économique de 6% en 2003 mais relativement faible de 4,5%, en moyenne, pour la période 2004-2006, cette situation traduit d'une part, une hypothèse conservatrice qui maintient la tendance des années antérieures ; d'autre part, la non atteinte des objectifs de mobilisation des ressources nécessaires (financement à trouver) ; et enfin, la non mise en œuvre des principales mesures et réformes prévues

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Madagascar: Indicateurs Economiques et Financiers Selectionnés, 2001-06

Tableau 2. Madagascar: Origines et Emplois des Ressources, 2001-06
(en milliards de FMG, sauf indications contraires)

Tableau 3. Madagascar: Taux de croissance par branche d'activités
(variation annuelle en %)

Tableau 3 bis. Madagascar: Disponibilités et emplois des ressources aux prix constants de 1984
(en milliards de FMG aux prix de 1984)

Tableau 4. Madagascar: Comptes du Gouvernement Central, 2001-06
(en milliards de francs malagasy)

Tableau 5. Madagascar: Comptes du Gouvernement Central, 2001-06
(En pourcentage du PIB)

Tableau 6. Madagascar: Balance de Paiements 2001-06
(en millions de DTS)

Tableau 7. Madagascar: Balance de Paiements 2001-06
(en pourcentage du PIB)

Tableau 8. Madagascar: Hypothèses macoéconomiques, Recettes et dépenses publiques 2001-06

Tableau 9. Madagascar: Répartitions du Budget d'investissement par programme, 2003-06 (Scénario 1)
(en milliards de francs malagasy)

Tableau 10. Madagascar: Hypothèses de répartition du Budget d'investissement par secteur, 2003-06 (Scénario 1)
(en milliards de FMG et variation annuelle en %)

Tableau 11. Madagascar: Regroupement sectoriel des Institutions et Ministères (et projets)
(selon nomenclature du Programme des Investissements Publiques)

Tableau 1. Madagascar: Indicateurs Economiques et Financiers Selectionnés, 2001-06

	2001	2002	scenario 1				scenario 2			
			2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
(Variation annuelle en pourcentage, sur indications contraires)										
Comptes Nationaux et Prix										
PIB réel aux prix du marché	6.0	-12.7	6.0	7.0	7.5	8.0	6.0	4.0	4.5	5.0
Déflateur du PIB	7.3	15.4	6.6	6.0	4.9	4.4	6.6	7.0	6.5	6.0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne	7.4	15.8	8.0	6.0	4.9	4.4	8.0	7.0	6.5	6.0
Fin de période	4.8	13.5	7.0	6.0	4.9	4.4	7.0	7.0	6.5	6.0
Secteur Extérieur (en termes de DTS)										
Exports, f.o.b.	47.6	-50.5	56.0	16.1	19.7	19.7	56.0	11.5	14.4	12.9
Imports, c.i.f.	29.1	-37.6	45.0	7.6	20.2	15.1	45.0	5.0	13.7	10.0
(En pourcentage du PIB)										
Comptes Nationaux										
Investissement intérieur brut	18.5	14.3	17.5	21.4	22.5	23.2	17.5	15.4	16.1	20.2
Secteur Public	7.3	4.8	7.3	10.2	10.4	10.5	7.3	7.4	7.9	8.4
Secteur Privé	11.2	9.4	10.2	11.2	12.1	12.7	10.2	8.0	8.2	11.8
Epargne Nationale brute	17.2	8.3	12.9	17.3	18.0	19.2	12.9	11.2	12.0	16.6
Secteur Public	0.5	-1.5	2.8	2.1	2.9	3.7	2.8	0.9	1.5	2.5
Secteur Privé	16.7	9.8	10.1	15.2	15.0	15.5	10.1	10.3	10.5	14.1
Opérations financières de l'Etat										
Recettes totales	10.1	8.0	10.6	11.5	12.0	12.5	10.6	10.3	10.6	11.3
<i>dont: recettes fiscales</i>	9.7	7.7	10.3	11.2	11.6	12.1	10.3	10.0	10.2	10.9
Dépenses totales	17.6	15.7	18.2	20.2	20.2	19.9	18.2	17.5	17.8	18.0
Intérêts dûs	2.0	2.2	1.8	1.3	1.2	1.1	1.8	1.3	1.2	1.1
Dépenses corantes hors intérêts	8.1	7.1	8.4	8.6	8.5	8.3	8.4	8.6	8.5	8.3
Dépenses en capital	7.3	4.8	7.3	10.2	10.4	10.5	7.3	7.4	7.9	8.4
Balance globale (base engagement, hors reformes structurelles)										
Y compris dons	-3.6	-5.5	-3.2	-5.8	-5.3	-4.6	-3.2	-4.1	-4.1	-3.6
Hors dons	-7.5	-7.7	-7.6	-8.7	-8.2	-7.4	-7.6	-7.2	-7.2	-6.7
Solde net des reformes structurelles	-0.7	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Balance globale (base engagement, y.c.)	-4.3	-5.5	-3.3	-5.9	-5.3	-4.6	-3.3	-4.2	-4.1	-3.6
Balance globale (base caisse)	-4.4	-6.2	-4.3	-5.9	-5.3	-4.6	-4.3	-4.2	-4.1	-3.6
(En pourcentage du PIB)										
Comptes courants extérieurs										
Hors transferts officiels	-2.0	-6.1	-7.3	-5.1	-5.5	-4.8	-7.3	-5.2	-5.2	-4.6
Y compris transferts officiels courants	-1.3	-5.9	-4.6	-4.1	-4.5	-3.9	-4.6	-4.2	-4.2	-3.6
Y compris transferts courants et en caip	3.7	-2.7	-1.1	0.3	-0.2	0.3	-1.1	0.3	0.4	1.0
(En unités indiquées)										
Reserves officielles brutes (en millions de en semaines d'importations de biens et services non facteurs)										
	317.5	266.6	324.0	477.7	612.5	780.4	324.0	466.5	570.2	697.5
	14.4	17.9	15.2	20.8	22.9	25.6	15.2	20.8	22.9	25.6
Taux de change (moyenne de période)										
Francs Malagasy /DTS	8 391	8 774	9 308	9659	9992	10279	9 308	9750	10241	10696
Francs Malagasy /US\$	6 485	6 425	6 873	7147	7393	7606	6 873	7214	7578	7914
PIB nominal aux prix du marché (en milliards de Francs Malagasy)										
	29 843	30 058	33 978	38538	43453	48997	33 978	37811	42081	46836
PIB per capita (U.S. dollars)										
	302	299	307	326.0	345.7	368.7	307	316.9	326.6	338.7

Tableau 2. Madagascar: Origines et Emplois des Ressources, 2001-06
(en milliards de FMG, sauf indications contraires)

	2 001	2 002	scenario 1				scenario 2			
			2 003	2 004	2 005	2 006	2 003	2 004	2 005	2 006
En milliards de FMG										
PIB aux prix du marché	29 843	30 058	33 978	38 538	43 453	48 997	33 978	37 811	42 081	46 836
Importations nettes de Biens e	959	1 972	2 568	2 360	2 872	2 962	2 568	2 387	2 683	2 767
Importations de Biens et Se	9 637	6 782	10 315	11 515	13 924	16 262	10 315	11 351	13 285	15 125
<i>Marchandises (f.o.b.)</i>	6 262	4 084	6 283	7 016	8 724	10 328	6 283	6 910	8 254	9 482
<i>Services nonfacteurs</i>	3 375	2 697	4 032	4 499	5 200	5 934	4 032	4 441	5 032	5 642
Exportations de Biens et Se	8 678	4 809	7 747	9 154	11 053	13 300	7 747	8 964	10 602	12 357
<i>Marchandises (f.o.b.)</i>	6 360	3 290	5 445	6 557	8 121	9 999	5 445	6 359	7 641	9 010
<i>Services nonfacteurs</i>	2 318	1 519	2 302	2 597	2 932	3 301	2 302	2 605	2 962	3 348
Total des Ressources Disponit	30 802	32 030	36 546	40 899	46 325	51 958	36 546	40 198	44 764	49 603
Consommation	25 281	27 745	30 600	32 655	36 553	40 615	30 600	34 375	37 975	40 122
Gouvernement	2 490	2 450	2 943	3 363	3 743	4 117	2 943	3 295	3 623	3 944
Privé	22 791	25 296	27 657	29 291	32 810	36 498	27 657	31 080	34 352	36 178
Investissement	5 521	4 285	5 946	8 244	9 772	11 344	5 946	5 823	6 789	9 481
Gouvernement	2 181	1 446	2 496	3 924	4 502	5 120	2 496	2 803	3 331	3 943
Privé	3 340	2 839	3 450	4 320	5 270	6 223	3 450	3 020	3 458	5 539
Épargne Intérieure Brute	4 562	2 312	3 378	5 883	6 900	8 382	3 378	3 436	4 106	6 714
Gouvernement	-276	-701	55	524	958	1 489	55	53	317	818
Privé	4 838	3 013	3 323	5 359	5 942	6 893	3 323	3 383	3 789	5 896
Comptes courants extérieurs										
(hors dons)	-598	-1 840	-2 485	-1 948	-2 370	-2 359	-2 485	-1 971	-2 171	-2 148
(y compris dons)	-389	-1 786	-1 569	-1 567	-1 957	-1 915	-1 569	-1 586	-1 748	-1 686
Épargne Nationale Brute	5 132	2 499	4 377	6 677	7 815	9 429	4 377	4 237	5 040	7 795
(hors dons)	152	-451	935	814	1 276	1 836	935	345	642	1 179
(y compris dons)	4 980	2 950	3 442	5 863	6 539	7 593	3 442	3 892	4 398	6 617
En pourcentage du PIB										
PIB aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Importations nettes de Biens e	3.2	6.6	7.6	6.1	6.6	6.0	7.6	6.3	6.4	5.9
Importations de Biens et Se	32.3	22.6	30.4	29.9	32.0	33.2	30.4	30.0	31.6	32.3
Exportations de Biens et Se	29.1	16.0	22.8	23.8	25.4	27.1	22.8	23.7	25.2	26.4
Total des Ressources Disponit	103.2	106.6	107.6	106.1	106.6	106.0	107.6	106.3	106.4	105.9
Consommation	84.7	92.3	90.1	84.7	84.1	82.9	90.1	90.9	90.2	85.7
Gouvernement	8.3	8.2	8.7	8.7	8.6	8.4	8.7	8.7	8.6	8.4
Privé	76.4	84.2	81.4	76.0	75.5	74.5	81.4	82.2	81.6	77.2
Investissement	18.5	14.3	17.5	21.4	22.5	23.2	17.5	15.4	16.1	20.2
Gouvernement	7.3	4.8	7.3	10.2	10.4	10.5	7.3	7.4	7.9	8.4
Privé	11.2	9.4	10.2	11.2	12.1	12.7	10.2	8.0	8.2	11.8
Épargne Intérieure Brute	15.3	7.7	9.9	15.3	15.9	17.1	9.9	9.1	9.8	14.3
Gouvernement	-0.9	-2.3	0.2	1.4	2.2	3.0	0.2	0.1	0.8	1.7
Privé	16.2	10.0	9.8	13.9	13.7	14.1	9.8	8.9	9.0	12.6
Comptes courants extérieurs										
(hors dons)	-2.0	-6.1	-7.3	-5.1	-5.5	-4.8	-7.3	-5.2	-5.2	-4.6
(y compris dons)	-1.3	-5.9	-4.6	-4.1	-4.5	-3.9	-4.6	-4.2	-4.2	-3.6
Épargne Nationale Brute	17.2	8.3	12.9	17.3	18.0	19.2	12.9	11.2	12.0	16.6
(hors dons)	0.5	-1.5	2.8	2.1	2.9	3.7	2.8	0.9	1.5	2.5
(y compris dons)	16.7	9.8	10.1	15.2	15.0	15.5	10.1	10.3	10.5	14.1

**Tableau 3. Madagascar: Taux de croissance par branche d'activités
(variation annuelle en %)**

	2001	2002	Scénario 1				Scénario 2			
			2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
Secteur Primaire	4.0	-1.3	-1.8	4.5	4.8	5.0	-1.8	2.3	2.5	2.8
Agriculture	5.5	0.8	1.1	3.5	3.5	3.5	1.1	2.0	2.0	2.0
Élevage et pêche	3.1	2.6	1.0	5.5	6.0	6.5	1.0	2.5	3.0	3.5
Sylviculture	2.1	-20.0	-25.0	4.5	5.0	5.5	-25.0	2.5	3.0	3.5
Secteur secondaire	7.6	-21.0	17.0	8.4	9.0	9.7	17.0	4.9	5.6	6.3
<i>Secteur Secondaire hors ZFI</i>	4.8	-18.8	19.8	7.4	7.9	8.5	19.8	4.4	5.0	5.6
Agro-indus.	-5.4	5.7	5.0	1.0	1.0	1.0	5.0	0.0	0.0	0.0
Indus.Extra.	0.3	-34.0	36.5	9.0	9.5	10.0	36.5	5.0	5.0	5.0
Énergie	-6.3	-31.1	7.3	8.0	9.0	10.0	7.3	5.0	5.5	6.0
Indus. Alimen	4.3	-10.3	15.0	9.0	9.5	10.0	15.0	5.0	6.0	7.0
Indus. Boissons	7.1	-13.2	10.0	9.0	9.5	10.5	10.0	5.0	6.0	7.0
Indus.Tabac	5.8	-7.3	5.7	7.5	7.5	7.5	5.7	5.0	5.0	5.0
I.Corps gras	-1.8	-25.7	46.8	5.0	5.0	5.0	46.8	4.0	4.0	4.0
Pharmacie	12.6	-12.0	8.5	4.0	4.0	4.0	8.5	2.0	3.0	3.0
Indus. Textile	-3.5	-52.3	70.0	8.0	8.5	9.0	70.0	5.5	6.0	6.5
I. Cuir	-14.7	-23.8	-41.0	5.0	5.0	5.0	-41.0	2.5	3.0	3.5
I. Bois	2.1	-34.6	37.1	4.5	5.0	5.5	37.1	2.5	3.0	3.5
Mat.Const.	6.2	-36.3	5.9	9.5	10.0	10.5	5.9	6.0	6.5	7.0
I. Métallique	36.4	-11.8	22.5	8.0	8.5	9.0	22.5	5.0	6.0	6.5
Mat. Transport	0.0	-10.0	8.2	1.0	1.0	1.0	8.2	0.0	0.0	0.0
Appareil Elect	29.4	-28.6	23.2	5.0	5.0	5.0	23.2	3.5	3.5	4.0
I.papier	-1.1	-20.4	-1.8	3.5	3.5	3.5	-1.8	2.0	2.5	2.5
Autres	11.3	11.3	8.2	6.0	6.0	6.0	8.2	3.5	3.5	4.0
<i>Zone Franche Industrielle (ZFI)</i>	40.0	-40.0	50.0	17.0	18.0	19.0	50.0	10.0	11.0	12.0
Secteur Tertiaire	6.1	-15.1	9.4	7.6	8.2	8.7	9.4	4.6	5.2	5.7
B.T.P	13.5	-15.1	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	12.5	13.0	14.0
Transports de marchandises	5.7	-21.3	11.5	8.5	9.0	9.5	11.5	5.0	5.5	6.5
Transports de voyageurs	5.9	-35.4	10.0	7.5	8.0	8.5	10.0	4.0	4.5	5.0
Auxi. Transport	5.7	-21.3	10.0	8.0	8.5	9.0	10.0	4.5	5.0	5.5
Telecommunications	5.5	-5.7	10.5	12.0	12.0	12.0	10.5	4.0	4.0	4.0
Commerce	4.3	-7.4	10.1	6.0	6.5	7.0	10.1	4.5	5.0	5.5
Banque	8.1	5.0	10.0	7.0	7.0	7.0	10.0	4.0	4.0	4.0
Assurance	7.5	-15.0	8.2	6.0	6.0	6.0	8.2	3.5	3.5	3.5
Services rend. Entrep. & ménages	8.7	-19.3	8.2	8.0	9.0	9.5	8.2	5.0	6.0	6.5
Administration	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	0.5	0.5	0.5
Serv. banc. non imputés	8.1	-12.5	10.0	7.0	7.0	7.0	10.0	4.0	4.0	4.0
PIB aux coûts des facteurs	5.5	-11.5	6.0	6.6	7.1	7.6	6.0	3.8	4.3	4.8
Impôts indirects	10.5	-23.6	6.6	11.2	11.4	11.4	6.6	6.1	6.5	6.8
PIB aux prix du marché	6.0	-12.7	6.0	7.0	7.5	8.0	6.0	4.0	4.5	5.0

**Tableau 3 bis. Madagascar: Disponibilités et emplois des ressources aux prix constants de 1984
(en milliards de FMG aux prix de 1984)**

	2001	2002	Scénario 1				Scénario 2			
			2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
Secteur Primaire	774.3	764.3	750.3	784.0	821.3	862.7	750.3	767.3	786.8	808.9
Agriculture	343.9	346.6	350.5	362.7	375.4	388.6	350.5	357.5	364.6	371.9
Elevage et pêche	324.6	333.0	336.4	354.9	376.2	400.6	336.4	344.8	355.1	367.6
Sylviculture	105.8	84.7	63.5	66.3	69.7	73.5	63.5	65.1	67.0	69.4
Secteur Secondaire	304.0	240.1	281.0	304.6	331.9	364.1	281.0	294.9	311.6	331.3
<i>Secteur Secondaire hors ZFI</i>	272.7	221.3	252.8	271.5	292.9	317.7	252.8	263.9	277.1	292.7
Agro-indus.	8.1	8.5	9.0	9.0	9.1	9.2	9.0	9.0	9.0	9.0
Indus.Extra.	7.3	4.8	6.6	7.2	7.8	8.6	6.6	6.9	7.2	7.6
Energie	45.2	31.1	33.4	36.1	39.3	43.3	33.4	35.1	37.0	39.2
Indus. Alimen	51.9	46.6	53.6	58.4	64.0	70.3	53.6	56.3	59.6	63.8
Indus. Boissons	55.0	47.7	52.5	57.2	62.7	69.3	52.5	55.1	58.4	62.5
Indus.Tabac	17.8	16.5	17.4	18.7	20.1	21.6	17.4	18.3	19.2	20.2
I.Corps gras	8.9	6.6	9.7	10.2	10.7	11.2	9.7	10.1	10.5	10.9
Pharmacie	10.7	9.5	10.3	10.7	11.1	11.5	10.3	10.5	10.8	11.1
Indus. Textile	6.8	3.3	5.5	6.0	6.5	7.1	5.5	5.9	6.2	6.6
I. Cuir	1.2	0.9	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
I. Bois	8.4	5.5	7.6	7.9	8.3	8.7	7.6	7.7	8.0	8.3
Mat.Const.	9.0	5.7	6.1	6.7	7.3	8.1	6.1	6.4	6.9	7.3
I. Metallique	11.3	10.0	12.3	13.2	14.4	15.7	12.3	12.9	13.6	14.5
Mat. Transport	4.5	4.1	4.4	4.4	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4
Appareil Elect	20.0	14.3	17.6	18.5	19.4	20.4	17.6	18.2	18.8	19.6
I.papier	3.0	2.4	2.4	2.4	2.5	2.6	2.4	2.4	2.5	2.5
Autres	3.4	3.8	4.1	4.3	4.6	4.9	4.1	4.2	4.4	4.6
<i>Zone Franche Industrielles (ZFI)</i>	31.4	18.8	28.2	33.0	39.0	46.4	28.2	31.0	34.5	38.6
Secteur Tertiaire	1196.3	1015.5	1111.1	1195.5	1293.6	1406.3	1111.1	1162.0	1221.9	1292.1
B.T.P	46.9	39.8	47.8	57.3	68.8	82.5	47.8	53.7	60.7	69.2
Transports de marchandises	244.4	192.4	214.5	232.7	253.7	277.8	214.5	225.2	237.6	253.1
Transports de voyageurs	88.4	57.0	62.8	67.5	72.9	79.0	62.8	65.3	68.2	71.6
Auxi. Transport	65.8	51.8	57.0	61.5	66.7	72.7	57.0	59.5	62.5	65.9
Telecommunications	39.1	36.9	40.7	45.6	51.1	57.2	40.7	42.4	44.1	45.8
Commerce	258.1	238.9	263.1	278.9	297.0	317.8	263.1	275.0	288.7	304.6
Banque	37.4	39.3	43.2	46.3	49.5	53.0	43.2	45.0	46.8	48.6
Assurance	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0
Services rend. Entrep. & ménages	305.0	246.1	266.4	287.7	313.6	343.3	266.4	279.7	296.5	315.7
Administration	110.3	112.5	114.8	117.1	119.4	121.8	114.8	115.3	115.9	116.5
Charges non imputees	-46.6	-48.9	-53.8	-57.6	-61.6	-65.9	-53.8	-56.0	-58.2	-60.5
PIB c.f. aux prix de 1984	2228.1	1971.0	2088.6	2226.4	2385.2	2567.2	2088.6	2168.3	2262.0	2371.7
Taxes indirectes	243.3	186.0	198.2	220.5	245.6	273.7	198.2	210.3	224.0	239.2
PIB aux prix de 1984	2471.4	2157.0	2286.9	2446.9	2630.8	2840.9	2286.9	2378.6	2486.0	2610.9

Tableau 4. Madagascar: Comptes du Gouvernement Central, 2001-06
(en milliards de francs malagasy)

	2 001	2 002	scenario 1				scenario 2			
			2 003	2 004	2 005	2 006	2 003	2 004	2 005	2 006
Recettes totales et dons	4 190.6	3 053.2	5 091.9	5 572.7	6 465.4	7 488.7	5 091.9	5 046.1	5 742.7	6 712.0
Recettes totales	3 029.0	2 403.1	3 617.0	4 431.9	5 214.4	6 124.6	3 617.0	3 894.5	4 460.6	5 292.5
Recettes budgétaires	3 029.0	2 403.1	3 617.0	4 431.9	5 214.4	6 124.6	3 617.0	3 894.5	4 460.6	5 292.5
<i>Dont: Recettes fiscales</i>	2 906.4	2 304.2	3 509.0	4 316.3	5 040.6	5 928.6	3 509.0	3 781.1	4 292.2	5 105.1
Dons	1 161.6	650.1	1 474.9	1 140.8	1 251.0	1 364.1	1 474.9	1 151.6	1 282.2	1 419.5
Dons courants	427.7	249.6	879.7	289.8	317.7	346.5	879.7	292.5	325.7	360.5
Dons en capital (projets)	733.9	400.5	595.2	851.1	933.2	1 017.6	595.2	859.1	956.5	1 059.0
Dépenses totales	5 262.6	4 709.6	6 187.0	7 791.7	8 757.9	9 755.7	6 187.0	6 605.0	7 474.9	8 417.2
Dépenses courantes	3 081.7	3 109.4	3 544.6	3 867.5	4 256.3	4 635.5	3 544.6	3 802.0	4 143.8	4 474.5
Dépenses budgétaires	3 001.0	2 781.2	3 441.4	3 819.5	4 208.3	4 587.5	3 441.4	3 754.0	4 095.8	4 426.5
Dont: Personnel	1 337.6	1 380.0	1 815.9	1 965.5	2 172.6	2 351.7	1 815.9	1 925.6	2 102.9	2 252.9
Fonctionnement	1 071.5	741.7	1 024.3	1 349.9	1 522.4	1 717.1	1 024.3	1 321.5	1 472.1	1 642.9
Interets dette extérieure dus	349.1	407.7	399.4	296.2	299.2	298.1	399.4	299.0	306.7	310.2
Interets dette intérieure dus	242.8	251.8	201.8	207.9	214.1	220.5	201.8	207.9	214.1	220.5
Opérations de Trésorerie	54.3	202.1	65.0	45.0	45.0	45.0	65.0	45.0	45.0	45.0
Dépenses d'urgences	25.0	122.2	35.0	0.0	0.0	0.0	35.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de fonctionnement FCV	1.4	3.9	3.2	3.0	3.0	3.0	3.2	3.0	3.0	3.0
Dépenses en capital (yc I-PPTE)	2 180.9	1 445.8	2 496.3	3 924.2	4 501.5	5 120.2	2 496.3	2 803.0	3 331.0	3 942.7
Ressources intérieures	942.3	559.7	800.0	1 224.4	1 435.1	1 663.3	800.0	874.6	1 062.0	1 280.8
Ressources extérieures (yc I-PPTE)	1 238.6	886.2	1 696.3	2 699.7	3 066.4	3 456.9	1 696.3	1 928.4	2 269.1	2 661.9
Prêts rétrocédés		154.4	146.1				146.1			
Coûts nets des Reformes structurelles	-223.1	5.8	-17.1	-40.0	0.0	0.0	-17.1	-40.0	0.0	0.0
Recettes des reformes structurelles	11.5	5.8	10.0	10.0	0.0	0.0	10.0	10.0	0.0	0.0
Dépenses des reformes structurelles	234.6	0.0	27.1	50.0	0.0	0.0	27.1	50.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement après reformes structurelles)										
Solde global y.c. dons	-1 295.1	-1 650.6	-1 112.2	-2 259.0	-2 292.5	-2 267.0	-1 112.2	-1 598.9	-1 732.1	-1 705.2
Solde global hors dons	-2 456.7	-2 300.8	-2 587.1	-3 399.8	-3 543.5	-3 631.1	-2 587.1	-2 750.5	-3 014.3	-3 124.7
Variations arrières intérieures	-27.0	-212.6	-341.6	0.0	0.0	0.0	-341.6	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1 322.1	-1 863.2	-1 453.7	-2 259.0	-2 292.5	-2 267.0	-1 453.7	-1 598.9	-1 732.1	-1 705.2

Tableau 5. Madagascar: Comptes du Gouvernement Central, 2001-06
(en pourcentage du PIB)

	2 001	2 002	scenario 1				scenario 2			
			2 003	2 004	2 005	2 006	2 003	2 004	2 005	2 006
Recettes totales et dons	14.0	10.2	15.0	14.5	14.9	15.3	15.0	13.3	13.6	14.3
Recettes totales	10.1	8.0	10.6	11.5	12.0	12.5	10.6	10.3	10.6	11.3
Recettes budgétaires	10.1	8.0	10.6	11.5	12.0	12.5	10.6	10.3	10.6	11.3
<i>Dont: Recettes fiscales</i>	9.7	7.7	10.3	11.2	11.6	12.1	10.3	10.0	10.2	10.9
Dons	3.9	2.2	4.3	3.0	2.9	2.8	4.3	3.0	3.0	3.0
Dons courants	1.4	0.8	2.6	0.8	0.7	0.7	2.6	0.8	0.8	0.8
Dons en capital (projets)	2.5	1.3	1.8	2.2	2.1	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3
Dépenses totales	17.6	15.7	18.2	20.2	20.2	19.9	18.2	17.5	17.8	18.0
Dépenses courantes	10.3	10.3	10.4	10.0	9.8	9.5	10.4	10.1	9.8	9.6
Dépenses budgétaires	10.1	9.3	10.1	9.9	9.7	9.4	10.1	9.9	9.7	9.5
Dont: Personnel	4.5	4.6	5.3	5.1	5.0	4.8	5.3	5.1	5.0	4.8
Fonctionnement	3.6	2.5	3.0	3.5	3.5	3.5	3.0	3.5	3.5	3.5
Interets dette extérieure dus	1.2	1.4	1.2	0.8	0.7	0.6	1.2	0.8	0.7	0.7
Interets dette intérieure dus	0.8	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5
Opérations de Trésorerie	0.2	0.7	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'urgences	0.1	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses de fonctionnement FCV	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses en capital (yc I-PPTE)	7.3	4.8	7.3	10.2	10.4	10.5	7.3	7.4	7.9	8.4
Ressources intérieures	3.2	1.9	2.4	3.2	3.3	3.4	2.4	2.3	2.5	2.7
Ressources extérieures (yc I-PPTE)	4.2	2.9	5.0	7.0	7.1	7.1	5.0	5.1	5.4	5.7
Prêts rétrocédés	0.0	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0
Coûts nets des Reformes structurelles	-0.7	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Recettes des reformes structurelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses des reformes structurelles	0.8	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0
Solde global (base engagement après reformes structurelles)										
Solde global y.c. dons	-4.3	-5.5	-3.3	-5.9	-5.3	-4.6	-3.3	-4.2	-4.1	-3.6
Solde global hors dons	-8.2	-7.7	-7.6	-8.8	-8.2	-7.4	-7.6	-7.3	-7.2	-6.7
Variations arrieres intérieures	-0.1	-0.7	-1.0	0.0	0.0	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.4	-6.2	-4.3	-5.9	-5.3	-4.6	-4.3	-4.2	-4.1	-3.6

Tableau 6. Madagascar: Balance de Paiements 2001-06
(en millions de DTS)

	2 001	2 002	scenario 1				scenario 2			
			2 003	2 004	2 005	2 006	2 003	2 004	2 005	2 006
Balance courante	-46.4	-203.5	-168.6	-162.2	-195.9	-186.3	-168.6	-162.7	-170.7	-157.6
Biens et services	-114.3	-224.8	-275.9	-244.4	-287.4	-288.2	-275.9	-244.9	-262.0	-258.7
Balance commerciale	11.6	-90.5	-90.1	-47.5	-60.4	-32.0	-90.1	-56.6	-59.8	-44.2
Exports	757.9	375.0	584.9	678.9	812.8	972.8	584.9	652.2	746.1	842.3
Imports	-746.3	-465.5	-675.0	-726.4	-873.1	-1 004.8	-675.0	-708.8	-805.9	-886.5
Services Nets	-125.9	-134.3	-185.8	-196.9	-227.1	-256.1	-185.8	-188.3	-202.1	-214.5
Services, recettes	276.3	173.1	247.3	268.9	293.4	321.2	247.3	267.2	289.2	313.0
Services, payments	-402.2	-307.4	-433.1	-465.8	-520.5	-577.3	-433.1	-455.5	-491.3	-527.5
Revenu	-46.7	-53.0	-56.4	-42.3	-42.6	-42.7	-56.4	-42.3	-42.8	-43.4
Recettes	18.7	20.1	19.3	19.9	20.7	21.6	19.3	19.9	20.4	20.8
Payments	-65.4	-73.1	-75.7	-62.2	-63.3	-64.2	-75.7	-62.2	-63.3	-64.2
Transfers courants	114.6	74.2	163.6	124.5	134.1	144.5	163.6	124.5	134.1	144.5
Gouvernement	24.9	6.2	98.3	39.5	41.3	43.2	98.3	39.5	41.3	43.2
Privé	89.7	68.0	65.3	85.0	92.8	101.3	65.3	85.0	92.8	101.3
Comptes en capital et financiers	65.9	104.1	168.2	226.8	246.9	261.9	168.2	226.8	246.9	261.9
Transfers en capital	88.6	44.7	63.9	88.1	93.4	99.0	63.9	88.1	93.4	99.0
Gouvernement	88.6	44.7	63.9	88.1	93.4	99.0	63.9	88.1	93.4	99.0
Secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptes financiers	107.9	25.5	104.2	138.7	153.5	162.9	104.2	138.7	153.5	162.9
Investissement direct	73.1	6.4	13.1	52.0	60.6	70.6	13.1	52.0	60.6	70.6
Investissement en portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	34.8	19.1	91.1	86.7	92.9	92.3	91.1	86.7	92.9	92.3
Gouvernement	21.5	48.1	96.6	92.0	97.3	97.3	96.6	92.0	97.3	97.3
Tirage	90.2	120.3	167.6	137.7	144.1	150.8	167.6	137.7	144.1	150.8
Amortissement	-68.7	-72.2	-71.0	-45.8	-46.8	-53.5	-71.0	-45.8	-46.8	-53.5
Secteur Privé	-7.5	-7.9	-5.4	-5.3	-4.4	-5.0	-5.4	-5.3	-4.4	-5.0
Tirage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-7.5	-7.9	-5.4	-5.3	-4.4	-5.0	-5.4	-5.3	-4.4	-5.0
Banques, net	20.7	-21.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-130.6	33.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	19.5	-99.4	-0.4	64.6	51.0	75.6	-0.4	64.1	76.2	104.3
Financement	-19.5	99.4	0.4	-84.0	-84.9	-115.8	0.4	-72.8	-53.7	-75.2
Avoirs extérieurs net (augmentation -)	-76.9	40.0	-40.1	-136.4	-140.2	-173.3	-40.1	-125.2	-109.1	-132.7
Utilisations du crédit FMI (net)	21.4	8.6	17.3	17.3	-5.4	-5.4	17.3	17.3	-5.4	-5.4
Achats	22.7	11.4	22.7	22.7	0.0	0.0	22.7	22.7	0.0	0.0
Rachats	-1.3	-2.7	-5.4	-5.4	-5.4	-5.4	-5.4	-5.4	-5.4	-5.4
Autres avoirs (Reserves BCM), net	-98.3	31.4	-57.4	-153.7	-134.8	-167.9	-57.4	-142.5	-103.7	-127.3
Variation nettes des arriérés (excl. CBI)	1.6	1.5	-9.5	0.0	0.0	0.0	-9.5	0.0	0.0	0.0
Allègement et annulation de dette	55.8	57.9	50.0	50.0
Maturité	55.8	57.9	50.0	50.0
Arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0

Tableau 7. Madagascar: Balance de Paiements 2001-06
(en pourcentage du PIB)

	2 001	2 002	scenario 1				scenario 2			
			2 003	2 004	2 005	2 006	2 003	2 004	2 005	2 006
Balance courante	-1.3	-5.9	-4.6	-4.1	-4.5	-3.9	-4.6	-4.2	-4.2	-3.6
Biens et services	-3.2	-6.6	-7.6	-6.1	-6.6	-6.0	-7.6	-6.3	-6.4	-5.9
Balance commerciale	0.3	-2.6	-2.5	-1.2	-1.4	-0.7	-2.5	-1.5	-1.5	-1.0
Exports	21.3	10.9	16.0	17.0	18.7	20.4	16.0	16.8	18.2	19.2
Imports	-21.0	-13.6	-18.5	-18.2	-20.1	-21.1	-18.5	-18.3	-19.6	-20.2
Services Nets	-3.5	-3.9	-5.1	-4.9	-5.2	-5.4	-5.1	-4.9	-4.9	-4.9
Services, recettes	7.8	5.1	6.8	6.7	6.7	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1
Services, payments	-11.3	-9.0	-11.9	-11.7	-12.0	-12.1	-11.9	-11.7	-12.0	-12.0
Revenu	-1.3	-1.5	-1.5	-1.1	-1.0	-0.9	-1.5	-1.1	-1.0	-1.0
Recettes	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Payments	-1.8	-2.1	-2.1	-1.6	-1.5	-1.3	-2.1	-1.6	-1.5	-1.5
Transfers courants	3.2	2.2	4.5	3.1	3.1	3.0	4.5	3.2	3.3	3.3
Gouvernement	0.7	0.2	2.7	1.0	0.9	0.9	2.7	1.0	1.0	1.0
Privé	2.5	2.0	1.8	2.1	2.1	2.1	1.8	2.2	2.3	2.3
Comptes en capital et financiers	1.9	3.0	4.6	5.7	5.7	5.5	4.6	5.8	6.0	6.0
Transfers en capital	2.5	1.3	1.8	2.2	2.1	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3
Gouvernement	2.5	1.3	1.8	2.2	2.1	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3
Secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptes financiers	3.0	0.7	2.9	3.5	3.5	3.4	2.9	3.6	3.7	3.7
Investissement direct	2.1	0.2	0.4	1.3	1.4	1.5	0.4	1.3	1.5	1.6
Investissement en portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	1.0	0.6	2.5	2.2	2.1	1.9	2.5	2.2	2.3	2.1
Gouvernement	0.6	1.4	2.6	2.3	2.2	2.0	2.6	2.4	2.4	2.2
Tirage	2.5	3.5	4.6	3.5	3.3	3.2	4.6	3.6	3.5	3.4
Amortissement	-1.9	-2.1	-1.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.9	-1.2	-1.1	-1.2
Secteur Ptivé	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Tirage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banques, net	0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-3.7	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	0.5	-2.9	0.0	1.6	1.2	1.6	0.0	1.7	1.9	2.4
Financement	-0.5	2.9	0.0	-2.1	-2.0	-2.4	0.0	-1.9	-1.3	-1.7
Avoirs extérieurs nest (augmentation -)	-2.2	1.2	-1.1	-3.4	-3.2	-3.6	-1.1	-3.2	-2.7	-3.0
Utilisations du crédit FMI (net)	0.6	0.3	0.5	0.4	-0.1	-0.1	0.5	0.4	-0.1	-0.1
Achats	0.6	0.3	0.6	0.6	0.0	0.0	0.6	0.6	0.0	0.0
Rachats	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres avoirs (Reserves BCM), net	-2.8	0.9	-1.6	-3.9	-3.1	-3.5	-1.6	-3.7	-2.5	-2.9
Variation nettes des arriérés (excl. CBM)	0.0	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0
Allègement et annulation de dette	1.6	1.7	1.4	1.4
Maturité	1.6	1.7	1.4	1.4
Arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0
	3 556.5	3 425.7	3 650.3	3 990.0	4 348.9	4 766.8	3 650.3	3 878.2	4 109.0	4 378.8

Tableau 8. Madagascar: Hypothèses macroéconomiques, Recettes et dépenses publiques 2001-06

	Unité	2 001	2 002	scenario 1				scenario 2			
				2 003	2 004	2 005	2 006	2 003	2 004	2 005	2 006
Taux de croissance économique	variation en %	6.0	-12.7	6.0	7.0	7.5	8.0	6.0	4.0	4.5	5.0
Inflation	variation en %	7.3	15.4	6.6	6.0	4.9	4.4	6.6	7.0	6.5	6.0
PIB nominal	milliards de FMG	29 843	30 058	33 978	38 538	43 453	48 997	33 978	37 811	42 081	46 836
Investissement total	en % du PIB	18.5	14.3	17.5	21.4	22.5	23.2	17.5	15.4	16.1	20.2
Public	en % du PIB	7.3	4.8	7.3	10.2	10.4	10.5	7.3	7.4	7.9	8.4
Privé	en % du PIB	11.2	9.4	10.2	11.2	12.1	12.7	10.2	8.0	8.2	11.8
Dépenses publiques	en % du PIB	15.4	11.9	15.7	18.8	18.9	18.8	15.7	16.0	16.4	16.7
Fonctionnement	en % du PIB	8.1	7.1	8.4	8.6	8.5	8.3	8.4	8.6	8.5	8.3
Investissement	en % du PIB	7.3	4.8	7.3	10.2	10.4	10.5	7.3	7.4	7.9	8.4
<i>dont Financement Intérieur</i>	<i>en % du PIB</i>	3.2	1.9	2.4	3.2	3.3	3.4	2.4	2.3	2.5	2.7
<i>Financement Extérieur</i>	<i>en % du PIB</i>	4.2	2.9	5.0	7.0	7.1	7.1	5.0	5.1	5.4	5.7
Dépenses publiques	milliards de FMG	4 590	3 568	5 337	7 240	8 197	9 189	5 337	6 050	6 906	7 838
Fonctionnement	milliards de FMG	2 409	2 122	2 840	3 315	3 695	4 069	2 840	3 247	3 575	3 896
Investissement	milliards de FMG	2 181	1 446	2 496	3 924	4 502	5 120	2 496	2 803	3 331	3 943
Dépenses publiques	Variation annuelle en %		-22.3%	49.6%	-11.6%	13.2%	12.1%	49.6%	20.4%	14.1%	13.5%
Fonctionnement	Variation annuelle en %		-11.9%	33.9%	-14.5%	11.4%	10.1%	33.9%	23.0%	10.1%	9.0%
Investissement	Variation annuelle en %		-33.7%	72.7%	-8.9%	14.7%	13.7%	72.7%	17.5%	18.8%	18.4%
<i>Pour mémoire</i>											
Recettes fiscales	milliards de FMG	2 906	2 304	3 509	4 316	5 041	5 929	3 509	3 781	4 292	5 105
Taux de pression fiscale	en % du PIB	9.7	7.7	10.3	11.2	11.6	12.1	10.3	10.0	10.2	10.9
Déficit public base engagement	en % du PIB	-4.4	-6.2	-4.3	-5.9	-5.3	-4.6	-4.3	-4.2	-4.1	-3.6

Tableau 9. Madagascar: Répartitions du Budget d'investissement par programme, 2003-06 (Scénario 1)
(en milliards de francs malagasy)

AXE STRATEGIQUE	PROGRAMME	PROGRAMMATION				
		2003	2004	2 005	2006	TOTAL
Restauration d'un Etat de Droit et d'une Société gouvernancée	1.1. Gouvernance et lutte contre la corruption	184	272	310	350	1 116
	1.2. Gouvernance et respect de la Démocratie	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>Pm</i>	<i>Pm</i>
	1.3. Gouvernance et Etat de droit	148	226	247	269	890
	1.4. Gouvernance de proximité	74	78	128	128	408
Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie	2.1. Stabilité macroéconomique et croissance	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>
	2.2. Développement des secteurs porteurs	8	72	61	40	180
	2.3. Développement rural	336	523	597	675	2 132
	2.4. Développement et densification des infrastructures structurantes	1 057	1 704	1 961	2 265	6 987
	2.5. Développement et dynamisation du secteur privé	21	31	34	38	124
	2.5. Ouverture à la concurrence mondiale	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>
Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale	3.1. Education	188	314	361	425	1 287
	3.2. Santé	195	322	370	436	1 323
	3.3. Réduction de l'exclusion sociale et protection sociale	160	260	299	353	1 072
	3.4. Diversité culturelle	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>	<i>pm</i>
IPPTE		124	124	132	142	522

	2003	2004	2005	2006	TOTAL	(en millions de US\$)
Total	2 496	3 924	4 502	5 120	16 042	2 468
Acquis	2 496	2 485	2 591	2 386	9 958	1 532
A rechercher		1 439	1 910	2 734	6 083	936

Tableau 10. Madagascar: Hypothèses de répartition du Budget d'investissement par secteur, 2003-06 (€
(en milliards de FMG et variation annuelle en %)

	2003 LF	en milliards de FMG			Variation annuelle en %		
		2 004	2 005	2 006	2 004	2 005	2 006
TOTAL	2 495.7	3 924.2	4 501.5	5 120.2	57.2%	14.7%	13.7%
Acquis		2 484.9	2 591.5	2 386.3			
A trouver		1 439.3	1 910.1	2 733.9			
Productif	365.1	625.8	692.1	753.0	71.4%	10.6%	8.8%
Acquis		576.8	586.6	503.5			
A trouver		49.8	105.6	249.6			
Agri/élev/pêche	199.3	310.5	355.6	404.5	55.8%	14.5%	13.7%
Acquis		310.5	347.7	289.7			
A trouver		0.0	7.9	114.8			
Industrie	21.0	31.0	34.2	37.6	47.6%	10.0%	10.0%
Acquis		19.1	5.4	2.6			
A trouver		12.0	28.7	35.0			
Mines	0.5	63.0	50.9	29.5	12584%	-19.1%	-42.1%
Acquis		63.0	50.9	29.5			
A trouver		0.0	0.0	0.0			
Tourisme	7.7	8.7	9.6	10.6	14.3%	10.0%	10.0%
Acquis		1.9	0.9	0.0			
A trouver		6.9	8.7	10.6			
Environnement	136.7	212.6	241.8	270.9	55.5%	13.8%	12.0%
Acquis		181.7	181.7	181.7			
A trouver		30.9	60.2	89.2			
Infrastructures	1 057.4	1 703.6	1 960.9	2 265.1	61.1%	15.1%	15.5%
Acquis		916.3	1 057.5	1 061.0			
A trouver		787.2	903.5	1 204.1			
Transport, TP et aménagement	864.7	1 410.8	1 631.7	1 894.5	63.2%	15.7%	16.1%
Acquis		849.0	1 000.0	1 013.0			
A trouver		561.8	631.7	881.5			
Télécommunication	8.1	9.7	10.7	11.8	20.5%	10.0%	11.0%
Acquis		8.1	8.1	8.1			
A trouver		1.7	2.6	3.8			
Energie	78.3	117.7	129.5	143.7	50.3%	10.0%	11.0%
Acquis		0.0	0.0	0.0			
A trouver		117.7	129.5	143.7			
Eau	106.3	165.3	189.1	215.0	55.5%	14.4%	13.7%
Acquis		59.3	49.4	40.0			
A trouver		106.1	139.7	175.1			
Social	542.6	896.1	1 030.5	1 213.0	65.1%	15.0%	17.7%
Acquis		534.6	345.7	285.0			
A trouver		361.5	684.8	928.0			
Education et formation	187.6	313.9	361.0	424.5	67.3%	15.0%	17.6%
Acquis		260.7	66.7	0.0			
A trouver		53.2	294.4	424.5			
Santé	195.0	322.1	370.5	435.6	65.2%	15.0%	17.6%
Acquis		157.5	162.7	168.6			
A trouver		164.6	207.8	267.0			
Actions sociales et culturelles	160.0	260.0	299.0	352.9	62.5%	15.0%	18.0%
Acquis		116.4	116.4	116.4			
A trouver		143.7	182.7	236.5			
Administratif	406.8	575.0	685.6	746.7	41.3%	19.2%	8.9%
Acquis		457.1	601.7	536.9			
A trouver		117.9	83.9	209.8			
Pouvoirs Publics	120.3	155.2	172.3	189.6	29.0%	11.0%	10.0%
Acquis		120.3	120.3	120.3			
A trouver		34.9	52.0	69.3			
Souveraineté	27.8	70.5	75.0	79.5	153.8%	6.5%	6.0%
Acquis		70.5	75.0	79.5			
A trouver		0.0	0.0	0.0			
Economie/Finances	184.4	271.7	310.5	349.8	47.3%	14.3%	12.7%
Acquis		197.7	278.6	267.7			
A trouver		74.0	31.9	82.1			
Administration Générale	74.3	77.6	127.9	127.9	4.5%	64.7%	0.0%
Acquis		68.7	127.9	69.4			
A trouver		8.9	0.0	58.5			
IPPTE	123.7	123.7	132.3	142.4	0.0%	7.0%	7.6%

Tableau 10 (suite). Madagascar: Hypothèses de répartition du Budget d'investissement par secteur, 2003-06
(En pourcentage du total des dépenses d'investissement)

	2003 LF	en % du PIP total		
		2004	2005	2006
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Productif	14.6%	15.9%	15.4%	14.7%
Agri/élev/pêche	8.0%	7.9%	7.9%	7.9%
Industrie	0.8%	0.8%	0.8%	0.7%
Mines	0.0%	1.6%	1.1%	0.6%
Tourisme	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%
Environnement	5.5%	5.4%	5.4%	5.3%
Infrastructures	42.4%	43.4%	43.6%	44.2%
Transport, TP et aménagement	34.6%	36.0%	36.2%	37.0%
Télécommunication	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%
Energie	3.1%	3.0%	2.9%	2.8%
Eau	4.3%	4.2%	4.2%	4.2%
Social	21.7%	22.8%	22.9%	23.7%
Education et formation	7.5%	8.0%	8.0%	8.3%
Santé	7.8%	8.2%	8.2%	8.5%
Actions sociales et culturelles	6.4%	6.6%	6.6%	6.9%
Administratif	16.3%	14.7%	15.2%	14.6%
Pouvoirs Publics	4.8%	4.0%	3.8%	3.7%
Souveraineté	1.1%	1.8%	1.7%	1.6%
Economie/Finances	7.4%	6.9%	6.9%	6.8%
Administration Générale	3.0%	2.0%	2.8%	2.5%
IPPTE	5.0%	3.2%	2.9%	2.8%

**Tableau 11. Madagascar: Regroupement sectoriel des Institutions et Ministères (et projets)
(selon nomenclature du Programme des Investissements Publics)**

1. Productif

Agri/élev/pêche

Agriculture, de l'Élevage, Pêche

Industrie/commerce/commerce extérieur

Industrialisation, Développement du Secteur Privé, Commerce, Commerce extérieur

Mines

Mines

Tourisme

Tourisme

Environnement/ eau et forêt

Environnement, Eau et forêts

2. Infrastructures

Transport, TP et aménagement

Transport, Travaux publics, Aménagement du territoire

Télécommunication

Communication et télécommunication

Energie

Mines

Eau

Eau

3. Social

Éducation et formation

Éducation de base, Enseignement secondaire, Formation technique, Enseignement supérieur, Recherches scientifiques

Santé

Santé

Actions sociales et culturelles

Population, Condition féminine, Jeunesse et sport, Culture, projet FID, projet Seecaline

4. Administratif

Pouvoirs Publics

Présidence, Sénat, Haute Cour Constitutionnelle, Primature, Affaires étrangères, Justice

Souveraineté

Défense, Sécurité Publique

Économie/Finances

Économie, Finances, Budget

Administration Générale

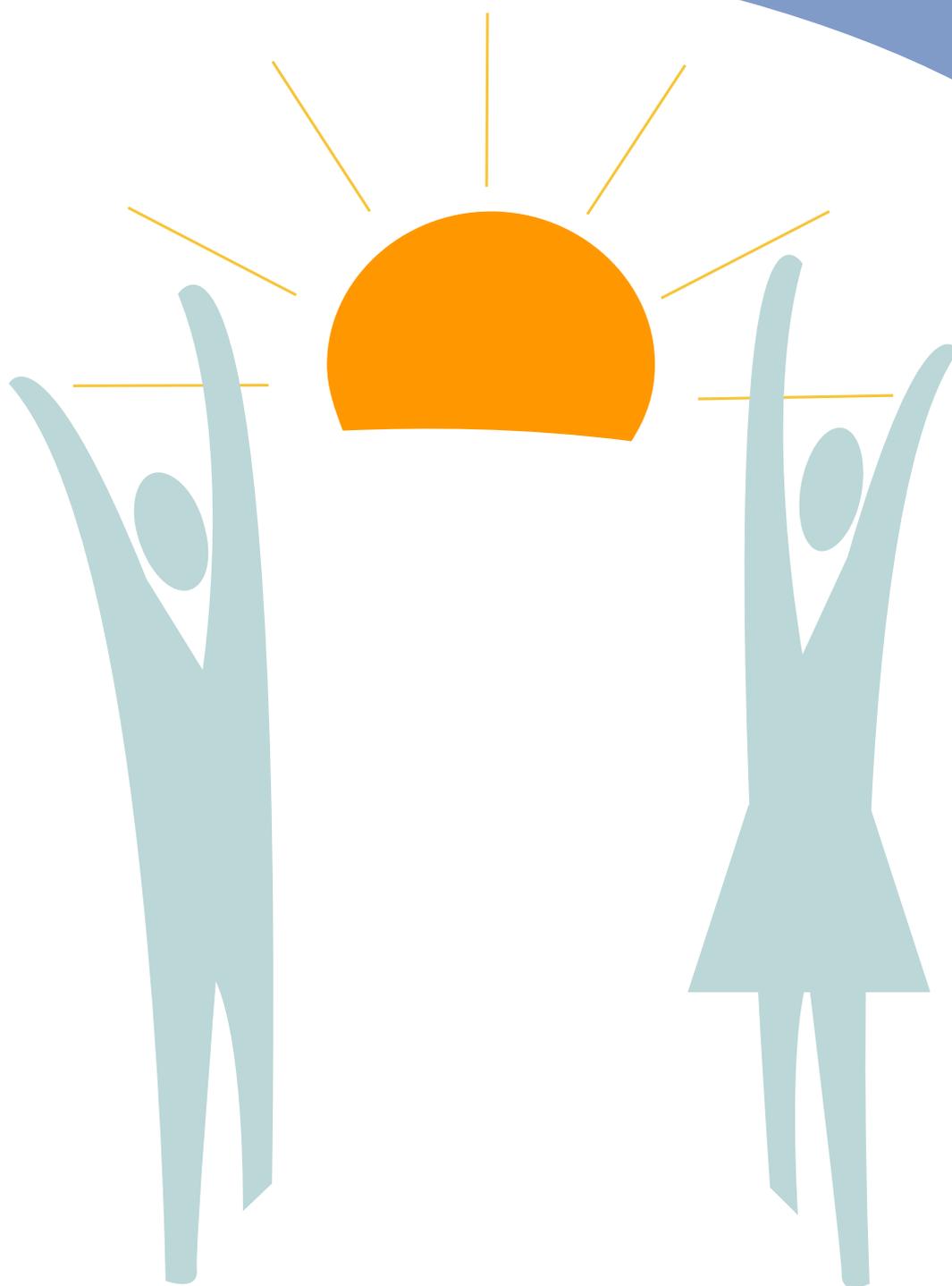
Intérieur, Décentralisation, Fonction Publique

LISTE DES ACRONYMES

ACP-UE	Afrique Caraïbes Pacifiques - Union Européenne
ADER	Agence de Développement de l'Electrification rurale
AEPA	Accès à l'Eau Potable et Assainissement
AESPSE	Assainissement, Eau potable , Soins primaires de l'environnement
AGEREF	Agence de Gestion des Réserves Foncières
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures Publiques
AGOA	African Growth Opportunity Act
AIM	Association des Institutions de Microfinance non Mutualiste
ANAE	Association Nationale Pour l'Action Environnementale
AUE	Association des Usagers de l'Eau
CC	Cours des Comptes
CCM	Commission Centrale des Marchés
CDE	Contrôle des Dépenses Engagées
CGI	Code Général des Impôts
CHD	Centre Hospitalier de District
CIOV	Comité Interministériel d'Orientation et de Validation
CISCO	Circonscription Scolaire
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
CNE	Conseil National Electoral
CNJ	Conseil National de la Justice
CODIS	Conseil de Discipline
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Commision Market for Southern and Easter Africa
CRDA	Commission des Réformes du Droit des Affaires
CRDA	Comité de Réforme du Droit des Affaires
CRENI	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnel Intensif
CRSP	Conseil de Réforme du Système Pénal
CSB	Centre de Santé de Base
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAS	Détachement Autonome de Sécurité
DDU	Déclaration Douanière Unique
DEAP	Droit d'Entrée dans les Aires Protégées
DNSP	Dispositif National de Sécurité Publique
DRA	Diagnostic Régional d'Aménagement
DRS	Défense et Restauration des Sols
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENAM	Ecole Nationale de l'Administration Malgache
ENAP	Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
ENMG	Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
EPP	Equipe Permanente de Pilotage

FCV	Fond de Contre Valeur
FDT	Fonds de Développement de Télécommunication
FER	Fonds d'Entretien Routier
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FNE	Fonds National de l'Electricité
GCF	Gestion Contractualisée des Forêts
GCV	Grenier Communautaire Villageois
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GPI	Grands Périmètres Irrigués
GTC	Groupes Thématiques Centraux
GTDR	Groupes de Travail pour le Développement Rural
HAB	Hôpitaux Amis des Bébés
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information - Education -Communication
IFPB	Impôts Fonciers sur la Propriété Bâtie
IGE	Inspection Générale de l'Etat
IGJ	Inspection Générale de la Justice
IMATEP	Institut Malgache de la Technique de planification
INSTAT	Institut National de la Statistique
INTH	Institut National pour les Techniques Hôtelières
IPPTE	Initiatives pour les Pays Pauvres Très Endettés
ISDH	Indice Séxo-spécifique de Développement Humain
JER	Jeune Entrepreneur Rural
MECIE	Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MIT	Moyens de Transport Intermédiaires
MMQ	Mouvement Malgache pour la Qualité
MSR	Maternité sans risque
MTM	Maison du Tourisme de Madagascar
MTP	Maisons du Tourisme Provinciales
NEU	Nouvelles Ecoles Unitaires
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODOC	Opération Domaniale Concertée
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
ORE	Organe de Régulation d'Electricité
ORSEC	Organisation de Secours
OSF	Observatoire du Secteur Forestier
PABU	Programme d'Appui à la Gestion Urbaine
PADR	Programme d'Appui au Développement rural
PAE	Plan d'Actions Environnementales
PAEPAR	Projet Pilote d'Approvisionnement en Eau en Milieu Rural
PAGS	Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié

PAGU	Projet d'Appui à la Gestion Urbaine
PAIQ	Projet d'Appui aux Initiatives de Quartiers
PCD	Plan Communal de Développement
PCG	Plan Comptable Général
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'enfant
PDC	Plan de Développement Communal
PDRAB	Projet de Développement Régional d'Ambato-Boéni
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFU	Participation Financière des Usagers
PHAGECOM	Pharmacie à Gestion Communautaire
PICS	Programme d'Intervention contre les Cyclones et la Sècheresse
PLS	Plan Local de Sécurité
PNAE	Programme National pou l'Amélioration de l'enseignement
PNEBE	Programme national Energie Bois Environnement
PNPDES	Politique Nationale de Population pour le Développement Economique
PNSA- PSMC	Programme National de Sécurité Aéro-portuaire - Portuaire et de Surveillance Maritime et Côtière
PNSP	Programme National d'Appui au Développement du Secteur Privé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPI	Petits périmètres irrigués
PPP	Partenariat Public-Privé
PRDR	Programme régional de Développement Rural
PSDR	Programme Sectoriel Pour le Développement Rural
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTMR	Programme de Transport en Milieu Rural
PULP	Programme Urbain de Lutte contre la Pauvreté
RCS	Registre de Commerce des Sociétés
ROR	Réseau d'Observatoires Ruraux
SAGE	Service d'Appui à la Gestion Environnementale
SCV	Sous Couvert Végétal
SEIMAD	Société d'Exploitation Immobilière de Madagascar
SFI	Sécurisation Foncière Intermédiaire
SFO	Sécurisation Foncière Optimale
SFR	Sécurisation Foncière Relative
SGE	Service des Grandes Entreprises
SGS	Société Générale de Surveillance
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SSECALINE	Surveillance et Education des Ecoles et des Communes en matière
TAF	Tribunal Administratif et Financier
TAFB	Taxes Annexes sur la Propriété Bâtie
TI	Taxes sur les Importations
TVA	Taxes sur la Valeur ajoutée
ZAES	Zones d'Activités Economiques Spéciales et sociales



"Miasa miaraka isika"